

SVEZ

RAPPORT ANNUEL 2000

## SOMMAIRE

1	Profil
2	Métiers du Groupe
4	Message du Président du Conseil de Surveillance et du Président du Directoire
8	Gouvernement d'entreprise
12	Carnet de l'actionnaire
14	Espace investisseurs
16	Chiffres clés de l'année
18	Un Groupe au service du client
19	Suez Lyonnaise des Eaux, acteur mondial des services à l'industrie
20	Innover pour le client, pour le Groupe et pour les générations futures
21	Des femmes et des hommes au service du Groupe
22	Le développement durable
24	Implantations du Groupe à l'international
26	Faits marquants
28	Énergie
29	Eau
30	Propreté
31	Communication
32	Autres participations
33	Lexique financier
35	États financiers et informations juridiques
36	Organigramme simplifié
38	Rapport de gestion
47	Comptes consolidés
107	Informations juridiques et administratives
136	Résolutions

**COB**

“Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 5 avril 2001 sous le numéro R. 01-074. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.”

RAPPORT ANNUEL 2000

**Chiffre d'affaires total** : 34,6 milliards d'euros ▼ + 36 %

**Croissance organique 2000** : + 12,3 %

**International<sup>(1)</sup>** : + 60,6 %

**49 % du chiffre d'affaires réalisé à l'international<sup>(1)</sup>**

(1) Hors France et Belgique.

**Notre mission:**

**“Vous apporter l'essentiel de la vie”**

**Notre métier:**

**“Imaginer, concevoir, mettre en œuvre et exploiter** des systèmes et des réseaux dans les domaines de l'énergie, l'eau, la propreté et la communication”

**Notre identité:**

**“Un Groupe mondial de services,** acteur du développement durable, qui offre des solutions globales dans l'environnement et l'énergie, pour les entreprises, les particuliers et les collectivités”

# Métiers du Groupe

	ACTIVITÉ	REPÈRES	STRATÉGIE		
<b>énergie</b>	<b>TRACTEBEL (98,31 %)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vente d'électricité, de gaz, de produits et services énergétiques associés</li> <li>■ Production d'électricité, y compris cogénération</li> <li>■ Trading d'énergie</li> <li>■ Transport et distribution d'électricité et de gaz naturel</li> <li>■ Ingénierie</li> <li>■ Installations techniques</li> <li>■ Gestion et maintenance d'installations techniques</li> <li>■ Facilities management</li> <li>■ Réseaux urbains de chaud et de froid</li> <li>■ Valorisation énergétique des déchets</li> <li>■ Services industriels et énergétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>19,9 milliards d'euros</b> de chiffre d'affaires en 2000</li> <li>■ <b>1<sup>er</sup> producteur d'électricité indépendant</b> (IPP) d'Europe continentale</li> <li>■ <b>Leader européen</b> des services énergétiques et industriels</li> <li>■ Capacité de production électrique de plus de <b>50 000 MW<sup>(3)</sup></b></li> <li>■ Valorisation énergétique des déchets : <b>3,5 millions</b> de tonnes par an</li> <li>■ Des activités dans plus de <b>100 pays</b> sur les cinq continents</li> <li>■ Réseaux de transport de gaz naturel sur <b>trois continents</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre la stratégie de "smart play" en développant les atouts spécifiques au Pôle <ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcer la position de "low cost producer" du Groupe disposant d'un parc de production flexible et très performant</li> <li>– Augmenter les ventes sans augmenter les actifs dans la même proportion</li> <li>– Maximiser toutes les synergies entre électricité et gaz, et développer des positions dans les systèmes énergétiques</li> <li>– Maximiser toutes les synergies entre énergie et services pour offrir aux clients les services complémentaires à leurs besoins en énergie (offres multi-sites, multi-énergies, multiservices)</li> <li>– Développer une présence internationale, essentiellement sur trois marchés clés : l'Europe, le cône sud de l'Amérique latine et l'ensemble États-Unis/Canada</li> </ul> </li> <li>■ Poursuivre une démarche basée sur la continuité du couple "croissance/rentabilité"</li> </ul>		
<b>eau</b>	<b>ONDEO (100 %) RASSEMBLANT ONDEO SERVICES (EX-LYONNAISE DES EAUX) ONDEO DEGRÉMONT ONDEO NALCO ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion de l'eau et assainissement</li> <li>■ Ingénierie du traitement de l'eau</li> <li>■ Conditionnement (traitement chimique de l'eau) et services associés</li> <li>■ Gestion du cycle complet de l'eau industrielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>9,1 milliards d'euros</b> de chiffre d'affaires en 2000</li> <li>■ <b>N° 1 mondial des services à l'eau</b></li> <li>■ <b>110 millions de clients</b> desservis en eau et en assainissement</li> <li>■ <b>99 millions</b> de personnes desservies en eau potable</li> <li>■ <b>65 millions</b> de personnes desservies en assainissement</li> <li>■ <b>10 000 usines d'eau potable</b> et des stations d'épuration</li> <li>■ Plus de <b>60 000 clients industriels</b></li> <li>■ Une présence dans plus de <b>100 pays</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conforter la position de leader mondial dans les services aux collectivités, aux particuliers et aux industriels <ul style="list-style-type: none"> <li>– maîtrise de la ressource et de l'ensemble du cycle de l'eau</li> <li>– gestion déléguée des grandes métropoles</li> <li>– technologies du traitement de l'eau</li> </ul> </li> </ul>		
<b>propreté</b>	<b>SITA (100 %)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Collecte, tri, recyclage, traitement, valorisation biologique et énergétique, stockage des déchets ménagers et industriels</li> <li>■ Propreté urbaine et industrielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>5 milliards d'euros</b> de chiffre d'affaires en 2000</li> <li>■ <b>Un leader mondial de la gestion des déchets</b></li> <li>■ Au service de plus de <b>66 millions d'habitants</b> et <b>350 000 clients industriels et commerciaux</b></li> <li>■ Des activités dans <b>30 pays</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer le traitement des déchets dans les pays où le Pôle est déjà collecteur et accroître la part de cette activité dans le chiffre d'affaires</li> <li>■ Conforter la position de leader en Europe et poursuivre le développement sur les marchés en croissance où le Groupe souhaite acquérir une taille critique</li> </ul>		
<b>communication</b>	<b>NOOS® (80,75 %)<sup>(1)</sup> M6 (37,31 %) TPS LA TÉLÉVISION PAR SATELLITE (25 % EN DIRECT ET 25 % VIA M6), PARIS PREMIÈRE (77,33 %)<sup>(2)</sup>, COFICEM (22,59 %) (QUI DÉTIENT 47,2 % DE SAGEM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Boucle Locale Radio (BLR)</li> <li>■ Télévision hertzienne</li> <li>■ Télévision et radio numériques par satellite</li> <li>■ Internet à haut débit et multimédia</li> <li>■ Services interactifs pour la télévision</li> <li>■ Chaînes thématiques</li> <li>■ Offres multiservices sur le câble</li> <li>■ Téléachat</li> <li>■ Vente de produits dérivés</li> <li>■ Production de GSM et de décodeurs</li> <li>■ Production de systèmes de navigation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>0,6 milliard d'euros</b> de chiffre d'affaires en 2000</li> <li>■ <b>1<sup>er</sup> câble-opérateur français</b> (803 000 abonnés)</li> <li>■ TPS : <b>1 million d'abonnés</b> satellite</li> <li>■ M6 : <b>18 % de part d'audience</b> (moyenne auprès des moins de 50 ans)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stratégie de développeur dans la large bande (accès Internet à haut débit), câble (Noos®), Boucle Locale Radio (BLR) avec FirstMark Communications France</li> <li>■ Enrichissement et diversification de l'offre de contenus (M6, TPS, Paris Première)</li> </ul>		
<b>participations</b>	<b>VINCI (17,05 %)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Concessions d'infrastructures, activités routières, électricité et BTP</li> </ul>	<b>FORTIS B (19,53 %)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Services financiers</li> <li>■ Produits d'assurances (vie, non-vie)</li> </ul>	<b>UNION MINIÈRE (27,4 %)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Métaux non ferreux</li> </ul>	<b>S.I. FINANCE (EX-SUEZ INDUSTRIE) (100 %)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Capital-développement</li> </ul>	<b>SUEZ NET INVEST (100 %)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Capital risque dans le secteur des technologies</li> </ul>

(1) Marque commerciale regroupant les activités de Lyonnaise Communication (80,75 %), Paris TV Câble (60,99 %) et Groupe AUXIPAR (100 %).  
(2) Au 31 mars 2001.

(3) Capacité totale installée ou en développement dans les centrales dans lesquelles le Groupe détient un intérêt.

# Message du Président du Conseil de Surveillance

**Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,**

**L'année 2000 aura été marquée par une forte croissance des résultats et un développement soutenu à l'international.**

Le chiffre d'affaires, 34,6 milliards d'euros, est ainsi en hausse de 36 % par rapport à 1999. En 2000, 100 % du chiffre d'affaires ont été réalisés dans les 4 métiers du

Groupe. La croissance organique des métiers s'établit à + 12,3 %, parmi les plus importantes du secteur. Le résultat net part du Groupe progresse de 32 %, à 1 919 millions d'euros. Le résultat net courant part du Groupe total s'élève à 1 409 millions d'euros, en progression de 43 %.

Ces chiffres démontrent la capacité du Groupe à exploiter ses positions dans ses 4 métiers et à profiter des opportunités de croissance rentable. Ils confirment la solidité financière du Groupe.



De gauche à droite :  
Jean GANDOIS et  
Gérard MESTRALLET.

# et du Président du Directoire

L'année 2000 marque la poursuite et l'amplification de la mise en œuvre de notre stratégie.

**Les engagements fixés au moment de la création du Groupe en juin 1997 pour 2002, ont été non seulement respectés mais également dépassés.**

Nous avons défini 3 priorités stratégiques : le recentrage et la simplification du Groupe, le développement international et la création de valeur.

L'apport du Groupe GTM à Vinci a marqué la dernière étape du recentrage du Groupe. Depuis 1997, nous avons très fortement simplifié les structures du Groupe. Une douzaine d'OPA/OPE/OPR ont été menées sur les filiales cotées, nous avons mis en place et spécialisé les 4 pôles d'activité du Groupe pour affirmer notre nouvelle identité industrielle : celle d'un Groupe mondial de services.

En 2000, le Groupe a réalisé 49 % de son chiffre d'affaires hors de France et de Belgique. L'objectif fixé en 1997 (50 % du chiffre d'affaires hors France et Belgique en 2002) sera dépassé. Entre 1997 et 2000, le chiffre d'affaires à l'international dans les 4 métiers a progressé de 246 %.

A fin 2000, le Groupe est en avance sur l'objectif de doublement de son résultat net courant par action pour 2002 (objectif de 8,5 € par action en 2002).

Depuis quatre ans, nous poursuivons activement la stratégie qui a permis à Suez Lyonnaise des Eaux de devenir un leader mondial dans ses trois métiers de l'énergie, de l'eau, de la propreté, et de créer de la valeur dans le métier de la communication.

**Dans l'énergie**, le Groupe est aujourd'hui un des grands acteurs mondiaux.

Nous avons mené dans cette activité des opérations majeures en 2000, qui nous ont permis de renforcer nos positions stratégiques sur nos zones de développement.

En Europe, le rachat d'Epon, premier producteur d'électricité en Hollande conforte notre position au cœur du marché européen et permet au Groupe de devenir 1<sup>er</sup> exploitant mondial de Turbines Gaz/Vapeur. L'accord commercial en France avec la Compagnie Nationale du Rhône ouvre au Groupe un accès privilégié à 3 % de la production française d'électricité et à l'axe rhodanien, où se concentre un grand nombre de clients industriels.

Aux États-Unis, le rachat de Cabot, premier importateur de gaz liquéfié, permet au Groupe de prendre une position déterminante sur ce marché au moment où l'énergie y devient un enjeu économique clé.

Enfin, en Asie, avec le rachat des actifs de Sithe Energie Inc., le Groupe devient le premier producteur privé d'électricité en Thaïlande.

**Dans l'eau**, le Groupe affirme sa position de leader mondial des services liés à l'eau : en gestion de l'eau et de l'assainissement avec 110 millions de consommateurs, en conditionnement de l'eau, enfin en ingénierie du traitement de l'eau. Avec notamment les contrats de Santiago, Manaus, Johannesburg, gagnés en 2000, ce sont plus de 14 millions de nouveaux clients qui sont desservis par le Groupe. En remportant son centième contrat de

construction en Chine, le Groupe s'assure une place majeure sur ce continent : il y a en effet construit 10 % de la capacité totale de traitement des eaux.

**Dans la propreté**, le Groupe a conquis de nouvelles positions stratégiques en Asie et en Scandinavie, affirmant sa place de leader en Europe, Amérique latine et Asie, avec 66 millions de clients domestiques et 350 000 clients commerciaux et industriels.

**Dans la communication**, le Groupe a poursuivi sa stratégie axée sur le multi-média large bande avec le lancement de Noos et l'ouverture commerciale de FirstMark Communications, stratégie basée sur une approche de développeur en France et en Belgique sur des domaines ciblés (media, haut-débit fixe, contenus et services) pour des clients résidentiels, professionnels et entreprises avec des partenaires solides et un objectif de création de valeur.

En l'espace de deux ans, nous avons réalisé plus de 50 opérations et conquis des positions majeures à travers le monde. L'ensemble des investissements réalisés dans nos métiers s'élève à 30 milliards d'euros. Tous ces investissements ont été faits de façon rentable, comme le montre la progression de 67 % du résultat net courant part du groupe de nos métiers en 2000.

Mener une croissance accélérée et rentable, donner à nos entreprises une vraie dimension mondiale, développer les convergences et les synergies, sont notre priorité quotidienne et une nécessité impérieuse, au moment où l'énergie, l'eau, la propreté, la communication, nos quatre métiers, sont au cœur des grands enjeux du siècle qui s'ouvre.

Les perspectives y sont immenses et passionnantes : le mouvement à l'échelle mondiale de dérégulation et de privatisation, les demandes croissantes d'outsourcing et de services à valeur ajoutée dans le secteur industriel, les besoins croissants induits par le développement urbain, l'exigence impérieuse du respect de l'environnement accélèrent la croissance de nos marchés.

Pour y répondre, pour apporter à nos clients, partout dans le monde, les réponses les plus adaptées, les dernières innovations technologiques, nous avons bâti un Groupe mondial de services. Ce Groupe dispose d'atouts compétitifs uniques : une base de clientèle et un réseau mondiaux, une des meilleures expertises technologiques, une faible exposition cyclique, une capacité démontrée de générer de la croissance, les meilleures équipes.

C'est un Groupe porteur de valeurs fortes, qui affirme son engagement pour le développement durable : la protection de l'environnement, la responsabilité sociale et l'éthique. C'est là le sens de son action et de sa stratégie.

## Trois grandes orientations stratégiques

Pour l'avenir, nous nous sommes fixé trois grandes orientations stratégiques : développer notre leadership international dans l'Énergie, l'Eau et la Propreté, nous y affirmer comme acteur mondial des services à l'industrie et ajouter un plus de valeur avec la Communication.

Notre ambition est notamment d'affirmer notre position d'acteur mondial des services à l'industrie. C'est dans cet univers que résident de forts gisements de croissance pour Suez Lyonnaise des Eaux, grâce aux opportunités offertes par la dérégulation des marchés et l'externalisation. Nous y occupons déjà une place de leader européen et notre clientèle industrielle compte pour 41 % de notre activité. Notre chiffre d'affaires auprès de cette clientèle industrielle représente 14 milliards d'euros dont 7 milliards d'euros pour les seuls services à l'énergie.

Chaque jour, à travers le monde, nos 173 000 collaborateurs se mobilisent pour imaginer, concevoir et bâtir pour nos clients les services et les solutions de demain, répondre aux défis du développement durable, dépasser nos objectifs de croissance, satisfaire nos exigences de rentabilité et répondre à l'attente de nos clients et de nos actionnaires.

Apporter l'essentiel de la vie : c'est la mission que sont fiers de remplir chaque jour les hommes et les femmes du Groupe à votre service.



Jean GANDOIS



Gérard MESTRALLET

# Gouvernement d'entreprise

Dans l'intérêt de ses actionnaires et conformément à ses valeurs fondatrices, Suez Lyonnaise des Eaux est particulièrement attentif à la mise en œuvre des principes du gouvernement d'entreprise. C'est pourquoi il accorde une importance de premier plan au fonctionnement harmonieux de ses organes sociaux comme à la transparence des informations qu'il communique.



De gauche à droite : G. Payen, F. Jaclot, G. Mestrallet, P. Brongniart, J.-P. Hansen, Y.-T. de Silguy.

## Les membres du Directoire

### Gérard MESTRALLET Président du Directoire

Propriétaire de 5 347 actions Suez Lyonnaise des Eaux. X, ENA. Gérard MESTRALLET est entré en 1984 à la Compagnie de Suez, en tant que Chargé de mission. En 1986, il est nommé Directeur Général Adjoint pour les affaires industrielles. En février 1991, il est nommé Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. En 1995, Gérard MESTRALLET est nommé Président-Directeur Général de la Compagnie de Suez, puis devient, le 19 juin 1997, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux. Il est, par ailleurs, Président du Conseil d'Administration de Tractebel.

### Philippe BRONGNIART Vice-Président du Directoire

Propriétaire de 10 000 actions Suez Lyonnaise des Eaux. IEP Paris, ENA. Philippe BRONGNIART est entré à la Lyonnaise des Eaux en 1983 en tant que Chargé de mission. Il est nommé Directeur Général Adjoint en 1984, puis Directeur Général en 1986 et Président-Directeur Général de SITA en 1988. En 1993, Philippe BRONGNIART est nommé Directeur Général de Lyonnaise des Eaux. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis juin 1997, il est nommé Vice-Président en mai 2000. Il a en charge les activités de service, les ressources humaines et l'environnement, et supervise le pôle Propreté.

### François JACLOT Vice-Président du Directoire

Propriétaire de 1 200 actions Suez Lyonnaise des Eaux. ENSAE, IEP Paris, ENA, Inspection des Finances. François JACLOT a rejoint la Compagnie de Suez début 1996 en tant que Directeur Général Adjoint. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis 1997, il est nommé Vice-Président en mai 2000. Outre les fonctions financières et les systèmes d'information, il supervise le pôle Communication et le secteur Capital Développement.

### Jean-Pierre HANSEN Membre du Directoire et Président de la Direction Générale de Tractebel

Propriétaire de 820 actions Suez Lyonnaise des Eaux. Docteur-ingénieur, maîtrise d'Économie. Jean-Pierre HANSEN est nommé en 1991 Administrateur Délégué d'Electrabel. En 1999, il devient Administrateur Délégué, Président de la Direction Générale de Tractebel. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis mai 2000, il est responsable du pôle Énergie ainsi que des questions relatives à la recherche, à l'innovation et aux technologies.

### Gérard PAYEN Membre du Directoire et Président-Directeur Général d'ONDEO

Propriétaire de 4 600 actions Suez Lyonnaise des Eaux. X, ingénieur des Ponts et Chaussées. Gérard PAYEN est entré chez Degrémont en 1985, il est nommé Directeur Général en 1992. Directeur Général de l'eau de Lyonnaise des Eaux en 1995, il prend la Direction du pôle Eau de Suez Lyonnaise des Eaux. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis mai 2000, il suit en outre les questions d'e-business.

### Yves-Thibault de SILGUY Membre du Directoire

Propriétaire de 121 actions Suez Lyonnaise des Eaux. DESS Droit, IEP Paris, ENA. Yves-Thibault de SILGUY, ancien Commissaire Européen, a rejoint le Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux en mai 2000. Il y est en charge des relations internationales.

## Comité Exécutif

### Président

Gérard MESTRALLET,  
Président du Directoire

### Membres :

Philippe BRONGNIART,  
Vice-Président du Directoire

François JACLOT,  
Vice-Président du Directoire

Jean-Pierre HANSEN,  
Membre du Directoire,  
Président de la Direction Générale et  
Administrateur Délégué de Tractebel

Gérard PAYEN,  
Membre du Directoire,  
Président-Directeur Général d'ONDEO

Yves-Thibault de SILGUY,  
Membre du Directoire,  
Affaires internationales

Patrick BUFFET,  
Directeur Général Adjoint,  
en charge du Développement  
et de la Stratégie

Christine MORIN-POSTEL,  
Directeur Délégué, en charge  
des Ressources Humaines Groupe

Jacques PETRY,  
Président-Directeur Général de SITA

### Rapporteur du Comité :

Valérie BERNIS,  
Directeur de Cabinet  
du Président du Directoire

### Secrétaire du Comité :

Philippe de MARGERIE,  
Secrétaire Général

## Responsabilités fonctionnelles

Valérie ALAIN,  
Directeur des Relations Institutionnelles

Valérie BERNIS,  
Directeur Délégué auprès du Président  
du Directoire, Communication financière  
et corporate – Directeur de Cabinet du  
Président du Directoire

Jean-Louis BLANC,  
Directeur Délégué, en charge des  
Ressources en Eau

Patrick BUFFET,  
Directeur Général Adjoint, en charge du  
Développement et de la Stratégie

Thierry CHAMBOLLE,  
Directeur Délégué, en charge de  
l'Environnement et des Technologies

Jacques LAMBERT,  
Directeur Délégué à l'Action Commerciale  
et Directeur Général de Suez Industrial  
Solutions

Nadine LEMAÎTRE,  
Président de Suez Lyonnaise des Eaux  
University

Philippe de MARGERIE,  
Secrétaire Général

Henry MASSON,  
Directeur de l'Audit Interne Groupe

Christine MORIN-POSTEL,  
Directeur Délégué, en charge des  
Ressources Humaines Groupe

Didier RETALI,  
Directeur Délégué, en charge du Plan,  
du Contrôle et des Comptabilités

Pascal ROGER,  
Directeur International

Michel SIRAT,  
Directeur des Opérations Financières  
et de la Trésorerie

Jean-Pierre STANDAERT,  
Directeur Juridique et Fiscal Groupe

## Responsabilités opérationnelles

Jean-Pierre HANSEN,  
Président de la Direction Générale  
et Administrateur Délégué de Tractebel

Willy BOSMANS,  
Chief Executive Officer d'Electricité  
et Gaz Europe

Dirk BEEUWSAERT,  
Chief Executive Officer d'Electricity  
and Gaz International

Jean FIERENS,  
Chief Executive Officer de Tractebel  
Engineering

Michel BLEITRACH,  
Président-Directeur Général d'Elyo  
Président-Directeur Général de Suez  
Industrial Solutions

Philippe CASIER,  
Administrateur Délégué de Groupe  
Fabricom

Gérard PAYEN,  
Président-Directeur Général d'ONDEO

Patrick VERSHELDE,  
Directeur Général d'ONDEO  
Président-Directeur Général d'ONDEO  
Services

Jacques PETRY,  
Président-Directeur Général de SITA

Gilles PELISSON,  
Directeur Général de Suez Connect  
et Président-Directeur Général de Noos

## Le Conseil de Surveillance

Composé de 15 membres et désigné par l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois en 2000. Le Conseil est l'un des plus internationaux d'Europe : il compte 7 membres non français ; sur les 15 membres, 5 sont « indépendants »<sup>(1)</sup>. Chacun

des membres doit être statutairement propriétaire d'au moins 400 actions. Le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance et des 4 Comités au titre de l'exercice 2000 s'est élevé à 439815 euros.

## Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est doté de 4 Comités : Stratégie, Audit, Ethique et Environnement, Rémunérations et Nominations.

■ **Le Comité de la Stratégie**, présidé par Jean Gandois, s'est réuni 3 fois en 2000. Sa mission est d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil de Surveillance.

■ **Le Comité d'Audit**, présidé par Claude Pierre-Brossolette, s'est réuni 4 fois en 2000. Le Comité d'Audit a deux fonctions principales. La première est d'examiner de façon détaillée les comptes semestriels et annuels afin d'éclairer le Conseil de Surveillance sur leur contenu et leur présentation au public. La seconde est de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et externe afin de veiller à ce que celles-ci couvrent de façon appropriée les zones de risque. Par ailleurs, le Comité d'Audit peut se saisir, de façon ponctuelle, de problèmes particuliers.

■ **Le Comité d'Éthique et d'Environnement**, présidé par Jacques Lagarde, s'est réuni 2 fois en 2000. Il veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde ses actions et les règles de conduite que chaque collaborateur doit appliquer. Il examine par ailleurs les voies et moyens pour mener à bien les objectifs ambitieux du Groupe en matière d'environnement et de développement durable.

■ **Le Comité des Rémunérations et des Nominations**, présidé par Pierre Faure (†), s'est réuni 5 fois en 2000. Il propose des recommandations au Conseil de Surveillance sur la nomination et la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il est consulté sur les nominations aux fonctions de direction générale du Groupe et sur les propositions de nomination aux postes de mandataires sociaux des sociétés tête de pôles d'activité du Groupe.

### Jérôme Monod

Président d'Honneur

## Les membres du Conseil de Surveillance

### Jean Gandois

Président du Conseil de Surveillance, Président d'honneur du MEDEF, 70 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 1 000 actions Suez Lyonnaise des Eaux, Président du Comité de la Stratégie, membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.

### Pierre Faure

Vice-Président du Conseil de Surveillance, (décédé le 6 février 2001)

Président-Directeur Général de la Sagem, 57 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, membre du Comité de la Stratégie.

### Gerhard Cromme

Président du Directoire de Thyssen Krupp AG, 57 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité allemande, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.

### Étienne Davignon

Président de la Société Générale de Belgique, 68 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité belge, propriétaire de 2 000 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

### Paul Desmarais Jr

Président du Conseil et co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada, 46 ans, mandat : 1998-2001, de nationalité canadienne, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

### Reto Domeniconi

64 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité suisse.

### Lucien Douroux

Président du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole Indosuez, 67 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 644 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité d'Audit et du Comité de la Stratégie.

### Albert Frère

Président du Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), 74 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité belge, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité de la Stratégie.

### Frederick Holliday

Président de Northumbrian Water Group, 65 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité britannique, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité d'Éthique et d'Environnement.

### Philippe Jaffré

Président du Conseil de Surveillance de Zebank, 55 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

### Jacques Lagarde

Conseiller du Président de The Gillette Company, 62 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 408 actions Suez Lyonnaise des Eaux, Président du Comité d'Éthique et d'Environnement, membre du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Comité de la Stratégie.

### Anne Lauvergeon

Président-Directeur Général de Cogema, 41 ans, mandat : 2000-2001, de nationalité française, propriétaire de 500 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité d'Éthique et d'Environnement et du Comité de la Stratégie.

### Jean Peyrelevede

Président du Crédit Lyonnais, 61 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 623 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité d'Audit.

### Claude Pierre-Brossolette

Président de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, 72 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 440 actions Suez Lyonnaise des Eaux, Président du Comité d'Audit, membre du Comité de la Stratégie.

### José Vilarasau

Président de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona « la Caixa », 69 ans, mandat : 2000-2001, de nationalité espagnole, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

### Patrick Billioud

Secrétaire du Conseil de Surveillance et du Directoire

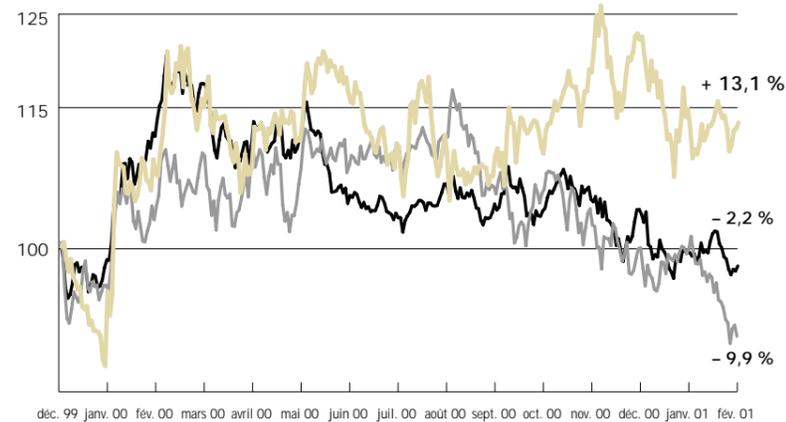
De gauche à droite : Frederick Holliday, Philippe Jaffré, Paul Desmarais Jr, Jean Peyrelevede, Pierre Faure, Jean Gandois, Albert Frère, Étienne Davignon, Lucien Douroux, Claude Pierre-Brossolette, Anne Lauvergeon, Jacques Lagarde. Absents : Gerhard Cromme, Reto Domeniconi, José Vilarasau.

(1) Membre indépendant : « un administrateur est indépendant de la direction de la société lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Source : rapport Viénot II.

# Carnet de l'actionnaire

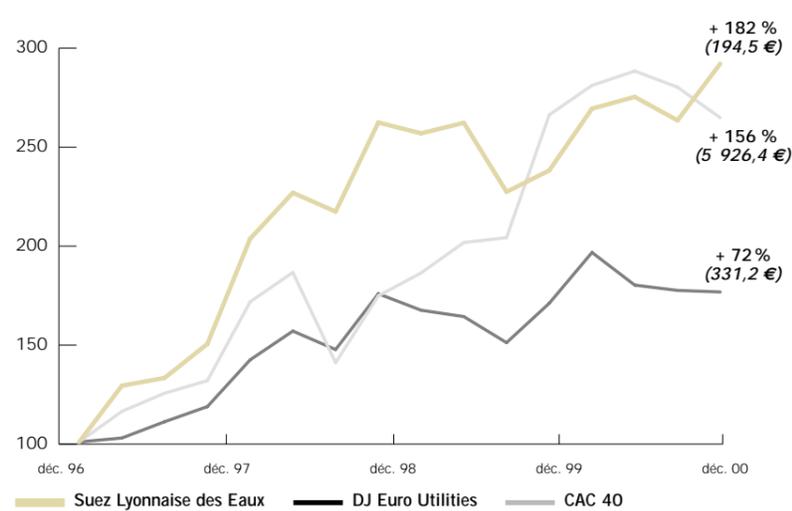
## Évolution boursière

(base 100 au 30 décembre 1999)



## Évolution boursière

(base 100 au 31 décembre 1996)



Source : Bloomberg.  
Place de cotation : Paris.

Au 29 décembre 2000, Suez Lyonnaise des Eaux comptait 204,3 millions d'actions. Son cours était de 194,5 euros, avec un flottant de 70 % du capital. Le volume moyen traité chaque jour à Paris a atteint 704 944 titres durant l'exercice. La capitalisation boursière du Groupe est de 39,7 milliards d'euros au 29 décembre 2000.

Le cours de l'action a progressé de plus de 22 % sur l'année 2000, surperformant largement l'indice CAC 40 (- 0,5 % sur la même période).

Cette performance, par rapport à l'indice, se vérifie également depuis 1997 (année de la fusion), le titre enregistrant une progression de 182 % entre le 31 décembre 1996 et le 29 décembre 2000 (contre + 156 % pour le CAC 40 sur la même période).

### La vie de l'action

#### Les places de cotation

SRD de Paris, Bruxelles, Zurich, Luxembourg.

Inscription au Monep.

Code Sicovam : 12052

Code Reuter : SZE.PA

Code Bloomberg : SZE.FP

Après avoir été délaissé en 1999, dans un contexte d'euphorie boursière sur les valeurs technologiques et télécoms, le compartiment des services aux collectivités et à l'industrie a retrouvé en 2000 la faveur des investisseurs, préférant les valeurs défensives de l'économie dite "traditionnelle" aux valeurs de la "nouvelle économie". L'indice Dow Jones Euro Utilities, indice boursier de référence de ces valeurs, a en effet enregistré un gain de 3,3 % sur l'année 2000, contre - 0,5 % pour la Bourse de Paris sur la même période.

Avec un gain de 22,3 %, le titre Suez Lyonnaise des Eaux a même davantage progressé que son secteur, en raison de son statut de valeur de croissance dans ses quatre métiers : l'Énergie, l'Eau, la Propreté et la Communication.

### Euro Stoxx 50

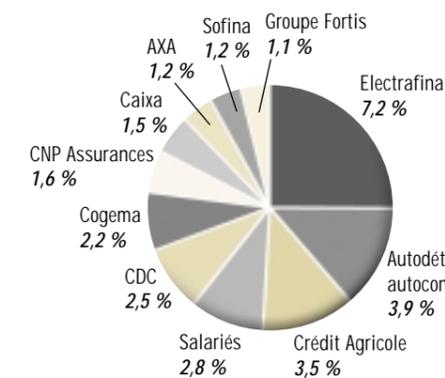
Suez Lyonnaise des Eaux fait partie de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50, l'indice Euro restreint (50 grandes capitalisations boursières sélectionnées dans la zone euro) et s'y situe au second rang de la subdivision "utilities".

## Données boursières

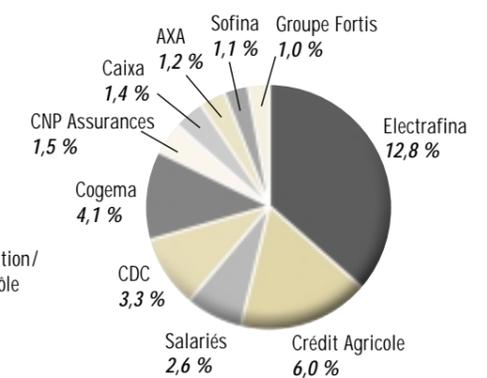
	au 30/12/1999	au 30/12/2000
Cours	159 €	194,5 €
Nombre d'actions	198 429 306	204 265 717
Capitalisation boursière	32 Mds €	39,7 Mds €
Résultat net consolidé par action	9,5 €	10 €
Dividende net	3 €	3,3 €
Dividende global	4,5 €	4,95 €
Rendement global	2,83 %	2,54 %

## Principaux actionnaires à fin décembre 2000

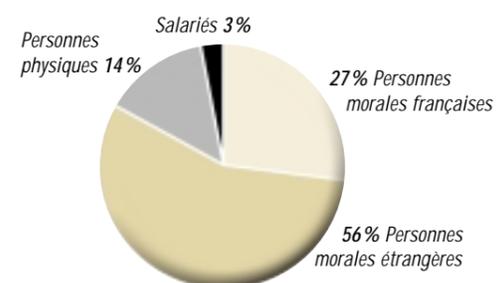
### Répartition des principaux actionnaires représentant 28,7% du capital



### Répartition des principaux actionnaires représentant 35% des droits de vote



### Répartition du capital par nature d'actionnaires (fin décembre 2000)



Source : enquête TPI SICOVAM du 29/12/2000 sur les actionnaires détenant au moins 100 titres. Par hypothèse, les actionnaires détenant moins de 100 titres ont été classés dans les personnes physiques.

# Espace investisseurs

En matière de communication financière, Suez Lyonnaise des Eaux s'est fixé deux objectifs :

- multiplier les occasions de dialogue avec ses actionnaires individuels et institutionnels ;

- fournir une information régulière et claire à l'ensemble de ses actionnaires, investisseurs et salariés en s'adaptant constamment à leurs demandes et aux évolutions du marché.

## L'espace actionnaires individuels

Suez Lyonnaise des Eaux estime aujourd'hui à plus de 460 000 ses actionnaires individuels.

Ils disposent d'un Comité Consultatif, composé de quinze membres (dont cinq belges) représentatifs de l'ensemble des actionnaires français et belges. Ce Comité Consultatif s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2000. Ce Comité est amené à se prononcer sur les grandes lignes de la politique de communication du Groupe vis-à-vis de ses actionnaires individuels, ainsi que sur ses principaux supports (rapport annuel...).

## Le Club des actionnaires

Créé début 1998, le Club fête sa troisième année d'existence. Suez Lyonnaise des Eaux estime à plus de 33 000 le nombre de ses membres, dont 4 000 en Belgique. Destiné à mieux faire connaître le Groupe et ses métiers, le Club a également pour objectifs de permettre aux actionnaires de perfectionner leurs connaissances en matière de techniques boursières ou leur maîtrise de l'Internet.

Les avantages du Club :

### UNE INFORMATION RÉGULIÈRE

Lors de chaque événement marquant de la vie du Groupe, Suez Lyonnaise des Eaux envoie ou met à la disposition de ses actionnaires :

- La Lettre aux Actionnaires : 3 à 4 lettres sont éditées chaque année en fonction de l'actualité du Groupe. Elles contiennent également des dossiers sur les métiers de Suez Lyonnaise des Eaux. En 2000, les métiers de l'Énergie et de l'Eau ont fait l'objet d'un dossier spécial. Enfin, les Lettres de janvier et de juin contiennent le programme des activités proposées par le Club au cours de chaque semestre ;

- le rapport annuel et la situation semestrielle sont envoyés à chaque membre du Club ; le rapport annuel est envoyé sur demande au numéro vert ;

- le compte rendu d'Assemblée Générale est envoyé aux membres du Club et à toute personne en faisant la demande au numéro vert.

### UN DIALOGUE CONSTANT

Plusieurs fois par mois, le Groupe va à la rencontre de ses actionnaires à l'occasion de :

- visites de sites en France ou en Belgique. En 2000, les actionnaires ont découvert plus de 26 sites ;

- réunions d'actionnaires. Le Groupe a organisé l'année dernière 6 réunions en France (Toulouse, Nancy, Dijon, Nice, Montpellier et Marseille) et une en Belgique en présence des dirigeants ;

- salons destinés aux épargnants : en Belgique, à Paris et en province, le Groupe a convié ses actionnaires à 8 salons en 2000 ;

- sessions de formation à la Bourse et à l'Internet : les actionnaires français ont bénéficié de 9 sessions de formation à la Bourse et ont pu assister à 3 présentations destinées à parfaire leurs connaissances de l'Internet. En Belgique, à la fin de l'année 2000, un programme de formation a été lancé en collaboration avec deux universités couvrant des thèmes aussi divers que : les marchés financiers, la gestion de portefeuille, la fiscalité ou les technologies développées par le Groupe. Le cycle de ces cours s'étale sur deux années et réunit chaque semaine près de 600 actionnaires de Suez Lyonnaise des Eaux.

- Deux moyens d'information et de communication sont au service des actionnaires individuels.

### ► le numéro vert :

- en France **0 800 177 177**
- en Belgique **0 800 25 125**

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Il est destiné à répondre à toutes les questions des actionnaires, qu'elles soient d'ordre juridique, fiscal, ou qu'elles portent sur la vie du Groupe.

### ► [www.suez.fr](http://www.suez.fr)

Sur ce site, un espace est spécialement dédié aux actionnaires ; vous trouverez toute l'information sur le Groupe, sur l'action (cours de Bourse...), des conseils pratiques (juridiques, "Comment participer à l'Assemblée Générale...") ainsi que la possibilité de vous inscrire au Club Espace Actionnaires. Chaque année, depuis maintenant trois ans, les actionnaires qui ne peuvent nous rejoindre à l'Assemblée Générale ont la possibilité d'y assister en direct sur Internet et, ensuite pendant trois mois, en différé.

## 2000 : Suez Lyonnaise des Eaux primé pour la qualité de sa communication à destination des actionnaires

- En octobre, Suez Lyonnaise des Eaux a reçu le Prix du meilleur rapport annuel 2000 décerné par *La Vie Financière*.

- En décembre, le Cabinet Déminor a remis à Suez Lyonnaise des Eaux un prix pour l'importance attachée par le Groupe au Gouvernement d'Entreprise...

L'année 2000 a été marquée par de nouvelles initiatives du Groupe, en matière de communication financière.

Ainsi, Suez Lyonnaise des Eaux a proposé pour la première fois en 2000 aux analystes financiers et aux gérants de fonds de rencontrer, au cours de séminaires métiers, les principaux dirigeants opérationnels du Groupe, afin de répondre à leur souhait d'une communication plus proche du terrain. 2 séminaires, de 2 jours chacun, ont ainsi été organisés, pour le pôle Eau (février) et le pôle Énergie (novembre), et retransmis en direct sur Internet ([www.suez.fr](http://www.suez.fr)).

En parallèle, Suez Lyonnaise des Eaux a poursuivi ses actions de communication financière "traditionnelles" avec près de 700 rencontres investisseurs/management au siège du Groupe à Paris ou au cours de road-shows à l'étranger (Royaume-Uni, Irlande, États-Unis, Canada, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Benelux...).

## Agenda

**Paiement du dividende** : 9 mai 2001

**Situation semestrielle** : 12 septembre 2001

**Assemblée Générale** : 26 avril 2002

## Responsable

**Directeur de la Communication Financière et Corporate**  
Valérie Bernis

## Contacts

**Directeur de la Communication Financière**  
Frédéric Michelland

**Responsable des Relations Investisseurs**  
Arnaud Erbin

**Responsable des Relations avec les actionnaires**  
Rita Rio

**Responsable de la Communication Financière au Benelux**  
Guy Dellicour

### ► le numéro vert :

- en France **0 800 177 177**
- en Belgique **0 800 25 125**

► [www.suez.fr](http://www.suez.fr)

# Chiffres clés de l'année

Le chiffre d'affaires total du Groupe<sup>(1)</sup> pour l'exercice 2000 s'élève à 34 617 millions d'euros, en progression de 36,1 % par rapport à 1999.

Ce chiffre en forte progression démontre la capacité du Groupe à exploiter ses positions dans ses 4 métiers et à profiter des opportunités de croissance rentable.

■ Croissance organique : hors effets de périmètre (5 390 millions d'euros, soit + 21,2 %) et de change (656 millions d'euros, soit + 2,6 %), la croissance organique de l'année 2000 atteint 12,3 %, tirée en particulier par la forte progression de l'Énergie (+ 17 %).

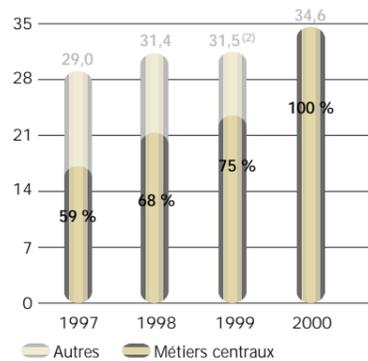
■ Développement externe : les effets de périmètre correspondent aux récentes acquisitions du Groupe, principalement Epon (Pays-Bas), Entreprise Industrielle (France), Cabot LNG (USA) et Hanjin City Gas (Corée du Sud) pour l'Énergie, Nalco (USA), Calgon (USA) et Emos (Chili) pour l'Eau.

■ Internationalisation : le chiffre d'affaires réalisé hors France et Belgique (soit 16,8 milliards d'euros), en progression de 60,6 %, représente 48,5 % du total. La présence du Groupe sur le continent américain a plus que doublé.

*(1) Suite à l'OPE de Vinci sur Groupe GTM, le chiffre d'affaires du Groupe est intégralement réalisé dans l'Énergie, l'Eau, la Propreté et la Communication.*

## Chiffre d'affaires consolidé Groupe (en milliard d'euros)

Recentrage : en 2000, 100 % du CA dans les 4 métiers

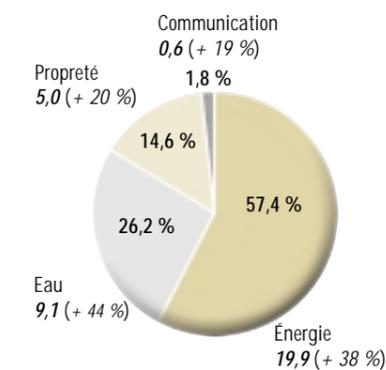


(2) 25,4 Mds après déconsolidation de Vinci, ex-Groupe GTM.

## Accélération de la croissance des 4 métiers

Une croissance organique parmi les plus fortes du secteur : + 12,3 %

(en milliard d'euros)



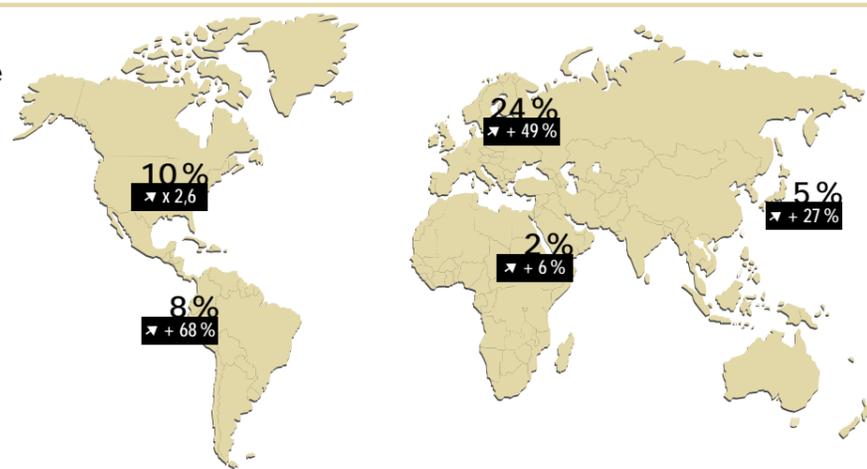
## Chiffre d'affaires des 4 métiers par zone géographique

	1998	1999	2000
Marchés domestiques	63 %	59 %	51 %
Autre Europe	21 %	22 %	24 %
Amérique du Nord	4 %	5 %	10 %
Amérique du Sud	6 %	7 %	8 %
Asie-Pacifique	4 %	5 %	5 %
Afrique	2 %	2 %	2 %

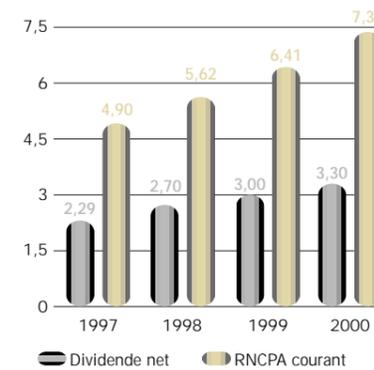
## Une forte accélération du déploiement du Groupe sur la zone Amérique

(en milliard d'euros)

Chiffre d'affaires 2000 (hors France et Belgique) : 49 % du total + 61 %



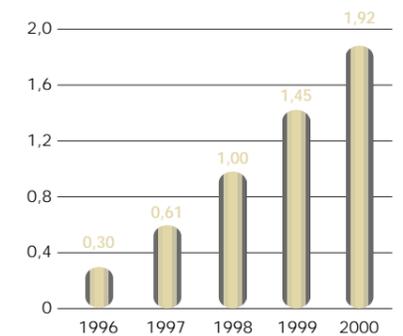
## Nouvelle croissance du résultat net courant par action et du dividende (en euros)



## Répartition par métier du résultat brut d'exploitation (EBITDA)

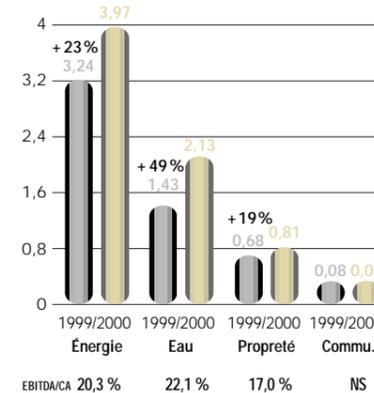
	1998	1999	2000
Énergie	49,3 %	52,8 %	53,5 %
Eau	18,8 %	23,3 %	28,6 %
Propreté	9,3 %	11,1 %	11,0 %
Communication	0,7 %	1,4 %	1,1 %
Autres	21,9 %	11,4 %	5,8 %

## Résultat net part du Groupe

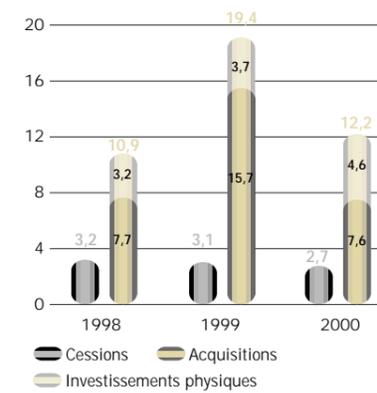


## Marge opérationnelle supérieure à 20 %

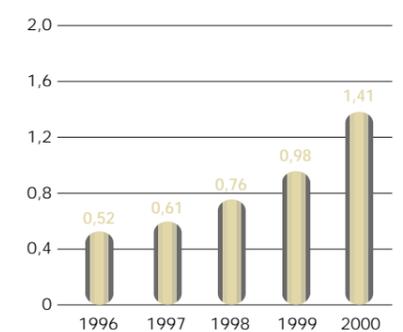
EBITDA des 4 métiers : 6,98 milliards d'euros + 29 %



## Investissement : 12,2 milliards d'euros



## Résultat net courant part du Groupe



Les métiers du Groupe représentent 94 % du total de la contribution au résultat Brut d'Exploitation (contre 89 % en 1999) et progressent de 29 %. La progression dans l'énergie (+ 23 %) est tirée par les activités d'électricité et de gaz à l'international, mais reste très significative pour les activités gaz et électricité au Benelux (+ 10 %) et pour Elyo, services à l'énergie (+ 19 %). La progression de l'eau (+ 49 %) est en grande partie due au développement récent du Groupe dans le conditionnement de l'eau (acquisition de Nalco et Calgon) et dans la gestion de l'eau en Amérique Latine (Emos). La croissance dans la propreté (+ 19 %), témoigne du renforcement du leadership européen du Groupe ainsi que du déploiement de ses positions sur des marchés en forte croissance (Scandinavie, Danemark, Brésil, Australie, Taiwan, Singapour).

Les investissements corporels et incorporels (4,6 Mds d'euros) sont en progression de 33 % par rapport à 99 (Groupe GTM mis en équivalence). Cette croissance est concentrée sur l'énergie (+ 34 %) et l'eau (+ 42 %). Les principaux investissements financiers (7,6 Mds d'euros) se rapportent principalement à l'acquisition d'Epon : électricité aux Pays-Bas, de Cabot LNG : gaz aux États-Unis, de Sithe Pacific : électricité en Thaïlande et à la montée au capital de UWR : gestion de l'eau aux États-Unis. Les cessions d'actifs concernent principalement les titres Sofinco, TotalFina, Vinci et Fortis B.

Les chiffres 2000 témoignent de la poursuite de la croissance forte et régulière des résultats du Groupe, telle qu'observée depuis la fusion Suez Lyonnaise des Eaux : le résultat net courant part du Groupe a été multiplié par 2,7 depuis 1996 et le résultat net part du Groupe par 6,4 sur la même période.

# Un Groupe au service du client

Dédié aux besoins fondamentaux de l'homme, le Groupe a toujours placé le client final au cœur de ses préoccupations. La montée conjointe de la dérégulation et de la mondialisation renforce encore cette situation.

## Évaluer et améliorer la satisfaction de nos clients

Traditionnellement implantée dans le secteur des collectivités, Lyonnaise des Eaux a pris l'initiative, en 2000, de dialoguer avec son client final, en créant 29 comités d'utilisateurs qui ont rassemblé 300 clients au cours de 90 rencontres. Ce dialogue a permis de faire remonter des demandes précises sur la qualité de l'eau et de mesurer l'attente des consommateurs qui souhaitent que Lyonnaise des Eaux se centre sur sa mission de service public dans un esprit citoyen.



## LA BOUCLE LOCALE RADIO : UN NOUVEAU SERVICE DE COMMUNICATION POUR LES CLIENTS PME-PMI ET LES COLLECTIVITÉS

Le 11 juillet 2000, une des deux licences nationales de la Boucle Locale Radio (BLR) a été attribuée au Groupe au sein d'un consortium qui repose sur l'expertise opérationnelle de FirstMark Communications Europe. Permettant un accès à haut débit au réseau Internet grâce à des infrastructures plus légères que celles de la boucle locale classique, la BLR est avant tout destinée à répondre aux besoins des PME/PMI, comme à ceux des établissements publics – d'enseignement, de recherche, de santé, etc. – et des collectivités locales et territoriales.

## Faire évoluer les structures pour être encore plus proche des clients

Ce renforcement de l'approche client, dans tous les secteurs du Groupe, se traduit par une évolution profonde des structures, qui touche également la culture de l'entreprise. D'où un besoin de réorganisation, qu'illustre le "business model" que Tractebel a commencé à mettre en place en 2000 : nouvelle architecture, autonomie et responsabilité des unités métiers, introduction des notions de client et de concurrence au sein même de l'entreprise. D'où, aussi, la nécessité de devenir des spécialistes de l'e-CRM pour aller au devant des besoins des clients (cross-selling) et faire du data-mining sur les bases de données.

## Élargir l'offre de services

Mieux connaître les clients pour mieux les satisfaire, c'est élargir la base de services offerts : passer de l'eau, par exemple, à l'univers de l'eau, puis à l'univers de la maison. C'est aussi développer les centres d'accueil téléphonique, comme celui de TPS et ses 400 opérateurs, qui constitue un formidable instrument d'exploration de notre marché, ou comme N Allo, le centre d'appel multiproduit, multilingue, multi-plate-forme et multiclient d'Electrabel à Malines (Belgique), outil qui répond déjà aux besoins du client de demain, y compris le e-client : le centre d'appel est le moteur du "change process" au sein d'Electrabel.

## Le e-business, instrument d'économies et de développement commercial

Le e-business est un axe important de développement pour le Groupe, car il permet aussi d'offrir aux clients des services novateurs. Le Groupe utilise le e-business pour :

- proposer à ses clients des moyens de suivi ou de réception et de règlement des factures ;
- améliorer la rentabilité de ses petits clients ;
- centraliser et optimiser les achats, comme le font Electrabel et 11 leaders européens de l'électricité, en annonçant leur intention de contribuer à créer une bourse européenne d'achat en ligne pour les fournisseurs du secteur des "utilities".

# Suez Lyonnaise des Eaux, acteur mondial des services à l'industrie

Contribuant pour 41 % à la formation du chiffre d'affaires du Groupe, le client industriel est une priorité stratégique. Avec l'émergence de l'outsourcing et du multiservices, sa gamme de compétences et le potentiel de synergies de ses métiers ouvrent des opportunités de croissance nouvelle.

Le Groupe les saisit en affirmant une stratégie ambitieuse et en mettant en place une organisation spécifique, dédiée au client industriel, concrétisée par la création de Suez Industrial Solutions.

## La synergie des compétences au service de l'industrie

Suez Lyonnaise des Eaux a développé l'ensemble des compétences et des savoir-faire nécessaires à la gestion rationnelle des services à l'énergie et à l'environnement dans les entreprises. Le réseau mondial de ses filiales lui permet d'accompagner dans leur développement international les grands industriels dont il est un partenaire de référence pour la gestion globale de services qui concourent à la fois à la performance de l'outil de production et à la préservation de l'environnement.

## Une stratégie déterminée de développement en outsourcing et en multiservices

Engagés dans le recentrage de leurs activités sur leur cœur de métier, dans l'optimisation de leurs coûts de production et de leurs actifs, soucieux de gérer l'énergie, l'eau et les déchets avec des partenaires experts, afin de parvenir à une maîtrise globale du risque environnemental, les groupes industriels recourent de plus en plus fréquemment à l'outsourcing et au multiservices. Ces deux tendances émergentes ouvrent, pour le Groupe, la voie à de nouvelles opportunités de croissance, que le Groupe saisit sur la base des positions de leader qu'il occupe en Europe, en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est, régions du monde où se développe actuellement l'essentiel des grands projets industriels.

## Une nouvelle organisation au service d'une nouvelle ambition

La création de Suez Industrial Solutions, filiale commune du Groupe et des pôles Énergie, Eau et Propreté, traduit sa volonté de rassembler et d'organiser ses forces industrielles pour apporter aux entreprises une réponse intégrée et cohérente à leurs besoins. Suez Industrial Solutions assurera le pilotage de la politique de développement du Groupe dans l'industrie et prendra directement en charge la conduite des grands projets multiservices. Parallèlement, chaque pôle a mis en place sa propre structure de développement dédiée à l'industrie, qui assurera la montée en puissance des projets industriels et qui reliaera l'action de Suez Industrial Solutions.



## SUT À SINGAPOUR, UN EXEMPLE DE GRAND PROJET MULTISERVICES

À Singapour, Tractebel est responsable des opérations au sein du consortium d'entreprises Sembawang Utilities & Terminals (SUT), qui a construit et gère une centrale multi-utilités desservant 22 grands industriels implantés

sur la plate-forme pétrochimique de Jurong Island. Parmi ceux-ci : DuPont, Exxon, Mitsui, Sumitomo Chemical, Chevron, Eastman Chemicals... SUT leur fournit la vapeur, l'eau déminéralisée, l'eau réfrigérée, l'eau pour chaudières, assure le traitement des condensats, le traitement des eaux résiduaires et l'incinération des déchets industriels. Tractebel est également opérateur d'une cogénération de 800 MW (cycle combiné).

# Innover pour le client, pour le Groupe et pour les générations futures

L'innovation, dans le Groupe Suez Lyonnaise des Eaux, c'est bien plus que générer des nouveautés. C'est la capacité à mettre en œuvre des améliorations utiles au marché dans chacun de nos métiers. C'est dire que l'innovation possède une dimension concrète et intéresse en priorité nos clients, notre Groupe et le développement durable pour lequel il milite.

La politique d'innovation du Groupe se construit dans toutes ses entreprises et résulte des efforts de tous les collaborateurs quelles que soient leurs fonctions. Elle est autant technique que commerciale et managériale.

## La Recherche et le Développement (R&D) pôle par pôle et au niveau du Groupe

L'innovation s'appuie sur un effort de R&D qui représente un investissement consolidé avoisinant 200 millions d'euros en 2000 (69,4 millions d'euros pour l'énergie, 125,8 millions d'euros pour l'eau et 0,9 million d'euros pour la propreté). En 2000, le pôle Énergie s'est orienté vers la production décentralisée associée à une pression "verte" pour la production et l'utilisation de l'énergie. Le pôle Eau a déposé 70 demandes de brevets et a fait émerger le concept "d'usine virtuelle" qui permet de réduire les coûts d'exploitation. Il a réalisé le premier prototype d'automatisation des processus de conception de projets. Le pôle Propreté, outre l'ouverture du laboratoire de Vernon, nouveau centre d'expertise et cœur du réseau de R&D du pôle, a procédé à une amélioration notable des centres de stockage.



### XV<sup>es</sup> TROPHÉES DE L'INNOVATION, UNE ÉDITION PARTICULIÈREMENT RICHE

- 193 projets (50 de plus qu'en 1999) ;
- 42 réalisations et 18 pays récompensés ;
- 12 grands prix décernés.

## La R&D au niveau du Groupe

Au niveau du Groupe, les actions conduites en 2000 ont porté sur la valorisation agronomique des boues, la valorisation de la R&D pour l'ensemble des pôles avec l'appui du Fonds pour l'Innovation, les technologies et les compétences clés pour le Groupe : e-business, gestion des risques, contrôle-commande, qualité et fiabilité des services, analyse économique à court et moyen termes.

## L'innovation, énergie de la stratégie

Le Fonds pour l'Innovation investit dans des projets innovants stratégiques. Il favorise les projets transversaux à plusieurs sociétés du Groupe. En 2000, ses investissements reflètent les grandes orientations de la stratégie du Groupe : la synergie des métiers au sein de projets multiservices ; le développement durable, avec, notamment, les projets de mise à disposition du public, en temps réel, de données environnementales, l'innovation technologique avec, par exemple, la biofiltration et l'application des technologies Internet du Groupe.

## Les nouvelles technologies au service de l'innovation

La communication, l'instruction et le suivi des dossiers destinés au Fonds pour l'Innovation et au Jury des Trophées sont gérés par une application de type "workflow" disponible sur Sw@n, le réseau intranet du Groupe. En 2000, les Trophées de l'Innovation ont été enrichis par les 1<sup>ers</sup> Trophées de la Valorisation, consacrant les projets des années antérieures qui ont connu un développement remarquable.

En 2000, le Fonds pour l'Innovation a financé 27 projets (de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers d'euros).

# Des femmes et des hommes au service du Groupe

Dans un environnement qui exige transparence et réactivité, marqué par le dynamisme économique et la généralisation des techniques de l'information, une politique de Ressources Humaines répondant à la stratégie ambitieuse du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux est un enjeu majeur.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Groupe a créé, en septembre 2000, une nouvelle Direction des Ressources Humaines Groupe qui a vocation à être un centre d'expertise et de soutien aux pôles opérationnels. Elle est organisée autour de trois cellules de compétences : "évaluation et développement de carrière", "rémunération, avantages sociaux et actionnariat des salariés", "recrutement, mobilité et formation", qui s'appuient sur un département "coordination, procédures et systèmes d'information".

## Un management de niveau international

Pour accompagner son développement international et assurer sa pérennité, il est essentiel que Suez Lyonnaise des Eaux soit en mesure d'attirer des jeunes managers à potentiel, en provenance des meilleures universités du monde entier, ou des managers confirmés de niveau international, et de leur offrir de nouvelles opportunités de carrière. Souplesse d'adaptation à un environnement multiculturel riche et maîtrise des langues étrangères (le Groupe travaille en cinq langues – anglais, français, néerlandais, espagnol et portugais) seront parmi les atouts indispensables pour développer un véritable esprit de Groupe.

## La mobilité pour tous

Favoriser les échanges, assurer de façon continue l'enrichissement des connaissances, encourager la mobilité entre les entités et entre les métiers sont des facteurs essentiels d'intégration et de maintien de l'employabilité pour chacun de ses 173 000 collaborateurs, dont 117 000 hors de France. Suez Lyonnaise des Eaux privilégie des parcours de carrière, faisant alterner des responsabilités opérationnelles et fonctionnelles, d'expertise et de management dans les pays d'origine et à l'étranger.

## Le partage des connaissances

Depuis 1998, Sw@n, réseau mondial privé, assure l'interconnexion de tous les réseaux des sociétés du Groupe dans le monde. Il permet à plus de 38 000 collaborateurs de communiquer entre eux et d'accéder à des services d'information, dont des offres de recrutement interne. Sw@n contribue ainsi, avec *Job News* (mensuel des postes à pourvoir dans le Groupe), à encourager la mobilité, l'ouverture aux autres cultures et le développement des compétences professionnelles.



## SUEZ LYONNAISE DES EAUX UNIVERSITY : UN OUTIL INCONTOURNABLE DE DÉVELOPPEMENT

Créée en avril 2000, Suez Lyonnaise des Eaux University a accueilli quelques 900 collaborateurs dans ses différents séminaires : Semafor (cadres dirigeants), Focus & Explorer (cadres confirmés et cadres juniors) et Discovery (cadres récemment recrutés). En 2001, l'Université entend poursuivre l'internationalisation des programmes, développer un corps d'enseignants constitué de managers internes, et augmenter le nombre de participants en coopération avec les lignes Ressources Humaines.



## SPRING, UN PROGRAMME NOVATEUR D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Lancé en 1999 dans 15 pays, suscitant plus de 33 500 adhésions, Spring a été le premier plan offrant un produit international à effet de levier. Étendu à 25 pays, traduit dans 15 langues, présenté par plus de 2000 "Spring managers", Spring a recueilli près de 64 000 souscriptions en 2000.

# Le développement durable

## Le développement durable, un engagement en phase avec les métiers, la dimension, l'expertise et l'éthique du Groupe

*“Être un groupe mondial, c'est d'abord être capable de définir et de faire vivre des valeurs et des modes de fonctionnement où chacun puisse se reconnaître et s'identifier, quels que soient sa culture et son pays”* (Charte d'Éthique). Les trois métiers mondiaux du Groupe – énergie, eau et propriété – le confrontent à des enjeux fondamentaux qui inscrivent naturellement le développement durable au cœur de ses préoccupations et de sa responsabilité d'entreprise. Cet engagement relève d'un projet de société : concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales.

## La responsabilité économique

Seule une entreprise en bonne santé peut assumer ses responsabilités sociales et environnementales. La création de valeur est donc une composante essentielle du développement durable.

Cette responsabilité commence avec l'analyse des investissements en fonction de leur capacité à créer pour le Groupe, de manière durable, un supplément de valeur. Elle continue avec la couverture des risques financiers divers – change, contrepartie, trésorerie...

Mais la nature des métiers du Groupe le conduit aussi à prendre en compte d'autres risques. C'est ainsi qu'un groupe de travail Sécurité a été mis en place : 18 certifications VCA (ou équivalents) ont été reçues en 2000. La politique d'assurance qualité a été menée de façon systématique : 60 % du chiffre d'affaires du Groupe sont déjà couverts par des certifications ISO 9000 et plusieurs sociétés s'engagent sur le management global, sur la base du référentiel EFQM.

Enfin, la responsabilité économique exige de prendre en compte les conditions géopolitiques du succès de l'action. C'est pour cela qu'a été créée une Direction des Ressources en Eau (DRE) : sa vocation est de fédérer les compétences

du Groupe pour imaginer des solutions novatrices à tous les problèmes liés à l'eau. En 2000, la DRE a mis en place le Water Resources Advisory Committee (WRAC) qui s'est réuni à Paris et à Macao, afin de proposer des actions au Groupe.

## La responsabilité sociale

Le Groupe s'est fixé depuis longtemps des objectifs précis et concrets en matière d'insertion des jeunes, de dialogue social, et de promotion de la cohésion sociale dans un contexte de mondialisation.

Le Groupe mène, depuis 1994, une politique active et volontariste en faveur des jeunes. À ce titre, en 6 ans, plus de 18 000 jeunes de moins de 26 ans ont été embauchés en France. 17 conventions locales d'insertion ont été signées, et trois conventions ont permis d'offrir une expérience internationale à des jeunes techniciens, dans des sociétés du Groupe.

Anticipant sur ses obligations, le Groupe a institué dès 1995 l'Instance Européenne de Dialogue (IED), à laquelle adhère la totalité des syndicats représentatifs concernés. Son objectif est de promouvoir l'information et le dialogue social européen, et d'assurer le suivi de la Charte Sociale Internationale, négociée paritaire et signée en 1998, par l'IED et le Directoire. L'Observatoire Social International est né d'une volonté de positionner le social au même niveau que l'économique ou le financier au sein de la globalisation, dans le respect des diversités culturelles. Composé d'experts internationaux, il a rassemblé, à Rome, en janvier 2000, 150 personnalités représentant 18 groupes internationaux, 12 syndicats européens et internationaux, 16 acteurs de la vie publique et 20 institutions et universités. Il est structuré en quatre



Quartiers défavorisés en Argentine.

délégations régionales (Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud, Afrique du Nord), à laquelle s'ajoutera celle de l'Asie du Sud-Est. Après les réunions de leurs groupes de travail, à Paris et à Buenos Aires en 2000, à New York et au Maroc en 2001, la restitution de leurs travaux aura lieu début 2002.

## La responsabilité environnementale

*“Le respect de l'environnement est le supplément d'âme du Groupe”*, a dit Gérard Mestrallet. Cet engagement a été officialisé par la publication de la Charte de l'Environnement le 25 janvier 2000, qui a été diffusée à 15 000 exemplaires. Il se traduira, en 2001, par la définition d'objectifs chiffrés et la publication du premier rapport Environnement du Groupe.



Ferme éolienne.

La Direction Qualité Environnement Sécurité (QES) a été créée en 2000 pour animer le réseau des correspondants QES. Par ailleurs, le Comité Qualité Environnement Sécurité réunit, 3 fois par an, les responsables Environnement des métiers : en 2000, ses travaux ont porté principalement sur le management, les indicateurs de performance environnementale, le développement durable, la sécurité et le changement climatique.

Des analyses environnementales ont été réalisées sur les grands sites de production, pour mettre en évidence des axes de progrès. Leur mise en œuvre est facilitée par le déploiement des systèmes de management de l'environnement (SME), responsables de la conformité avec les règlements et les normes en vigueur, de la réduction des risques liés à l'environnement, de la gestion des crises...

Au niveau international, le Groupe participe activement aux travaux d'organisations comme le Global Compact, auquel il a soumis des propositions d'actions concrètes liées à l'environnement ; le GRI (Global Reporting Initiative), avec lequel il a développé, à travers SITA, le premier pilote français du guide de reporting du développement durable ; et comme le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development), au sein duquel Suez Lyonnaise des Eaux a été un acteur clé du groupe de travail Eco-efficience. Concept fondamental du développement durable, l'éco-efficience est le ratio qui divise la valeur d'un service ou d'un produit par son impact sur l'environnement pendant toute sa durée de vie.

## Un Groupe solidaire au-delà de ses métiers

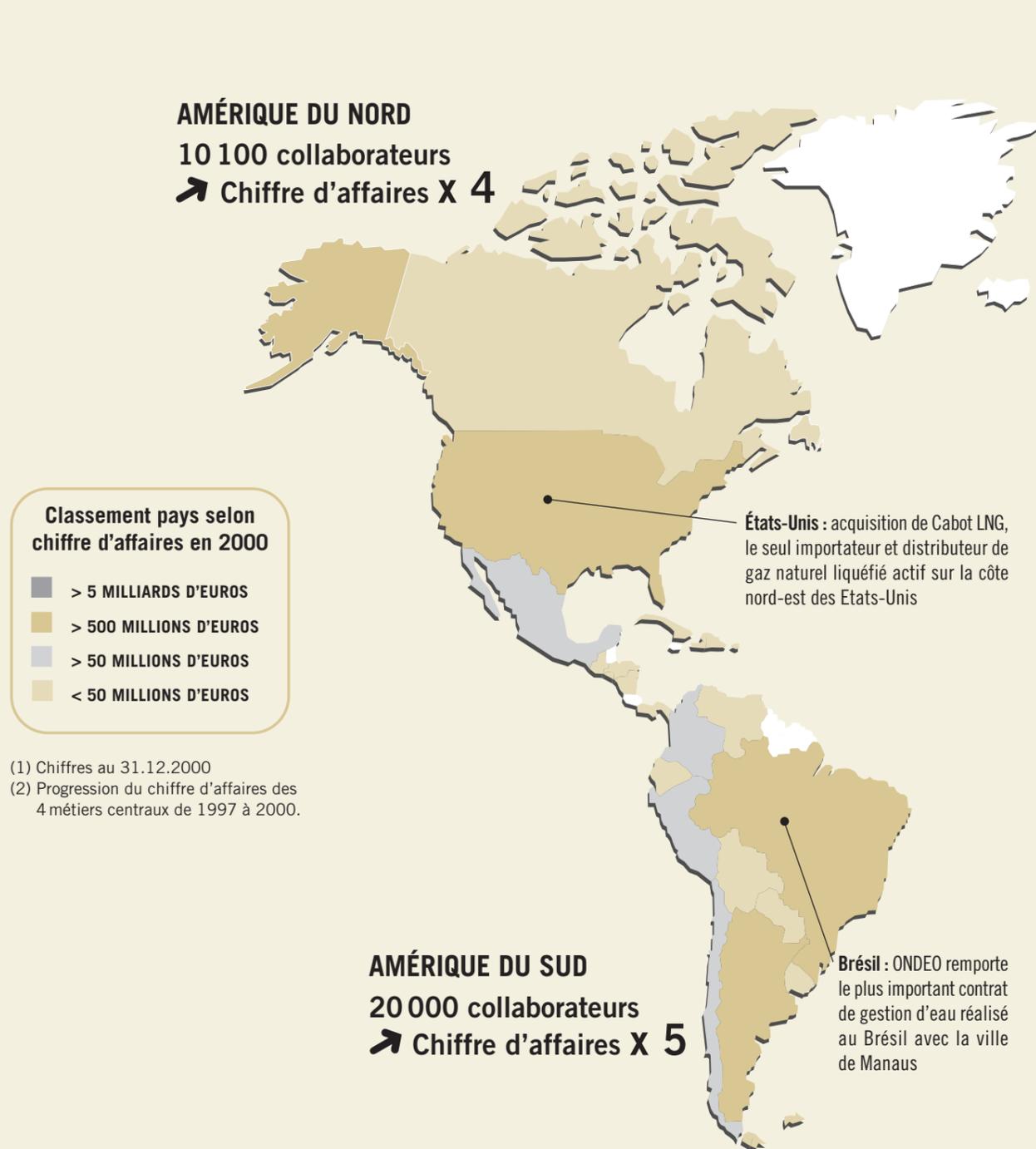
La solidarité est l'autre dimension des métiers du Groupe : extérieure à la sphère marchande, elle concerne directement ses activités. Elle découle des engagements de ses chartes : Charte d'Éthique, Charte Sociale Internationale et Charte de l'Environnement.

La solidarité s'exerce dans le domaine de l'innovation sociale et du développement professionnel, où le Groupe est actif pour promouvoir l'emploi et l'insertion, en collaboration avec les autorités gouvernementales et locales en France et avec le European Business Network for Social Cohesion au niveau européen. Elle s'exerce au plan international, pour permettre à des populations défavorisées d'accéder aux services vitaux, notamment à l'eau, pour réhabiliter les quartiers en difficulté, et pour intervenir dans des situations d'urgence, guerres ou catastrophes naturelles.

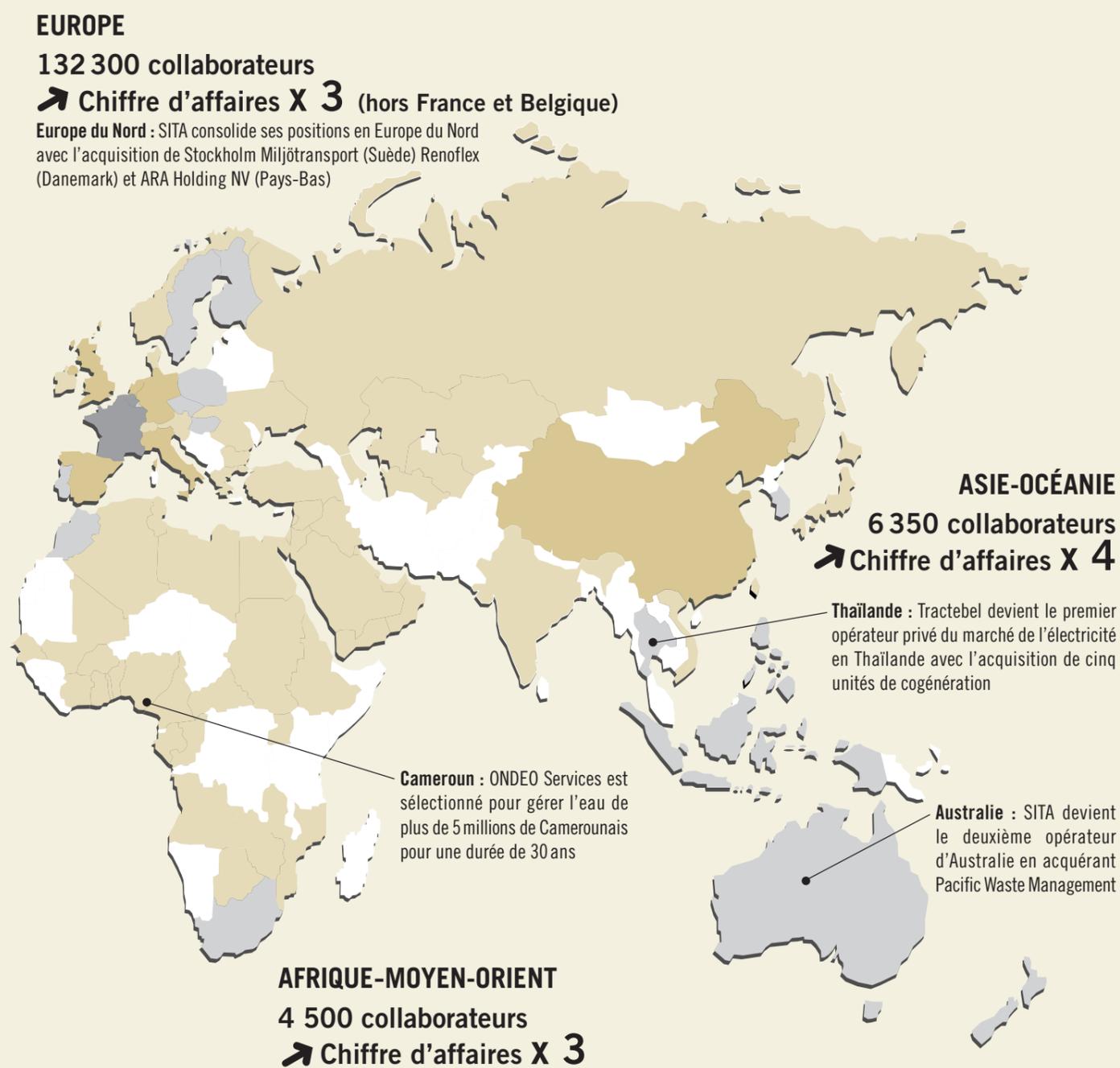
Enfin, la Fondation Suez Lyonnaise des Eaux, sous l'égide de la Fondation de France, se consacre à l'aide à l'enfance en détresse, en France et dans le monde. En France, elle soutient des actions en faveur d'enfants très malades et, notamment, de ceux qui sont touchés par le sida. À l'étranger, elle soutient des associations actives dans les pays où le Groupe est présent : Roumanie, Maroc, Vietnam, Cambodge, Philippines, Brésil et Bolivie.

173 000 collaborateurs dans plus  
Une forte croissance

de 100 pays<sup>(1)</sup>  
internationale<sup>(2)</sup> : + 246 % du chiffre d'affaires  
de 1997 à 2000



(1) Chiffres au 31.12.2000  
(2) Progression du chiffre d'affaires des 4 métiers centraux de 1997 à 2000.



Un Groupe recentré sur ses quatre activités

Octobre 2000 Le Groupe ne détient plus que 17 % dans le capital de Vinci.  
 Décembre 2000 Le Groupe prépare son désengagement dans Union Minière.

Une organisation unifiée et plus industrielle

Février 2000 Création du pôle Eau.  
 Novembre 2000 Optimisation des structures du pôle Énergie.  
 Février 2001 Création de Suez Industrial Solutions.

Un engagement au plus haut niveau en faveur du développement durable

Février 2000 Première réunion du Water Resources Advisory Committee (WRAC).  
 Juillet 2000 Le Groupe adhère au Global Compact (ONU).  
 Décembre 2000 Convention d'insertion avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour accueillir 600 jeunes.

ÉNERGIE

EUROPE

POLOGNE

Avril 2000  
 Prise de participation de 25% dans la centrale de Polaniec.

ALLEMAGNE

Novembre 2000  
 Accord entre Electrabel et Stadtwerke Saarbrücken (SWS) pour reprendre les actifs de production de SWS et créer une filiale commune de commercialisation.

PAYS-BAS

Mars 2000  
 Reprise d'Epon, premier producteur d'électricité des Pays-Bas.

Janvier 2001

Epon/Electrabel signe un contrat de fourniture d'électricité avec Philips Nederland.

ITALIE

Décembre 2000  
 Création d'Electrabel Italia.

FRANCE

Novembre 2000  
 Création de "Énergie du Rhône", filiale commune de commercialisation d'électricité avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

ESPAGNE

Février 2001  
 Elyo retenu par le groupe Solvay pour la réalisation d'une cogénération en Espagne.

PORTUGAL

Novembre 2000  
 Tractebel Engineering remporte la construction d'un terminal de GNL.

AMÉRIQUE LATINE

Tractebel poursuit son développement.

BRÉSIL

Juin 2000  
 Gerasul porte à 69% sa participation dans la centrale de Itá.

MEXIQUE

Juin 2000  
 Tractebel remporte la distribution de gaz de Guadalajara.

AMÉRIQUE DU NORD

ÉTATS-UNIS

Mars 2000  
 Succès de l'OPA de Elyo sur Trigen.

Juillet 2000

Tractebel achète Cabot LNG.

Janvier 2001

TEMI, filiale de trading et de marketing, signe avec AEP un contrat d'achat de toute la production électrique d'une centrale devant être construite par AEP en Louisiane.

ASIE-PACIFIQUE ET AFRIQUE

THAÏLANDE

Août 2000  
 Tractebel porte à 49% sa participation dans PTT Natural Gas Distribution Company.

Novembre 2000

Tractebel devient le premier opérateur privé du marché de l'électricité.

TOGO

Septembre 2000  
 Elyo reprend les activités de la CEET.

EAU

AMÉRIQUE DU NORD

ÉTATS-UNIS

Juillet 2000  
 Intégration à 100% de United Water Resources (UWR).

EUROPE

ALLEMAGNE

Avril 2000  
 Deux nouveaux contrats.

FRANCE

Septembre 2000  
 ONDEO Degrémont retenu pour la station d'épuration de Tours.

Décembre 2000

Lyonnaise des Eaux France certifiée ISO 9002 sur la totalité de son chiffre d'affaires.

GRANDE-BRETAGNE

Janvier 2000  
 Contrat de gestion des eaux industrielles des Brasseries Scottish Courage.

ROUMANIE

Novembre 2000  
 ONDEO Services sélectionnée par le conseil municipal pour la gestion de l'eau et de l'assainissement de Timisoara dans le cadre d'un contrat de concession de vingt-cinq ans.

ÉCOSSE

Octobre 2000  
 Démarrage des contrats de BOT d'Ayshire et de Levenmouth.

ASIE-PACIFIQUE

CHINE

Avril 2000  
 Contrats avec les villes de Zhengzhou et Baoding.

CORÉE

Juin 2000  
 Signature d'un contrat de BOT pour vingt-quatre ans.

INDE

Janvier 2001  
 Contrat de New Delhi (Sonia Vihar – 630 000 m<sup>3</sup>/jour).

AMÉRIQUE LATINE

BRÉSIL

Juin 2000  
 Signature du contrat de gestion d'eau de Manaus.

CHILI

Juillet 2000  
 Acquisition d'Agua Cordillera SA.

AFRIQUE

MAROC

Avril 2000  
 Production de l'eau de Casablanca.

AFRIQUE DU SUD

Février 2001  
 Contrat gestion de l'eau et d'assainissement de Johannesburg.

CAMEROUN

Mai 2000  
 Reprise de la Société Nationale des Eaux du Cameroun et contrat de concession.

PROPRETÉ

EUROPE

SITA consolide ses positions sur le marché européen, en Europe du Nord, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Espagne.

SUÈDE

Janvier 2000  
 Acquisition de 100% de Stockholm Miljötransport (SMT).

Septembre 2000

Rachat par SITA, en partenariat avec le producteur d'énergie Sydkraft, des activités de Waste Management International.

DANEMARK

Février 2000  
 SITA acquiert 58% de Renoflex, 3<sup>e</sup> collecteur danois.

GRANDE-BRETAGNE

Août 2000  
 Acquisition de City Waste, à Birmingham.

AMÉRIQUE LATINE

SITA poursuit son développement et le renforcement de son leadership.

BRÉSIL

Février 2000  
 Concession du traitement des ordures ménagères de Salvador de Bahia.

ARGENTINE

Juillet 2000  
 SITA renforce sa participation dans le capital de Cliba.

ASIE-PACIFIQUE

SITA devient n° 2 du marché des déchets en Australie.

AUSTRALIE

Juin 2000  
 SITA acquiert PWM (Pacific Waste Management).

TAIWAN

Novembre 2000  
 Démarrage du contrat de RenWu, incinérateur avec production d'énergie.

COMMUNICATION

M6

Juin 2000  
 Lancement de M6net.

Septembre 2000

Création d'une société commune entre M6 et TF1 pour le lancement de la chaîne TF6.

NOOS

Mai 2000  
 Lyonnaise Câble change de nom et devient Noos.

Juin 2000

Ouverture des premières boutiques Noos.

Septembre 2000

Bureau Veritas atteste la fiabilité du compteur upload de Noosnet.

Octobre 2000

Obtention par Noos® du contrat Sipperec III (réseaux

câblés de 8 communes de la région parisienne).

TPS (La Télévision par Satellite)

Mars 2000  
 Lancement du TV Mail, 1<sup>er</sup> service e-mail à la télévision.

Mai 2000

Lancement de lastminute.com, première "dotcom" sur une télévision dans le monde.

Novembre 2000

Création de l'offre commerciale Whaaaou! et du Passport TPS Découverte afin d'augmenter l'exposition de ses 7 matchs de D1 par soirée à travers TPS Maxima.

Décembre 2000

TPS accueille la mini-généraliste TF6, créée par M6 en joint-venture avec TF1.

Franchissement par TPS du cap de 1 million d'abonnés.

PARIS PREMIÈRE

Février 2000  
 Paris Première est diffusée par TPS.

Mars 2000

Paris Première lance son site Internet www.paris-premiere.fr. Paris Première élue meilleure chaîne TV de l'année en France.

FIRSTMARK COMMUNICATIONS

Janvier 2000  
 Constitution du consortium FirstMark Communications France.

Juillet 2000

FirstMark Communications remporte une des deux licences nationales de BLR.

Janvier 2001

La Boucle Locale Radio (BLR) fonctionne à Nantes.

BAYARDWEB

Septembre 2000  
 Suez Lyonnaise des Eaux et Bayard Presse constituent une société commune 50/50 pour le développement de projets Internet.

EUROP@WEB

Novembre 2000  
 Protocole d'accord pour une prise de participation dans Europ@web, finalisé en février 2001.

ST3G

Janvier 2001  
 Retrait de la candidature du consortium ST3G à une licence UMTS.

## Une stratégie de “smart play” ou l’exploitation des atouts spécifiques du pôle Énergie

par Jean-Pierre Hansen, membre du Directoire, Président de la Direction Générale de Tractebel

Chiffres-clés		
en milliards d'euros	2000	1999
Contribution de l'Énergie au chiffre d'affaires consolidé	19,88	14,37*
Contribution de l'Énergie au résultat brut d'exploitation du Groupe	3,97	3,24

\* avec les quatre filiales du Groupe GTM proforma

Arrêté en mars 2000 pour les cinq prochaines années, le plan industriel de Tractebel lui fixe l'objectif d'assurer son essor sur trois marchés clés : l'Europe, le cône sud de l'Amérique latine et l'ensemble États-Unis/Canada.

En dehors de ses marchés clés, le Pôle a saisi des opportunités sur des marchés de croissance : c'est ainsi que Tractebel est devenu le premier électricien privé de Thaïlande. Au total, plus de 30 projets ont été menés à bien en 2000, pour un investissement de près de 5,8 milliards d'euros.

### Le développement de Tractebel s'appuie sur cinq atouts

- des coûts de production parmi les plus bas du marché (“low cost producer”) ;
- la maîtrise du trading et des offres marketing (“longer in sales, shorter in assets”) ;
- la capacité à exploiter les synergies électricité-gaz ;
- la capacité à exploiter les complémentarités énergie-services ;
- une forte présence internationale sur des marchés de croissance.

### Des coûts de production parmi les plus bas du marché

L'intégration d'Epon, premier producteur d'électricité des Pays-Bas, conjuguée à l'expérience d'Electrabel, a fait de Tractebel un leader mondial de la production électrique basée sur les technologies de pointe en gaz naturel (“Turbine Gaz-Vapeur” – TGV – et cogénération). Grâce à son parc de production flexible et très diversifié, le pôle Énergie dispose des moyens pour répondre au meilleur coût aux besoins de ses clients.

### La maîtrise du trading et des offres marketing

Pour satisfaire ses clients à travers toute l'Europe, Electrabel a conclu des accords commerciaux avec Stadtwerke Saarbrücken et avec la Compagnie Nationale du Rhône, et a créé des filiales de commercialisation en Espagne, France, Allemagne et Italie. Elle est aujourd'hui présente sur l'ensemble des Bourses européennes de l'énergie. Aux États-Unis, en achetant la production d'une centrale d'AEP, TEMI, filiale de Trading Énergétique Tractebel, a augmenté son offre sans acquérir ni construire de nouvelle unité de production.

### L'exploitation des synergies électricité-gaz

Par sa maîtrise des métiers de l'électricité et du gaz, Tractebel est l'un des opérateurs les mieux placés pour maximiser leurs synergies : achat, trading, arbitrage ou vente au client. Aux États-Unis, la reprise des activités de Cabot LNG, en juillet 2000, complète parfaitement celles de TEMI et offre un potentiel de synergies avec Distrigaz.

### Une offre complète grâce aux synergies énergie-services

Les offres combinées énergie-services répondent à la tendance des clients industriels et tertiaires à confier la gestion de leurs installations et l'exercice des fonctions auxiliaires de leurs entreprises à des partenaires extérieurs. Tractebel entend devenir le leader européen dans ce domaine, grâce à une gamme étendue de services allant de l'ingénierie à la gestion-maintenance d'installations techniques. L'intégration d'Elyo en juin 2000 et la reprise des 4 entreprises industrielles de Groupe GTM s'inscrivent dans cette logique. Au total, cette activité emploie près de 60 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards d'euros.



Méthanier Matthew, Cabot.

## Une structure unifiée pour poursuivre le développement du leader mondial dans les eaux urbaines et industrielles

par Gérard Payen, membre du Directoire, Président-Directeur Général d'ONDEO

Chiffres-clés		
en milliards d'euros	2000	1999
Contribution de l'Eau au chiffre d'affaires consolidé	9,06	6,29
Contribution de l'Eau au résultat brut d'exploitation du Groupe	2,13	1,43

ONDEO a deux principaux types de marchés : l'eau urbaine et les eaux industrielles, qui représentent respectivement 64 % et 36 % de son chiffre d'affaires. Le développement du premier est conditionné par une donnée géopolitique fondamentale : 800 millions d'êtres humains n'ont pas un accès satisfaisant à une eau potable de qualité et, en 2025, ils risquent d'être 4 milliards (source : Suez Lyonnaise des Eaux).

### L'eau urbaine, un marché actif et prometteur

Le marché de l'eau urbaine est resté très dynamique en 2000. Plus de 38 millions de personnes ont vu la gestion de leur eau partiellement confiée à une entreprise privée. Le pôle Eau a largement tenu son rang avec 14 millions de nouveaux clients à desservir. Parmi les contrats les plus importants, on citera les concessions de Manaus (Brésil), d'Agua Cordillera (Chili), Baoding et Zhengzhou (Chine), les BOT de Yangju (Corée), Ayshire et Levenmouth (Écosse), l'adduction d'eau de Casablanca (Maroc), le management de l'alimentation en eau de Johannesburg (Afrique du Sud), ainsi que la reprise de la Société Nationale des Eaux du Cameroun. Dans le domaine des usines d'eau potable, le pôle Eau a gagné Sonia Vihar à Delhi (Inde – 630 000 m<sup>3</sup>/jour) et a pu développer en France et aux États-Unis les traitements Aquasource. L'année 2000 a aussi vu le gain d'un premier contrat significatif en Irlande : la station d'épuration de Cork.



Pose de canalisation à Manaus.

### Une nouvelle marque pour une nouvelle ambition

Dès sa création, en février 2000, le pôle Eau a mis en place des structures de pilotage afin de tirer parti de la complémentarité de Nalco, Degrémont et Lyonnaise des Eaux. Le Comité Exécutif du Pôle a défini des missions transversales : harmoniser la recherche et le développement, développer une politique unique d'achat, coordonner les politiques de gestion des ressources humaines, de communication et de “knowledge management”.

Aujourd'hui, le Pôle est doté d'une nouvelle marque : ONDEO. Marque du leader mondial dans le domaine des services liés à l'eau, ONDEO est désormais la bannière de l'ensemble des activités eau du groupe Suez Lyonnaise des Eaux. Ainsi, Lyonnaise des Eaux devient ONDEO Services, Degrémont devient ONDEO Degrémont et Nalco devient ONDEO Nalco.

### Un marché en forte croissance : les services à l'industrie

Les entreprises industrielles font appel depuis longtemps au savoir-faire des sociétés d'ONDEO. En 2000, de nombreux succès commerciaux ont été enregistrés sur les marchés industriels : brasseries Scottish Courage (Royaume-Uni), Yoplait (France et Italie) ou encore Ontario Power (Canada). En 2001, le Pôle a créé une nouvelle entité réunissant les compétences des trois sociétés pour développer son offre de services aux clients industriels : ONDEO Industrial Solutions. Ainsi, ONDEO dispose aujourd'hui d'une offre unique, tant par sa palette de compétences que par son organisation commerciale.

### Se développer sur de nouveaux territoires

Enfin, ONDEO continue à développer ses nouveaux métiers, comme la distribution d'eau en bonbonnes, domaine où la société née, en février, de la fusion de Châteaud'eau et de Roche Claire, est numéro un français des fontaines à eau réfrigérée. L'acquisition du britannique Northumbrian Spring illustre sa volonté de se développer à l'échelle européenne dans ce métier.

## Accentuer le développement auprès des clients industriels et dans les régions où le pôle est leader

par Jacques Pétry, Président-Directeur Général de SITA

Chiffres-clés en milliards d'euros	2000	1999
Contribution de la Propreté au chiffre d'affaires consolidé	5,03	4,21
Contribution de la Propreté au résultat brut d'exploitation du Groupe	0,81	0,68

Le pôle Propreté se développe aujourd'hui dans un nombre limité de pays présentant dynamisme économique et éthique environnementale. Son but n'est pas d'être partout, mais d'être fort dans les pays choisis. Il a aujourd'hui la taille critique dans 12 pays où il a effectué des acquisitions majeures, qui ont été développées de façon rentable par croissance organique.

### Le client industriel, priorité fondamentale

Le Pôle a réorienté rapidement son portefeuille pour compter aujourd'hui plus de 350 000 clients industriels et commerciaux qui représentent 44 % de son chiffre d'affaires et qui apprécient ses compétences techniques spécifiques, larges et compétitives : outsourcing de grands outils industriels, maintenance industrielle, gestion de déchets banals sur site, incinération spécialisée en cimenteries, mise en décharge. Le Pôle ambitionne de réaliser 55 % de son chiffre d'affaires avec des clients industriels dans cinq ans.

### Le traitement des déchets, cœur de la stratégie du Groupe

Le second objectif stratégique du Pôle est de développer les activités de plus en plus sophistiquées du traitement des déchets : recyclage, compostage, production d'énergie verte par incinération, mise en décharge avec valorisation du biogaz, etc. Le traitement représente un secteur à forte rentabilité, et la maîtrise de toutes ces techniques fait du Pôle un partenaire majeur des municipalités et des industriels. Son ambition est de pouvoir procéder, systématiquement, à l'intégration verticale des flux de déchets, associant traitement et collecte. Cette évolution est en cours de réalisation en Allemagne, aux Pays-Bas, au Brésil et en Argentine. Elle est complète dans les autres pays.

### Une offre compétitive au plan économique

La pression des clients pousse en permanence à réaliser des gains de rentabilité : simplification des structures, économies d'échelle, synergies intragroupe. Un effort important a été consenti pour développer les technologies du e-business, source de productivité. Quelques projets pilotes sont en cours en France, à Hong Kong, au Danemark et aux Pays-Bas, avant de s'étendre à d'autres pays. Le e-business sera un vecteur majeur d'évolution des services, notamment envers les clients industriels et commerciaux et dans le secteur des déchets d'activités de soins.

### Un développement de leader en Europe, Amérique latine et Asie

Le nouveau périmètre du pôle Propreté (intégrant les anciennes filiales de Tractebel, Watco et EdS, au sein de SITA) renforce son dispositif européen : grâce à l'intégration de ces trois sociétés, il est aujourd'hui présent dans presque tous les pays européens, avec une position de leader dans 9 d'entre eux. Partout ailleurs, le Pôle organise sa croissance pour atteindre rapidement la taille critique. En Asie et en Amérique latine, il mise sur les quelques pays qui ont les exigences les plus élevées en matière environnementale et y connaît une croissance plus rapide qu'en Europe. Le marché d'Amérique du Nord ne constitue pas une priorité à court terme.

### Un développement responsable soutenu par une forte performance environnementale et sociale

La nature de nos métiers et l'éthique du Groupe confèrent au pôle Propreté un sens aigu de ses responsabilités. Il se traduit par une volonté de respecter ses engagements environnementaux au-delà même de la conformité aux normes en vigueur, comme en témoigne la publication d'un Rapport Environnement, dont la deuxième édition est sortie en juin 2000. Il se manifeste également par la recherche d'une performance sociale forte, grâce au développement de formations régulières pour l'ensemble des collaborateurs, de la promotion au sein de l'entreprise et de l'amélioration de la sécurité des personnes.

## Un « plus » de création de valeur pour le Groupe

Chiffres-clés en milliards d'euros	2000	1999
Contribution de la Communication au chiffre d'affaires consolidé	0,59	0,50
Contribution de la Communication au résultat brut d'exploitation du Groupe	0,08	0,08

Le Pôle Communication poursuit deux objectifs : les services « haut débit » et l'offre « multi-accès ». Cette stratégie sélective, réalisée en partenariats, vise à faire du Groupe un des principaux acteurs français dans ce domaine.

### Proposer des services « haut débit »

Les trois vecteurs de développement de services « haut débit » sont :

- Les réseaux câblés de Noos, le principal cablo-opérateur français, pionnier des services haut débit en France. En 2000, Noos a remporté son troisième contrat de franchise avec Sipperec en banlieue parisienne (soit un total pour les 3 contrats de plus de 500 000 prises) ;
- La société Coditel, principal cablo-opérateur à Bruxelles et au Luxembourg et la société Codenet exploitant un réseau de fibres noires en Belgique ;
- La Boucle Locale Radio, à travers FirstMark Communications France, qui vise une clientèle de petites et moyennes entreprises ainsi que les administrations et les collectivités locales, afin de leur offrir une gamme complète de services haut débit, dont Internet et des services de voix et données.

Le retrait de la candidature du Groupe à une licence UMTS en France et en Belgique a été décidé en janvier 2001. En effet, l'évolution récente du contexte économique et technique a fait apparaître que ce projet présentait des incertitudes majeures pour un nouvel entrant et que des espérances de rentabilité n'étaient pas à la hauteur du risque.

### Proposer une offre « multi-accès »

Le Groupe fait partie des opérateurs proposant une offre « multi-accès » :

- À travers Noos, qui propose des services de télévision numérique « à la carte », des services Internet et bientôt des services de téléphonie vocale par voie IP ;

- À travers TPS, qui associe la télévision, des services interactifs (météo, Pari Mutuel, etc.) et une offre de services e-mail ;
- À travers M6, qui outre la position majeure que la chaîne occupe dans le paysage hertzien, est devenu, grâce à M6Net, un acteur dans le domaine de la fourniture d'accès à Internet. Dans le cadre du Plan Gouvernemental de numérisation des réseaux terrestres, le Groupe a engagé une réflexion sur sa candidature à une offre de télévision numérique terrestre.

### L'accès aux Contenus

L'accès à certains contenus est une condition du succès des offres multiservices du Groupe :

- pour M6, ce sont les chaînes thématiques créées pour le câble et le satellite (Série-Club, Teva, M6 Music, TF6) et 7 portails ouverts sur le Net par M6 Web ;
- pour TPS, ce sont des chaînes de cinéma dont le contenu provient d'accords globaux signés avec des studios, dont des « majors » américains, et des événements sportifs (les matchs de football de 1<sup>ère</sup> division).

Par ailleurs, le Groupe Suez Lyonnaise des Eaux :

- s'est renforcé dans Paris Première (84 % du capital) <sup>(1)</sup> ;
- s'est rapproché du Groupe Bayard pour créer BayardWeb, société détenue à parité, qui lancera au second semestre 2001 un portail de services ciblés sur la famille ;
- a investi, aux côtés du Groupe Arnault, dans Europ@web, incubateur de contenus et services Internet innovants ;
- a créé Suez Net Invest, détenu à 100 %, qui a vocation à prendre des participations significatives dans des projets de développement de contenus et services Internet jugés intéressants pour les différents métiers du Groupe.

(1) Pourcentage incluant la participation de M6 dans le capital de Paris Première.



Noosnet, votre ordinateur prend des allures de télévision.

# Autres participations

## Fortis B

Groupe leader dans les domaines de l'assurance, de la banque, des placements et de la bancassurance, et coté aux Bourses d'Amsterdam, de Bruxelles, de Londres et de Luxembourg, Fortis compte plus de 75 000 collaborateurs. Sur son marché domestique, le Benelux, c'est l'un des principaux prestataires de services financiers intégrés pour les particuliers, les entreprises, les investisseurs institutionnels et le secteur public.

En 2000, Fortis a consolidé ses activités bancaires en acquérant le solde des actions de la Banque Générale du Luxembourg et de Belgolaise. Il a procédé à l'acquisition de la société d'assurances néerlandaise ASR, ce qui l'a propulsé à la première place au Benelux. Aux États-Unis, Fortis B a confirmé sa place de leader dans le secteur des assurances funéraires par la reprise d'American Memorial Life Insurance Corporation. L'accord commercial passé entre Fortis Health et State Farm a également consolidé sa position dans le secteur des assurances soins de santé.

## Vinci

Suez Lyonnaise des Eaux a apporté ses actions Groupe GTM à l'OPE amicale lancée par Vinci.

L'objectif du rapprochement Vinci-Groupe GTM est de constituer un leader mondial, dans les métiers des concessions et de la construction. Le caractère amical de cette opération et la complémentarité des métiers des deux groupes permettront de concrétiser cette ambition qui s'appuiera sur la compétence des hommes, le savoir-faire financier, la qualité et l'étendue des références.

Suez Lyonnaise des Eaux a repris les activités de services à l'énergie et à l'industrie de Groupe GTM (Entreprise Industrielle, GTMH, Entrepose et Delattre Levivier, qui figurent parmi les leaders européens dans leur secteur d'activité) pour les rapprocher de Tractebel.

Aujourd'hui le Groupe détient 17,05 % de Vinci.

## S.I. Finance (ex-Suez Industrie)

Pôle de capital-investissement de Suez Lyonnaise des Eaux, constitué de portefeuilles de participations et de fonds d'investissement en Europe, en Asie et aux États-Unis, S.I. Finance a poursuivi, en 2000, les objectifs que lui a fixés le Groupe : valoriser son portefeuille de participations, réduire les fonds propres affectés au capital-investissement, et favoriser la réorientation de ses équipes vers des structures autonomes de gestion de fonds levés auprès de tiers.

En 2000, les cessions se sont réalisées à un rythme soutenu, permettant à S.I. Finance de maintenir sa contribution au résultat consolidé du Groupe et en dividende à un niveau proche de celui de 1999.

## Suez Net Invest

Créée en 2000, Suez Net Invest a pour vocation de prendre une participation significative dans des entreprises du secteur des technologies de l'information qui présentent des synergies avec les métiers centraux.

C'est ainsi qu'au 31 décembre, Suez Net Invest était présent dans le capital d'Achats Pro, place de marché inter-entreprises spécialisée dans les achats généraux, et dans Ciné Info, ainsi que la diffusion d'information sur le cinéma à la télévision et sur Internet.

À terme, Suez Net Invest intégrera ces participations si leur caractère stratégique est confirmé ou, dans le cas contraire, les cédera.

Pour 2001, les secteurs prioritaires de Suez Net Invest sont les technologies de l'information (Internet, Intranet, télécommunications) et les contenus éditoriaux intéressants les portails du Groupe (cinéma, spectacles, loisirs, sports, santé, cityguides, web TV et home services).

# Lexique financier

## Actif net réévalué

Ensemble des biens détenus (immobilier, sociétés...) dont l'évaluation est effectuée au cours du marché à une date donnée.

## Avoir fiscal

Montant égal à 50 % du dividende net. C'est un crédit d'impôt accordé par l'État à l'actionnaire pour tenir compte du fait que le dividende distribué provient du bénéfice déjà soumis à l'imposition des bénéfices sur les sociétés.

## BNPA (bénéfice net par action)

Il s'obtient en divisant le bénéfice net consolidé de la société, après déduction des intérêts minoritaires, par le nombre moyen d'actions en circulation. Il permet d'apprécier le prix relatif de l'action, comparé à la moyenne du marché ou des sociétés du même secteur.

## BNPA courant

Il correspond au BNPA hors éléments exceptionnels.

## Capitalisation boursière

Valeur donnée par le marché boursier à une société qui s'obtient en multipliant le cours de l'action par le nombre des titres en circulation.

## Création de valeur

Cette notion réside dans l'engagement pour Suez Lyonnaise des Eaux à poursuivre l'amélioration de sa rentabilité dans tous ses métiers, à travers notamment une politique rigoureuse de sélection de ses investissements. Il y a création de valeur lorsque la rentabilité des capitaux employés est supérieure au coût moyen pondéré du capital.

## Endettement net consolidé

Endettement total duquel est déduite la trésorerie disponible, et, dans le cas de l'endettement net économique, les actifs financiers à valeur de réalisation couverte. Il représente le poids réel des dettes financières du Groupe, qui permettent de financer les investissements en complément de la marge brute d'autofinancement. Ce terme peut être associé à la notion de ratio d'endettement, égal au rapport entre l'endettement net et les fonds propres. Celui-ci diminue quand le Groupe rembourse une partie de ses dettes ou augmente le niveau de ses fonds propres.

## Fonds propres

Capitaux qui appartiennent en propre à l'entreprise, soit essentiellement le capital social et les réserves constituées au fil des années. Cela correspond à l'actif net, c'est-à-dire l'ensemble des actifs possédés par une société moins l'ensemble de ses dettes.

## MBA (cash flow)

La marge brute d'autofinancement est la somme des bénéfices (hors plus-values), des amortissements (immobilisations, c'est-à-dire essentiellement le matériel dont la charge est répartie sur plusieurs exercices) et des provisions (économies réalisées par l'entreprise en prévision d'un risque qui pourrait survenir), ce qui correspond au flux réel d'argent que la société dégage chaque année de son exploitation. Elle mesure la capacité de l'entreprise à investir ou à rembourser ses dettes.

## Multiple de capitalisation (PER, price earning ratio)

Coefficient de capitalisation boursière des bénéfices. Il correspond au cours de l'action/bénéfice par action. Il sera d'autant plus élevé que l'on anticipe une croissance forte des bénéfices.

## PEG (PER/growth)

Correspond au cours d'une action, divisé par le bénéfice par action, rapporté au taux de croissance des bénéfices.

## Relution (ou opération relative)

Effet produit par une opération (acquisition, augmentation de capital...) qui entraîne une augmentation de certaines données par action. Une opération peut être relative en termes de résultat net par action, d'actif net par action... Si le résultat net total augmente plus vite que le nombre d'actions créées au cours d'une opération financière, le résultat par action est en augmentation et l'opération est alors relative. À l'inverse d'une opération relative, une opération est dilutive lorsqu'elle entraîne une diminution de ces mêmes données par action.

## Rentabilité des capitaux employés (ROCE, return on capital employed)

Résultat opérationnel net/capitaux employés. Ce ratio est utilisé par le Groupe comme critère de sélection des investissements et comme outil d'appréciation des performances des différents métiers du Groupe.

## Rentabilité des fonds propres (ROE, return on equity)

Bénéfice net part du Groupe/fonds propres part du Groupe. Ce ratio permet la juste comparaison de la rentabilité nette d'activités dont l'intensité capitalistique, c'est-à-dire les fonds propres nécessaires, diffère fortement.

## Résultat brut d'exploitation

(RBE ou EBITDA, "Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization"). Exprime le montant des ressources que l'entreprise tire de son cycle d'exploitation. Il correspond à la valeur ajoutée moins les frais de personnel et les impôts (autres que les impôts sur les sociétés). C'est le critère le plus significatif pour apprécier chaque année la rentabilité du Groupe.

## Résultat net part du Groupe (RNPG)

Bénéfice qui appartient vraiment à l'entreprise. Il est égal au résultat net total (ce que l'ensemble des sociétés du Groupe a dégagé comme résultat) duquel est déduite la partie qui revient aux actionnaires externes de filiales dans lesquelles Suez Lyonnaise des Eaux ne détient pas la totalité du capital. C'est ce qu'on appelle les intérêts minoritaires. Ainsi, en 1998, le résultat net de SITA, filiale à 51 %, était pris en compte en totalité dans le résultat net (ex. : 100 francs), mais la part du résultat appartenant aux autres actionnaires (ex. : 49 francs) devait être déduite pour connaître le résultat net part du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux.

## Résultat net courant part du Groupe (RNPG courant)

Comme le résultat net part du Groupe, il s'agit du bénéfice net (après impôt) qui appartient vraiment à Suez Lyonnaise des Eaux, mais en se limitant cette fois aux bénéfices issus de l'activité courante, hors éléments exceptionnels.

## Taux de couverture des frais financiers

Rapport entre le résultat brut d'exploitation et les frais financiers nets. On l'exprime aussi en multiple (les frais financiers sont couverts x fois). Cet indicateur permet de mesurer le confort dont dispose l'entreprise dans le financement de sa dette.

## Taux de distribution des bénéfices (payout)

Rapport entre le dividende net par action et le bénéfice net consolidé par action d'un même exercice.

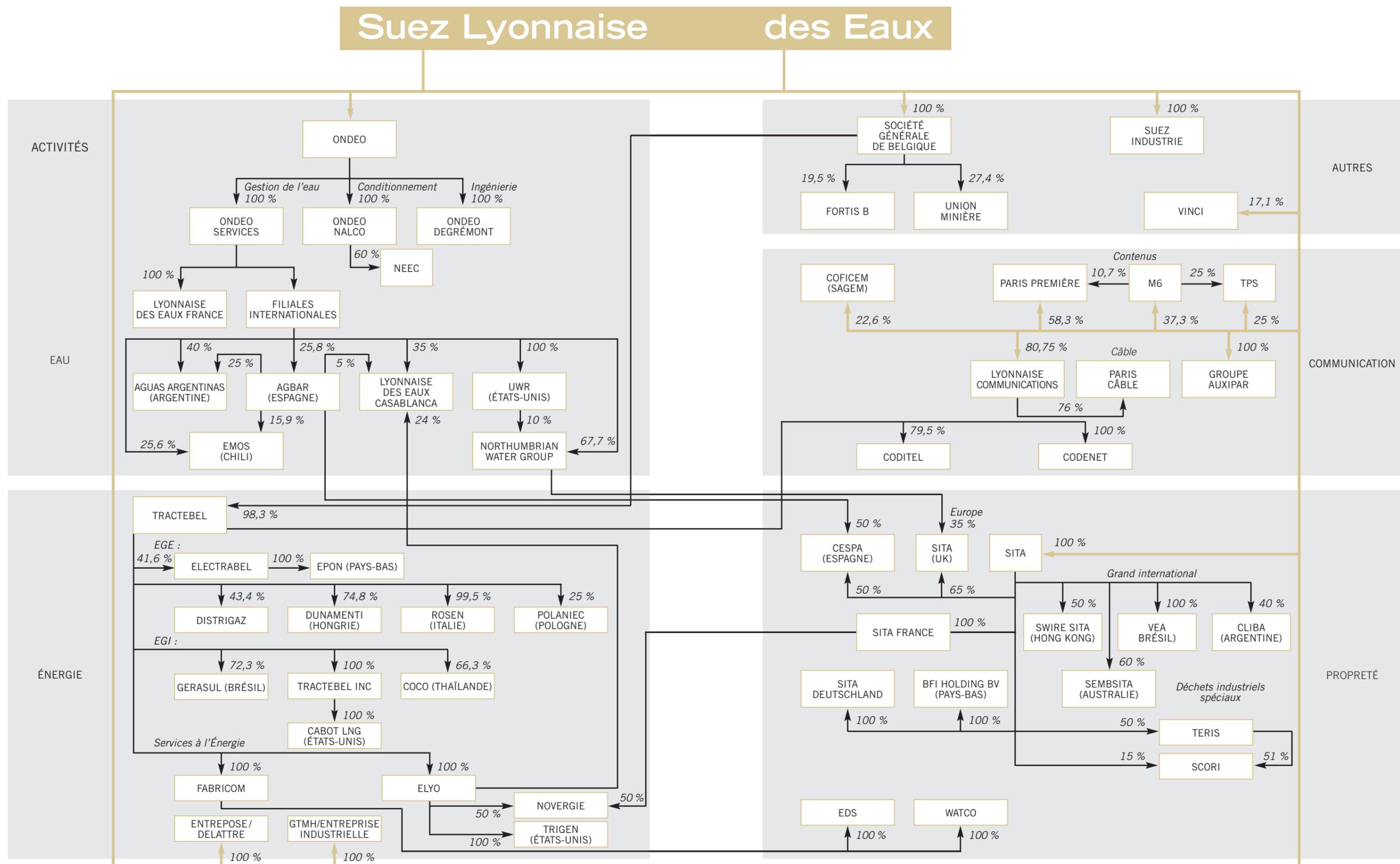
## Taux d'endettement (gearing)

Rapport dettes financières nettes/ fonds propres. Il traduit la solidité financière de l'entreprise et diminue quand l'entreprise rembourse ses dettes ou augmente ses fonds propres.

## ÉTATS FINANCIERS ET INFORMATIONS JURIDIQUES

36	<b>Organigramme simplifié</b>
38	<b>Rapport de gestion</b>
45	<b>Chiffres clés sur 5 exercices, en euros, en francs</b>
47	<b>Comptes consolidés</b>
48	<b>Comptes</b>
53	<b>Annexe aux comptes consolidés</b>
104	<b>Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2000</b>
106	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>
107	<b>Informations juridiques et administratives</b>
108	<b>Renseignements de caractère général</b>
108	Renseignements concernant la société
110	Renseignements concernant le capital
122	<b>Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance</b>
124	<b>Rémunération des Dirigeants</b>
125	<b>Rapport des Comités du Conseil de Surveillance</b>
127	<b>Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001</b>
127	Ordre du jour
128	Rapport du Directoire
132	Observations du Conseil de Surveillance
133	Rapport spécial des commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2001
135	Rapport de l'expert indépendant
136	Résolutions
144	<b>Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes</b>
145	<b>Table de correspondance COB</b>
146	<b>Projet de statuts</b>

# Organigramme simplifié au 31 décembre 2000



(pourcentages d'intérêts)

# Rapport de gestion

Sauf indication contraire, les commentaires du rapport de gestion sont réalisés sur la base des comptes pro forma 1999 dans lesquels Groupe GTM est mis en équivalence. De plus, les indicateurs par métiers 1999 ont fait l'objet des reclassements suivants afin de les rendre homogènes avec la présentation 2000 : de Construction vers Énergie pour les activités de services industriels rachetés à Groupe GTM et de Autres à Communication pour la contribution de Sagem.

Les comptes consolidés de Suez Lyonnaise des Eaux de l'exercice 2000 se caractérisent par :

- Une croissance soutenue : un chiffre d'affaires de EUR 34,6 milliards, en hausse de 36 %, la part de l'international s'élevant à 48,5 %, contre 41,1 % à fin 1999,

ces variations étant exprimées par rapport au pro forma 1999 dans lequel Groupe GTM est consolidé par mise en équivalence.

- Une forte croissance des résultats : un résultat net part du Groupe de EUR 1 919,4 millions (+ 32 %), dont EUR 1 409,4 millions au titre du résultat net courant part du Groupe (+ 43 %) et EUR 510 millions au titre du résultat net exceptionnel part du Groupe.

- Une structure financière solide : le ratio de couverture des frais financiers nets par le résultat brut d'exploitation (Ebitda) est supérieur à 6,5 après les acquisitions importantes faites en 1999 et 2000. Les actifs non stratégiques ont une valeur de marché de EUR 11,5 milliards.

## Évolution du chiffre d'affaires

En millions d'EUR	2000	1999 pro forma	Variation en %	Variation	Dont effets de périmètre	Et effets de change
Énergie	19 880,1	14 366,1	38,4	5 514,0	2 768,7	287,3
Eau	9 063,4	6 293,6	44,0	2 769,8	2 341,6	260,6
Propreté	5 028,1	4 206,0	19,5	822,1	279,8	108,1
Communication	593,7	497,9	19,2	95,8	15,8	-
Autres	51,7	78,3	NS	(26,6)	(16,0)	-
<b>Total Groupe</b>	<b>34 617,0</b>	<b>25 441,9</b>	<b>36,1</b>	<b>9 175,1</b>	<b>5 389,9</b>	<b>656,0</b>

Ces chiffres en forte progression démontrent la capacité du Groupe à exploiter ses positions dans ses quatre métiers et à profiter des opportunités de croissance rentable.

- Croissance organique : hors effets de périmètre (EUR 5 390 millions, soit + 21,2 %) et de change (EUR 656 millions, soit + 2,6 %), la croissance organique de l'année 2000 atteint 12,3 %, tirée en particulier par la forte progression de l'Énergie (+ 17 %).

- Développement externe : les effets de périmètre correspondent aux récentes acquisitions du Groupe, principalement Epon (Pays-Bas), Entreprise Industrielle (France), Cabot LNG (États-Unis) et Hanjin City Gas (Corée du Sud) pour l'Énergie, Nalco (États-Unis), Calgon (États-Unis) et Emos (Chili) pour l'Eau.

- Internationalisation : le chiffre d'affaires réalisé hors France et Belgique (soit EUR 16,8 milliards), en progression de 60,6 %, représente 48,5 % du total. La présence du Groupe sur le continent américain a plus que doublé.

## Évolution des métiers du Groupe

### Énergie : + 38,4 %

Les activités d'Électricité et de Gaz en Europe progressent de 44 % (+ 23,7 % en croissance organique).

Cette progression résulte des facteurs suivants :

- dans l'Électricité : les volumes vendus par Electrabel aux clients industriels hors de Belgique ont augmenté de 66 %, ce qui traduit la volonté du Groupe de développer sa base de clientèle en dehors de son marché domestique. Les volumes vendus aux clients industriels belges ont, dans le même temps, progressé de 7,2 %. Le développement du trading (EUR + 609 millions) confirme la place d'Electrabel en tant qu'acteur majeur dans cette activité en Europe. L'entrée d'Epon contribue par ailleurs, à hauteur de EUR 859 millions, à cette croissance du chiffre d'affaires ;

- dans le Gaz : les volumes vendus aux clients directs et à l'étranger ont enregistré une progression de 26 %, accompagnée d'une forte augmentation des prix moyens (+ 51 %), liée au dollar américain et aux prix des produits pétroliers. La croissance d'Électricité et Gaz International s'établit à 99,9 %, elle bénéficie :

- d'une très forte croissance organique, + 26,8 %, qui s'explique par les bonnes performances des implantations internationales de Tractebel, notamment en Amérique latine (Gerasul, EUR + 176 millions) ;

- de l'entrée en périmètre de Cabot LNG (États-Unis, EUR + 225 millions pour trois mois), de Hanjin City Gas (Corée du Sud, EUR + 165 millions, démarrage de la distribution en juillet 1999) et de l'intégration des joint-ventures américains (EUR + 204 millions) ;

- ainsi que des effets de change résultant de l'évolution du dollar et du réal brésilien (EUR + 198 millions).

La progression des Services à l'énergie (+ 19,5 %) est due à la forte croissance organique d'Elyo (+ 14,4 %), liée à la poursuite du développement commercial en France, aux États-Unis et dans le Pacifique (activités de cogénération et négoce), ainsi qu'à l'acquisition d'Entreprise Industrielle en juin 1999 (EUR + 366 millions).

En millions d'EUR	2000	1999 pro forma	Variation brute en %
Électricité et Gaz en Europe (EGE)	10 183,1	7 072,2	44,0
Électricité et Gaz International (EGI)	2 442,6	1 222,0	99,9
Services à l'énergie <sup>(1)</sup>	7 254,4	6 071,9	19,5
	<b>19 880,1</b>	<b>14 366,1</b>	<b>38,4</b>

(1) Contributeurs : Elyo, Fabricom, Tractebel Ingénierie, GTMH, Entreprise Industrielle, Entrepote et Delattre Levivier. Les données 1999 sont présentées de manière comparable.

### Eau : + 44 %

Les activités du pôle Eau progressent de 44 % en 2000. La croissance a été particulièrement forte à l'international : + 66,6 % (États-Unis : x 2,6 ; Amérique du Sud : x 1,7). La croissance organique atteint 2,7 %. En y incluant l'impact d'Emos (Chili), elle s'élève à 5,7 % et aurait atteint 7,2 % hors impact de la baisse des tarifs de l'eau en Grande-Bretagne à partir du 1<sup>er</sup> avril 2000.

Le chiffre d'affaires de la Gestion de l'eau France croît de 4,1 %, en raison notamment du développement des activités Assainissement et Prestations de service. Après plusieurs années de baisse des consommations, on assiste pour la deuxième année consécutive à une stabilisation des volumes vendus au détail.

Dans le Conditionnement, le chiffre d'affaires a été multiplié par cinq en raison de la consolidation en année pleine des sociétés Nalco et Calgon (en 1999, le nouvel ensemble était constitué seulement d'Aquazur, d'un semestre d'activité de Calgon et de deux mois de Nalco). La croissance organique de ce pôle s'élève à 4 %.

Par ailleurs, l'activité Ingénierie du traitement de l'eau enregistre une croissance de 10,3 %, en grande partie liée au démarrage de l'exploitation de nouveaux BOT à l'international.

En millions d'EUR	2000	1999 pro forma	Variation brute en %
Gestion de l'eau	5 559,1	4 967,5	11,9
- dont International	3 356,4	2 850,7	17,7
- dont France	2 202,7	2 116,8	4,1
Conditionnement	2 641,3	543,4	x 5
Ingénierie et divers	863,0	782,7	10,3
	<b>9 063,4</b>	<b>6 293,6</b>	<b>44,0</b>

## Propreté : + 19,5 %

Hors effets de périmètre et de change, le chiffre d'affaires de la Propreté progresse de 10,3 %, tiré notamment par les bonnes performances de l'activité Déchets industriels spéciaux et par les activités en Espagne, aux Pays-Bas, en France et en Scandinavie où le Groupe s'est renforcé récemment. Les variations de périmètre correspondent principalement aux acquisitions en Australie (Pacific Waste Management) et en Scandinavie (Renoflex).

En millions d'EUR	2000	1999 pro forma	Variation brute en %
SITA	3 853,6	3 386,4	13,8
Watco / EDS	1 174,5	819,6	43,3
	<b>5 028,1</b>	<b>4 206,0</b>	<b>19,5</b>

## Communication : + 19,2 %

La contribution au chiffre d'affaires consolidé de la Communication est en progression de 16,1 % à périmètre et taux de change constants. Économiquement, l'activité

(à 100 %) des filiales de communication est en progression de 21,3 %.

La progression des activités Câble dépasse 13 %, suite au repositionnement stratégique de Noos sur l'Internet haut débit, le multimédia et les services interactifs.

La progression de M6 (+ 18 %) est liée aux recettes publicitaires (+ 23,6 %) et aux nouvelles activités (téléachat, chaînes thématiques, vidéo, musique et Internet).

Le chiffre d'affaires de TPS progresse de plus d'un tiers en raison, en particulier, du fort accroissement du nombre des souscripteurs.

### Activité à 100 % des filiales

En millions d'EUR	2000	1999	Variation en %
Noos, Coditel	330,1	290,0	13,8
M6	742,5	629,0	18,0
TPS	384,8	282,9	36,0
	<b>1 457,4</b>	<b>1 201,9</b>	<b>21,3</b>

## Ventilation géographique de l'activité

La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international croît dans l'ensemble du Groupe. Elle s'établit à 48,5 % en 2000, contre 41,1 % en 1999.

En millions d'EUR	2000			1999 pro forma		
	France	Belgique	International	France	Belgique	International
Énergie	4 057,0	8 601,3	7 221,8	3 238,4	7 006,0	4 121,7
Eau	2 524,1	47,7	6 491,6	2 357,5	38,8	3 897,3
Propreté	1 555,2	398,8	3 074,1	1 439,8	345,1	2 421,1
Communication	504,3	81,5	7,9	416,9	65,7	15,3
Autres	47,8	1,9	2,0	71,4	1,7	5,2
<b>Total Groupe</b>	<b>8 688,4</b>	<b>9 131,2</b>	<b>16 797,4</b>	<b>7 524,0</b>	<b>7 457,3</b>	<b>10 460,6</b>

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

En millions d'EUR	2000	1999 pro forma	Variation en %
France	8 688,4	7 524,0	+ 15,5
Belgique	9 131,2	7 457,3	+ 22,4
Union européenne	7 777,2	5 085,3	+ 52,9
Autres pays d'Europe	620,5	556,0	+ 11,6
Amérique du Nord	3 400,8	1 319,4	+ 157,8
Amérique du Sud	2 752,4	1 636,9	+ 68,1
Asie et Océanie	1 623,1	1 274,5	+ 27,4
Afrique	623,4	588,5	+ 5,9
<b>Sous-total international</b>	<b>16 797,4</b>	<b>10 460,6</b>	<b>+ 60,6</b>
<b>Total</b>	<b>34 617,0</b>	<b>25 441,9</b>	<b>+ 36,1</b>

La croissance est forte sur toutes les zones. Les effets de périmètre associés à chaque zone sont les suivants : pour la France, Entreprise Industrielle (EUR + 366 millions) ; pour l'Union européenne, Epon (EUR + 859 millions) et Nalco (EUR + 213 millions) ; pour l'Amérique du Nord, Nalco (EUR + 1 237 millions), Cabot (EUR + 225 millions) et les joint-ventures de Tractebel Inc. (EUR + 204 millions) ; pour l'Amérique du Sud, Emos (EUR + 195 millions) et Nalco (EUR + 153 millions) ; enfin sur l'Asie, Hanjin City Gas (EUR + 165 millions), Nalco (EUR + 219 millions) ; et pour le Kazakhstan (EUR – 136 millions).

## Autres éléments du compte de résultat

Le résultat des intercommunales diminue de plus de 50 %, essentiellement en raison du changement intervenu dans les modalités de versement des "dividendes producteurs" par les intercommunales à Electrabel, filiale de Tractebel, ayant entraîné le classement de ces produits en chiffre d'affaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sans impact sur la marge réalisée.

Le résultat d'exploitation, en hausse de 36,6 %, ressort à EUR 3,78 milliards et représente 10,9 % du chiffre d'affaires, pourcentage identique à celui observé sur l'exercice 1999.

Le résultat financier s'élève à EUR – 0,97 milliard, contre EUR – 0,37 milliard en 1999. Cette évolution résulte de l'évolution principalement de la structure de l'endettement du Groupe et des taux d'intérêt, et plus marginalement de la perception en 1999 de dividendes de participations sans équivalent en 2000.

Au total, le résultat courant des sociétés intégrées s'établit à EUR 2,8 milliards, contre EUR 2,4 milliards en 1999, et représente 8,1 % du chiffre d'affaires.

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 568,7 millions, contre EUR 727,8 millions en 1999. Il ressort à EUR 510 millions, contre EUR 468,3 millions pour 1999, en net part du Groupe. Ce résultat part du Groupe intègre des plus-values nettes sur cessions (EUR 1 078,9 millions en part du Groupe après impôt de EUR 54,9 millions), qui comportent notamment l'effet de la cession de la participation résiduelle dans Sofinco (EUR 275,5 millions), de l'OPE de Vinci sur Groupe GTM et des cessions ultérieures (EUR 239,6 millions), de la sortie du Kazakhstan (EUR 183,3 millions), des cessions de titres SES (EUR 118,5 millions), Nigen (EUR 105,7 millions) ou TotalFina (EUR 96,4 millions), ainsi que de la cession partielle de Fortis B (EUR 90,7 millions). Les charges

nettes exceptionnelles, en part du Groupe, s'élèvent à EUR 568,8 millions et concernent principalement les dotations aux provisions et dépréciations constituées pour couvrir les réductions de valeur sur écarts d'acquisition (EUR 330 millions), les restructurations (EUR 118 millions) et les frais sur emprunts et projets à caractère non récurrents (EUR 86,8 millions).

La charge d'impôt sur les bénéficiaires, composée pour l'essentiel d'impôts exigibles, s'élève à EUR 0,66 milliard. Le taux effectif d'impôt est légèrement inférieur à 20 % et demeure peu élevé, en raison des plus-values à long terme taxées à taux réduit et de l'absence d'imposition sur les plus-values en Belgique.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à EUR 0,51 milliard, contre EUR 0,41 milliard en 1999.

Le résultat net total ressort à EUR 2,9 milliards. La part des intérêts minoritaires s'élève à EUR 0,9 milliard et est, pour l'essentiel, localisée en Electrabel.

Le résultat net part du Groupe de EUR 1 919,4 millions est en progression de 32,1 % par rapport à 1999, et s'analyse de la manière suivante :

En millions d'EUR	2000	1999	Variation en %
Résultat net courant part du Groupe	1 409,4	984,2	+ 43,2
Résultat net exceptionnel part du Groupe	510,0	468,3	–
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 919,4</b>	<b>1 452,5</b>	<b>+ 32,1</b>

Le résultat net par action, calculé par rapport au nombre moyen d'actions en circulation sous déduction de l'auto-contrôle (soit 191,3 millions d'actions), est de EUR 10,03, contre EUR 9,46 pour 1999, soit une progression de 6 %. La croissance du résultat net courant par action atteint 14,9 % (EUR 7,37, contre EUR 6,41 en 1999).

## Indicateurs de résultat par métier

Résultat brut d'exploitation (Ebitda)

En millions d'EUR	2000		1999 pro forma	% de variation
	Montant	% du chiffre d'affaires		
Énergie	3 966,5	20,3	3 235,7	22,6
Eau	2 124,5	22,1	1 427,2	48,9
Propreté	813,6	17,0	683,1	19,1
Communication	77,8	13,1	83,4	– 6,7
Autres (y compris GTM en 1999)	432,3	NS	319,2	35,4
<b>Total Groupe</b>	<b>7 414,7</b>	<b>21,4</b>	<b>5 748,6</b>	<b>29,0</b>

Les métiers représentent 94 % du total (contre 89 % en 1999) et progressent de 29 %.

La progression dans l'Énergie est tirée par les activités d'électricité et gaz à l'international, mais reste très significative pour les activités gaz et électricité au Benelux (+ 9,8 %) et pour Elyo (+ 19,3 %). La croissance organique du secteur atteint près de 9 %.

Les effets de périmètre (Nalco et Emos) et de change expliquent une part importante de la variation de l'Eau. Sa croissance organique est cohérente avec celle du chiffre d'affaires, malgré l'impact de la réduction des tarifs imposée par le régulateur anglais à Northumbrian.

Le secteur Propreté bénéficie d'effets de change et de périmètre pour un total de EUR 49,2 millions et d'une croissance organique de près de 12 %, supérieure à celle du chiffre d'affaires.

La baisse du ratio Ebitda/chiffre d'affaires (21,4 %, contre 22,6 % en 1999 pro forma) résulte principalement du changement intervenu dans les modalités de facturation aux intercommunales des "dividendes producteurs" décrit ci-avant, et de l'effet de l'augmentation du prix du gaz sur le chiffre d'affaires de l'Énergie.

Le résultat net courant part du Groupe correspond à la part du Groupe dans le résultat courant des sociétés intégrées et mises en équivalence, après impôt et amortissement des écarts d'acquisition. Il s'analyse comme suit par métier :

En millions d'EUR	2000	1999	Variation en %
Énergie	728,6	352,2	106,9
Eau	217,1	216,6	0,2
Propreté	80,3	47,1	70,5
Communication	(24,2)	(14,4)	- 68,1
Autres	407,6	382,7	6,5
<b>Total Groupe</b>	<b>1 409,4</b>	<b>984,2</b>	<b>43,2</b>

Celle du secteur Énergie, qui s'inscrit en hausse de près de 107 %, s'explique en grande partie par l'accroissement du pourcentage d'intérêt du Groupe dans Tractebel résultant de l'offre publique d'échange réalisée sur le dernier trimestre 1999. De plus, la progression des volumes vendus aux clients industriels belges (+ 7,2 % en électricité et + 26 % en gaz) et la forte croissance d'EGI, notamment en Amérique du Sud, mais également en Amérique du Nord, expliquent une croissance hors effet d'OPE de 24 %.

La contribution de l'Eau est stable à EUR 217 millions. L'impact de l'entrée de Nalco et Emos, lié à l'amortissement des écarts d'acquisition, et les difficultés de Degrémont sont compensés par la progression des sociétés d'eau argentine et la bonne tenue de l'activité en France. L'effet sur les marges de la baisse des tarifs de Northumbrian est atténué par des mesures d'économies de coûts et par l'impact du changement de méthode sur l'intégration des frais financiers dans le coût des immobilisations produites.

Le secteur Propreté est en hausse de 70,5 %. Cette évolution résulte de l'opération de rachat des minoritaires dans SITA au second semestre 1999, de l'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la branche propreté de Tractebel et de la croissance du secteur (+ 10 %).

L'évolution du secteur de la Communication résulte de la forte progression du groupe Métropole TV (+ 34,7 % hors TPS), de la contribution de TPS en amélioration de 15 %, et enfin de l'augmentation des pertes de Noos conformément à son plan de développement et d'amélioration du service au client.

Hors effets de périmètre (offres publiques d'échange réalisées en 1999, acquisitions et cessions significatives), la croissance du résultat courant est supérieure à 13 %.

## Bilan

L'actif immobilisé est de EUR 61,76 milliards. Les écarts d'acquisition positifs (EUR 9,76 milliards) sont en augmentation de EUR 4,5 milliards par rapport au bilan 1999 pro forma, du fait notamment des entrées de périmètre de Epon (EUR 1,4 milliard) chez Electrabel et Cabot LNG (EUR 0,28 milliard) chez Tractebel Inc., de l'entrée d'Emos (EUR 0,26 milliard) et de l'OPA sur UWR (EUR 0,75 milliard) chez Lyonnaise des Eaux. La finalisation des travaux de "fair value" sur Nalco a entraîné une augmentation de l'écart d'acquisition correspondant de EUR 0,88 milliard, ayant pour contrepartie une réduction des écarts d'évaluation sur immobilisations incorporelles et des impôts différés passif afférents. Enfin, la diminution des participations (EUR 0,66 milliard) résulte pour l'essentiel de l'entrée de périmètre d'Emos, non consolidée à fin décembre 1999, et des investissements dans Hidrocantabrico (EUR 0,27 milliard) et en Atlantic LNG chez Cabot (EUR 0,13 milliard).

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 9,92 milliards, contre EUR 9,73 milliards en pro forma 1999, une partie de la progression s'expliquant par l'entrée d'Epon.

L'endettement net économique s'établit à EUR 22,5 milliards, soit 111 % des fonds propres totaux. Il est à mettre en regard des actifs financiers non stratégiques dont la valeur de marché, après déduction des actifs couverts, atteint près de EUR 7 milliards. Son augmentation résulte notamment du financement des acquisitions.

## Tableau de financement

La marge brute d'autofinancement (EUR 4,49 milliards) couvre les investissements corporels et incorporels (EUR 4,57 milliards, maintien et développement). Elle augmente de 23,8 % par rapport à 1999. Hors éléments exceptionnels, la marge brute d'autofinancement atteint EUR 5 milliards, soit une croissance de 27,8 % par rapport à 1999. Pour les métiers, cette progression s'élève à 24,1 %.

En millions d'EUR	2000	1999 pro forma	Variation en %
Énergie	2 943,0	2 249,7	30,8
Eau	999,6	1 032,1	(3,1)
Propreté	563,6	464,1	21,4
Communication	20,9	102,6	(79,6)
Autres	(34,9)	(219,1)	-
<b>Total MBA Groupe</b>	<b>4 492,2</b>	<b>3 629,4</b>	<b>23,8</b>

## Passage du résultat brut d'exploitation (Ebitda) à la marge brute d'autofinancement

En millions d'EUR	2000
Résultat brut d'exploitation	7 414,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence moins quote-part de résultat courant consolidée	(382,3)
Coût de l'endettement net, éléments décaissés	(1 102,9)
Charges exceptionnelles nettes décaissées, hors plus-values	(531,0)
Impôt exigible sur les bénéficiaires	(637,0)
Autres éléments (notamment dotations nettes sur actif circulant)	(269,3)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>4 492,2</b>

Les investissements corporels et incorporels (EUR 4,56 milliards) sont en progression de 33 % par rapport à 1999 (pro forma). Cette croissance est concentrée sur l'Énergie (+ 34 %) et l'Eau (+ 42 %) conformément aux "business plans" des contrats.

Les principaux investissements financiers (EUR 7,6 milliards) se rapportent principalement à l'acquisition d'Epon (EUR 2,2 milliards), de Cabot LNG (EUR 0,7 milliard) et Sithe Pacific (EUR 0,3 milliard), à l'OPA UWR (EUR 1,1 milliard) et au "squeeze out" sur SITA et la Société Générale de Belgique (EUR 0,3 milliard).

Les cessions d'actifs (EUR 2,6 milliards, en prix de cession) concernent principalement les titres Sofinco (EUR 494 millions), TotalFina (EUR 492 millions), SES (EUR 118 millions), Nigen (EUR 72 millions), Fortis B (EUR 165 millions) et Vinci (EUR 287 millions).

## Rentabilité des capitaux employés

Cette rentabilité est mesurée par le rapport entre le résultat opérationnel net (Nopat) et les capitaux employés à l'ouverture (retraités des effets de périmètre et de change significatifs, *prorata temporis*).

Le Nopat est calculé de la manière suivante :

En millions d'EUR	2000	1999
Résultat brut d'exploitation (Ebitda)	7 414,7	6 131,0
Amortissements et provisions	(3 025,7)	(2 481,1)
Charge d'impôt courant exigible	(599,2)	(625,7)
Annulation charge d'amortissement sur "fair value" des incorporels <sup>(1)</sup>	84,9	20,1
Autres	(10,6)	(20,3)
<b>Résultat opérationnel net (Nopat)</b>	<b>3 864,1</b>	<b>3 024,0</b>

(1) Les immobilisations incorporelles résultant d'une affectation d'écart de première consolidation, nettes des impôts différés passif qui en résultent du fait des normes comptables, sont ici assimilées à des écarts d'acquisition. Leur valeur avant amortissement et nette d'impôts différés est donc incluse dans les capitaux employés, et leur amortissement est exclu du Nopat.

Les capitaux employés sont calculés de la manière suivante :

En millions d'EUR	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2000 (retraité)
Écarts d'acquisition bruts hors amortissements exceptionnels	6 169,7
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	33 940,2
Comptes des concessions	(4 599,7)
Immobilisations financières, hors prêts et créances rattachées aux participations	11 139,4
Besoin en fonds de roulement	888,2
Provisions pour risques et charges	(10 584,7)
Retraitement sur "fair value" des incorporels (voir ci-dessus)	(1 365,4)
Effets de périmètre et de change 2000	2 958,2
<b>Capitaux employés</b>	<b>38 545,9</b>

La rentabilité des capitaux employés (RCE) pour 2000 s'établit donc à 10 %, contre 10,1 % pour 1999, et se détaille comme suit :

En millions d'EUR	Nopat	Capitaux employés	% RCE 2000	% RCE 1999
Énergie	1 915,1	16 023,2	11,9	11,0
Eau	1 015,7	13 975,3	7,3	8,6
Propreté	388,8	3 850,7	10,1	9,5
Communication	(31,5)	487,1	-	-
<b>Métiers</b>	<b>3 288,1</b>	<b>34 336,3</b>	<b>9,6</b>	<b>9,8</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>3 864,1</b>	<b>38 545,9</b>	<b>10,0</b>	<b>10,1</b>

Le RCE du pôle Énergie ressort à 11,9 % pour l'exercice 2000. Son évolution par rapport à 1999 est marquée par une croissance de 24 % du Nopat, sous l'effet combiné des entrées en périmètre et de la montée en puissance des projets et acquisitions des années antérieures à l'international. Dans le même temps, les capitaux employés enregistrent une progression de + 14 %.

L'évolution constatée sur le pôle Eau provient essentiellement de l'effet de la récente acquisition de Nalco dont le RCE est inférieur à la moyenne de ce pôle et dont la montée en puissance est attendue sur deux à trois ans, et de l'impact des réductions de tarifs chez Northumbrian.

L'évolution observée dans la Propreté résulte pour l'essentiel de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des filiales européennes.

## Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de Suez Lyonnaise des Eaux en 2000 s'élève à EUR 1 265 millions, contre EUR 1 219 millions en 1999. Le résultat net atteint EUR 1 161 millions et peut se résumer ainsi :

En millions d'EUR	2000	1999
Résultat courant	418	489
Résultat exceptionnel	653	737
Impôt, participation et divers	90	(73)
<b>Résultat net</b>	<b>1 161</b>	<b>1 153</b>

Malgré la baisse du résultat courant liée aux charges de financement sur les actifs acquis fin 1999 et en 2000 et une baisse du résultat exceptionnel du fait notamment de moindres plus-values sur cessions d'actifs, le résultat net reste stable par suite du produit d'impôt dégagé par l'intégration fiscale.

La Société Suez Lyonnaise des Eaux a par ailleurs amorcé en 2000 une opération de restructuration interne, visant à regrouper, sous trois entités nouvellement créées, l'ensemble de ses activités en matière de services liés à l'eau et l'assainissement.

Ainsi, ont été apportés en 2000 respectivement à Lyonnaise des Eaux France, Lyonnaise des Eaux et SLE Water, l'ensemble des filiales France et DOM-TOM, une partie des filiales étrangères exerçant une activité de gestion d'eau et d'assainissement, les filiales de conditionnement d'eau et d'ingénierie du traitement de l'eau.

L'activité de gestion d'eau et d'assainissement exploitée en direct par Suez Lyonnaise des Eaux en France et les autres filiales exerçant la même activité à l'étranger seront apportées en 2001.

## Perspectives

Pour 2001, Suez Lyonnaise des Eaux anticipe une poursuite de la croissance du chiffre d'affaires de ses métiers et une nouvelle progression de ses résultats.

## Chiffres clés sur cinq exercices

En millions d'EUR	2000	1999	1998	1997	1996 pro forma
<b>1. Chiffre d'affaires</b>	34 617,0	31 461,9	31 360,5	29 029,3	26 406,3
dont réalisé hors de France	25 928,6	20 948,9	19 602,2	17 001,4	14 679,5
<b>2. Résultat</b>					
- exploitation	3 778,0	2 932,2	2 799,3	2 291,3	1 889,3
- brut d'exploitation (Ebitda)	7 414,7	5 827,9	4 991,3	4 763,1	4 156,5
- net courant part du Groupe	1 409,4	984,2	762,7	609,0	524,1
- net part du Groupe	1 919,4	1 452,5	1 005,0	611,8	302,0
<b>3. Flux de trésorerie</b>					
Flux issus de l'activité courante	4 888,3	4 262,6	5 208,3	4 411,7	-
dont marge brute d'autofinancement	4 492,2	3 932,7	4 141,7	4 654,1	4 200,7
Flux issus de l'investissement	(9 089,6)	(16 609,9)	(8 058,1)	(3 113,4)	-
Flux issus du financement	3 131,6	14 330,1	3 935,2	(1 911,2)	-
<b>4. Bilan</b>					
Immobilisations incorporelles	3 887,0	5 017,9	1 071,5	983,6	938,9
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	32 399,9	24 322,6	21 585,4	17 492,1	15 460,8
Écarts d'acquisition	9 763,6	5 374,4	2 963,3	1 575,9	1 234,8
Immobilisations financières	11 105,3	12 387,0	16 084,9	16 470,6	15 972,3
Besoin en fonds de roulement <sup>(2)</sup>	(659,7)	(195,7)	1 025,7	1 020,2	1 125,7
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 836,9	6 989,9	4 032,8	3 332,3	4 701,4
Total actif	85 497,6	76 897,0	72 488,1	72 145,4	71 803,2
Dettes financières	32 191,9	25 622,5	15 564,3	12 774,2	14 276,1
Provisions pour risques et charges <sup>(3)</sup>	9 917,7	10 584,7	8 278,4	6 966,0	6 582,9
Capitaux propres part du Groupe	13 134,1	11 270,5	8 931,1	7 515,9	6 921,2
Capitaux propres totaux	20 223,4	17 688,9	18 046,2	17 253,9	16 398,2
<b>5. Données par action (en EUR)</b>					
- nombre moyen d'actions en circulation <sup>(4)</sup>	191 337 418	153 617 533	135 647 727	124 244 462	124 244 706
- nombre d'actions à la clôture	204 265 717	198 429 306	147 767 737	126 235 772	125 541 972
- résultat net par action <sup>(4)</sup>	10,03	9,46	7,41	4,92	2,43
- dividende distribué (proposé pour 2000)	3,30	3,00	2,70	2,29	2,18
<b>6. Effectifs moyens totaux</b>	421 899	341 755	333 132	305 936	287 137
- sociétés en intégration globale	170 075	220 499	201 129	174 458	169 238
- sociétés en intégration proportionnelle	30 408	23 726	41 456	31 791	27 755
- sociétés mises en équivalence	221 416	97 530	90 547	99 687	90 144

(1) Net des comptes spécifiques des concessions au passif.

(2) Besoin en fonds de roulement = stocks et en-cours + créances + comptes de régularisation (+ actifs - passifs) - dettes d'exploitation - dettes diverses.

(3) Hors provisions techniques du secteur assurance vie.

(4) Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, net d'autocontrôle.

## Chiffres clés sur cinq exercices

En millions de FRF	2000	1999	1998	1997	1996 pro forma
<b>1. Chiffre d'affaires</b>	227 072,6	206 376,5	205 711,1	190 420,0	173 214,0
dont réalisé hors de France	170 080,5	137 415,8	128 582,0	111 521,9	96 291,2
<b>2. Résultat</b>					
– exploitation	24 782,1	19 234,0	18 362,2	15 029,9	12 393,0
– brut d'exploitation (Ebitda)	48 637,2	38 228,5	32 740,8	31 243,9	27 264,9
– net courant part du Groupe	9 245,1	6 455,9	5 003,0	3 994,8	3 437,9
– net part du Groupe	12 590,4	9 527,8	6 592,0	4 013,0	1 981,0
<b>3. Flux de trésorerie</b>					
Flux issus de l'activité courante	32 065,1	27 960,8	34 164,2	28 938,9	–
dont marge brute d'autofinancement	29 466,9	25 796,8	27 168,0	30 529,0	27 555,0
Flux issus de l'investissement	(59 623,9)	(108 953,8)	(52 857,7)	(20 422,6)	–
Flux issus du financement	20 541,9	93 999,3	25 813,2	(12 536,7)	–
<b>4. Bilan</b>					
Immobilisations incorporelles	25 497,0	32 915,3	7 028,6	6 452,0	6 158,8
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	212 529,4	159 545,8	141 590,9	114 740,7	101 416,2
Écarts d'acquisition	64 045,0	35 253,8	19 438,0	10 337,2	8 099,8
Immobilisations financières	72 846,0	81 253,4	105 510,0	108 040,1	104 771,4
Besoin en fonds de roulement <sup>(2)</sup>	(4 327,3)	(1 283,7)	6 728,2	6 692,1	7 384,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	38 287,6	45 850,7	26 453,4	21 858,5	30 839,2
Total actif	560 827,5	504 411,3	475 490,8	473 242,8	470 998,1
Dettes financières	211 165,0	168 072,6	102 095,1	83 793,3	93 645,1
Provisions pour risques et charges <sup>(3)</sup>	65 055,8	69 431,1	54 302,7	45 694,0	43 181,0
Capitaux propres part du Groupe	86 154,0	73 929,6	58 584,0	49 301,0	45 400,0
Capitaux propres totaux	132 656,8	116 031,6	118 375,0	113 178,0	107 565,0
<b>5. Données par action (en EUR)</b>					
– nombre moyen d'actions en circulation <sup>(4)</sup>	191 337 418	153 617 533	135 647 727	124 244 462	124 244 706
– nombre d'actions à la clôture	204 265 717	198 429 306	147 767 737	126 235 772	125 541 972
– résultat net par action <sup>(4)</sup>	65,8	62,1	48,6	32,3	15,9
– dividende distribué (proposé pour 2000)	21,6	19,7	17,7	15,0	14,3
<b>6. Effectifs moyens totaux</b>	421 899	341 755	333 132	305 936	287 137
– sociétés en intégration globale	170 075	220 499	201 129	174 458	169 238
– sociétés en intégration proportionnelle	30 408	23 726	41 456	31 791	27 755
– sociétés mises en équivalence	221 416	97 530	90 547	99 687	90 144

(1) Net des comptes spécifiques des concessions au passif.

(2) Besoin en fonds de roulement = stocks et en-cours + créances + comptes de régularisation (+ actifs – passifs) – dettes d'exploitation – dettes diverses.

(3) Hors provisions techniques du secteur assurance vie.

(4) Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, net d'autocontrôle.

## COMPTES CONSOLIDÉS

48	Comptes
53	Annexe aux comptes consolidés
53	Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation
62	Note 2 - Opérations majeures et informations pro forma
68	Note 3 - Résultat d'exploitation
69	Note 4 - Résultat financier
69	Note 5 - Résultat exceptionnel
70	Note 6 - Impôt sur les sociétés
72	Note 7 - Sociétés mises en équivalence
75	Note 8 - Écarts d'acquisition
75	Note 9 - Immobilisations et amortissements
77	Note 10 - Portefeuille
78	Note 11 - Stocks et en-cours
78	Note 12 - Comptes de régularisation
79	Note 13 - Capitaux propres
82	Note 14 - Intérêts minoritaires
83	Note 15 - Provisions pour risques et charges
86	Note 16 - Financement
88	Note 17 - Autres dettes d'exploitation
88	Note 18 - Instruments financiers et exposition aux risques de marché
96	Note 19 - Retraites et engagements assimilés
98	Note 20 - Engagements hors-bilan
99	Note 21 - Litiges et autres faits exceptionnels
99	Note 22 - Préparation au passage à la monnaie unique
100	Note 23 - Informations sectorielles
102	Note 24 - Rémunération des dirigeants
103	Note 25 - Événements postérieurs à la clôture
104	Note 26 - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2000
106	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2000

## Bilan consolidé actif

En millions d'EUR	Note n°	31 décembre 2000			Pro forma 1999 <sup>(1)</sup> Net	31 décembre 1999 Net	31 décembre 1998 Net
		Brut	Amortissements et provisions	Net			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	9	<b>5 099,1</b>	<b>1 212,1</b>	<b>3 887,0</b>	<b>4 660,8</b>	<b>5 017,9</b>	<b>1 071,5</b>
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	8	<b>10 810,5</b>	<b>1 046,9</b>	<b>9 763,6</b>	<b>5 265,2</b>	<b>5 374,4</b>	<b>2 963,3</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	9						
Détenues en propre		51 317,2	23 723,9	27 593,3	20 329,6	21 150,6	18 876,8
Domaine concédé		7 808,1	2 408,0	5 400,1	5 170,7	5 170,7	4 806,6
Immobilisations en cours et acomptes		4 072,2	63,0	4 009,2	2 565,5	2 601,0	2 145,3
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>							
Participations	10.1	4 452,5	445,1	4 007,4	4 667,1	4 743,9	3 519,0
Placements du secteur financier	10.3	–	–	–	–	–	5 640,5
Titres de sociétés mises en équivalence	7	5 743,9	–	5 743,9	5 895,6	5 947,9	5 704,6
Autres valeurs immobilisées		1 488,7	134,7	1 354,0	1 534,9	1 695,2	1 220,8
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		<b>90 792,2</b>	<b>29 033,7</b>	<b>61 758,5</b>	<b>50 089,4</b>	<b>51 701,6</b>	<b>45 948,4</b>
<b>STOCK ET EN-COURS</b>	11	<b>2 852,6</b>	<b>86,5</b>	<b>2 766,1</b>	<b>2 507,1</b>	<b>3 224,4</b>	<b>3 830,3</b>
<b>CRÉANCES</b>							
Clients et comptes rattachés		9 088,9	593,4	8 495,5	6 975,5	8 449,6	6 699,6
Créances diverses		3 885,3	114,8	3 770,5	3 191,7	4 003,6	3 590,9
<b>VALEURS FINANCIÈRES</b>							
Valeurs mobilières de placement	10.2	1 368,3	20,0	1 348,3	1 861,2	2 178,4	1 204,9
Disponibilités		4 488,6	–	4 488,6	4 553,2	4 811,5	2 827,9
<b>ACTIFS CIRCULANTS DU SECTEUR FINANCIER</b>	10.3						
Prêts et crédits		–	–	–	–	–	5 871,1
Créances interbancaires et valeurs en pension		–	–	–	–	–	973,7
Comptes de régularisation	12	2 870,1	–	2 870,1	2 335,0	2 527,9	1 541,3
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>24 553,8</b>	<b>814,7</b>	<b>23 739,1</b>	<b>21 423,7</b>	<b>25 195,4</b>	<b>26 539,7</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>115 346,0</b>	<b>29 848,4</b>	<b>85 497,6</b>	<b>71 513,1</b>	<b>76 897,0</b>	<b>72 488,1</b>

(1) Avec Groupe GTM (hors activité Services à l'énergie et à l'industrie) mis en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

## Bilan consolidé passif

En millions d'EUR	Note n°	31 décembre 2000	Pro forma 1999 <sup>(1)</sup>	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Capital social		2 042,7	1 984,3	1 984,3	1 351,6
Primes		6 690,7	5 982,5	5 982,5	4 690,0
Réserves consolidées		3 059,6	2 307,7	2 307,7	2 305,5
Écarts de conversion		231,7	97,1	97,1	(186,0)
Résultat net		1 919,4	1 452,5	1 452,5	1 005,0
Actions propres détenues		(810,0)	(553,6)	(553,6)	(235,0)
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	13	<b>13 134,1</b>	<b>11 270,5</b>	<b>11 270,5</b>	<b>8 931,1</b>
Intérêts minoritaires	14	7 089,3	6 001,9	6 418,4	9 115,1
<b>CAPITAUX PROPRES TOTAUX</b>		<b>20 223,4</b>	<b>17 272,4</b>	<b>17 688,9</b>	<b>18 046,2</b>
<b>COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS</b>	9	<b>4 602,7</b>	<b>4 599,7</b>	<b>4 599,7</b>	<b>4 243,3</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES DU SECTEUR ASSURANCE VIE</b>		–	–	–	<b>5 822,0</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	15	<b>9 917,7</b>	<b>9 731,1</b>	<b>10 584,7</b>	<b>8 278,4</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	16	<b>32 191,9</b>	<b>24 757,5</b>	<b>25 622,5</b>	<b>15 564,3</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 657,8	1 462,0	2 195,0	2 868,0
Fournisseurs		5 172,5	4 054,0	5 308,2	4 241,3
Autres dettes d'exploitation	17	6 876,2	5 424,0	6 443,9	5 680,7
Dettes du secteur financier		–	–	–	5 897,5
Comptes de régularisation	12	4 855,4	4 212,4	4 454,1	1 846,4
<b>Total du passif</b>		<b>85 497,6</b>	<b>71 513,1</b>	<b>76 897,0</b>	<b>72 488,1</b>

(1) Avec Groupe GTM (hors activité Services à l'énergie et à l'industrie) mis en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

## Compte de résultat consolidé

En millions d'EUR, sauf par action	Note n°	31 décembre 2000	Pro forma 1999 <sup>(1)</sup>	31 décembre 1999	31 décembre 1998
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>34 617,0</b>	<b>25 441,9</b>	<b>31 461,9</b>	<b>31 360,5</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>1 766,0</b>	<b>2 050,4</b>	<b>2 350,2</b>	<b>1 889,0</b>
Autres produits d'exploitation	3.1	1 340,5	1 152,0	1 444,1	898,1
Résultat des intercommunales et opérations en commun	3.2	425,5	898,4	906,1	990,9
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>29 579,3</b>	<b>22 454,6</b>	<b>28 398,8</b>	<b>27 638,9</b>
Achats et variations de stock		10 403,4	5 813,0	6 988,4	7 043,1
Intérêts et autres frais du secteur financier		–	–	–	909,5
Encaissements pour compte des collectivités		877,1	851,1	875,7	840,0
Impôts, taxes et versements assimilés		757,8	664,6	764,5	738,5
Salaires, traitements et charges sociales		7 727,5	6 655,3	8 050,5	7 660,6
Autres charges d'exploitation	3.3	9 813,5	8 470,6	11 719,7	10 447,2
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>6 803,7</b>	<b>5 037,7</b>	<b>5 413,3</b>	<b>5 610,6</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3.5	3 025,7	2 271,6	2 481,1	2 074,5
Dotation nette aux provisions techniques du secteur assurance		–	–	–	736,8
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 778,0</b>	<b>2 766,1</b>	<b>2 932,2</b>	<b>2 799,3</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	4	<b>(972,0)</b>	<b>(372,8)</b>	<b>(390,3)</b>	<b>(367,4)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>2 806,0</b>	<b>2 393,3</b>	<b>2 541,9</b>	<b>2 431,9</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	5	<b>568,7</b>	<b>727,8</b>	<b>724,7</b>	<b>179,6</b>
Impôt sur les bénéfices	6	(662,5)	(726,9)	(753,3)	(644,0)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	511,5	405,5	384,6	255,7
<b>RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION</b>		<b>3 223,7</b>	<b>2 799,7</b>	<b>2 897,9</b>	<b>2 223,2</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	8	(368,3)	(184,5)	(197,7)	(164,8)
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>(332,8)</i>	<i>(170,6)</i>	<i>(176,8)</i>	<i>(107,0)</i>
<b>Résultat net total</b>		<b>2 855,4</b>	<b>2 615,2</b>	<b>2 700,2</b>	<b>2 058,4</b>
Intérêts minoritaires		936,0	1 162,7	1 247,7	1 053,4
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>1 919,4</b>	<b>1 452,5</b>	<b>1 452,5</b>	<b>1 005,0</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUR)</b>	13.8	<b>10,03</b>	<b>9,46</b>	<b>9,46</b>	<b>7,41</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUR)</b>	13.8	<b>9,70</b>	<b>9,07</b>	<b>9,07</b>	<b>7,12</b>

(1) Avec Groupe GTM (hors activité Services à l'énergie et à l'industrie) mis en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

En millions d'EUR	31 décembre 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1998		
			Secteur financier	Autres Total Groupe	
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 919,4</b>	<b>1 452,5</b>	<b>212,8</b>	<b>792,2</b>	<b>1 005,0</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidée	(425,3)	(292,4)	(104,7)	(64,2)	(168,9)
Dotations nettes aux provisions et amortissements	3 118,4	3 180,8	453,5	2 795,0	3 248,5
Plus-values nettes sur cessions	(1 077,0)	(1 631,6)	(163,4)	(854,5)	(1 017,9)
Intérêts minoritaires	936,1	1 247,7	72,0	981,4	1 053,4
Autres éléments sans effet de trésorerie	20,6	(24,3)	17,3	4,3	21,6
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>4 492,2</b>	<b>3 932,7</b>	<b>487,5</b>	<b>3 654,2</b>	<b>4 141,7</b>
Décalages de trésorerie sur :					
– stocks	(188,5)	942,7	136,0	478,9	614,9
– créances d'exploitation	(1 817,7)	(910,6)	143,1	(634,6)	(491,5)
– dettes d'exploitation	1 971,8	285,3	451,2	460,9	912,1
– autres créances et dettes	430,5	12,5	(108,4)	139,5	31,1
<b>FLUX ISSUS DE L'ACTIVITÉ COURANTE</b>	<b>4 888,3</b>	<b>4 262,6</b>	<b>1 109,4</b>	<b>4 098,9</b>	<b>5 208,3</b>
Investissements corporels et incorporels	(4 567,4)	(3 706,4)	(29,9)	(3 124,3)	(3 154,2)
Investissements financiers <sup>(1)</sup>	(7 610,4)	(15 326,4)	(44,1)	(7 689,1)	(7 733,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	375,1	204,6	8,4	202,9	211,3
Cessions d'immobilisations financières	2 264,7	2 925,0	68,5	2 896,8	2 965,3
Variation de périmètre <sup>(2)</sup>	731,3	(127,2)	(401,6)	(103,0)	(504,6)
(Augmentation) diminution des autres actifs immobilisés	(217,5)	(253,9)	(424,7)	132,0	(292,7)
Autres besoins de trésorerie (dégagement)	(65,4)	(45,0)	–	(54,6)	(54,6)
<b>FLUX ISSUS DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>(9 089,6)</b>	<b>(16 329,3)</b>	<b>(823,4)</b>	<b>(7 739,3)</b>	<b>(8 562,7)</b>
Dividendes mis en paiement	(1 388,1)	(1 201,8)	(128,2)	(1 045,8)	(1 174,0)
Remboursement de dettes financières	(6 412,2)	(3 632,2)	(498,6)	(2 064,3)	(2 562,9)
Intersecteur	–	–	(61,5)	61,5	–
Augmentation des dettes financières	10 467,9	11 299,8	248,2	3 565,3	3 813,5
Mouvements sur actions propres	(235,8)	(407,8)	–	(64,8)	(64,8)
Augmentation des capitaux propres <sup>(1)</sup>	699,8	8 287,8	14,8	3 903,6	3 918,4
<b>FLUX ISSUS DU FINANCEMENT</b>	<b>3 131,6</b>	<b>14 345,8</b>	<b>(425,3)</b>	<b>4 355,5</b>	<b>3 930,2</b>
Effet des variations de change et changements de méthodes de consolidation	(83,3)	88,7	(1,1)	(14,3)	(15,4)
<b>TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE</b>	<b>(1 153,0)</b>	<b>2 367,8</b>	<b>(140,4)</b>	<b>700,8</b>	<b>560,4</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>6 989,9</b>	<b>4 622,1</b>	<b>729,6</b>	<b>3 332,1</b>	<b>4 061,7</b>
<b>Trésorerie à la clôture <sup>(3)</sup></b>	<b>5 836,9</b>	<b>6 989,9</b>	<b>589,2</b>	<b>4 032,9</b>	<b>4 622,1</b>

(1) Au 31 décembre 1999, comprend les investissements et les augmentations de fonds propres liés aux OPE sur Tractebel et SITA pour respectivement EUR 6 728 millions et EUR 796 millions.

(2) Trésorerie des sociétés acquises ou dont le Groupe a pris le contrôle, moins trésorerie des sociétés consolidées cédées.

(3) La trésorerie est composée des éléments suivants :

En millions d'EUR	31 décembre 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Secteur financier	–	–	589,2
Disponibilités	4 488,6	4 811,5	2 827,9
Valeurs mobilières de placement	1 348,3	2 178,4	1 205,0
<b>Total trésorerie</b>	<b>5 836,9</b>	<b>6 989,9</b>	<b>4 622,1</b>

## Variation des capitaux propres part du Groupe

En millions d'EUR	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres détenues	Capitaux propres part du Groupe
Note n°	13.1		13.2	13.3	13.4	
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 1997</b>	<b>1 154,8</b>	<b>3 984,1</b>	<b>2 621,1</b>	<b>(74,1)</b>	<b>(170,0)</b>	<b>7 515,9</b>
Offre Publique d'Échange sur Société Générale de Belgique	232,2	1 157,7	104,7	-	-	1 494,6
Annulation d'actions	(43,6)	(686,3)	-	-	-	(729,9)
Conversion d'emprunts obligataires	2,0	21,1	-	-	-	23,1
Conversion stock options et FCP salariés	6,2	55,0	-	-	-	61,2
Acquisition titres d'auto-contrôle	-	3,8	-	-	(65,0)	(61,2)
Dividendes distribués	-	-	(368,6)	-	4,6	(364,0)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(111,9)	-	(111,9)
Reprise écarts d'acquisition	-	154,6	-	-	-	154,6
Changement de méthode sur le credit-bail	-	-	(47,9)	-	-	(47,9)
Divers	-	-	(8,3)	-	-	(8,3)
Résultat de l'exercice	-	-	1 009,5	-	(4,6)	1 005,0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 1998</b>	<b>1 351,6</b>	<b>4 690,0</b>	<b>3 310,5</b>	<b>(186,0)</b>	<b>(235,0)</b>	<b>8 931,1</b>
Annulation d'actions	(14,3)	(98,5)	-	-	112,8	-
OPE sur Tractebel	412,6	539,0	41,3	-	-	992,9
OPE sur SITA	48,9	172,1	4,9	-	-	225,9
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	21,2	218,8	2,2	-	-	242,2
Conversion d'emprunts obligataires	38,2	381,9	1,0	-	-	421,1
Conversion du nominal en euros	126,1	(126,1)	-	-	-	-
Opérations de fusion	-	38,5	(38,5)	-	-	-
Acquisition titres d'autocontrôle	-	-	-	-	(431,4)	(431,4)
Dividendes distribués	-	-	(520,0)	-	6,3	(513,7)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	283,1	-	283,1
Reprise écarts d'acquisition	13.5	196,5	-	-	-	196,5
Changement de méthode sur les retraites	13.6	-	(496,0)	-	-	(496,0)
Divers	-	(29,7)	(4,0)	-	-	(33,7)
Résultat de l'exercice	-	-	1 458,8	-	(6,3)	1 452,5
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 1999</b>	<b>1 984,3</b>	<b>5 982,5</b>	<b>3 760,2</b>	<b>97,1</b>	<b>(553,6)</b>	<b>11 270,5</b>
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	33,5	418,8	3,4	-	-	455,7
Conversion d'emprunts obligataires et exercice des bons de souscription attachés à l'Absa Northumbrian	24,9	173,4	2,5	-	-	200,8
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle	-	-	16,6	-	(256,4)	(239,8)
Dividendes distribués	-	-	(793,2)	-	2,3	(790,9)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	134,6	-	134,6
Reprise écarts d'acquisition	13.5	116,0	-	-	-	116,0
Changement de méthode sur les impôts différés	13.6	-	(24,7)	-	-	(24,7)
Changement de méthode sur le coût des immobilisations	13.6	-	80,5	-	-	80,5
Divers	-	-	12,0	-	-	12,0
Résultat de l'exercice	-	-	1 921,7	-	(2,3)	1 919,4
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2000</b>	<b>2 042,7</b>	<b>6 690,7</b>	<b>4 979,0</b>	<b>231,7</b>	<b>(810,0)</b>	<b>13 134,1</b>

## Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

### Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, et notamment avec la nouvelle réglementation des comptes consolidés (règlement n° 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Conformément à la possibilité offerte par ce texte, le Groupe n'a pas opté pour le retraitement rétro-actif des opérations d'acquisition et de cession réalisées antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Une part significative des activités du Groupe est conduite au travers de contrats à long terme. La préparation des états financiers consolidés nécessite donc de prendre en compte des hypothèses relatives aux coûts restant à engager pour achever les contrats, au pourcentage d'avancement des travaux ou services en cours ainsi qu'à la recouvrabilité de réclamations et avenants aux contrats. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats effectifs futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

### Devise d'établissement et d'expression des comptes consolidés

Les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (EUR), sauf indications contraires. Les états financiers consolidés ont été préparés en francs français (FRF), puis convertis en euros en utilisant le taux officiel de FRF 6,55957 pour EUR 1.

### A. Principes de consolidation

#### Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence.

Les comptes de toutes les filiales significatives sur lesquelles Suez Lyonnaise des Eaux exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle de fait peut provenir d'accords contractuels, ou de l'exercice de la majorité des droits de vote en assemblée. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque la détention, directe et indirecte, est supérieure à 40 % des droits de vote.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles Suez Lyonnaise des Eaux exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence" sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les opérations et positions internes significatives sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence est présentée en note 26.

#### Autocontrôle

Les actions Suez Lyonnaise des Eaux détenues par la société mère ou des sociétés consolidées par intégration globale ou par intégration proportionnelle sont inscrites :

- en valeurs mobilières de placement, à l'actif du bilan consolidé, lorsque ces titres autodétenus sont affectés explicitement à l'attribution aux salariés ou destinés à régulariser les cours ;
- en diminution des capitaux propres consolidés dans les autres cas.

Le traitement comptable du résultat de cession des actions d'autocontrôle résulte également de l'intention attribuée à leur détention. Seules les cessions de titres classés en valeurs mobilières de placement sont portées dans le compte de résultat. Dans les autres cas, le résultat de cession ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

## B. Méthodes de conversion

### 1. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties au taux de change à cette date. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au bilan en comptes de régularisation. Les pertes latentes, enregistrées en compte de régularisation actif, font l'objet d'une dotation financière à la provision pour risque de change.

### 2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale ou de fonctionnement de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en francs français sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations de cours de change par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique "Écarts de conversion", inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

## C. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements public amorties sur la durée du contrat ;
- les fonds de commerce, droits aux baux, portefeuille clients, marques, brevets et licences qui sont amortis sur des périodes n'excédant pas leur durée d'utilisation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie économiques suivantes :

En années	Minimum	Maximum
Droits de concession : Eau	7	25
Infrastructures	10	65
Fonds de commerce	10	25
Marques	5	28
Brevets	1	20
Autres actifs incorporels	1	30

Les frais d'augmentation de capital sont déduits des capitaux propres.

Les activités de recherche et développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

Les frais de recherche et de développement sans contrepartie spécifique (contrat, commande) sont inscrits en charges. Leur montant s'est élevé pour les exercices 2000, 1999 et 1998 à respectivement EUR 200 millions, EUR 191,3 millions et EUR 172,9 millions.

## D. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, la totalité des éléments identifiables de l'actif acquis et du passif repris est évaluée à sa valeur d'utilité pour le Groupe et peut être revue pendant l'exercice qui suit l'acquisition. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont enregistrés pour la quotité acquise et les intérêts minoritaires. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante de l'actif net réévalué à la date de prise de participation est inscrit sous la rubrique "Écart d'acquisition" à l'actif du bilan, ou au passif en "Provisions pour risques et charges" lorsqu'il s'agit d'écarts d'acquisition négatifs.

En cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée par intégration globale, aucune réestimation complémentaire des actifs et passifs n'est enregistrée. L'écart d'acquisition correspond alors à la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la quote-part d'intérêts minoritaires qu'ils représentent à la date de la nouvelle acquisition.

Dans le cas d'opérations d'acquisition antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2000 financées par l'émission de titres de l'entreprise consolidante, les écarts d'acquisition correspondants ont été imputés en diminution des primes afférentes. L'amortissement de ces écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes. Lors de la cession de tout ou partie de ces activités, les écarts d'acquisition ainsi suivis sont pris en compte pour leur valeur nette théorique dans la détermination du prix de revient consolidé des titres ou des activités cédées. Les écarts d'acquisition positifs sont amortis de manière linéaire sur une durée qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition. En cas d'acquisition de titres d'une société ou d'un groupe de sociétés comprenant des secteurs géographiques ou d'activité distincts, l'écart d'acquisition

est attaché distinctement à ces secteurs et fait l'objet d'un plan d'amortissement ou de reprise en résultat reflétant les caractéristiques propres de chacun d'eux.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris en résultat selon un plan qui reflète les objectifs et perspectives tels que définis au moment de l'acquisition.

Secteurs d'activité du Groupe En années	Durée d'amortissement pratiquées
Énergie	20 à 40
Eau <sup>(1)</sup>	20 à 40
Propreté	20
Communication	10 à 20
Construction	20

(1) L'écart de consolidation constaté en septembre 2000 suite à l'offre publique d'achat du Groupe sur les titres UWR (United Water Resources) n'a pu être affecté aux actifs et passifs acquis, s'agissant d'une société déjà intégrée globalement. L'écart d'acquisition enregistré concerne le secteur régulé de la distribution d'eau aux États-Unis, et particulièrement les licences auxquelles le cadre juridique et économique de régulation et de fixation des tarifs en vigueur confère une rentabilité garantie sans limitation de durée (voir note 2.1). La valeur d'utilité de ces licences constitue une valeur pérenne et constamment renouvelée, ne nécessitant normalement aucun amortissement aussi longtemps que perdurent le contexte juridique et les mécanismes économiques qui fondent la rentabilité à très long terme de cette activité. En conséquence, l'écart d'acquisition constaté à cette occasion fait l'objet d'un amortissement sur une durée de soixante-quinze ans.

## E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût de revient ou, pour les biens faisant l'objet d'une réévaluation légale, à leur valeur réévaluée, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de réparation ou de maintenance ne conduisant pas à l'amélioration ou à l'allongement de la durée de vie des actifs concernés sont enregistrées en charges.

L'amortissement est pratiqué sur les durées de vie économiques suivantes :

Principales durées d'amortissement en années	Minimum	Maximum
<b>Installations techniques</b>		
Énergie - Production - Transport <sup>(1)</sup>	5	50
- Installation - Maintenance	3	10
Eau <sup>(1)</sup>	2	80
Propreté <sup>(1)</sup>	2	30
Communication	2	10
Construction <sup>(1)</sup>	2	30
Construction <sup>(2)</sup>	5	100
Matériel de transport	3	10
Autres immobilisations corporelles	2	33

(1) Durée moyenne effective d'environ vingt-cinq ans pour l'Énergie (production - transport), de trente ans pour l'Eau et de dix ans pour la Propreté et la Construction.

(2) Durée moyenne effective de soixante ans.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des actifs concernés. Les durées minimales concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maximales s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

### Outre les immobilisations en cours, les immobilisations corporelles comprennent :

#### ■ Le domaine privé

Ce sont les immobilisations appartenant en propre aux sociétés du Groupe. Elles sont évaluées et amorties selon les usages en cours dans chaque secteur d'activité.

Les intérêts intercalaires enregistrés pendant la phase de construction d'une immobilisation produite sont systématiquement immobilisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. L'effet rétrospectif de ce changement de méthodes sur la situation nette est explicité en note 13.

#### ■ Le domaine concédé, qui comporte :

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire. Celles-ci deviennent propriété du concédant à l'issue du contrat de concession et leur dépréciation, portée au compte de résultat, est calculée sur la plus courte des deux périodes entre leur durée de vie estimée et la durée du contrat restant à courir ;
- celles remises gratuitement par le concédant et pour lesquelles le concessionnaire a une obligation de renouvellement. Une contrepartie d'égal montant est inscrite au passif sous le poste "Comptes spécifiques des concessions". La dépréciation de ces actifs, déterminée en fonction des méthodes et durées décrites ci-avant, est portée en diminution de ce passif et n'affecte pas le compte de résultat (voir note 1-L).

Les principes de fonctionnement des comptes spécifiques aux activités de concession sont développés dans la note 1-L. Le Groupe applique le principe de l'immobilisation des actifs acquis en crédit-bail ou faisant l'objet de contrats similaires, et la constatation en dette financière des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs. S'il existe une assurance raisonnable que le preneur obtienne la propriété de l'actif à l'échéance du contrat, la durée d'amortissement est la durée d'utilisation du bien. Dans le cas contraire, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilisation du bien.

## F. Examen de la valeur d'utilité des actifs long terme

Les immobilisations corporelles sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsqu'un changement significatif indique que la valeur comptable d'un actif peut ne pas être recouvrée. L'examen de la valeur d'utilité est effectué pour chaque catégorie d'actif en tenant compte des anticipations du management quant à l'évolution des conditions économiques et opérationnelles relatives à l'exploitation des actifs concernés. Lorsque cet examen le justifie, la valeur nette comptable de ces actifs est ramenée à leur juste valeur par comptabilisation d'une dépréciation exceptionnelle. Celle-ci est déterminée sur la base des prix de marché, des cash-flows actualisés et par référence aux coûts de remplacement de matériels usagés ou de développement de nouvelles technologies, ou à des transactions récentes intervenues dans des secteurs d'activité comparables.

Les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition positifs sont ramenés à leur valeur d'utilité (par révision des plans d'amortissement ou dépréciation exceptionnelle) lorsque des changements défavorables significatifs sont identifiés, notamment par rapport aux éléments ayant servi à définir les plans d'amortissement initiaux. La valeur d'utilité est déterminée par référence aux capacités bénéficiaires futures associées aux actifs concernés.

## G. Sociétés mises en équivalence

Les comptes des sociétés mises en équivalence font l'objet des retraitements nécessaires au respect des principes comptables du Groupe. La quote-part du Groupe dans l'actif net retraité de ces filiales figure à l'actif du bilan, la quote-part de résultat figure sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Toutefois, certaines filiales font l'objet des traitements dérogatoires suivants :

- Fortis B est l'une des deux sociétés mères du groupe Fortis qui exerce ses activités de banque et d'assurance principalement en Belgique et aux Pays-Bas. Les principes comptables de ce groupe sont principalement issus des directives européennes et bancaires en matière de reporting de banque et d'assurance. Fortis effectue notamment la réévaluation constante de son portefeuille d'actifs financiers et l'imputation des écarts d'acquisition, avec pour contrepartie la variation de ses fonds propres consolidés. Le retraitement complet de ces principes conduirait à mettre en œuvre des moyens de suivi de coût disproportionnés et sans assurance de pouvoir obtenir les informa-

tions nécessaires dans des délais compatibles avec la production des comptes consolidés du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux. En conséquence, la valeur de mise en équivalence de Fortis B à l'actif du bilan consolidé correspond à la part dans les fonds propres publiés par Fortis B au 1<sup>er</sup> janvier 1997 (date de comptabilisation de la fusion entre Suez et Lyonnaise des Eaux), augmentée chaque année de la part dans le résultat publié par Fortis, et diminuée du montant des dividendes perçus.

- Sociétés intercommunales belges de distribution d'électricité et de gaz : ces sociétés sont consolidées par mise en équivalence par Electrabel. Le capital de ces sociétés intercommunales est réparti entre des collectivités locales et Electrabel. Ces sociétés distribuent du gaz et de l'électricité, produits par Electrabel et Distrigaz, à des clients non industriels et à des clients industriels non éligibles à la dérégulation en Belgique (qui ne dépassent pas une certaine consommation), segment important de clientèle dénommé ci-après "la clientèle de distribution". Les communes disposent d'un monopole de droit pour l'alimentation de ce segment de clientèle. Ce monopole découle essentiellement d'une disposition spécifique de la loi du 10 mars 1925. Les contrats d'association et la loi belge donnent aux collectivités locales, partenaires d'Electrabel, un rôle prépondérant dans la gestion et le contrôle des activités, quelle que soit la répartition du capital entre les actionnaires. Afin de traduire au mieux le poids et la réalité économiques de cette activité, la quote-part d'Electrabel dans le résultat avant impôt de ces sociétés est incluse dans les produits d'exploitation en "Résultat des intercommunales et opérations en commun".

## H. Autres immobilisations financières

Les participations comprennent :

- Les titres de participation non consolidés

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires, ou qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, mais qui ne sont pas consolidés. Les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint, ou sous influence notable, ainsi exclues du périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif représentent en cumulé moins de 3 % des indicateurs consolidés du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux suivants : chiffre d'affaires, résultat net, dettes financières, fonds propres.

- Les autres titres immobilisés

Il s'agit de titres détenus dans une optique de détention à long ou moyen terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation, destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

Les dividendes reçus des participations non consolidées et des autres titres immobilisés sont enregistrés en produits financiers dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

Les créances rattachées à des participations constituent l'essentiel du poste "Autres valeurs immobilisées".

## I. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières ou de marchandises détenus en vue de leur revente sont valorisés au coût moyen ou à la valeur de marché si elle lui est inférieure. Les en-cours de production sont valorisés au coût de production, qui inclut les frais de matières premières et de main-d'œuvre associés. La provision pour dépréciation des stocks s'élevait à fin 2000 à EUR 86,5 millions, EUR 130 millions au 31 décembre 1999 et à EUR 139,8 millions au 31 décembre 1998.

Le combustible nucléaire acquis est consommé dans le cadre du processus de production d'électricité sur plusieurs années. La consommation de ce stock de combustible nucléaire est constatée au prorata des estimations de quantité d'électricité produite par unité de combustible.

## J. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation des comptes clients s'élevaient au 31 décembre 2000 à EUR 593,4 millions, contre EUR 554,3 millions au 31 décembre 1999 et EUR 419,3 millions au 31 décembre 1998. Le poste "Créances clients et comptes rattachés" comprend également les effets à recevoir pour EUR 252,1 millions en 2000, contre EUR 349 millions en 1999 et EUR 358 millions en 1998.

Le poste "Créances diverses" est principalement constitué des créances sociales et fiscales et des comptes courants sur sociétés non consolidées.

Le Groupe n'est pas exposé aux risques de concentration de crédit compte tenu de la diversité de ses activités, de ses clients et de leur localisation géographique. Les créances sont généralement à court terme.

## K. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe. Les pertes et les gains réalisés lors de la cession de valeurs mobilières de placement sont inscrits au compte de résultat sur l'exercice de réalisation des transactions. Les pertes et les gains réalisés sur l'exercice, ainsi que les provisions pour moins-values latentes sont inscrits en résultat financier.

## L. Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent (voir note 9.3) :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la Société sous le poste "Immobilisations corporelles". L'amortissement industriel sur ces immobilisations est sans impact sur le résultat et débité à ce compte de passif ;
- les financements extérieurs dont peut bénéficier le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer au titre du contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire (financements extérieurs déduits) dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat. Cet amortissement prélevé sur le compte de résultat est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

## M. Primes de remboursement des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites en compte de régularisation actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## N. Revenus

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de service est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

Par ailleurs, les méthodes de constatation du chiffre d'affaires et d'évaluation des stocks et travaux en cours suivent les règles applicables aux différents secteurs d'activité représentés au sein du Groupe.

Les méthodes retenues par les sociétés sont donc conservées en consolidation.

### Production et distribution d'électricité et de gaz

En Belgique, ces activités sont notamment exercées par les filiales de Tractebel (Electrabel et Distrigaz). La distribution d'électricité et de gaz s'effectue à la fois au travers de sociétés intercommunales détenues par les communes et Electrabel et qui sont mises en équivalence, et directement à des clients industriels.

Les tarifs applicables à la clientèle de distribution ainsi que les investissements liés à ces activités font l'objet de recommandations préparées au sein du Comité de Contrôle de l'Électricité et du Gaz, dépendant du ministre fédéral.

L'alimentation de la clientèle de distribution s'effectue par le biais de sociétés intercommunales dans lesquelles Electrabel détient généralement une participation. Electrabel n'est donc active en distribution qu'indirectement, à travers sa participation au sein de ces sociétés.

Lesdites sociétés n'ont pas de personnel propre ; Electrabel leur apporte statutairement, notamment, "la mise à disposition de ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution, en vue d'assurer l'exploitation journalière de l'intercommunale (...)". Tous les travaux, fournitures et services requis pour les besoins de l'intercommunale sont donc, sauf recours aux tiers dûment justifié et autorisé, exécutés par Electrabel et son personnel, toutes les dépenses étant facturées aux intercommunales. Ainsi, les traitements et salaires refacturés par Electrabel comprennent toutes les charges, effectivement payées en faveur du personnel affecté, directement ou indirectement, à l'exploitation de l'intercommunale. De même, les charges liées à la retraite des agents affectés à l'activité de distribution sont supportées par les intercommunales.

### Distribution d'eau

La comptabilisation des ventes d'eau comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Le montant de ces redevances et surtaxes collectées pour compte de tiers s'est élevé sur les exercices 2000, 1999 et 1998 à respectivement EUR 877,1 millions, EUR 875,7 millions et EUR 840 millions. La contrepartie des sommes ainsi

encaissées pour le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation sur la ligne "Encaissements pour compte des collectivités". En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, dans le but d'améliorer l'appréhension économique de l'activité de distribution d'eau en France, l'eau livrée non relevée à la clôture de l'exercice est évaluée, au prix de vente en lieu et place du prix de revient.

Eu égard au caractère non récurrent de l'opération, l'incidence de ce changement d'estimation a été transférée en 1999 en résultat exceptionnel pour un montant, avant impôt, de EUR + 37 millions. Les principaux postes affectés par cette opération sont les suivants : stocks et en-cours, clients, résultat exceptionnel.

### Construction - ingénierie

Le Groupe applique la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement. Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue. Dans l'estimation de cette perte, il peut être tenu compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations. L'appréciation quantitative de ces aléas positifs est effectuée compte tenu de l'expérience acquise dans le passé dans des cas analogues. Les coûts des études pour des projets en cours de soumission à la clôture d'un exercice figurent en charges à répartir. Ces études font l'objet d'une provision pour risques pour la totalité de leur montant.

### O. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Par ailleurs, pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, et par dérogation au Plan comptable général, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises

de provisions sur titres et créances rattachées et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cession des titres, rend plus homogène la présentation du compte de résultat. Cette dérogation concerne EUR 78,1 millions en 2000 (reprise nette), EUR 30,1 millions en 1999 (dotation nette), et EUR 143,5 millions en 1998 (reprise nette). Cette dérogation n'est toutefois pas applicable aux sociétés de capital-investissement, pour lesquelles toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées sont inscrites en résultat courant, en raison de la nature même de l'objet social de ces sociétés.

### P. Impôts

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale, selon la méthode du report variable et en retenant une approche bilantielle.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Suez Lyonnaise des Eaux a opté pour un régime d'intégration fiscale englobant la plupart de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %. Les impôts différés des sociétés intégrées fiscalement tiennent compte du régime d'intégration. Par rapport aux méthodes comptables antérieurement utilisées par le Groupe, la nouvelle réglementation a conduit le Groupe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, à :

- comptabiliser les dettes latentes d'impôts dont l'échéance à très long terme justifiait une inscription en engagements hors-bilan ;
- recourir à l'actualisation des impôts différés (relatifs à des différences temporaires engendrées par des opérations comptabilisées pour des valeurs non actualisées) lorsque, pour une entité fiscale, les effets de celle-ci sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi ;
- présenter les impôts différés à l'actif ou au passif du bilan consolidé pour leur position nette par entité fiscale.

Comme prévu par la nouvelle réglementation, ces changements de méthode comptable ont été traités conformément au Plan comptable général, et leur incidence est détaillée en note 13.

Le recours à l'actualisation des impôts différés a conduit à une minoration au 31 décembre 2000 des impôts différés passif nets de EUR 561,5 millions.

### Q. Indemnités et pensions de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations s'appliquent généralement à l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.

La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, a été effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés).

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou du fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, conformément aux méthodes préférentielles recommandées par le Conseil National de la Comptabilité, il a été procédé à la comptabilisation des provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés par prélèvement sur les capitaux propres du Groupe d'un montant de EUR 496 millions, nets d'impôt. Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds figurent au passif en provisions pour charges. Lorsque la valeur du plan est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus en comptes de régularisation à l'actif du bilan.

## R. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix de matières premières, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

En dehors des sociétés financières, qui suivent les réglementations particulières à leur secteur, les opérations sur instruments financiers (achats et ventes d'options et de contrats à terme) non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu :

- pour les contrats sur marchés organisés, à une évaluation sur la base des cours à cette date ;
- pour les contrats sur marchés de gré à gré, essentiellement les échanges de taux d'intérêt, à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits relatifs aux contrats de taux d'intérêt, de devises et de matières premières sont comptabilisés sur la même période que les éléments couverts :

- en ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt et de devises, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou en charge d'intérêt sur la durée de vie de l'élément couvert ;
- concernant les "future rate agreements", les évolutions de la valeur de marché sont comptabilisées comme un produit ou une charge d'intérêt sur la même période que les charges ou produits afférents à l'élément couvert ;
- les pertes et gains, réalisés ou latents, résultant des instruments de devises ou de matières premières utilisés comme couverture de transactions fermes, sont comptabilisés lorsque la transaction couverte est dénouée ;
- les pertes et gains de change relatifs aux instruments de devises utilisés pour couvrir une partie de l'investissement du Groupe dans des filiales étrangères, ainsi que les écarts de conversion de sens inverse se rapportant à l'investissement couvert sont portés en capitaux propres au poste "Écarts de conversion", et sont constatés au compte de résultat lors de la cession de cet investissement.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet, en fin d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont présentés en hors-bilan pour leur valeur nominale. Ils sont détaillés en note 18.

Avec le développement de ses activités de trading, le Groupe est engagé dans des activités de gestion du risque de prix sur matières premières. Les instruments financiers (swaps, options, contrats forward) utilisés dans ce cadre sont évalués

"marked to market", méthode conduisant à comptabiliser les pertes et gains latents sur la période où interviennent les fluctuations de valeurs de marché.

Les paramètres de marché utilisés pour valoriser ces positions sont issues des cotations de gré à gré, des valeurs temps et des facteurs de volatilité inhérents aux engagements. Les valeurs sont ajustées pour refléter l'impact potentiel d'une liquidation des positions du Groupe, de manière ordonnée, sur une période de temps raisonnable et aux conditions courantes de marché.

## S. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les besoins du tableau consolidé des flux de trésorerie, la notion de trésorerie est constituée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement. L'ensemble des éléments inclus dans la notion de trésorerie est à caractère court terme ; cet ensemble est constitué d'investissements liquides, facilement convertibles en des montants connus de cash, dont la valeur n'est pas sujette à des risques de variation significative.

Ce tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice. Les effets sur la trésorerie des variations de change (taux de clôture/taux à l'ouverture et taux moyen de l'exercice) et des changements de méthodes de consolidation résultant d'opérations n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie (offre publique d'échange par exemple) sont identifiés en bas du tableau. Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés consolidées sont identifiés sous le libellé "Variation de périmètre" parmi les flux issus d'investissement, qui comprennent les flux de trésorerie des opérations d'acquisition et de cession correspondantes.

Lorsqu'ils sont significatifs, les flux liés à l'activité entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de leur cession, par des sociétés sorties du périmètre durant l'exercice, sont maintenus dans le tableau des flux de trésorerie.

Certains mouvements affectant le bilan ne sont pas considérés comme des flux : reclassements, effets des fusions et apports partiels et changements de méthodes comptables. Le résultat net est retraité des éléments calculés n'entraînant pas de flux de trésorerie, pour aboutir à la marge brute d'autofinancement. Les dépréciations d'actifs circulants sont assimilées à des pertes réalisées et immédiates. Elles influent donc sur la marge brute d'autofinancement et trouvent leur contrepartie dans le flux issu de l'activité courante basé sur la variation de l'actif circulant net de dépréciation.

Jusqu'en 1998 le Groupe présentait séparément les flux de trésorerie de ses filiales financières (banque et assurance) compte tenu de la spécificité de ces activités. Aucune société de ce type n'ayant été consolidée par intégration globale ou proportionnelle depuis 1999, le tableau consolidé des flux de trésorerie est unique à compter de cet exercice. Informations additionnelles relatives au tableau des flux de trésorerie :

En millions d'EUR	2000	1999 <sup>(1)</sup>	1998 <sup>(1)</sup>
Intérêts nets décaissés	1 256	947	848
Impôts sur les résultats décaissés	711	890	707
<b>Trésorerie décaissée au titre des acquisitions</b>			
Juste valeur des actifs acquis (écart d'acquisition compris)	12 030	7 632	5 598
Moins : passifs repris	(4 420)	(1 064)	(2 256)
Moins : titres émis au profit des vendeurs	-	-	(412)
Moins : trésorerie acquise	(750)	(186)	(35)
<b>Trésorerie nette décaissée</b>	<b>6 860</b>	<b>6 382</b>	<b>2 895</b>

(1) Hors effet des offres publiques d'échange réalisées en 1998 et 1999 en ce qui concerne les éléments relatifs à la trésorerie décaissée au titre des acquisitions.

## T. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Conformément aux pratiques internationales, les actions en circulation sont les actions émises sous déduction de l'ensemble des actions détenues par Suez Lyonnaise des Eaux ou ses filiales contrôlées (également sur base d'un calcul moyen pondéré), que celles-ci soient classées en valeurs mobilières de placement ou portées en déduction des capitaux propres.

Toutes les données par action fournies, dans le tableau des chiffres clés sur cinq exercices ou au pied du compte de résultat, sont calculées sur la base de ce nombre moyen d'actions détaillé en note 13.

Ce nombre, ainsi que le résultat par action, sont modifiés pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat, et son calcul est détaillé en note 13.

## U. Spécificités comptables des activités financières

À fin 2000, toutes les filiales financières contrôlées par le Groupe ont été cédées, seule subsiste la société Fortis B mise en équivalence (ainsi que Sofinco sur l'exercice 1999, le solde de la participation du Groupe ayant été cédé début 2000). Les éléments suivants ne s'appliquent donc qu'aux données financières de l'exercice 1998.

### Placements du secteur financier

Pour les compagnies d'assurances, certains titres, notamment ceux en représentation des contrats d'assurance à capital variable, sont comptabilisés au cours du marché. Les autres actions font éventuellement l'objet d'une provision générale pour dépréciation si la valeur de marché globale du portefeuille est inférieure à la valeur comptable.

Dans le secteur bancaire, les obligations et titres de créance qui n'ont pas vocation à être détenus de façon durable (classés en "Titres de placement" selon le plan comptable bancaire) font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de marché de titres constituant un ensemble homogène est inférieure à leur valeur comptable. Toutefois, pour les titres couverts par des opérations spécifiques, il est tenu compte des gains sur les instruments de couverture pour déterminer la provision à constituer le cas échéant. Les actions sont évaluées au prix de revient, diminué d'une provision pour dépréciation, calculée ligne par ligne, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

### Crédits à la clientèle des banques

Les crédits à la clientèle sont portés au bilan pour le montant nominal, et les intérêts courus sont portés en compte de résultat. Les intérêts impayés sont provisionnés en déduction de l'actif et cessent d'être enregistrés en produits au plus tard après 80 jours ou 180 jours de retard de paiement, selon la nature de l'activité. Les créances correspondantes sont alors classées en créances douteuses. Lorsque des modifications de taux sont accordées en raison de difficultés financières de l'emprunteur, les intérêts sont comptabilisés en fonction des nouveaux termes du crédit. Les provisions sur crédits à la clientèle sont constituées en fonction de la perte estimée probable.

### Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays de l'Union européenne, les directions générales des banques du Groupe peuvent décider d'établir des fonds pour risques bancaires généraux lorsque des raisons de prudence l'imposent, eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Lorsque la constitution de tels fonds par les banques du Groupe a pour origine ou pour conséquence la couverture de risques identifiables, ils apparaissent au passif du bilan, sous la rubrique "Provisions pour risques et charges". Sinon, ils sont classés dans les réserves, et leur variation est sans effet sur le compte de résultat.

### Revenus

L'ensemble des produits d'exploitation (intérêts, primes d'assurance, commissions, autres produits financiers) est porté en chiffre d'affaires. Les commissions de gestion et de montage sont portées en produit à la date d'encaissement ou de réalisation de l'opération concernée. Les commissions sur cautions accordées sont portées en compte de résultat *prorata temporis* sur la durée de vie des engagements ou cautions. Les opérations de crédit-bail sont classées en prêts et crédits accordés. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits, sous déduction des amortissements calculés sur une base financière. Les primes d'assurance vie sont considérées comme acquises à l'émission, quelle que soit la période couverte par la garantie, et une provision technique déterminée de manière actuarielle et correspondant à l'engagement d'assureur est enregistrée à la date de souscription des contrats.

## Note 2 - Opérations majeures et informations pro forma

### 2.1 Acquisitions majeures de l'exercice 2000

#### Acquisition d'Epon

Suez Lyonnaise des Eaux, à travers Electrabel, a acquis le 14 mars 2000 100 % du capital d'Epon, premier producteur d'électricité des Pays-Bas. Cette acquisition représente un investissement total de EUR 2,19 milliards, financé pour environ 20 % par recours à l'endettement externe, et génère un écart d'acquisition de EUR 1,4 milliard, amorti sur une durée de quarante ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus qui sera achevé sur l'exercice 2001, des écarts d'évaluation ont été constatés principalement sur les actifs corporels liés aux centrales pour un montant de EUR 495 millions, amorti sur les durées de vie résiduelles des centrales concernées, celles-ci n'excédant pas vingt-deux ans. Dans le cadre de la dérégulation de l'activité de production d'électricité en Hollande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, la SEP (filiale commune des quatre producteurs des Pays-Bas responsable de la coordination des activités d'approvisionnement/production et propriétaire des réseaux d'interconnexion) a cessé son activité et doit faire l'objet d'une liquidation. Les coûts de liquidation à la charge des quatre producteurs d'électricité et du gouvernement hollandais sont en cours de détermination. Leur montant dépend essentiellement de la valeur attribuée au réseau de transport Tennet et des modalités de reprise par les producteurs des contrats d'approvisionnement long terme. Compte tenu des incertitudes sur la valeur des coûts de liquidation, aucun montant n'a été retenu à ce stade dans le bilan d'ouverture. Dans le cadre de la libéralisation du secteur de l'énergie en Hollande, les producteurs sont assujettis à l'impôt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998 (au taux de 0 % pour les années 1998 à 2001, et de 35 % à compter de 2002). La valeur fiscale des actifs et passifs de chacun des producteurs est en cours de négociation avec les autorités fiscales hollandaises. Au 31 décembre 2000, aucun impôt différé n'a donc été comptabilisé, notamment sur les écarts d'évaluation, dans le cadre du bilan d'ouverture d'Epon.

Epon est consolidé à partir du 1<sup>er</sup> mars 2000, soit sur dix mois sur l'exercice :

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1999 sur 12 mois	541,8	70,8	319,7	1 412,5
2000 sur 12 mois	1 023,7	79,1	464,2	1 452,3
2000 en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	858,6	64,2	464,2	1 959,4 <sup>(1)</sup>

(1) Après affectation de l'écart de première consolidation, qui sera finalisée en 2001.

### Offre publique d'achat portant sur 67 % du capital d'United Water Resources

Suez Lyonnaise des Eaux a annoncé en août 1999 une offre publique d'achat amicale sur United Water Resources (UWR), deuxième distributeur d'eau aux États-Unis, dont le Groupe détenait déjà 32,9 % du capital. Cette opération, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de UWR, a été définitivement réalisée le 27 juillet 2000, après l'obtention de l'approbation des "public utilities commissions" des États dans lesquels UWR est présent. Suez Lyonnaise des Eaux possède depuis cette date la totalité du capital de UWR au travers de sa filiale à 100 % Lyonnaise American Holding (LAH). Le coût total de cette acquisition s'est élevé à EUR 1 108 millions. Suez Lyonnaise des Eaux a doté LAH des ressources en fonds propres nécessaires, en utilisant des sources de financement en dollars américains. Cet investissement a dégagé un écart d'acquisition de EUR 727,8 millions. UWR étant déjà consolidé par intégration globale par Suez Lyonnaise des Eaux, aucune réévaluation d'actifs ou de passifs n'a été enregistrée dans les comptes consolidés de Suez Lyonnaise des Eaux. La principale activité de UWR, qui représente l'essentiel de ses actifs, revenus et résultats, est la distribution d'eau dans le secteur régulé. UWR exerce cette activité au travers de licences attribuées par les municipalités concernées. Ces licences ne font référence à aucune limitation dans leur durée : le cadre législatif et réglementaire confère dans la pratique à ces licences une durée indéfinie. UWR possède l'intégralité de ses actifs en pleine propriété. Les tarifs des prestations de UWR sont fixées par les autorités régulatrices de chacun des États ("public utilities commissions"), selon un mécanisme assurant la couverture des coûts d'exploitation et la juste rémunération des capitaux engagés. UWR est également présent dans le secteur des services non régulés de gestion de services de distribution d'eau, principalement à travers United Water Services, filiale à parts égales de UWR et de Suez Lyonnaise des Eaux. Par ailleurs, UWR exerce une activité accessoire dans le secteur immobilier et possède 10 % du capital de Northumbrian Water Group aux côtés de Suez Lyonnaise des Eaux.

Cabot LNG est consolidé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2000, soit sur trois mois sur l'exercice :

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1999 sur 12 mois	306,1	4,5	6,8	175,1
2000 sur 12 mois	560,2	24,9	(40,0)	452,0
2000 en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	225,4	18,6	(40,0)	623,0 <sup>(1)</sup>

(1) Après affectation de l'écart de première consolidation.

Les caractéristiques juridiques et économiques du secteur régulé confèrent à cette partie du portefeuille d'activités de UWR une valeur qui n'est pas susceptible de se déprécier avec le temps. La valeur économique de ces licences s'élève à USD 395 millions (EUR 424 millions) sur la base des cash flows futurs actualisés. Le reste de l'écart d'acquisition représente la position de UWR sur le marché et sa capacité de développement dans le cadre de contrats à long terme. Sur la base de ces composantes sous-jacentes, l'écart d'acquisition constaté à l'occasion de cette acquisition est amorti linéairement sur soixante-quinze ans.

En raison de la méthode de consolidation antérieure de UWR, cette acquisition ne modifie pas substantiellement les principaux agrégats des comptes consolidés du Groupe. Le groupe UWR a réalisé sur l'exercice 2000 un chiffre d'affaires de EUR 381,7 millions.

#### Acquisition de Cabot LNG en 2000

Suez Lyonnaise des Eaux a annoncé le 20 septembre 2000 la finalisation de l'acquisition par Tractebel Inc. de 100 % du capital de Cabot LNG pour un montant de EUR 746 millions, financé notamment par recours à un endettement externe libellé en dollars américains. Cabot LNG est l'unique importateur et distributeur actif de gaz naturel liquéfié sur la côte est des États-Unis et exploite un terminal d'importation de GNL à Everett, Massachusetts. Elle détient également 10 % dans l'installation de liquéfaction de gaz naturel, récemment mise en service et exploitée par Atlantic LNG Company à Trinidad et Tobago. L'entreprise est également propriétaire d'un méthanier, le *Matthew*, pour le transport de gaz vers les marchés du nord-est des États-Unis et de Porto Rico. Cabot LNG importe, via sa filiale Domac, du gaz naturel liquéfié provenant essentiellement d'Algérie et de Trinidad, vers son terminal marin à Everett. Cette acquisition génère un écart d'acquisition de EUR 267,9 millions, amorti sur une durée de trente ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus qui sera achevé sur l'exercice 2001, des écarts d'évaluation ont été constatés principalement sur les actifs corporels (terminal gazier et méthanier) pour un montant de EUR 178 millions, amorti sur les durées de vie résiduelles des biens concernés, celles-ci n'excédant pas vingt-trois années.

### Acquisition des filiales de Sithe Energies Inc. en Thaïlande

Tractebel a annoncé le 9 novembre 2000 le rachat de toutes les sociétés détenues par le groupe Sithe Energies Inc. en Thaïlande. Cet accord porte sur une participation de 61,8 % dans le capital de Cogeneration Public Company Limited (Coco), portée par la suite à 66,2 % par achats complémentaires en Bourse thaïlandaise, et sur l'intégralité du capital de Nong Khae Cogeneration Company Limited et de Samut Prakarn Cogeneration Company Limited. Cogeneration Public Company Limited est propriétaire à 100 % de trois unités de cogénération situées sur le Map Ta Phut Industrial Estate où H-Power, filiale à 75 % de Tractebel, exploite la centrale de Industrial Power Map. Samut Prakarn

Ces sociétés sont consolidées sur deux mois sur l'exercice :

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1999 sur 12 mois	191,5	27,4	510,2	1 119,4
2000 sur 12 mois	340,0	56,0	575,3	1 031,8
2000 en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	64,8	10,4	575,3	1 518,4 <sup>(1)</sup>

(1) Après affectation de l'écart de première consolidation.

### 2.2 Autres opérations significatives de l'exercice 2000

#### Offre publique d'échange de Vinci sur Groupe GTM

Suez Lyonnaise des Eaux a apporté ses actions Groupe GTM à l'offre publique d'échange (OPE) amicale lancée par Vinci en juillet 2000 et achevée en septembre, le Groupe devenant ainsi le premier actionnaire de Vinci, avec une détention au lendemain de l'OPE d'environ 23,3 %.

Parallèlement, et conformément aux conditions fixées pour l'acceptation de l'offre de Vinci, Suez Lyonnaise des Eaux a repris pour EUR 280 millions les activités de service à l'énergie et à l'industrie de Groupe GTM (Entreprise Industrielle, GTMH, Entrepose, Delattre Levivier) en vue de constituer au sein de Tractebel, avec Fabricom et Elyo, le leader européen de services énergétiques et industriels.

Cette opération s'est traduite pour le Groupe par :

- une plus-value de cession au titre de la cession partielle de Groupe GTM, pour un montant avant impôt de EUR 177 millions ;
- un écart d'acquisition positif au titre de l'acquisition de 23,3 % du groupe Vinci, tel qu'il existait préalablement à l'OPE, pour un montant de EUR 230 millions, amorti sur une durée de vingt ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus qui sera achevé sur l'exer-

cice 2001, des écarts d'évaluation ont été en outre constatés principalement sur la valeur de mise en équivalence des titres Cofiroute (pour la seule part antérieurement détenue par Vinci) pour un montant de EUR 90 millions, amorti sur la durée moyenne restant à courir des principaux contrats de concession dont ce groupe est titulaire, soit vingt-sept ans.

Le coût total de l'acquisition s'élève à EUR 590 millions, financé principalement par recours à l'endettement externe en dollars américains. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus qui sera achevé sur l'exercice 2001, des écarts d'évaluation ont été constatés principalement sur les actifs corporels pour un montant de EUR 460 millions, amorti sur les durées de vie résiduelles des centrales concernées, celles-ci n'excédant pas trente années. L'écart d'acquisition résiduel, soit EUR 83,7 millions, est amorti sur une durée de vingt ans.

Le prix de cession de Groupe GTM, et par conséquent le prix d'acquisition du lot de titres Vinci acquis, a été déterminé de la manière suivante :

En millions d'EUR	
Valeur de marché des titres GTM sur la base du cours de Bourse de Vinci (cours moyen pondéré du titre Vinci sur la durée de l'offre)	2 052
Moins : juste valeur des activités de service à l'énergie et à l'industrie rachetées par Suez Lyonnaise des Eaux	(280)
Quote-part d'intérêt dans GTM cédée	26,1 %
Prix de cession partielle de GTM/ prix d'acquisition du lot Vinci	462

En octobre et décembre 2000, Suez Lyonnaise des Eaux a cédé respectivement 2,9 millions et 2 millions d'actions Vinci, ramenant ainsi sa participation à 17,05 %. Ces opérations ont permis au Groupe de dégager une plus-value complémentaire avant impôt de EUR 63 millions, mais n'ont pas conduit à remettre en cause l'influence notable de

Suez Lyonnaise des Eaux sur Vinci et sa mise en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable exercée par Suez Lyonnaise des Eaux sur Vinci résulte notamment de la composition de son Conseil d'Administration : sur les dix-huit administrateurs que compte celui-ci, Suez Lyonnaise des Eaux dispose de trois représentants et nomme un administrateur indépendant.

Pour ses comptes annuels 2000, Suez Lyonnaise des Eaux a opté pour le traitement dérogatoire prévu par la nouvelle réglementation, et permettant de mettre en équivalence Groupe GTM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 jusqu'à la date de transfert de contrôle. Pour faciliter la comparaison des états financiers, des données pro forma sont présentées comme si ce traitement avait été retenu en 1999.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation réalisés par Groupe GTM (hors activités de service à l'énergie et à l'industrie) sur les neuf premiers mois de l'exercice 2000 se sont élevés respectivement à EUR 4,59 milliards et EUR 0,12 milliard.

### 2.3 Opérations ayant entraîné l'imputation d'écarts d'acquisition sur les fonds propres

#### Fusion de Lyonnaise des Eaux et Compagnie de Suez en 1997

Les écarts d'acquisition relatifs à cette opération (EUR 712,3 millions) ont été imputés sur les primes de fusion afférentes, conformément à la possibilité offerte par les principes applicables aux comptes consolidés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (voir note 1-D). Ils ont fait l'objet d'une analyse visant à les répartir sur les différentes activités sous-jacentes et sont suivis pour assurer un traitement correct, notamment en cas de cession (voir note 13.5).

L'amortissement des écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes, telles qu'exposées en note 1-D. La dotation aux amortissements correspondante se serait élevée à EUR 16 millions en 2000.

Les cessions de titres Recticel début juillet 1998 et de titres Fortis B en fin d'exercice 1998 ont entraîné la prise en charge, en diminution des plus-values, d'une partie des écarts d'acquisition initialement imputés sur les primes de fusion et d'émission, pour un montant de EUR 154,6 millions. Il en a été de même des cessions de titres Sofinco et Fortis B intervenues sur l'exercice 1999 pour un montant de EUR 196,5 millions, ainsi que sur l'exercice 2000 pour un montant de EUR 116 millions. Ces chiffres tiennent compte des effets de même nature liés à l'OPE sur la Société Générale de Belgique décrite ci-après.

#### Offre publique d'échange sur la Société Générale de Belgique (SGB) en 1998

Cette offre publique d'échange s'est traduite par l'apport de 25 396 358 actions de la SGB rémunérées par l'émission du même nombre d'actions Suez Lyonnaise des Eaux. Le pourcentage de détention de Suez Lyonnaise des Eaux sur la SGB est ainsi passé de 63,46 % à 99,43 %.

Cette OPE a été comptabilisée dans les comptes consolidés de la manière suivante :

En millions d'EUR	
Rémunération de la juste valeur des titres SGB acquis	3 925,9
Part de fonds propres consolidés SGB acquise	(1 431,2)
<b>Écart d'acquisition lié à l'opération, imputé sur les primes</b>	<b>2 494,7</b>
Effet brut de l'opération sur les fonds propres	1 431,2
Annulation des plus-values internes d'échange	80,9
Imputation des frais liés à l'opération	(17,5)
<b>Effet net de l'opération sur les fonds propres part du Groupe</b>	<b>1 494,6</b>

La part de fonds propres acquise a été évaluée sur la base des capitaux propres du groupe SGB au 30 juin 1998. Suez Lyonnaise des Eaux ayant déjà le contrôle de cette société avant l'opération, aucun ajustement de la valeur des actifs de la SGB n'a été effectué.

Les écarts d'acquisition relatifs à cette opération ont été imputés sur les primes d'émission correspondantes, conformément à la possibilité offerte par les principes applicables aux comptes consolidés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (voir note 1-D). L'amortissement de ces écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes, soit quarante ans pour l'activité Énergie, et vingt ans pour les autres activités. La dotation aux amortissements correspondante se serait élevée à EUR 76,3 millions en 2000.

#### Offre publique d'échange sur SITA en 1999

Consécutivement à l'acquisition par le Groupe en juillet 1999 des 19,2 % de SITA détenus par BFI (opération représentant un investissement de EUR 414,7 millions et ayant généré un écart d'acquisition de EUR 229,9 millions, maintenu à l'actif et amorti linéairement sur vingt ans), une offre publique d'échange a été lancée le 2 septembre 1999 par Suez Lyonnaise des Eaux sur SITA. À l'issue de l'offre, le 4 octobre 1999, Suez Lyonnaise des Eaux détenait 99,26 % des actions SITA. Cette opération a été suivie d'une offre publique de retrait, ayant conduit au 31 décembre 1999 à une détention de SITA par Suez Lyonnaise des Eaux à 99,98 %.

Cette opération représente un investissement de EUR 855 millions et s'est traduite par l'émission de 4 883 216 actions nouvelles Suez Lyonnaise des Eaux.

Cette offre publique a été comptabilisée en 1999 dans les comptes consolidés de la manière suivante :

En millions d'EUR	
Augmentation de capital	795,9
Imputation de frais liés à l'opération	(4,4)
Écart d'acquisition lié à l'opération, imputé sur les primes	(565,6)
<b>Effet net de l'opération sur les fonds propres part du Groupe</b>	<b>225,9</b>

La part de fonds propres acquise est évaluée sur la base des capitaux propres du groupe SITA à la date d'acquisition. Le résultat 1999 a été intégré à 51,5 % jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1999, à 70,9 % du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 1999, et à 99,9 % à compter de cette date (taux effectif moyen sur l'année 1999 : 67 %). Suez Lyonnaise des Eaux ayant déjà le contrôle de cette société avant l'opération, aucun ajustement de la valeur des actifs de SITA n'a été effectué. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un suivi comparable à celui décrit ci-avant, sur la base d'un amortissement virtuel sur vingt ans (dotation virtuelle 2000 : EUR 28,3 millions).

#### Offre publique d'échange sur Tractebel en 1999

L'offre publique d'échange lancée en octobre 1999 a conduit à l'émission de 41 274 471 actions nouvelles Suez Lyonnaise des Eaux et au règlement d'une soule d'un montant global de EUR 630,7 millions en vue de rémunérer les 41 274 471 actions Tractebel apportées. À l'issue de l'offre, le Groupe Suez Lyonnaise des Eaux détient 97,9 % du capital de Tractebel.

Compte tenu de la date d'acquisition, Calgon a été consolidée sur six mois en 1999 :

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan <sup>(1)</sup>
1999 sur 12 mois	432,8	26,8	(12)	176,4
1999 sur 6 mois, en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	134,5	6,75	(12)	515,8 <sup>(1)</sup>

(1) Après affectation de l'écart de première consolidation.

Suez Lyonnaise des Eaux a acquis en 1999, par voie d'offre publique d'achat amicale suivie d'une offre publique de retrait, 100 % du capital de Nalco Chemical. Cette offre a porté sur un montant de EUR 4 033 millions et a été effectuée intégralement en numéraire. Le financement de cette opération a été assuré pour partie par les ressources de trésorerie disponibles, ainsi que par le biais d'emprunts additionnels.

Cette offre publique a été comptabilisée en 1999 dans les comptes consolidés de la manière suivante :

En millions d'EUR	
Augmentation de capital	6 727,7
Imputation de frais liés à l'opération	(39,3)
Écart d'acquisition lié à l'opération, imputé sur les primes	(5 695,5)
<b>Effet net de l'opération sur les fonds propres part du Groupe</b>	<b>992,9</b>

La part de fonds propres acquise est évaluée sur la base des capitaux propres du groupe Tractebel à la date d'acquisition. Le résultat 1999 a donc été intégré à 48 % jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1999 et à 98 % à compter de cette date (taux effectif moyen sur l'année : 56 %). Suez Lyonnaise des Eaux ayant déjà le contrôle de cette société avant l'opération, aucun ajustement de la valeur des actifs de Tractebel n'a été effectué. L'écart d'acquisition fait l'objet d'une affectation aux principales filiales de Tractebel, ainsi que d'un suivi et d'un traitement comptable comparable à celui décrit ci-avant, sur la base d'un amortissement virtuel sur quarante ans (dotation virtuelle 2000 : EUR 142,4 millions).

#### 2.4 Autres opérations significatives ayant une incidence sur la comparabilité des états financiers présentés

##### Acquisition de Nalco et de Calgon en 1999

L'acquisition de Calgon a été réalisée en juin 1999 pour un prix de EUR 397 millions, financé pour partie par les ressources de trésorerie disponibles. L'écart d'acquisition correspondant, d'un montant de EUR 339 millions, est amorti sur une durée de trente ans.

L'écart d'acquisition correspondant, qui s'élève à EUR 2 398 millions, est amorti linéairement sur une durée de trente ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus achevé sur l'exercice 2000, des écarts d'évaluation ont été constatés sur :

– divers éléments incorporels (portefeuille clients, marques, brevets...) pour un montant de EUR 2,3 milliards, tous

ces éléments étant amortis sur des durées comprises entre seize et trente ans (moyenne de l'ordre de vingt-huit ans) ;

– des actifs corporels pour EUR 273 millions, amortis sur leurs durées de vie résiduelles (moyenne d'environ dix-huit ans).

Compte tenu de la date de cette acquisition (clôture de l'offre le 8 novembre 1999), Nalco a contribué aux comptes consolidés de Suez Lyonnaise des Eaux sur deux mois en 1999 :

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1999 sur 12 mois	1 507,3	217,7	379,5	1 975,5
1999 sur 2 mois, en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	260,1	14,7	379,5	5 520,0 <sup>(1)</sup>

(1) Après affectation de l'écart de première consolidation.

Les activités de Calgon en Amérique du Nord, ainsi que le groupe Aquazur, antérieurement filiale de Degrémont, ont été transférés à Nalco sur l'exercice 2000 et opèrent désormais au sein d'un même ensemble opérationnel. La contribution de ce New Nalco aux comptes consolidés 2000 de Suez Lyonnaise des Eaux est la suivante :

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1999 sur 12 mois	2 629,3	293,4	116,3	7 487,6

##### Acquisition de l'Entreprise Industrielle en 1999

Le Groupe a acquis la totalité du capital de l'Entreprise Industrielle à la fin du premier semestre 1999. Ce groupe a été, en conséquence, consolidé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999. L'investissement total s'est élevé à EUR 136,1 millions, et l'écart d'acquisition, de EUR 63,7 millions, est amorti linéairement sur vingt ans.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Trésorerie nette	Total bilan
1999 sur 12 mois	847,6	32,7	77,7	534,2
1999 sur 6 mois, en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	393,4	15,9	77,7	534,8
2000 sur 12 mois, en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	817,3	30,7	55,7	525,5

##### Acquisition d'Emos en 1999

À l'issue d'un appel d'offres international, l'État chilien a sélectionné en juin 1999 Suez Lyonnaise des Eaux et son partenaire espagnol Agbar pour la privatisation partielle de la société des eaux de Santiago du Chili, dénommée Emos. Cette société, propriétaire de la totalité de ses actifs, est titulaire d'une licence à durée illimitée concernant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le développement du traitement des eaux usées de la capitale du Chili et des communes environnantes.

Mi-septembre 1999, le consortium formé par Suez Lyonnaise des Eaux et Agbar a pris une participation de 51,2 % dans Emos pour un montant de EUR 1 088 millions. Cet investissement correspond à un prix de EUR 659 millions versé à l'État chilien et à une augmentation de capital de EUR 429 millions. De ce fait, l'actif net d'Emos, établi selon les règles locales, s'élevait à fin 1999 à EUR 775 millions, et sa trésorerie disponible à EUR 247 millions. Cet investissement

est financé à parts égales par Suez Lyonnaise des Eaux et Agbar, notamment via le prélèvement sur la trésorerie disponible et l'émission d'un emprunt obligataire.

Le pacte d'actionnaires prévoit que le partenaire privé assurera le management de Emos.

Emos est intégrée globalement dans les comptes consolidés Suez Lyonnaise des Eaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition d'Emos, processus achevé sur l'exercice 2000, des écarts d'évaluation ont été constatés sur :

– des droits d'eau, non amortis, pour un montant de EUR 89,6 millions qui correspondent à des droits (cessibles et d'une durée illimitée) de tirage d'eau de surface et souterraine consentis par les autorités chiliennes à Emos ;

– des actifs corporels pour EUR 887,8 millions, amortis sur leurs durées de vie résiduelles (moyenne d'environ quarante et un ans).

L'écart d'acquisition résiduel sur Emos est égal à EUR 256,9 millions et est amorti linéairement sur une durée de quarante ans.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Trésorerie nette	Total bilan
1999 sur 12 mois	135,4	40,5	241,0	1 804,0
2000 sur 12 mois, en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	194,5	80,8	68,2	1 716,3

## 2.5 Informations pro forma

Le tableau ci-après présente les trois agrégats clés de chiffre d'affaires, résultat net part du Groupe et résultat net part du Groupe par action tels qu'ils se seraient établis si les acquisitions majeures décrites ci-avant étaient intervenues au début de chacune des périodes présentées. Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du Groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1<sup>er</sup> janvier 1999 ni de ce que seront les performances opérationnelles futures. Elles sont basées sur les données opérationnelles des filiales concernées en tenant compte des coûts de financement des acquisitions et de l'amortissement des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

En millions d'EUR, sauf par action	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Chiffre d'affaires	35 393,2	28 357,9 <sup>(1)</sup>
Résultat net part du Groupe	1 784,0	1 600,0
Soit en EUR par action	9,33	8,29

(1) Sur la base du chiffre d'affaires hors GTM.

## Note 3 - Résultat d'exploitation

### 3.1 Autres produits d'exploitation

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Production immobilisée <sup>(1)</sup>	601,1	540,6	320,9
Transferts de charges <sup>(2)</sup>	217,3	355,0	222,7
Produits de cession <sup>(3)</sup>	136,3	152,3	33,5
Autres produits de gestion courante	385,8	396,2	321,0
<b>Total</b>	<b>1 340,5</b>	<b>1 444,1</b>	<b>898,1</b>

(1) Coûts relatifs aux immobilisations corporelles produites et utilisées par l'entreprise pour elle-même.

(2) Cette rubrique intègre les frais d'augmentation de capital imputés sur les primes d'émission de Suez Lyonnaise des Eaux pour EUR 13,3 millions en 2000, EUR 53,2 millions en 1999 et EUR 17,5 millions en 1998.

(3) Ce poste comprend les produits de cession de matériel de chantier et d'immobilisations du domaine concédé, ainsi que les produits de cession des sociétés de capital-investissement. Suez Industrie et ses filiales, sociétés de capital-investissement, contribuent à ce poste, au 31 décembre 2000, à hauteur de EUR 120,3 (EUR 106,1 millions à fin 1999).

### 3.2 Résultat des intercommunales et opérations en commun

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Part dans le résultat des intercommunales	437,1	930,7	909,3
Bénéfices et pertes transférés	(11,6)	(24,6)	81,6
<b>Total</b>	<b>425,5</b>	<b>906,1</b>	<b>990,9</b>

Le résultat des intercommunales correspond à la quote-part d'Electrabel, filiale de Tractebel, dans le résultat des sociétés intercommunales mixtes de distribution de gaz et d'électricité, au sein desquelles elle est associée à diverses communes belges. La diminution de ce poste s'explique principalement par le changement de modalité de rémunération par les intercommunales de l'activité de producteur d'Electrabel, ayant entraîné une prise en compte de ce produit en chiffre d'affaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

### 3.3 Autres charges d'exploitation

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Achats non stockés	1 753,3	2 106,4	2 277,1
Sous-traitance	1 536,4	2 571,6	1 905,5
Charges de location et de copropriété	383,5	663,4	649,9
Personnel extérieur	478,5	501,6	431,6
Entretien et réparations	476,6	428,8	391,0
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	357,1	433,4	345,6
Autres services extérieurs	4 828,1	5 014,5	4 446,5
<b>Total</b>	<b>9 813,5</b>	<b>11 719,7</b>	<b>10 447,2</b>

### 3.4 Produits d'exploitation, intérêts et autres frais du secteur financier

L'ensemble des sociétés financières ayant été cédées en 1998 et 1999, seules les données 1998 sont présentées.

En millions d'EUR	Produit d'exploitation 1998	Intérêts et autres frais 1998
Primes d'assurances brutes émises	748,8	–
Intérêts et produits bancaires	938,8	–
Revenus sur titres	407,3	–
Revenus de location d'actifs immobilisés	6,0	–
Autres produits d'exploitation	221,8	–
Charges du secteur assurances	–	393,3
Intérêts et autres frais bancaires	–	424,4
Rémunération titres participatifs et subordonnés	–	16,8
Pertes sur créances	–	75,0
<b>Total</b>	<b>2 322,7</b>	<b>909,5</b>

### 3.5 Dotation nette aux amortissements et provisions d'exploitation

En millions d'EUR	2000	1999	1998
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 580,6</b>	<b>2 260,7</b>	<b>1 934,5</b>
Immobilisations incorporelles	305,6	211,3	160,2
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	2 212,8	2 003,1	1 716,1
Caducité	62,2	46,3	58,2
<b>PROVISIONS</b>	<b>445,1</b>	<b>220,4</b>	<b>140,0</b>
Renouvellement	29,4	54,3	30,2
Sur actif circulant	159,5	61,8	63,1
Pour risques et charges	241,4	73,7	(6,1)
Autres	14,8	30,6	52,8
<b>Total</b>	<b>3 025,7</b>	<b>2 481,1</b>	<b>2 074,5</b>

(1) Dont dotations relatives au crédit-bail pour EUR 62,9 millions en 2000, EUR 62,3 millions en 1999 et EUR 47 millions en 1998.

## Note 4 - Résultat financier

Les sociétés du secteur financier ne contribuent pas à ce poste en 1998, les produits et charges qu'elles enregistraient étant présentés en résultat d'exploitation.

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Produits des participations	153,2	297,3	253,7
Charges nettes d'intérêts et assimilées	(1 502,0)	(925,4)	(783,3)
Dotation nette aux provisions	(1,6)	(1,4)	(29,4)
Autres produits (charges) financiers	378,4	239,2	191,6
<b>Résultat financier</b>	<b>(972,0)</b>	<b>(390,3)</b>	<b>(367,4)</b>

Éléments pris en compte pour le calcul du ratio de couverture des frais financiers nets par l'Ebitda :

En millions d'EUR	2000	1999
Charges nettes d'intérêts et assimilées	(1 502,0)	(925,4)
Revenus des valeurs mobilières de placement (VMP)	204,7	179,4
Dotations nettes aux provisions	(1,6)	(1,4)
Produits et charges financières divers	197,6	36,4
<b>Frais financiers nets <sup>(1)</sup></b>	<b>(1 101,3)</b>	<b>(711,0)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation (Ebitda hors secteur financier)</b>	<b>7 050,9</b>	<b>5 827,9</b>
<b>Ratio de couverture par l'Ebitda</b>	<b>6,4</b>	<b>8,2</b>

(1) Les éléments du résultat financiers non inclus dans les frais financiers nets (principalement les dividendes des sociétés non consolidées) sont inclus dans le calcul de l'Ebitda.

## Note 5 - Résultat exceptionnel

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Plus-values sur cessions, nettes	1 142,1	1 569,5	846,1
Autres charges exceptionnelles nettes	(573,4)	(844,8)	(666,5)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>568,7</b>	<b>724,7</b>	<b>179,6</b>

## 5.1 Plus-values sur cessions, nettes

En 2000, les plus-values résultent principalement de la cession des titres Sofinco (EUR 275,5 millions), des OPE et cessions Vinci/GTM (EUR 239,6 millions), des cessions de titres SES (EUR 120,5 millions) et Nigen (EUR 107,6 millions), des cessions partielles des titres TotalFina (EUR 98 millions) et Fortis (EUR 90,7 millions), et enfin de la sortie des filiales du Kazakhstan (EUR 186,4 millions).

En 1999, les principales plus-values concernent les cessions de titres Sofinco (EUR 475,6 millions), AXA (EUR 156,1 millions) et Fortis B (EUR 122,6 millions) et la plus-value d'échange sur TotalFina (EUR 511,9 millions).

En 1998, les principales plus-values avaient trait aux cessions de titres Saint-Gobain (EUR 394,5 millions), Fortis B (EUR 218,3 millions), Société Européenne de Satellites (EUR 77,3 millions) et Instituto San Paolo di Torino (EUR 32,5 millions). La cession de La Hénin Épargne Crédit avait généré une moins-value de EUR 76,2 millions.

## 5.2 Autres charges exceptionnelles, nettes

En 2000, les autres charges exceptionnelles résultent essentiellement de la dépréciation d'écarts d'acquisition (EUR – 336,1 millions), des coûts de restructuration (EUR – 129,9 millions, dont environ 70 % au sein du pôle Eau), et des frais sur emprunts et projets (EUR – 89,3 millions). En 1999, les autres charges exceptionnelles comprennent principalement les dépréciations d'actifs immobilisés (EUR – 336 millions), essentiellement au titre d'incorporels et d'écarts d'acquisition sur l'eau France, ainsi que les provisions relatives aux risques sur pays émergents (EUR – 210,5 millions), les provisions et coûts de restructuration (EUR – 70,1 millions), les coûts associés aux émissions d'emprunts et pénalités de remboursement anticipé de dettes (EUR – 68 millions), et les coûts associés aux cessions nets des reprises de provision correspondantes (EUR – 35,4 millions).

En 1998, les autres charges exceptionnelles comprennent principalement les provisions relatives aux risques sur pays émergents (EUR – 170,3 millions), les provisions et coûts de réorganisation ou restructuration, dont EUR 45,4 millions dans le pôle Eau France, et les dépréciations exceptionnelles d'actifs non financiers (EUR – 106,4 millions dont EUR 53,7 millions au titre des écarts d'acquisition). Par ailleurs, des provisions pour coûts supplémentaires, liés aux nouvelles obligations en matière de suivi trentenaire des sites d'enfouissement technique après la fin de leur exploitation, avaient été dotées à hauteur de EUR 53,4 millions dans le groupe SITA. Enfin, les coûts associés aux cessions d'actifs et liquidations de sociétés nets de reprise de provision s'élevaient à EUR – 74,1 millions.

## Note 6 - Impôt sur les sociétés

### 6.1 Impôt sur les bénéficiaires

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées se détaille comme suit :

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Résultat courant des sociétés intégrées	2 806,0	2 541,9	2 431,9
Résultat exceptionnel des sociétés intégrées	568,7	724,7	179,6
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>3 374,7</b>	<b>3 266,6</b>	<b>2 611,5</b>
Sociétés françaises intégrées	191,3	650,4	470,5
Sociétés étrangères intégrées	3 183,4	2 616,2	2 141,0
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>3 374,7</b>	<b>3 266,6</b>	<b>2 611,5</b>

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe, qui résulterait du taux d'impôt normal applicable en France (37,77 % en 2000, 40 % en 1999 et 41,67 % en 1998), avec la charge d'impôt effectivement comptabilisée se présente de la manière suivante :

En millions d'EUR	2000	1999	1998
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées multiplié par le taux d'impôt normal applicable en France</b>	<b>(1 274,6)</b>	<b>(1 306,6)</b>	<b>(1 088,2)</b>
<b>EFFET DE :</b>			
Taxation par des juridictions hors France	99,7	145,9	93,5
Différences permanentes	(10,8)	329,6	343,5
Éléments taxés à taux réduit ou nul <sup>(1)</sup>	244,0	393,5	299,8
Complément d'impôt <sup>(2)</sup>	(15,5)	(210,7)	(254,2)
Effet de l'actualisation des impôts différés	49,4	-	-
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles et reports déficitaires <sup>(3)</sup>	167,2	(78,3)	(134,7)
Effet du changement de taux d'impôt	(24,9)	2,0	32,8
Crédits d'impôt	35,1	8,2	43,5
Autres	67,9	(36,9)	20,0
<b>Charge d'impôt inscrite au compte de résultat</b>	<b>(622,5)</b>	<b>(753,3)</b>	<b>(644,0)</b>
<b>Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)</b>	<b>19,6 %</b>	<b>23,1 %</b>	<b>24,7 %</b>

(1) Comprend notamment les plus-values sur cessions de titres non taxées en Belgique.

(2) Comprend notamment la taxe spécifique aux producteurs d'électricité acquittée par Electrabel jusqu'en 1999.

(3) La variation observée sur l'exercice 2000 résultant pour l'essentiel de la constatation d'impôts différés actif en contrepartie des passifs d'impôts différés générés sur la période au titre du report d'imposition des plus-values de cession GTM.

La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

En millions d'EUR	Impôt sur le résultat courant			Impôts sur le résultat exceptionnel			Total		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
<b>IMPÔT EXIGIBLE</b>									
France	17,7	(115,2)	(72,0)	(126,1)	(120,0)	(34,6)	(108,4)	(235,2)	(106,6)
Étranger	(616,9)	(510,5)	(539,5)	83,8	(23,0)	6,7	(533,1)	(533,5)	(532,8)
	(599,2)	(625,7)	(611,5)	(42,3)	(143,0)	(27,9)	(641,5)	(768,7)	(639,4)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>									
France	(10,8)	(1,3)	19,6	8,3	33,7	21,6	(2,5)	32,4	41,2
Étranger	2,3	(30,9)	(39,0)	(20,8)	13,9	(6,8)	(18,5)	(17,0)	(45,8)
	(8,5)	(32,2)	(19,4)	(12,5)	47,6	14,8	(21,0)	15,4	(4,6)
<b>Charge totale d'impôt sur les bénéficiaires</b>	<b>(607,7)</b>	<b>(657,9)</b>	<b>(630,9)</b>	<b>(54,8)</b>	<b>(95,4)</b>	<b>(13,1)</b>	<b>(662,5)</b>	<b>(753,3)</b>	<b>(644,0)</b>

Suez Lyonnaise des Eaux est mère d'un groupe fiscal de 175 sociétés en 2000. D'autres groupes fiscaux se sont constitués en France lorsque cela était possible.

Au 31 décembre 2000, le Groupe disposait de reports déficitaires et de crédits d'impôts reportés en avant d'un montant total de EUR 2 949,6 millions, venant à échéance comme suit :

En millions d'EUR	Reports déficitaires et crédits d'impôts reportés en avant
2001	227,0
2002	101,7
2003	270,8
2004	70,5
2005	132,3
2006 et au-delà	2 147,3
<b>Total</b>	<b>2 949,6</b>

### 6.2 Impôts différés

L'analyse par nature du passif net d'impôts différés se détaille comme suit au 31 décembre 2000, avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés :

En millions d'EUR	2000	1999
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF</b>		
Reports déficitaires	970,4	190,0
Engagements de retraites	770,1	816,0
Provisions non déduites	956,9	389,4
Actifs nets d'impôts différés non reconnus <sup>(1)</sup>	(997,4)	-
Autres	619,9	199,2
<b>Total</b>	<b>2 319,9</b>	<b>1 594,6</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF</b>		
Écarts d'évaluation affectés à des immobilisations incorporelles	(1 186,8)	(1 394,3)
Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(1 237,6)	(562,2)
Provisions à caractère fiscal	(213,3)	(77,0)
Effet de l'actualisation des impôts différés passif	561,5	-
Autres	(1 265,5)	(642,1)
<b>Total</b>	<b>(3 341,7)</b>	<b>(2 675,6)</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF NETS</b>	<b>(1 021,8)</b>	<b>(1 081,0)</b>

(1) Actifs nets d'impôts différés non reconnus.

Concernant les données 1999, seuls les actifs d'impôts différés effectivement reconnus sont présentés ci-avant. Le montant des actifs nets d'impôts non reconnus s'élevait à EUR 1 165 millions au 31 décembre 1999.

Le montant des actifs nets d'impôts différés non reconnus au titre de la seule intégration fiscale Suez Lyonnaise des Eaux s'élève à fin 2000 à EUR 442,9 millions (EUR 683,4 millions au 31 décembre 1999, la variation observée sur l'exercice 2000 résultant pour l'essentiel de la constatation d'impôts différés actif en contrepartie des passifs d'impôts différés générés sur la période au titre du report d'imposition des plus-values d'échange GTM).

L'échéance la plus lointaine des actifs nets d'impôts différés non reconnus au bilan consolidé doit être considérée comme infinie, certains reports déficitaires étant indéfiniment reportables.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé, après compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés, s'explique de la manière suivante :

En millions d'EUR	Actifs	Passifs	Passifs nets
<b>AU 31 DÉCEMBRE 1999</b>	<b>1 444,3</b>	<b>(2 525,3)</b>	<b>(1 081,0)</b>
Incidence de la nouvelle méthodologie relative aux comptes consolidés (voir note 13.6)	(69,6)	20,1	(49,5)
Effet de l'immobilisation des intérêts intercalaires (voir note 13.6)	-	(51,7)	(51,7)
Effet résultat de la période	403,8	(424,8)	(21,0)
Autres	(82,2)	263,6	181,4
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2000</b>	<b>1 696,3</b>	<b>(2 718,1)</b>	<b>(1 021,8)</b>

Le poste "Autres" inclut principalement les effets des variations de périmètre (dont affectation de l'écart de première consolidation dans le cadre de l'entrée d'Emos: majoration du passif net d'impôts différés pour EUR 141,5 millions) ainsi que ceux résultant de la finalisation du bilan d'ouverture Nalco (minoration du passif net d'impôts différés pour EUR 384,1 millions).

## Note 7 - Sociétés mises en équivalence

En millions d'EUR	2000		1999		1998
	Fonds propres	Résultat net	Fonds propres	Résultat net	Résultat net
<b>MÉTIERES CENTRAUX</b>					
Sociétés intercommunales belges <sup>(1)</sup>	2 312,0	-	2 333,9	-	-
Autres filiales de Tractebel	244,7	4,1	372,8	24,4	32,1
CEM (électricité de Macao)	60,1	14,3	52,8	11,6	10,5
Sociétés d'eau en Malaisie	36,4	7,7	31,2	(2,5)	2,9
Coficem (communication)	112,7	29,1	73,5	10,8	8,8
Télévision par Satellite (TPS)	0,9	(41,9)	(1,0)	(50,9)	(42,8)
Ormas Ambiental (propreté, Argentine)	34,2	2,0	-	-	-
Autres	169,7	(1,1)	373,8	7,7	4,0
<b>Total</b>	<b>2 970,7</b>	<b>14,2</b>	<b>3 237,0</b>	<b>1,1</b>	<b>15,5</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>					
Fortis B (banque et assurance) <sup>(3)</sup>	1 957,3	363,8	1 734,6	270,6	199,4
Union Minière (métaux non ferreux)	279,7	27,8	252,7	19,2	(12,2)
Cofiparco (concessions d'autoroutes) <sup>(2)</sup>	-	-	237,1	59,4	46,7
Vinci (construction et concessions d'infrastructures) <sup>(3)</sup>	382,5	105,2	-	-	-
Filiales de GTM, gestionnaires de parkings <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	13,1
Autres	153,7	0,5	486,5	34,3	(6,8)
<b>Total</b>	<b>2 773,2</b>	<b>497,3</b>	<b>2 710,9</b>	<b>383,5</b>	<b>240,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 743,9</b>	<b>511,5</b>	<b>5 947,9</b>	<b>384,6</b>	<b>255,7</b>

(1) La part d'Electrabel dans le résultat des sociétés intercommunales de distribution de gaz et d'électricité est classée dans le résultat d'exploitation (voir note 3.2).

(2) Ces sociétés sont mises en équivalence sur 2000 via le sous-ensemble Vinci.

(3) La valeur boursière au 31 décembre 2000 des titres Fortis B s'élève à EUR 4 995,4 millions, et celle des titres Vinci à EUR 884,2 millions.

Le montant des dividendes encaissés par le Groupe en 2000, 1999 et 1998 au titre de ces sociétés mises en équivalence s'est élevé respectivement à EUR 522,2 millions (voir note 3.2 pour analyse de la variation), EUR 986 millions et EUR 978 millions.

Les écarts d'acquisition éventuellement constatés par le Groupe lors de l'acquisition de sociétés mises en équivalence ne figurent pas dans le poste ci-avant, mais sont inclus dans le poste "Écarts d'acquisition" (voir note 8) pour EUR 411 millions au 31 décembre 2000 et EUR 95,8 millions à fin 1999. À l'exception de Vinci (voir note 2), aucune des sociétés mises en équivalence n'a fait l'objet d'affectation d'écarts d'évaluation significatifs.

Sont repris ci-après les états financiers simplifiés des principales sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe :

### Fortis Group (comptes consolidés)

En millions d'EUR	2000	1999
<b>INFORMATION SUR LE BILAN</b>		
<b>Total actif</b>	<b>438 083</b>	<b>406 109</b>
Dont :		
- placements	134 203	127 382
- prêts aux établissements de crédit	62 383	81 970
- prêts à la clientèle	162 093	139 422
<b>Total passif</b>	<b>438 083</b>	<b>406 109</b>
Dont :		
- dettes envers les établissements de crédit	94 174	116 992
- dettes envers la clientèle	145 752	134 963
- provisions techniques	56 130	44 613
- total dettes	420 727	390 117
- intérêts minoritaires	2 159	2 484
- capitaux propres part du Groupe	15 197	13 508
<b>INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	47 427	40 931
Intérêts	(19 403)	(14 706)
Prestations et sinistres	(13 463)	(13 797)
Frais d'exploitation	(9 945)	(8 489)
Impôts	(1 150)	(893)
Résultat net	2 768	2 316

### Fortis B (comptes sociaux)

En millions d'EUR	2000	1999
<b>INFORMATION SUR LE BILAN</b>		
<b>Total actif</b>	<b>15 549</b>	<b>14 416</b>
Dont :		
- placements	15 466	14 333
<b>Total passif</b>	<b>15 549</b>	<b>14 416</b>
Dont :		
- dettes d'exploitation	674	567
- capitaux propres	14 874	13 848
<b>INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	1 220	625
Charges financières	(5)	(2)
Dépenses opérationnelles	(22)	(8)
Amortissement des frais d'établissement	(21)	(21)
Résultat net	1 172	594

Suez détient des actions de Fortis B, dans la mesure où un investissement direct dans le groupe Fortis Group ne peut être réalisé. La participation de Fortis B dans le groupe Fortis représente l'essentiel des actifs de Fortis B. De plus, les résultats de Fortis B proviennent presque exclusivement de son investissement dans le groupe Fortis. Au 31 décembre 2000, la Société Générale de Belgique détient 19,53 % de Fortis B, contre 20,83 % au 31 décembre 1999, et Fortis B détient 58,6 % du groupe Fortis à fin 2000 (60,9 % au 31 décembre 1999). La Commission Bancaire Belge, organisme de régulation de la place financière où les titres de Fortis B sont cotés, requiert la publication des états financiers du groupe Fortis dans les comptes sociaux Fortis B, au motif qu'ils sont considérés comme essentiels à la compréhension par un investisseur de son investissement dans Fortis B. Les données financières résumées présentées ci-avant pour Fortis B sont établies conformément aux normes comptables applicables en Belgique. Les données financières relatives au groupe Fortis sont conformes à celles publiées par ce groupe, et sont établies en application de principes comptables principalement dérivés de la directive européenne relative aux sociétés de banque et d'assurances.

**Sociétés intercommunales mixtes**

En millions d'EUR	2000	1999
<b>INFORMATION SUR LE BILAN</b>		
Total actifs à moins d'un an	3 705	3 461
Total bilan actif	9 345	8 858
Total passifs à moins d'un an	3 760	3 448
Total des passifs à plus et moins d'un an	4 088	3 769
Capitaux propres	5 257	5 089
Total bilan passif	9 345	8 858
<b>INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	5 656	5 177
Autres produits d'exploitation	125	172
Dépenses opérationnelles	4 735	3 909
Résultat net	1 031	1 497

Les informations financières ci-avant représentent la combinaison des comptes individuels des sociétés intercommunales mixtes selon les principes comptables applicables en France.

**Groupe Vinci**

En millions d'EUR	2000	1999
<b>INFORMATION SUR LE BILAN</b>		
Immobilisations du domaine concédé	5 056	4 688
Actifs circulant	10 299	9 853
Total bilan actif	18 764	17 864
Dettes financières	4 121	4 147
Comptes spécifiques des concessions	985	919
Capitaux propres part du Groupe	1 834	1 400
Total bilan passif	18 764	17 864
<b>INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	17 331	15 724
Charges d'exploitation	(16 646)	(14 947)
Impôt	(109)	(174)
Résultat net part du Groupe	423	273

Afin de donner une vue d'ensemble du nouveau groupe Vinci et de permettre une comparaison des exercices, Vinci a préparé des comptes consolidés pro forma pour 1999 et 2000 prenant en compte les données de Groupe GTM (hors activités de services à l'énergie et à l'industrie) en années pleines. Les informations financières ci-avant sont le résumé de ces comptes pro forma.

**Groupe Union Minière**

En millions d'EUR	2000	1999
<b>INFORMATION SUR LE BILAN</b>		
Total actifs à moins d'un an	1 453	1 400
Total bilan actif	2 512	2 425
Total dettes à moins d'un an	707	759
Total dettes	1 362	1 388
Intérêts minoritaires	50	47
Capitaux propres part du Groupe	1 100	990
Total bilan passif	2 512	2 425
<b>INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	3 905	3 175
Dépenses opérationnelles	(3 755)	(3 102)
Impôts	10	(5)
Résultat net part du Groupe	136	69

Les informations financières ci-avant correspondent aux états financiers du groupe Union Minière, établis selon les principes comptables applicables en Belgique.

**Note 8 - Écarts d'acquisition**

En millions d'EUR	Positifs	Négatifs
<b>Au bilan au 31 décembre 1998</b>	<b>2 963,3</b>	<b>(91,4)</b>
Écarts d'acquisition constatés en 1999	2 742,7	(186,6)
Dont :		
– Nalco	1 518,7	–
– Calgon	339,0	–
– SITA Deutschland	341,0	–
– SITA (rachat à BFI)	229,9	–
– Gerasul chez Tractebel <sup>(1)</sup>	–	(157,8)
Variation de périmètre et écarts de conversion	111,7	14,9
Dotations aux amortissements	(217,8)	20,1
Dépréciations exceptionnelles <sup>(2)</sup>	(225,5)	–
<b>Au bilan au 31 décembre 1999</b>	<b>5 374,4</b>	<b>(243,0)</b>
Écarts d'acquisition constatés en 2000	4 006,9	(6,6)
Dont :		
– Epon	1 397,6	–
– UWR	727,8	–
– Cabot LNG	267,9	–
– Emos	256,9	–
– Vinci	230,0	–
– Filiales thaïlandaises de Sithe	83,7	–
Variation de périmètre et écarts de conversion <sup>(3)</sup>	1 109,5	26,5
Dotations aux amortissements	(391,1)	22,8
Dépréciations exceptionnelles <sup>(2)</sup>	(336,1)	–
<b>Au bilan au 31 décembre 2000</b>	<b>9 763,6</b>	<b>200,3</b>

(1) Le mouvement constaté en 1999 comprend la révision du bilan d'entrée de cette société acquise en 1998 ainsi que l'effet des acquisitions complémentaires de titres en 1999.

(2) Comprises au compte de résultat dans les autres charges nettes exceptionnelles. Concerne principalement en 2000 la dépréciation des écarts d'acquisition Degrémont (– 129,4 millions) et de certaines filiales opérant dans les métiers de l'Énergie et de la Propreté, en raison de la dégradation des estimations de résultats futurs des entités concernées.

(3) Comprend notamment l'effet de la finalisation du bilan d'ouverture Nalco pour EUR 879,3 millions (voir note 9).

**Note 9 - Immobilisations et amortissements****9.1 Variation des immobilisations corporelles et incorporelles****Valeur brute**

En millions d'EUR	Au 31 décembre 1999	Variations de l'exercice			Au 31 décembre 2000
		Périmètre et conversion	Investissements	Autres mouvements	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 957,8</b>	<b>(44,4)</b>	<b>288,2</b>	<b>(1 102,5) <sup>(1)</sup></b>	<b>5 099,1</b>
Détenues en propre	44 035,6	7 946,5	4 137,6	(730,3)	55 389,4
Domaine concédé	7 290,7	207,5	174,2	135,7	7 808,1
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>51 326,3</b>	<b>8 154,0</b>	<b>4 311,8</b>	<b>(594,6) <sup>(2)</sup></b>	<b>63 197,5</b>

(1) Correspond pour EUR – 1 226 millions à l'effet de la finalisation du bilan d'ouverture Nalco.

(2) Dont :

- cessions et suppressions : EUR – 880,5 millions ;
- dans le domaine concédé investissements financés ou apportés par des tiers (collectivités locales, agences de bassin...) EUR 158,3 millions ;
- effet du changement de méthode au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour l'immobilisation systématique des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite : EUR 206,5 millions.

**Amortissements**

En millions d'EUR	Au 31 décembre 1999	Variations de l'exercice			Au 31 décembre 2000
		Périmètre et conversion	Dotations	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	
<b>Amortissements cumulés des immobilisations incorporelles</b>	<b>939,9</b>	<b>(137,4)</b>	<b>439,4</b>	<b>(29,7)</b>	<b>1 212,2</b>
Détenues en propre	20 284,0	1 564,9	2 326,4	(388,4)	23 786,9
Domaine concédé	2 120,0	23,5	60,7	203,8	2 408,0
<b>Amortissements cumulés des immobilisations corporelles</b>	<b>22 404,0</b>	<b>1 588,4</b>	<b>2 387,1</b>	<b>(184,6)</b>	<b>26 194,9</b>

(1) Dont :

- cessions et suppressions : EUR – 477 millions ;
- domaine concédé, dotations pour le compte du concédant prélevées sur le compte de contrepartie des immobilisations : EUR 56,8 millions ;
- effet du changement de méthode au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour l'immobilisation systématique des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite : EUR 21,8 millions.

**9.2 Analyse par nature des immobilisations corporelles détenues en propre**

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Terrains	723,2	542,3	464,1
Constructions <sup>(1)</sup>	6 136,6	4 305,7	3 313,3
Installations techniques	16 878,6	12 386,3	11 500,6
Matériel de transport	733,1	685,3	500,2
Immobilisations en crédit-bail <sup>(2)</sup>	1 060,0	1 118,7	895,2
Immobilisations en cours et acomptes	4 009,3	2 601,0	2 145,3
Autres immobilisations	2 061,7	2 112,3	2 203,4
<b>Total valeur nette</b>	<b>31 602,5</b>	<b>23 751,6</b>	<b>21 022,1</b>

(1) La variation résulte principalement des effets de périmètre de l'exercice et de la mise en service en 2000 d'immobilisations en cours à fin 1999.

(2) L'analyse des immobilisations en location-financement se décompose comme suit :

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Constructions	385,6	385,2	377,9
Installations techniques	811,5	857,5	615,3
Matériel de transport et autres immobilisations corporelles	188,4	179,5	165,3
<b>Immobilisations brutes financées par crédit-bail</b>	<b>1 385,5</b>	<b>1 422,2</b>	<b>1 158,5</b>
Amortissements cumulés	(325,5)	(303,5)	(263,3)
<b>Immobilisations nettes financées par crédit-bail</b>	<b>1 060,0</b>	<b>1 118,7</b>	<b>895,2</b>

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles détenues en propres (soit respectivement pour 2000, 1999 et 1998 EUR 2 326,4 millions, EUR 2 007,9 millions et EUR 1 726,5 millions) sont principalement présentées sur la ligne "Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions" du compte de résultat consolidé.

**9.3 Analyse par nature des immobilisations corporelles du domaine concédé**

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Mises en concession par le concessionnaire	1 886,9	1 548,5	1 463,2
Mises en concession par le concédant	3 513,2	3 622,2	3 343,4
<b>Valeur nette actif</b>	<b>5 400,1</b>	<b>5 170,7</b>	<b>4 806,6</b>
Financement par les tiers	351,1	334,9	311,8
Contrepartie des immobilisations reçues	3 513,2	3 622,2	3 343,4
Amortissement de caducité	738,4	642,6	588,1
<b>Comptes de concession passif</b>	<b>4 602,7</b>	<b>4 599,7</b>	<b>4 243,3</b>
<b>Total valeur nette comptable</b>	<b>797,4</b>	<b>571,0</b>	<b>563,3</b>

**9.4 Analyse par nature des immobilisations incorporelles**

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Incorporels résultant de l'acquisition des sociétés du pôle Eau <sup>(1)</sup>	2 640,2	3 534,3	–
Fonds de commerce	138,6	131,2	73,4
Logiciels	122,5	78,3	14,6
Droits incorporels sur contrats de concession <sup>(2)</sup>	515,9	867,4	674,4
Autres immobilisations incorporelles	469,8	406,7	309,1
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 887,0</b>	<b>5 017,9</b>	<b>1 071,5</b>

(1) Concerne essentiellement Nalco et Emos. Les principales composantes sont le portefeuille clients, les marques (nom commercial et marques associées aux principaux produits) ainsi que les brevets et licences en ce qui concerne Nalco (valeur nette totale après finalisation du bilan d'entrée : EUR 2 540,9 millions). Pour Emos, il s'agit pour l'essentiel de droits d'eau (valeur nette totale : EUR 99,3 millions).

(2) Les droits incorporels sur contrats de concession correspondent aux sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics. Ces sommes sont amorties sur la durée du contrat auquel elles se rattachent.

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles (soit respectivement pour 2000, 1999 et 1998 : EUR 439,4 millions, EUR 264,4 millions

et EUR 181,6 millions) sont principalement présentées sur la ligne "Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions" du compte de résultat consolidé.

**Note 10 - Portefeuille****10.1 Participations non consolidées**

Les principales lignes de titres de participation non consolidés sont :

En millions d'EUR	Au 31 décembre 2000		Au 31 décembre 1999		Au 31 décembre 1998	
	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable
Petrofina	–	–	–	–	983,1	668,8
TotalFina	1 196,0	787,1	1 511,9	1 180,5	–	–
Iberdrola	601,3	467,8	577,7	467,8	670,0	467,8
Emos	–	–	790,9	790,9	–	–
AXA	774,8	270,9	666,4	268,8	1 095,7	497,7
Scottish Power	296,3	164,9	260,9	164,9	302,7	164,9
Société Européenne de Satellites (SES)	275,0	76,7	373,5	114,7	359,5	114,7
Hidrocantabrico	240,0	273,5	–	–	–	–
Atlantic LNG	134,3	134,3	–	–	–	–
Acesa	131,9	61,9	130,2	61,9	227,8	77,4
Arbed	77,8	54,4	93,0	54,4	54,4	54,4
Powerfin GmbH	–	–	–	–	87,4	87,4
Autres	2 502,0	1 715,9	1 815,4	1 640,0	1 741,4	1 385,9
<b>Total</b>	<b>6 229,4</b>	<b>4 007,4</b>	<b>6 219,9</b>	<b>4 743,9</b>	<b>5 522,0</b>	<b>3 519,0</b>

Les mouvements s'analysent de la manière suivante :

En millions d'EUR	
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>3 519,0</b>
Acquisitions <sup>(1)</sup>	2 585,4
Cessions, en valeur nette comptable <sup>(2)</sup>	(1 264,9)
Dotations nettes aux provisions	(34,8)
Variations de périmètre, change et divers	(60,8)
<b>Au 31 décembre 1999</b>	<b>4 743,9</b>
Acquisitions <sup>(1)</sup>	1 536,0
Cessions, en valeur nette comptable <sup>(2)</sup>	(816,1)
Dotations nettes aux provisions	(131,4)
Variations de périmètre, change et divers <sup>(3)</sup>	(1 325,0)
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>4 007,4</b>

(1) Les principales acquisitions de l'exercice 1999 concernaient les titres Emos, non consolidée au 31 décembre 1999, et l'effet de l'OPE de Total sur Petrofina. En 2000, les principales acquisitions sont relatives à la prise de participation de 10 % dans le capital de Hidrocantabrico, ainsi que la participation détenue dans Atlantic LNG par Cabot LNG.

(2) Les cessions effectuées en 1999 se rapportaient principalement aux titres AXA chez Suez Lyonnaise des Eaux et Acesa chez Hisusa. Sur l'exercice 2000, il s'agit principalement de titres Totalfina et SES chez Tractebel.

(3) Comprend en 2000 l'effet de la première consolidation de Emos et le changement de méthode de consolidation de GTM.

Les plus et moins-values de cession des titres de participation non consolidés présentées en résultat exceptionnel se sont élevées sur les exercices 2000, 1999 et 1998 à respectivement EUR 171 millions, EUR 778,6 millions et EUR 630,8 millions (avant reprise de provisions). Les plus et moins-values de cession des titres de participation non consolidés réalisées par les sociétés de capital-investissement sont présentées en résultat courant et sont indiquées en note 3.1.

**10.2 Valeurs mobilières de placement**

La valeur estimative du portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2000 s'élève à EUR 1 390,3 millions (EUR 2 236,1 millions à fin 1999), soit une plus-value latente non comptabilisée de EUR 42 millions (EUR 57,7 millions en 1999).

Ce poste comprend les actions Suez Lyonnaise des Eaux destinées à couvrir les plans d'options d'achat des salariés. Leur valeur nette comptable s'élève à EUR 355 millions, correspondant à 2 610 897 actions.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement, inscrites en résultat financier, s'élèvent à EUR 6,1 millions en 2000, EUR – 0,9 million en 1999 et EUR 10 millions en 1998.

Les produits et charges nets sur cessions de valeurs mobilières de placement, présentés parmi les autres produits financiers nets comme l'ensemble des revenus de valeurs mobilières de placement (voir note 4), se décomposent comme suit :

En millions d'EUR	Plus-values	Moins-values	Net
2000	61,7	(7,7)	54,0
1999	61,8	(2,5)	59,3
1998	98,4	(2,4)	96,0

### 10.3 Secteur financier

Le Groupe s'étant totalement désengagé du secteur financier, les postes suivants du bilan ne sont plus alimentés depuis l'exercice 1999 :

- Placements du secteur financier
- Actif circulant du secteur financier
- Provisions techniques du secteur assurance vie
- Dettes du secteur financier

## Note 11 - Stocks et en-cours

En millions d'EUR	Au 31 décembre 2000			Au 31 décembre 1999			Au 31 décembre 1998		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières premières	927,8	49,0	878,8	891,1	70,8	820,3	569,5	55,8	513,7
En-cours de production <sup>(1)</sup>	1 346,9	26,0	1 320,9	1 773,6	29,0	1 744,6	3 097,2	53,7	3 043,5
Produits finis et marchandises	577,9	11,5	566,4	689,8	30,3	659,5	303,4	30,3	273,1
<b>Total</b>	<b>2 852,6</b>	<b>86,5</b>	<b>2 766,1</b>	<b>3 354,5</b>	<b>130,1</b>	<b>3 224,4</b>	<b>3 970,1</b>	<b>139,8</b>	<b>3 830,3</b>

(1) La variation des en-cours de production s'analyse en parallèle avec celle des avances et acomptes reçus sur commandes en cours au passif du bilan.

## Note 12 - Comptes de régularisation

En millions d'EUR	2000		1999		1998	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges constatées d'avance sur retraites <sup>(1)</sup>	164,9	–	182,7	–	–	–
Impôts différés <sup>(2)</sup>	1 696,3	2 718,1	1 444,3	2 525,3	350,9	527,0
Primes de remboursement des obligations <sup>(3)</sup>	118,2	–	163,6	–	109,8	–
Autres charges à répartir	177,9	–	249,4	–	185,2	–
Écarts de conversion	100,0	87,7	27,4	38,7	9,5	18,8
Facturation sur travaux en cours	–	86,7	–	67,5	–	11,4
Autres comptes de régularisation	612,8	1 962,9	460,5	1 822,6	885,9	1 289,2
<b>Total</b>	<b>2 870,1</b>	<b>4 855,4</b>	<b>2 527,9</b>	<b>4 454,1</b>	<b>1 541,3</b>	<b>1 846,4</b>

(1) Voir note 19 pour le détail des engagements de retraite.

(2) Voir note 6 pour la variation de ces postes.

(3) L'augmentation observée à fin 1999 provient essentiellement de Suez Lyonnaise des Eaux SA et concerne l'emprunt échangeable en actions AXA.

## Note 13 - Capitaux propres

### 13.1 Actions composant le capital social

Le capital social se compose comme suit :

Situation au :	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en EUR	Capital social en millions d'EUR
31 décembre 2000	204 265 717	10,00000	2 042,7
31 décembre 1999	198 429 306	10,00000	1 984,3
31 décembre 1998	147 767 737	9,14694	1 351,6

En règle générale, chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des Assemblées Générales du Groupe. Un droit de vote double est accordé aux détenteurs d'actions entièrement libérées détenues depuis plus de deux ans par le même actionnaire.

### 13.2 Précisions quant aux modalités de distribution des réserves consolidées

En application des dispositions légales françaises, 5 % du résultat net doivent être affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci représente 10 % du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

La capacité de distribution de dividendes ne s'applique pas à la totalité des réserves consolidées, principalement en raison de l'effet des ajustements de consolidation. Les réserves distribuables de la société Suez Lyonnaise des Eaux s'élèvent à EUR 18 360,9 millions au 31 décembre 2000, à EUR 17 396,8 millions au 31 décembre 1999 et à EUR 9 403,7 millions au 31 décembre 1998.

### 13.3 Écarts de conversion

En millions d'EUR	31 décembre 2000	Variation	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Zone euro	(91,5)	4,0	(95,5)	(95,5)
Zone dollar	310,4	164,0	146,4	(48,9)
Livre sterling	164,7	15,6	149,1	17,5
Real brésilien	(182,5)	(24,9)	(157,6)	(10,2)
Autres devises	30,6	(24,1)	54,7	(48,9)
<b>Total</b>	<b>231,7</b>	<b>134,6</b>	<b>97,1</b>	<b>(186,0)</b>

### 13.4 Actions propres et d'autocontrôle

Le Groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres résultant des autorisations conférées au Directoire par les Assemblées des 11 juin 1998, 28 mai 1999 et 5 mai 2000. Ce programme prévoit le rachat d'au maximum 10 % des actions composant le capital à la date de l'Assemblée concernée. Il prévoit également, que le montant total des acquisitions net de frais ne pourra excéder EUR 4,8 milliards, que le prix acquitté par action devra être inférieur à EUR 250 et que le prix de cession ne pourra être inférieur à EUR 160. Dans le cadre de ce plan, 2 793 222 actions ont été acquises

sur l'exercice 2000, pour un montant total de EUR 450 millions. 1 440 420 actions représentant une valeur de EUR 112,8 millions ont été annulées en 1999, et 1 138 365 actions représentant une valeur de EUR 193 millions ont été cédées sur l'exercice 2000 pour un prix de EUR 208 millions. Les actions d'autocontrôle (voir note 1-A) portées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 5 160 107 actions au 31 décembre 2000 (contre 3 520 281 à fin 1999 et 2 643 824 à fin 1998), pour une valeur de EUR 810 millions (contre EUR 553,6 millions à fin 1999 et EUR 235 millions à fin 1998).

Parmi celles-ci, les actions propres détenues par les filiales consolidées par intégration globale et portées en diminution des capitaux propres représentaient une valeur de EUR 81,8 millions au 31 décembre 2000, EUR 82,1 millions au 31 décembre 1999 et EUR 171,6 millions au 31 décembre 1998.

Les actions autodétenues classées en valeurs mobilières de placement étaient au nombre de 2 610 897 au 31 décembre 2000 (2 681 055 à fin 1999), pour une valeur nette de EUR 355 millions (EUR 364,7 millions au 31 décembre 1999).

	En millions d'EUR			En nombre d'actions		
	Titres portés en diminution des fonds propres	Valeurs mobilières de placement (VMP)	Total	Titres portés en diminution des fonds propres	Valeurs mobilières de placement (VMP)	Total
<b>31 décembre 1998</b>	<b>235</b>	<b>0</b>	<b>235</b>	<b>2 643 824</b>	<b>0</b>	<b>2 643 824</b>
Achats par la société mère	406	310	716	2 489 191	2 039 375	4 528 566
Achats par les filiales	3	-	3	7 745	-	7 745
Ventes par les filiales	(1)	-	(1)	(8 863)	(1 517)	(10 380)
Transfert en VMP	(54)	54	0	(643 197)	643 197	-
Échange par les filiales d'actions Tractebel en actions SLDE <sup>(1)</sup>	77	-	77	472 001	-	472 001
<i>Sous-total mouvements 1999</i>	<i>431</i>	<i>364</i>	<i>795</i>	<i>2 316 877</i>	<i>2 681 055</i>	<i>4 997 932</i>
Annulation d'actions 1999	(113)	-	(113)	(1 440 420)	-	(1 440 420)
<b>31 décembre 1999</b>	<b>554</b>	<b>364</b>	<b>918</b>	<b>3 520 281</b>	<b>2 681 055</b>	<b>6 201 336</b>
Achats par la société mère	450	-	450	2 793 222	-	2 793 222
Ventes par la société mère	(193)	(9)	(202)	(1 138 365)	(70 158)	(1 208 523)
Ventes par les filiales	(1)	-	(1)	(15 031)	-	(15 031)
<i>Sous-total mouvements 2000</i>	<i>256</i>	<i>(9)</i>	<i>247</i>	<i>1 639 826</i>	<i>(70 158)</i>	<i>1 569 668</i>
<b>31 décembre 2000</b>	<b>810</b>	<b>355</b>	<b>1 165</b>	<b>5 160 107</b>	<b>2 610 897</b>	<b>7 771 004</b>

(1) Comme expliqué en note 2, Suez Lyonnaise des Eaux a réalisé en 1999 une offre publique d'échange sur les intérêts minoritaires de Tractebel. Dans le cadre de cette opération, les actions Tractebel détenues par les filiales du Groupe ont été apportées à l'offre, et ont été rémunérées en actions Suez Lyonnaise des Eaux. Ces dernières sont venues augmenter les valeurs mobilières de placement.

### 13.5 Goodwill

Comme indiqué en note 1-D, les écarts d'acquisition imputés sur les fonds propres antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 sont repris et portés en diminution de la plus-value de cession, quand les sociétés concernées sont cédées hors Groupe. La reprise en 1998 concernait la cession des titres Recticel

et la cession partielle de Fortis B, pour un montant total de EUR 154,6 millions. Celle observée en 1999 concerne la cession de titres Sofinco pour EUR 150,8 millions et Fortis B pour EUR 45,7 millions, tandis que celle observée en 2000 est relative aux cessions de titres Sofinco pour EUR 60,5 millions et Fortis B pour EUR 55,5 millions.

### 13.6 Changement de principes comptables

#### Engagements de retraite

Depuis l'exercice 1999, le Groupe provisionne l'intégralité des engagements de retraite. L'effet de changement de méthode intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 1999 se détaille comme suit :

En millions d'EUR	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	Total
Coûts des services rendus	(3 772,6)	(791,3)	(4 563,9)
Juste valeur des actifs de couverture	1 460,3	956,7	2 417,0
Écarts actuariels non constatés	-	-	-
Coûts des services passés non constatés	-	-	-
Plafonnement actif	-	(30,2)	(30,2)
<b>Total engagement net au 1<sup>er</sup> janvier 1999</b>	<b>(2 312,3)</b>	<b>135,2</b>	<b>(2 177,1)</b>
Provision comptabilisée – actif comptabilisé au 31 décembre 1998	(567,1)	55,3	(511,8)
Provision à reclasser	1,1	-	1,1
Provision à constater au 1 <sup>er</sup> janvier 1999	(1 746,3)	-	(1 746,3)
Actif à constater	-	80,0	80,0
Impôts différés correspondants	681,6	(24,5)	657,1
Impact sur mises en équivalence	(678,8)	-	(678,8)
<b>Impact net en part totale</b>	<b>(1 743,6)</b>	<b>55,5</b>	<b>(1 688,1)</b>
<b>Impact net en part Groupe</b>	<b>(533,7)</b>	<b>37,7</b>	<b>(496,0)</b>

#### Immobilisation des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite

L'effet du changement de méthode au 1<sup>er</sup> janvier 2000, concernant l'immobilisation systématique des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite, se détaille comme suit :

En millions d'EUR	Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2000
Valeur brute immobilisations corporelles	206,5
Amortissements cumulés	(21,8)
<b>Total valeur nette</b>	<b>184,7</b>
Impôts différés correspondants	(51,7)
<b>Impact capitaux propres totaux</b>	<b>133,0</b>
<b>Impact en part du Groupe</b>	<b>80,5</b>
<b>Et part des minoritaires</b>	<b>52,5</b>

#### Incidence de l'application de la nouvelle réglementation relative aux comptes consolidés sur les passifs nets d'impôts différés

L'effet du changement de méthode introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2000 par la nouvelle réglementation des comptes consolidés se détaille comme suit :

En millions d'EUR	Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2000
Enregistrement des dettes d'impôt latentes des sociétés d'eau britanniques (valeur nominale)	(510,4)
Actualisation des impôts différés <sup>(1)</sup>	507,0
Autres	(46,1)
<b>Total</b>	<b>(49,5)</b>
Impact sur les titres des sociétés mises en équivalence	6,6
<b>Impact capitaux propres totaux</b>	<b>(42,9)</b>
<i>Impact en part du Groupe</i>	<i>(24,7)</i>
<i>Et part des minoritaires</i>	<i>(18,2)</i>

(1) Les taux retenus pour l'actualisation des impôts différés ont été déterminés de manière individualisée par référence aux taux des obligations d'État en fonction des différentes échéances de reversement. Seules deux sociétés du Groupe sont essentiellement concernées par cette actualisation (Northumbrian et Aguas Argentinas), s'agissant de régimes fiscaux spécifiques aux amortissements pratiqués sur les immobilisations corporelles.

Il est à noter que, dans le cadre de ce changement de méthode, les impôts différés sont désormais présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

### 13.7 Instruments dilutifs

#### Warrants

En juin 1996, Northumbrian Water Group Plc, filiale du Groupe à près de 78 %, a émis 69 937 105 actions. À chacune de ces nouvelles actions est attaché un bon de souscription (warrant) Suez Lyonnaise des Eaux, 35 bons de souscription donnant droit à une action Suez Lyonnaise des Eaux.

Les bons sont exerçables à tout moment pendant les périodes suivantes :

- pendant une période de cinq jours ouvrés débutant le 21<sup>e</sup> jour calendaire précédant le jour prévu pour la première cotation des actions Northumbrian Water Group Plc à la Bourse de Londres, à la condition que cette première cotation intervienne avant le 31 décembre 1999 ;
- du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 30 avril 2001, ces deux dates incluses.

Au-delà du 30 avril 2001, les bons de souscription non exercés perdront toute valeur.

Compte tenu de l'annulation de 35 759 150 bons détenus par la Compagnie de Suez lors de la fusion de juin 1997, de l'annulation de 16 775 990 bons en août 1999 et de la conversion de 6 269 760 bons (soit 179 136 actions) intervenue sur l'exercice 2000, le nombre d'actions Suez Lyonnaise des Eaux pouvant être émises par exercice de ces bons de souscription s'élève à 318 063 au 31 décembre 2000.

Pour chaque période d'exercice, le prix d'exercice des bons de souscription est déterminé en utilisant la moyenne des cours de l'action Suez Lyonnaise des Eaux précédant la date d'exercice des bons.

#### Obligations convertibles

En février 1996, le Groupe a émis 6 634 616 obligations convertibles, portant intérêt au taux de 4 % et d'une valeur nominale de FRF 520. Ces obligations sont remboursables intégralement le 1<sup>er</sup> janvier 2006 au prix de FRF 630, correspondant à 121,15 % du prix d'émission. Chaque obligation peut être convertie à tout moment, à raison d'une action pour une obligation. Après conversion de 2 308 499 obligations en 2000, le nombre d'obligations en circulation s'établit à 3 207 925 au 31 décembre 2000, représentant autant d'actions Suez Lyonnaise des Eaux.

### 13.8 Calcul du résultat par action normal et dilué

En millions d'EUR	2000	1999	1998
<b>NUMÉRATEUR</b>			
Résultat net part du Groupe a	1 919,4	1 452,5	1 005,0
Effet des instruments dilutifs			
<i>Élimination de la rémunération et de l'amortissement des primes d'émission des emprunts obligataires</i>	0,1	14,9	40,4
<b>Résultat net part du Groupe dilué b</b>	<b>1 919,5</b>	<b>1 467,4</b>	<b>1 045,4</b>
<b>DÉNOMINATEUR</b>			
Nombre moyen d'actions en circulations c	191 337 418	153 617 533	135 647 727
Effets des instruments dilutifs			
<i>Obligations</i>	5 041 337	6 558 541	9 586 000
<i>Warrants</i>	151 673	303 249	346 292
<i>Plan d'options de souscription et d'achats d'actions réservés aux salariés</i>	1 272 910	1 323 043	1 219 566
<b>Nombre moyen d'actions en circulation dilué d</b>	<b>197 803 338</b>	<b>161 802 366</b>	<b>146 799 585</b>
<b>Résultat net par action en EUR a/c</b>	<b>10,03</b>	<b>9,46</b>	<b>7,41</b>
<b>Résultat net par action dilué en EUR b/d</b>	<b>9,70</b>	<b>9,07</b>	<b>7,12</b>

### Note 14 - Intérêts minoritaires

En millions d'EUR	2000	1999
<b>Intérêts minoritaires au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6 418,4</b>	<b>9 115,1</b>
Dividendes distribués	(597,2)	(688,2)
Variation des écarts de conversion	37,5	83,1
Résultat de l'exercice	936,0	1 247,7
Variation du périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>	260,3	(2 147,2)
Effet du retraitement des engagements de retraite	–	(1 192,1)
Effet du changement de méthode sur le coût des immobilisations	52,5	–
Effet du changement de méthode sur les impôts différés	(18,2)	–
<b>Intérêts minoritaires au 31 décembre</b>	<b>7 089,3</b>	<b>6 418,4</b>

(1) Comprend :

- en 1999, essentiellement le rachat des minoritaires de Tractebel et SITA suite aux offres publiques lancées au second semestre 1999, respectivement pour EUR 1,69 milliard et EUR 0,47 milliard ;
- en 2000, essentiellement l'entrée de Emos (EUR 1,1 milliard), l'effet des offres publiques d'achat sur UWR et Trigen (EUR – 0,32 milliard) et la sortie des intérêts minoritaires du Groupe GTM suite à sa mise en équivalence via VINCI (EUR – 0,58 milliard).

### Note 15 - Provisions pour risques et charges

#### 15.1 Analyse par nature

En millions d'EUR	1999	Dotations nettes (reprise)	Effet mise en équivalence de GTM	Autres	2000
Retraites (voir note 19)	2 364,9	(6,3)	(97,9)	102,7	2 363,4
Retraitement et stockage des déchets nucléaires <sup>(1)</sup>	1 797,7	133,5	–	0,1	1 931,3
Gros entretien renouvellement <sup>(2)</sup>	1 175,1	86,7	(16,3)	115,7	1 361,2
Risques sectoriels <sup>(3)</sup>	743,5	(79,3)	(170,3)	(97,1)	396,8
Démantèlement des centrales nucléaires <sup>(4)</sup>	634,2	113,6	–	25,7	773,5
Pertes à terminaison et engagements contractuels <sup>(5)</sup>	563,1	(130,7)	(75,5)	(34,1)	322,8
Litiges, réclamations et risques fiscaux	527,3	37,4	(90,4)	(24,9)	449,4
Risques sur pays émergents <sup>(6)</sup>	483,9	(303,9)	–	(18,6)	161,4
Garantie <sup>(7)</sup>	349,0	(9,4)	(65,8)	(0,7)	273,1
Reconstitution de sites <sup>(8)</sup>	316,8	32,4	(12,0)	9,3	346,5
Restructurations	316,6	(113,5)	(21,0)	116,6	298,7
Fins de chantier <sup>(9)</sup>	103,8	15,1	(77,3)	1,7	43,3
Pertes de change	39,3	(19,6)	(3,8)	(5,2)	10,7
Autres risques et charges <sup>(10)</sup>	926,5	(164,7)	(191,1)	414,6	985,3
Écarts d'acquisition négatifs nets d'amortissements (voir note 8)	243,0	(20,4)	(32,4)	10,1	200,3
<b>Total provisions pour risque et charges</b>	<b>10 584,7</b>	<b>(429,1)</b>	<b>(853,8)</b>	<b>615,9</b>	<b>9 917,7</b>

(1) Retraitement et stockage des combustibles nucléaires : lorsque le combustible nucléaire sort du réacteur, il reste radioactif et doit être retraité. La provision couvre l'ensemble des coûts liés au cycle du retraitement du combustible nucléaire consommé à la fin de l'exercice : stockage sur site, transport, retraitement par un centre approuvé, entreposage et évacuation des déchets après retraitement.

La provision est évaluée sur la base des coûts internes effectivement supportés et sur la base de coûts externes. Ces derniers sont estimés sur la base des contrats signés avec des tiers, tels que transporteurs indépendants ou entreprises de recyclage et de stockage, ou sur la base de propositions de tarifs détaillées reçues d'organismes indépendants. Ces estimations sont établies en fonction de l'état actuel des capacités techniques de retraitement.

Sur la base des projections actuelles en matière de durée de vie opérationnelle des centrales nucléaires, les coûts de stockage et de retraitement devraient être engagés jusqu'en 2060 environ. Les coûts font l'objet d'une actualisation à 8,6 %.

Cette provision est par ailleurs basée sur l'hypothèse que le combustible nucléaire consommé sera retraité. Le combustible usagé produit depuis 1989 est actuellement stocké sur site et n'a pas encore été retraité. Une autre solution pourrait résider dans le stockage de ce combustible dans des sites souterrains, après un conditionnement approprié. Le Gouvernement belge n'a pas à ce jour prescrit définitivement cette deuxième option et la date de décision finale sur ce sujet demeure inconnue. Il est très difficile d'estimer quels seraient les coûts potentiels associés à cette option, en l'absence d'indication sur le processus, le calendrier et le lieu du stockage. Sur la base des informations actuellement disponibles, il est toutefois improbable que les coûts à provisionner dans l'hypothèse d'un stockage permanent puissent conduire à une modification significative de la provision.

Il est précisé que les coûts supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés. De 1979 à aujourd'hui, les coûts de retraitement du combustible nucléaire ont généralement eu tendance à décroître progressivement grâce aux améliorations technologiques et à l'accrois-

sement des capacités de retraitement. Cette tendance ne constitue toutefois pas une indication, de ce que pourrait être l'évolution future de ces coûts.

La provision intègre également dans ses hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou, dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une législation complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base au calcul seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires dans la réglementation qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

(2) Gros entretien et renouvellement : ce poste comprend en premier lieu l'obligation de renouvellement des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur durée de vie est inférieure à celle du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Pour les réseaux de canalisation, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état. Par ailleurs, sont comprises dans ce poste les provisions pour gros entretiens, essentiellement destinées à couvrir les grosses réparations et révisions des centrales classiques et nucléaires de production d'électricité, ainsi que des installations de production et de transport du gaz. Les autres dépenses courantes de maintenance et de réparation sont inscrites au compte de résultat lorsque engagées.

(3) Risques sectoriels : recense les provisions pour risques spécifiques liés à un secteur d'activité ou à une zone géographique autre qu'émergente, les provisions pour risques sur filiales non consolidées, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et, dont la mise en jeu est devenue probable. Pour le secteur de l'immobilier, les provisions correspondent aux pertes sur les programmes immobiliers que le Groupe s'est engagé à prendre à sa charge et aux pertes estimées sur les programmes immobiliers subsistants. Les pertes

sont évaluées par rapport à la juste valeur des programmes diminuée des coûts liés à la vente. La juste valeur est déterminée sur la base des valeurs de marché (estimées par référence à des transactions similaires ou déterminée par des expertises d'organismes indépendants) ou de l'actualisation de cash flows futurs.

(4) Démantèlement des centrales nucléaires : à l'issue de la durée d'exploitation d'une centrale nucléaire, les installations doivent être démantelées, conformément aux réglementations environnementales actuellement en vigueur en Belgique et en Europe, de façon à garantir qu'aucun matériau radioactif n'affectera l'environnement, et que les terrains seront disponibles pour une utilisation future.

Cette provision couvre tous les coûts relatifs au démantèlement des installations à savoir : (a) sortie du combustible usagé de la centrale, drainage des systèmes liquides, déconnexion des systèmes opérationnels ; (b) démantèlement complet du cœur du réacteur et construction d'un "bouclier biologique" ; (c) démantèlement complet du réacteur et sortie des matériaux radioactifs. En application d'un accord avec le Gouvernement belge, les coûts de démantèlement des centrales nucléaires sont estimés tous les cinq ans sur la base d'une étude détaillée menée par un expert indépendant. La dernière étude de ce type a eu lieu en 2000. Le Groupe n'anticipe pas que les résultats de cette étude conduisent à une modification significative dans l'évaluation de la provision. La prochaine étude aura lieu en 2005.

Les coûts font l'objet d'une actualisation au taux de 8,6 % et la provision est constituée sur une durée de trente ans, correspondant au délai encouru entre la mise en exploitation et le démarrage des opérations de démantèlement. Les coûts relatifs à la constitution de la provision seront enregistrés jusqu'à environ 2030.

La provision est calculée sur la base des coûts nets estimés à engager par la Société. Les sociétés SPE (société belge contrôlée par des municipalités) et Électricité de France ont des intérêts dans certaines des centrales nucléaires, propriété de Electrabel. SPE est redevable des coûts de démantèlement des centrales nucléaires à concurrence de la proportion de ses intérêts dans certaines centrales.

La provision intègre également dans ses hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou, dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une législa-

tion complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base au calcul seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires dans la réglementation qui pourraient affecter, de manière significative, les montants provisionnés.

(5) Pertes à terminaison et engagements contractuels : comprennent les provisions constatées sur des chantiers partiellement exécutés à la clôture, mais dont la perte finale est prévisible (pertes à terminaison), ainsi que les provisions constituées lors de l'acquisition de filiales, et prises en compte lors de leur valorisation, au titre de servitudes contractuelles inhérentes à leur activité (engagements contractuels ; concernent principalement les engagements de plafonnement tarifaire, limités dans le temps, pris par Gerasul au Brésil et amortis au prorata des volumes concernés).

(6) Risques sur pays émergents : sont comprises dans ce poste l'ensemble des provisions pour risques pays spécifiquement dédiées aux zones géographiques usuellement qualifiées d'émergentes. Cette dernière définition recouvre le continent sud-américain, l'Asie (Japon, Hong Kong, Macao et Singapour exclus), l'Afrique et l'Europe de l'Est. La notion de risques pays recouvre les risques de nature politique, ou économique, excédant les aléas normaux de l'exploitation. La base de calcul de ces provisions correspond à l'investissement net à long terme du Groupe sur ces zones, augmenté des garanties accordées. Les dotations sont calculées en affectant à chaque association contrat/zone un taux de risques tenant compte, tant de l'appréciation du risque économique et politique par des organismes, tels que la Coface, que de l'appréciation par le Groupe du degré d'exposition lié spécifiquement au type de contrat signé (notamment sa durée).

(7) Garantie : ne concerne que les sociétés du secteur Énergie ayant un engagement contractuel pour le maintien en état ou le renouvellement des matériels composant les installations bénéficiant d'une clause dite de "garantie totale". Une provision est calculée en fonction de la valeur actualisée des matériels et de leur durée de vie, lorsque celle-ci est inférieure à celle des contrats.

(8) Reconstitution de sites : provisions relatives à l'engagement contractuel de recouvrement des centres d'enfouissement technique dans le secteur Propreté. Ces provisions sont calculées site par site, en fonction du coût de la remise en état retenue au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.

Ce poste comprend, en outre, les provisions relatives au suivi trentenaire des sites d'enfouissement technique (obligation de suivi long terme des décharges) dans le secteur Propreté, obligation résultant en France de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 anticipant la directive européenne d'avril 1999. Les provisions qui s'y rapportent sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Les coûts qui devront être engagés pendant la période de trente ans suivant la fermeture du site font l'objet d'une actualisation.

Les extensions de site ne sont pas prises en considération dans la détermination de ces provisions. Celles-ci ne prennent également pas en compte l'effet minoratif des produits futurs associés, tels que les ventes de Biogaz, en raison de leurs caractère incertain.

(9) Fin de chantiers : provisions venant couvrir les frais à engager suite à la livraison d'un chantier (frais de repliement du matériel et du personnel, indemnités de licenciement éventuelles, remise en état du site, litiges avec les sous-traitants,...).

(10) Autres risques et charges : ce poste comprend principalement les provisions pour passage à l'euro (voir note 22), pour risques divers liés au personnel, pour environnement et risques divers sur affaires.

## 15.2 Variation des provisions

En millions d'EUR

<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>8 278,4</b>
Périmètre et conversion <sup>(1)</sup>	114,5
Changement de méthode sur les retraites (note 19)	1 746,3
Dotations	2 339,1
Reprises	(1 893,6)
Total effet sur le résultat <sup>(2)</sup>	445,5
<b>Provisions pour risques et charges au 31 décembre 1999</b>	<b>10 584,7</b>
Périmètre et conversion <sup>(1)</sup>	(237,9)
Dotations	1 858,4
Reprises	(2 287,5)
Total effet sur le résultat <sup>(2)</sup>	(429,1)
<b>Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2000</b>	<b>9 917,7</b>

(1) En 1999, les effets de périmètre sont essentiellement liés aux entités Nalco, ETPM et Sofinco pour un montant global d'EUR 125,9 millions ; l'impact de change s'élève à EUR - 43,2 millions.

En 2000, les effets de périmètre (EUR - 265,5 millions) concernent principalement la sortie de Groupe GTM, ainsi que l'entrée d'Epon. Les autres mouvements s'élèvent à EUR 27,6 millions et sont constitués principalement des écarts de conversion.

(2) Dont effet sur le résultat exceptionnel : EUR 656,1 millions en 2000 et EUR - 184,6 millions en 1999.

## Note 16 - Financement

### 16.1 Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie de la société mère et des filiales financières est centralisée au niveau de Suez Lyonnaise des Eaux. Les principales filiales opérationnelles ont leur propre organisation, mais remontent la majeure partie de leurs excédents ou assurent une partie de leurs besoins à court terme, auprès de la maison mère.

Les excédents de trésorerie du Groupe sont majoritairement libellés en devises de la zone euro et ne génèrent donc pas de risque de change. Ils sont gérés avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal, sur la base d'une référence des taux au jour le jour. Pour atteindre ces objectifs, des instruments de hors-bilan, tels que swaps de taux d'intérêt ou FRA, peuvent être utilisés dans un cadre défini et approuvé par la Direction Générale du Groupe.

### 16.2 Dettes financières par nature

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Titres subordonnés à durée indéterminée	0,0	30,2	186,5
Emprunts obligataires	8 589,9	6 082,0	2 983,3
Dettes envers les établissements de crédit	12 542,7	13 589,1	6 967,5
Contrats de crédit-bail	1 159,4	1 126,8	781,9
Autres emprunts et dettes financières	5 193,3	2 682,0	3 697,5
Découverts bancaires et compte courant de trésorerie	4 706,6	2 112,4	947,6
<b>Emprunts et dettes financières au bilan</b>	<b>32 191,9</b>	<b>25 622,5</b>	<b>15 564,3</b>
Dont part à moins d'un an	(10 240,8)	(7 777,2)	(3 790,6)
<b>Emprunts et dettes financières à plus d'un an</b>	<b>21 951,1</b>	<b>17 845,3</b>	<b>11 773,7</b>

Sur l'exercice 2000, la variation du périmètre et les changements de méthode d'intégration amènent une hausse de EUR 2 101,6 millions de l'endettement, alors que l'impact des variations de change représente une augmentation de EUR 412,1 millions.

Les principaux emprunts obligataires ont été émis par Suez Lyonnaise des Eaux pour EUR 4 610,8 millions (EUR 2 829,5 millions à fin 1999) et Tractebel pour EUR 2 496,1 millions (EUR 1 786,7 millions au 31 décembre 1999).

Les autres emprunts et dettes financières comprennent essentiellement les dettes rattachées aux participations non consolidées pour EUR 91,7 millions (EUR 45,7 millions au 31 décembre 1999), les emprunts participatifs pour EUR 88,1 millions (EUR 121 millions à fin 1999) et divers autres emprunts pour EUR 3 818,4 millions (EUR 2 515,2 millions à fin 1999), dont EUR 796 millions d'eurobonds émis par le groupe Northumbrian.

### Emprunts émis sur l'exercice 2000

Suez Lyonnaise des Eaux a procédé le 26 avril 2000 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de EUR 500 millions. Cet emprunt, remboursable au pair le 26 avril 2002, est assorti d'un coupon équivalent à la référence Eonia + 0,18 %, payable annuellement à chaque date anniversaire, et d'un taux all-in égal à la référence Euribor trois mois + 0,125 %. Les 500 000 obligations émises sont cotées à la Bourse de Paris. Suez Lyonnaise des Eaux pourra procéder à des remboursements anticipés, notamment par voie d'achat en Bourse, les obligations ainsi acquises ayant vocation à être annulées.

Suez Lyonnaise des Eaux a lancé le 12 juillet 2000, un emprunt obligataire à option d'échange en actions Fortis B de EUR 975 millions. Cet emprunt, remboursable au pair le 12 janvier 2004, offre un coupon et rendement à l'échéance de 2,875 % et pourra faire l'objet au gré de l'émetteur d'un amortissement anticipé à partir du 12 juillet 2003. À terme, cette opération devrait permettre de céder jusqu'à 28 millions d'actions Fortis B.

Suez Lyonnaise des Eaux a procédé le 2 novembre 2000 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de EUR 500 millions. Cet emprunt, remboursable au pair le 2 novembre 2007, est rémunéré au taux de 6,25 %, payable annuellement à chaque date anniversaire. Les 50 000 obligations émises sont cotées à la Bourse de Paris. Suez Lyonnaise des Eaux pourra procéder à des remboursements anticipés, notamment par voie d'achat en Bourse, les obligations ainsi acquises ayant vocation à être annulées.

### Titres subordonnés à durée indéterminée

À fin 1999, les titres subordonnés à durée indéterminée concernaient Entreprise Jean Lefebvre, désormais mise en équivalence comme l'ensemble du groupe Vinci.

### Facilités de crédit

Au 31 décembre 2000, les facilités de crédit négociées par les sociétés du Groupe, utilisées ou non, s'analysent comme suit :

En millions d'EUR	Montant
Facilités de crédit utilisées	5 826,6
Facilités de crédit autorisées et non utilisées	4 894,2
<b>Montant total des facilités de crédit disponibles</b>	<b>10 720,8</b>

Les échéances applicables aux facilités de crédit utilisées par les sociétés du Groupe se détaillent comme suit :

En millions d'EUR	Montant
<b>ANNÉES</b>	
2001	4 725,4
2002	192,6
2003	167,2
2004	342,8
2005	73,2
Au-delà	325,4
<b>Total</b>	<b>5 826,6</b>

### 16.4 Dettes financières par secteur d'activité

En millions d'EUR	31 décembre 2000		31 décembre 1999	
	Brut	Net <sup>(3)</sup>	Brut	Net <sup>(3)</sup>
<b>MÉTIER</b>				
Énergie <sup>(1)</sup>	13 276,6	10 128,9	9 640,0	6 143,9
Eau	6 097,2	5 160,4	5 970,5	5 150,5
Propreté	1 948,5	1 747,5	1 849,7	1 708,0
Communication	261,9	192,5	138,1	101,7
	21 584,2	17 229,3	17 598,3	13 104,1
Construction	-	-	880,2	230,5
Autres <sup>(2)</sup>	10 607,7	9 125,7	7 113,8	5 267,9
TSDI	-	-	30,2	30,2
<b>Total</b>	<b>32 191,9</b>	<b>26 355,0</b>	<b>25 622,5</b>	<b>18 632,7</b>

(1) Par convention, l'endettement du groupe Tractebel est porté par ce secteur.

(2) L'endettement porté par les sociétés Suez Lyonnaise des Eaux, Société Générale de Belgique et Findim figure sur cette ligne.

(3) Dettes financières nettes des disponibilités et des valeurs mobilières de placement.

### 16.5 Dettes financières par devises

Les principales devises dans lesquelles est libellé l'endettement du Groupe sont les suivantes :

En millions d'EUR	2000	2000	1999
	Après prise en compte des instruments financiers	Avant prise en compte des instruments financiers	Avant prise en compte des instruments financiers
<b>DEVICES</b>			
Zone euro	19 543,2	18 157,4	15 840,9
Dollar US	7 788,1	9 080,0	6 295,7
Livre sterling	2 661,4	2 661,4	2 528,0
Autres devises	2 199,2	2 293,1	957,9
<b>Total</b>	<b>32 191,9</b>	<b>32 191,9</b>	<b>25 622,5</b>

## 16.6 Dettes financières par taux

En millions d'EUR	2000	2000	1999
	Après prise en compte des instruments financiers	Avant prise en compte des instruments financiers	Avant prise en compte des instruments financiers
À taux variable	16 956,2	15 635,1	12 594,0
Plus haut <sup>(1)</sup>	32,7 %	32,7 %	38,0 %
Plus bas	0,1 %	0,1 %	2,0 %
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>6,1 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>4,9 %</b>
À taux fixe	15 235,7	16 556,8	13 028,5
Plus haut <sup>(1)</sup>	27,0 %	27,0 %	21,8 %
Plus bas	0 %	0 %	0 %
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>5,8 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>6,0 %</b>

(1) Taux constatés sur le Brésil et l'Argentine pour l'essentiel.

Les taux d'intérêt variables sont généralement basés sur les taux interbancaires offerts sur les zones devises concernées. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux découverts bancaires s'élève respectivement, pour 2000 et pour 1999, à 5,8 % et 4,1 %. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux dettes à long terme s'élève, pour 2000 et 1999, à respectivement 5,9 % et 5,5 %.

## 16.7 Ratio d'endettement

En millions d'EUR	2000	1999
Dettes financières	27 485,3	23 479,9
Découverts bancaires et compte courant de trésorerie	4 706,6	2 112,4
Valeurs mobilières de placement	(1 348,3)	(2 178,3)
Disponibilités	(4 488,6)	(4 811,4)
<b>Dettes nettes au bilan (hors titres subordonnés à durée indéterminée)</b>	<b>26 355,0</b>	<b>18 602,5</b>
Actifs financiers à valeur de réalisation couverte <sup>(1)</sup>	(3 798,0)	(1 738,0)
<b>Endettement net économique</b>	<b>22 557,0</b>	<b>16 864,5</b>
Capitaux propres totaux	20 223,4	17 688,9
Ratio d'endettement	111,5 %	95,3 %

(1) Ces actifs financiers portent pour l'essentiel sur les titres AXA, TotalFina et Fortis faisant l'objet des emprunts obligataires échangeables émis en 1999 et 2000 et pris en compte pour leur valeur de marché, tant que celle-ci demeure inférieure à la valeur de réalisation résultant des modalités des emprunts correspondants.

## 16.8 Valeur de marché des dettes financières

La valeur de marché des dettes financières brutes au 31 décembre 2000 s'établit à EUR 33 501 millions, contre EUR 26 363 millions à fin 1999. Cette valeur de marché a été calculée sur la base des taux d'intérêt pouvant être obtenus par le Groupe pour des emprunts de termes et de maturités comparables.

## Note 17 - Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation inscrites au bilan consolidé se détaillent comme suit :

En millions d'EUR	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Participation des salariés	153,2	174,1
Dettes sur droit d'usage	128,1	218,6
Dettes fiscales (impôt sur les sociétés)	741,8	914,8
Avances reçues des filiales	352,2	474,4
Autres dettes d'exploitation	5 500,9	4 662,0
<b>Total</b>	<b>6 876,2</b>	<b>6 443,9</b>

## Note 18 - Instruments financiers et exposition aux risques de marché

### Objectifs poursuivis dans l'utilisation des instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, du prix des matières premières ou du cours de certains titres cotés. À l'exception des stratégies de trading spécifiques sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs, ou d'engagements spécifiques de la Société.

### Risque de contrepartie

Les instruments de change et de taux, ainsi que les instruments sur risque actions, sont exclusivement mis en place avec des contreparties présentant un rating extrêmement élevé. Ces contreparties sont choisies en fonction de la notation qui leur est attribuée par les agences de rating et sont généralement des banques internationales de premier plan. Le Groupe n'est exposé à aucune concentration significative de son risque de crédit.

## 18.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des engagements fermes libellés en devises étrangères. Le Groupe couvre ces risques en souscrivant des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface, par exemple) ou en utilisant des contrats à terme ferme de devises. L'objectif de cette couverture est de protéger le Groupe contre une variation défavorable des termes de change qui pourrait affecter les revenus d'un contrat. Le Groupe couvre également les cash flows afférents aux investissements et désinvestissements prévus en utilisant dans ce cas des contrats optionnels. En matière d'investissements nets dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, le Groupe couvre en règle générale son exposition en ayant recours à un financement

dans la même devise. Quant aux investissements nets dans des zones émergentes, l'exposition au risque de change est réduite par (a) des ajustements contractuels de prix négociés dans le cadre des contrats de concession, (b) la dénomination des contrats en dollars (c), l'accroissement des coûts et des dépenses engagés dans la devise locale. Dans certains cas, des instruments financiers comme des swaps de devises, des tunnels ou des contrats à terme fermes peuvent aussi être utilisés. Aucun des tunnels mis en place par le Groupe ne peut être assimilé à une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat).

Les instruments de change du Groupe sont principalement libellés en dollars US.

Au 31 décembre 2000 et 1999, les instruments financiers hors-bilan détenus dans un but de couverture du risque de change se détaillent comme suit :

En millions d'EUR	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2000						Total	Valeur de marché
	2001	2002	2003	2004	2005	> 5 ans		
<b>INSTRUMENTS DE CHANGE</b>								
<b>Swaps de devises – emprunteur</b>								
Dollar US	1 360,8	112,7	84,6	95,9	159,6	955,5	2 769,1	(86,6)
Livre sterling	2,0	–	–	–	–	15,0	17,0	(0,9)
Baht thaïlandais	5,2	–	5,3	–	5,3	–	15,8	1,5
Dollar Singapour	–	–	–	–	8,7	17,4	26,1	(1,3)
Won coréen	–	–	–	12,8	–	9,4	22,2	(1,8)
Yen japonais	–	–	–	–	–	9,8	9,8	(1,4)
<b>Swaps de devises – prêteur</b>								
Couronne danoise	–	–	–	67,0	–	67,0	134,0	0,6
Couronne norvégienne	–	–	–	109,0	–	–	109,0	(0,8)
<b>Change à terme – acheteur</b>								
Dollar US	146,3	27,8	5,4	5,4	5,4	10,8	201,1	6,1
Livre sterling	1,7	0,4	–	–	–	–	2,1	0,2
Couronne norvégienne	2,9	–	–	–	–	–	2,9	0,0
<b>Change à terme – vendeur</b>								
Livre sterling	38,8	–	–	–	–	–	38,8	(0,5)
Dollar US	267,8	10,5	–	–	–	–	278,3	5,9
Yen japonais	17,3	–	–	–	–	–	17,3	(0,1)
Peso mexicain	3,1	–	–	–	–	–	3,1	(0,3)
Dollar Singapour	0,9	–	–	–	–	–	0,9	0,1
Rand sud-africain	0,6	–	–	–	–	–	0,6	0,0
Dollar australien	7,9	–	–	–	–	–	7,9	0,8
Couronne norvégienne	7,1	–	–	–	–	–	7,1	0,1
Franc suisse	0,2	0,4	–	–	–	–	0,6	0,0
Dollar canadien	36,8	–	–	–	–	–	36,8	0,7
Dollar Hong Kong	0,4	–	–	–	–	–	0,4	0,0
Won coréen	9,6	–	–	–	–	–	9,6	1,5
Baht thaïlandais	13,8	68,8	–	–	–	–	82,6	1,8
<b>Options de change</b>								
<b>Call – acheteur</b>								
Dollar US	44,7	–	–	–	–	–	44,7	0,0
<b>Put – acheteur</b>								
Dollar US	41,9	–	–	–	–	–	41,9	4,3
<b>Tunnels</b>								
Dollar US	53,8	–	–	–	–	–	53,8	1,4
<b>Total</b>	<b>2 063,6</b>	<b>220,6</b>	<b>95,3</b>	<b>290,1</b>	<b>179,0</b>	<b>1 084,9</b>	<b>3 933,5</b>	<b>(68,7)</b>

En millions d'EUR	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 1999							Valeur de marché
	2000	2001	2002	2003	2004	> 5 ans	Total	
<b>INSTRUMENTS DE CHANGE</b>								
<b>Swaps de devises – emprunteur</b>								
Dollar US	39,8	74,5	48,4	23,1	39,7	483,5	709,0	(0,5)
Livre sterling	-	-	-	-	-	15,0	15,0	(0,1)
Won coréen	-	-	-	-	13,1	9,6	22,7	1,1
Yen japonais	-	-	-	-	-	10,1	10,1	0,3
<b>Swaps de devises – prêteur</b>								
Couronne danoise	-	-	-	-	67,2	67,2	134,4	0,8
<b>Change à terme – acheteur</b>								
Livre sterling	10,7	2,0	0,7	-	-	-	13,4	0,5
Dollar US	54,3	5,0	5,0	5,0	5,0	14,9	89,2	14,6
<b>Change à terme – vendeur</b>								
Dollar US	387,8	14,6	-	-	-	-	402,4	(11,1)
Livre sterling	7,3	2,2	0,2	-	-	-	9,7	(0,3)
Peso argentin	19,9	-	-	-	-	-	19,9	(1,1)
Baht thaïlandais	5,6	-	-	-	-	-	5,6	(0,1)
Dollar canadien	39,3	-	-	-	-	-	39,3	(0,8)
<b>Options de change</b>								
<b>Call – acheteur</b>								
Dollar US	14,9	-	-	-	-	-	14,9	0,3
<b>Put – acheteur</b>								
Dollar US	7,9	-	-	-	-	-	7,9	-
<b>Tunnels</b>								
Dollar US	14,9	-	-	-	-	-	14,9	0,2
<b>Total</b>	<b>602,4</b>	<b>98,3</b>	<b>54,3</b>	<b>28,1</b>	<b>125,0</b>	<b>600,3</b>	<b>1 508,4</b>	<b>3,8</b>

Les montants notionnels représentent la valeur faciale des instruments financiers. Ils ne sont pas représentatifs de la valeur actualisée des montants réellement échangés par les parties et ne sont pas, de ce fait, une évaluation de l'exposition du Groupe résultant des instruments qu'il utilise.

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change de clôture. La valeur de marché des instruments de change a été évaluée par actualisation du différentiel de cash flows futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

## 18.2 Risques de taux d'intérêt

Le Groupe contrôle la répartition de la dette, entre dette à taux fixes et dette à taux variables sur la base de paramètres définis. En fonction des conditions de marché, le Groupe peut souscrire des instruments financiers tels que des swaps, des FRA, des caps, des floors et des tunnels. Aucun des

tunnels mis en place par le Groupe ne peut être assimilé à une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat). La dette à taux variable est principalement soumise à l'European Interbank Offered Rate "Euribor" déterminé à des intervalles de trois ou six mois.

Les instruments financiers hors-bilan détenus dans un but de couverture du risque de taux d'intérêt se détaillent comme suit :

En millions d'EUR	Taux fixe moyen	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2000							Valeur de marché
		2001	2002	2003	2004	2005	> 5 ans	Total	
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>									
<b>Swaps de taux payeurs fixes</b>									
Euro	4,88 %	68,4	296,6	267,1	828,8	397,7	448,3	2 306,9	(3,0)
Livre sterling	6,20 %	24,0	64,1	40,1	-	192,3	-	320,5	(5,5)
Dollar US	7,49 %	64,8	61,8	76,6	137,0	98,4	602,5	1 041,1	(25,9)
Hong Kong dollar	7,25 %	-	62,0	-	-	-	-	62,0	(1,3)
Dollar canadien	8,18 %	4,9	6,0	6,2	6,7	7,7	26,9	58,4	(13,6)
<b>Swaps de taux receveurs fixes</b>									
Euro	4,95 %	3 239,8	109,0	20,0	91,5	-	296,4	3 756,7	60,1
Livre sterling	6,83 %	-	56,1	23,6	24,0	-	521,0	624,7	62,9
Dollar US	7,37 %	-	-	-	-	13,7	18,1	31,8	1,1
Won coréen	7,50 %	-	-	-	7,7	-	-	7,7	0,6
<b>Swaps de taux variable/variable</b>									
Euro	-	142,9	530,5	14,9	76,8	-	110,6	875,7	12,0
Dollar US	-	5,9	6,4	5,9	8,2	14,1	75,8	116,3	0,5
<b>FRA – achat</b>									
Euro	4,84 %	148,7	158,7	158,7	158,7	158,7	158,7	942,2	0,6
<b>Caps – achat</b>									
Euro	7,06 %	209,2	14,5	29,9	118,7	39,3	176,7	588,3	2,3
Dollar US	7,61 %	220,4	-	27,3	32,2	37,6	151,9	469,4	2,5
<b>Caps – vente</b>									
Euro	6,07 %	-	-	-	-	39,7	39,7	79,4	(0,6)
<b>Floors – achat</b>									
Euro	5,32 %	-	91,5	15,0	-	-	-	106,5	(0,2)
<b>Tunnels <sup>(1)</sup></b>									
Dollar US	5,47 % - 7,95 %	-	-	8,3	-	71,4	-	79,7	4,2
<b>Swaption – vente</b>									
Euro	4,81 %	22,9	-	-	-	-	-	22,9	(0,2)
Livre sterling	6,05 %	64,1	-	-	-	-	-	64,1	(0,9)
<b>Total</b>		<b>4 216,0</b>	<b>1 457,2</b>	<b>693,6</b>	<b>1 490,3</b>	<b>1 070,6</b>	<b>2 626,6</b>	<b>11 554,3</b>	<b>95,6</b>

(1) Pas de vente nette d'option.

En millions d'EUR	Taux fixe moyen	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 1999						Total	Valeur de marché
		2000	2001	2002	2003	2004	> 5 ans		
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>									
<b>Swaps de taux payeurs fixes</b>									
Euro	5,47 %	140,4	130,0	68,3	195,6	638,4	818,2	1 990,9	(14,1)
Livre sterling	7,02 %	99,7	3,2	3,2	3,2	0,8	96,5	206,6	0,2
Dollar US	8,07 %	86,7	18,3	62,9	18,4	31,0	83,2	300,5	(14,6)
Hong Kong dollar	7,17 %	2,6	68,3	-	-	-	-	70,9	(0,2)
Dollar canadien	6,05 %	0,2	-	-	-	-	-	0,2	-
Mark allemand	4,12 %	-	-	-	-	102,3	-	102,3	4,7
<b>Swaps de taux receveurs fixes</b>									
Euro	6,67 %	723,8	242,7	32,8	-	62,0	211,5	1 272,8	32,7
Livre sterling	7,91 %	34,7	43,1	91,3	25,8	-	-	194,9	4,3
<b>Swaps de taux variable/variable</b>									
Euro	-	32,1	142,9	99,1	-	76,8	-	350,9	(0,8)
<b>FRA – achat</b>									
Euro	4,75 %	161,0	-	-	-	-	39,7	200,7	1,3
Livre sterling	6,25 %	48,0	-	-	-	-	-	48,0	-
<b>FRA – achat</b>									
Livre sterling	6,04 %	80,4	-	-	-	-	-	80,4	(0,1)
<b>Caps – achat</b>									
Euro	6,23 %	389,1	138,5	83,1	14,7	117,0	153,3	895,7	(0,7)
Dollar canadien	8,00 %	1,1	1,2	1,5	1,5	1,6	13,6	20,5	0,3
Dollar US	7,72 %	3,3	77,7	3,3	3,4	3,1	66,5	157,3	2,1
Livre sterling	5,60 %	241,3	-	-	-	-	-	241,3	0,1
<b>Floors – achat</b>									
Euro	6,0 %	-	-	61,0	-	-	-	61,0	0,3
<b>Tunnels <sup>(1)</sup></b>									
Euro	2,45 % - 4,12 %	-	30,5	-	22,9	-	-	53,4	0,9
Dollar US	6,12 % - 7,50 %	1,1	1,1	1,1	1,1	-	-	4,4	-
<b>Swaption – vente</b>									
Franç français	3,99 %	22,9	-	-	-	-	-	22,9	-
<b>Total</b>		<b>2 068,4</b>	<b>897,5</b>	<b>507,6</b>	<b>286,6</b>	<b>1 033,0</b>	<b>1 482,5</b>	<b>6 275,6</b>	<b>16,4</b>

(1) Sans position nette convenue au contrat.

Les montants notionnels représentent la valeur faciale des instruments financiers. Ils ne sont pas représentatifs de la valeur actualisée des montants réellement échangés par les parties et ne sont pas de ce fait une évaluation de l'exposition du Groupe résultant des instruments qu'il utilise.

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change de clôture. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation du différentiel de cash flows futurs aux taux d'intérêt en vigueur à la clôture, ou en obtenant des cotations auprès d'établissements financiers tiers.

### 18.3 Risque sur actions

Le Groupe gère parfois son portefeuille d'investissement en adossant des tunnels (achat d'options put et vente d'options call) à des actions détenues en portefeuille. Le prix d'exercice de ces tunnels est supérieur à la valeur comptable des actions. Aucun de ces tunnels ne peut être considéré comme une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat).

Des certificats de valeur garantie (CVG) ont été émis dans le cadre de l'offre publique d'échange ayant permis le rachat des intérêts minoritaires de la SGB en 1998. Pour chaque action SGB apportée, les détenteurs ont reçu une action Suez Lyonnaise des Eaux et un CVG. Celui-ci donnait à son détenteur le droit de percevoir entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001, une somme en francs français égale à la

différence, si elle était positive, entre EUR 167,3 et le cours de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux au 29 décembre 2000, dans la limite de EUR 27,4 par CVG. Ce droit ne pouvait donner lieu qu'à un paiement en numéraire. Le Groupe a émis 25 396 358 CVG ; la Société a racheté 3 897 000 de ces CVG en 1999 pour EUR 45,7 millions et 15 694 203 CVG en 2000 pour un montant de EUR 199,1 millions. Au 31 décembre 2000, 5 805 155 CVG restaient en circulation.

Compte tenu de l'évolution favorable des cours de Bourse de l'action Suez Lyonnaise des Eaux (cours au 29 décembre 2000 : EUR 194,5), les CVG n'ont donné lieu à aucun paiement. La cotation des CVG a été suspendue le 29 décembre 2000 et leur radiation interviendra à l'issue de la séance du 23 mars 2001.

Les instruments financiers hors bilan sur risque actions s'analysent comme suit :

En millions d'EUR	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2000						Total	Valeur de marché
	2001	2002	2003	2004	2005	> 5 ans		
<b>INSTRUMENTS SUR RISQUE ACTIONS</b>								
Call – vente	9,2	30,9	-	-	-	-	40,1	(8,1)
Tunnels sur actions – achats <sup>(1)</sup>	15,1	-	-	-	80,1	-	95,2	(0,2)
Equity swaps	751,9	-	-	-	-	-	751,9	37,6
<b>Total</b>	<b>776,2</b>	<b>30,9</b>			<b>80,1</b>		<b>887,2</b>	<b>29,3</b>

En millions d'EUR	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 1999						Total	Valeur de marché
	2000	2001	2001	2003	2004	> 5 ans		
Tunnels sur actions – achats <sup>(1)</sup>	524,5	-	-	-	-	-	524,5	(13,7)
Equity swaps	769,5	-	-	-	-	-	769,5	62,2
Certificat de valeur garantie – vente <sup>(2)</sup>	-	3 605,0	-	-	-	-	3 605,0	(225,0)
<b>Total</b>	<b>1 294,0</b>	<b>3 605,0</b>					<b>4 899,0</b>	<b>(176,5)</b>

(1) Aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat.

(2) Ce montant notionnel correspond au nombre de CVG encore en circulation au 31 décembre 1999, soit 2 499 358 multiplié par le prix d'exercice, soit EUR 167,7. La valeur de marché est calculée sur la base du cours de clôture des CVG au 31 décembre 1999, soit EUR 10,5. Le décaissement potentiel sur ces CVG est limitée à EUR 27,4 par certificat, soit un montant total maximum de EUR 589,9 million.

### 18.4 Valeur de marché

La valeur de marché des instruments utilisés, qu'elle ait été estimée par la Société ou par des établissements financiers tiers, a été déterminée sur la base des informations de marché disponibles ou à partir d'autres méthodes de valorisation appropriée. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation

des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne sont pas nécessairement l'exact reflet des montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes, ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

### 18.5 Pertes et gains latents différés au titre des instruments de couverture de change

Les pertes et gains latents différés au titre des instruments de couverture de change s'analysent comme suit :

En millions d'EUR	2000	1999
Pertes différées	(179,5)	(17,8)
Gains différés	110,9	22,7
<b>Total net</b>	<b>(68,6)</b>	<b>4,9</b>

### 18.6 Risque matière première

#### 18.6.1 Activités de trading

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés sur matières premières à des fins d'optimisation des prix offerts à sa clientèle, industrielle et commerciale dans le secteur de l'énergie ; ces instruments sont également utilisés dans le cadre de prises de position pour compte propre. Parmi ceux-ci figurent : (a) des contrats à terme comprenant la livraison finale d'une matière première énergétique, (b) des contrats de swaps prévoyant le paiement à des (ou de la part de) contreparties pour un montant fonction de la différence entre un prix fixe et un cours variable pour une matière première, (c) des options et d'autres accords contractuels.

#### Montants notionnels et échéances

Les montants notionnels de ces instruments sont indiqués ci-dessous (volumes exprimés en MMBTU, millions de British Thermal Units, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

	31 décembre 2000		31 décembre 1999	
	Montant notionnels (net <sup>(1)</sup> ) en milliers de MMBTU	Échéance maximum en années	Montant notionnels (net <sup>(1)</sup> ) en milliers de MMBTU	Échéance maximum en années
<b>MATIÈRES PREMIÈRES</b>				
<b>Gaz naturel et électricité</b>	<b>40 863,4</b>	–	<b>89 994,7</b>	–
Swaps	16 539,8	5	143 943,5	1
Options	11 485,6	5	(4 738,9)	1
Futures	(1 343,0)	1	(49 209,9)	4
Forwards	14 181,0	3	–	–
<b>Pétrole brut</b>	<b>(1 813,5)</b>	–	<b>(25 191,5)</b>	–
Swaps	(373,8)	2	(1 691,3)	2
Options	(1 727,2)	1	(23 500,2)	2
Futures	287,5	1	–	–
<b>Fuel, gas oil et heating oil</b>	<b>42 918,6</b>	–	<b>(204,0)</b>	–
Swaps	6 693,6	1	(204,0)	1
Options	36 225,0	1	–	–
<b>Total</b>	<b>81 968,5</b>		<b>64 599,2</b>	

(1) (Position vendeuse)/Position acheteuse.

Les montants notionnels reflètent le volume des transactions et non les montants échangés entre des parties au titre des instruments. De ce fait, les montants notionnels ne constituent pas une mesure exacte de l'exposition du Groupe aux risques de marché ou de crédit. Les échéances maximums indiquées ci-dessus et les montants notionnels associés ne constituent pas des indications des cash flows futurs

probables, dans la mesure où la gestion du risque de prix peut conduire le Groupe à tout moment à compenser ces positions sur le marché, dans la limite des capacités disponibles de ce dernier.

La maturité moyenne, pondérée par les volumes, du portefeuille d'engagements du Groupe est d'environ trois ans et demi au 31 décembre 2000 contre deux ans à fin décembre 1999.

#### Juste valeur

Sont indiquées ci-dessous les justes valeurs respectives au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999, ainsi que la juste valeur moyenne des instruments afférents aux activités de trading sur matières premières :

En millions d'EUR	Juste valeur au 31 décembre 2000	Juste valeur moyenne sur l'exercice 2000 <sup>(1)</sup>	Juste valeur au 31 décembre 1999	Juste valeur moyenne sur l'exercice 1999 <sup>(1)</sup>
Gaz naturel et électricité	31,2	(1,5)	(16,0)	1,9
Pétrole brut	(1,8)	0,4	4,0	(5,6)
Fuel, gas oil et heating oil	0,8	0,5	–	0,1
<b>Total</b>	<b>30,2</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(12,0)</b>	<b>(3,6)</b>

(1) Déterminée en utilisant les positions de fin de mois.

Comme ces positions peuvent être modifiées à tout moment par de nouvelles transactions en réponse aux fluctuations du marché, elles ne sont pas représentatives des cash flows futurs probables.

#### Risque de contrepartie

En liaison avec l'évaluation de ses instruments financiers, le Groupe constitue des provisions au titre des risques inhérents à son activité, et notamment au titre du risque de crédit. Le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance de contreparties à leurs obligations contractuelles. Le Groupe mène une poli-

tique de gestion du risque de crédit (évaluation de la situation financière des contreparties, recours à des accords standardisés autorisant la compensation des expositions positives et négatives vis-à-vis d'une même contrepartie, exigence de nantissements...). Les contreparties ainsi associées à des actifs de trading sont les suivantes :

En millions d'EUR	2000		1999	
	Investment grade <sup>(1)</sup>	Total	Investment grade <sup>(1)</sup>	Total
Producteurs de gaz et de pétrole	194,9	199,3	0,2	0,2
Producteurs d'électricité	918,8	1 049,2	45,5	49,6
Utilities dans les domaines électrique et gazier	43,6	72,5	9,0	10,7
Institutions financières	67,5	71,2	19,4	19,4
Industriels	0,0	13,8	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>1 224,8</b>	<b>1 406,0</b>	<b>74,4</b>	<b>80,2</b>

(1) L'"Investment grade" est principalement déterminé en utilisant les notations de crédit accessibles au public, en prenant en considération les nantissements, ainsi que les lettres de crédit, les garanties des maisons mères et les actifs gagés, y compris réserves de gaz et de pétrole. Sont inclus dans la colonne "Investment grade" les opérations avec des contreparties, dont la notation minimale est respectivement BBB chez Standard & Poor's, et Baa3 chez Moody's, et un équivalent de S&P chez Dun & Bradstreet.

Avant de conclure une transaction, le Groupe fixe les limites du crédit en se fondant sur la notation du risque crédit dont dispose sa contrepartie. Si celle-ci ne paraît pas suffisante, les politiques de crédit du Groupe requièrent l'obtention d'une lettre de crédit, ou la garantie d'une société mère. Sur la base de ses pratiques et de son exposition courante, le Groupe n'anticipe pas d'effet négatif significatif sur ses états financiers de l'éventuelle défaillance d'une contrepartie.

#### 18.6.2 Opérations de couverture

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l'électricité.

La liquidité croissante de ces marchés a permis au Groupe d'engager au cours du dernier exercice, des opérations de couverture de ces risques en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant affecter les coûts d'approvisionnement ou les marges issues des contrats de ventes.

Les instruments financiers hors-bilan détenus en vue de gérer l'exposition au risque de variation des cours des matières premières sont présentés ci-dessous pour leurs montants notionnels exprimés en MMBTU (millions de British Thermal Units, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

	Montants notionnels au 31 décembre 2000 en milliers de MMBTU							Valeur de marché en millions d'EUR	
	2001	2002	2003	2004	2005	> 5 ans	Total		
<b>INSTRUMENTS SUR MATIÈRES PREMIÈRES</b>									
<b>Contrats à terme</b>									
Acheteurs	Gaz	-	8 370	2 780	-	-	-	11 150	-
Vendeurs	Électricité	-	4 186	1 395	-	-	-	5 581	(4,5)
Vendeurs	Gaz	29 193	35 191	29 153	30 700	31 875	-	156 112	(162,9)
<b>Swaps</b>									
	Brent Gaz	80 818	80 818	55 464	55 464	55 464	40 211	368 239	57,3
<b>Total</b>		<b>110 011</b>	<b>128 565</b>	<b>88 792</b>	<b>86 164</b>	<b>87 339</b>	<b>40 211</b>	<b>541 082</b>	<b>(110,1)</b>

La juste valeur des contrats dérivés de couverture doit être appréciée au regard des éléments couverts sous-jacents qui ne sont pas réévalués.

## Note 19 - Retraites et engagements assimilés

Les montants des engagements du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux sont les suivants :

En millions d'EUR	31 décembre 2000			31 décembre 1999		
	Retraites <sup>(1)</sup>	Autres engagements <sup>(2)</sup>	Total	Retraites <sup>(1)</sup>	Autres engagements <sup>(2)</sup>	Total
Coûts des services rendus	(4 560,0)	(734,2)	(5 294,2)	(4 434,4)	(669,2)	(5 103,6)
Juste valeur des actifs de couverture	3 271,4	35,3	3 306,7	3 111,2	32,5	3 143,7
Écarts actuariels non constatés	(193,9)	1,6	(192,3)	(173,3)	(13,9)	(187,2)
Coûts des services passés non constatés	(7,2)	9,4	2,2	-	-	-
Plafonnement actif	(20,9)	-	(20,9)	(35,1)	-	(35,1)
<b>Total</b>	<b>(1 510,6)</b>	<b>(687,9)</b>	<b>(2 198,5)</b>	<b>(1 531,6)</b>	<b>(650,6)</b>	<b>(2 182,2)</b>
Total passif	(1 675,5)	(687,9)	(2 363,4)	(1 714,3)	(650,6)	(2 364,9)
Total actif	164,9	-	164,9	182,7	-	182,7

(1) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(2) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

La détermination des engagements nets relatifs aux secteurs électrique et gazier en Belgique tient compte, dans le contexte réglementaire et conventionnel actuel, des modalités de prise en charge de ces engagements par la distribution publique de ce pays (voir note 1.N).

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

En millions d'EUR	31 décembre 2000			31 décembre 1999		
	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	Total	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	Total
Coûts des services rendus	(4 140,5)	(1 153,7)	(5 294,2)	(3 975,8)	(1 127,8)	(5 103,6)
Juste valeur des actifs de couverture	1 880,7	1 426,0	3 306,7	1 615,4	1 528,3	3 143,7
Écarts actuariels non constatés	(112,4)	(79,9)	(192,3)	(4,5)	(182,7)	(187,2)
Coûts des services passés non constatés	9,7	(7,5)	2,2	-	-	-
Plafonnement actif	(0,9)	(20,0)	(20,9)	-	(35,1)	(35,1)
<b>Total engagement net</b>	<b>(2 363,4)</b>	<b>164,9</b>	<b>(2 198,5)</b>	<b>(2 364,9)</b>	<b>182,7</b>	<b>(2 182,2)</b>

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés sur l'exercice se décompose comme suit :

En millions d'EUR	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Coûts des services rendus de la période	158,8	144,9
Intérêts sur actualisation	317,5	254,9
Rendement attendu des actifs de couverture	(235,9)	(153,3)
Profits ou pertes actuariels	(32,5)	12,0
Coûts des services passés	2,2	5,8
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	39,5	(1,4)
<b>Total</b>	<b>249,6</b>	<b>262,9</b>

Les variations des provisions pour retraite et engagements assimilés et des actifs constatés au bilan sont les suivantes :

En millions d'EUR	Passif	Actif
<b>Solde comptabilisé au 31 décembre 1999</b>	<b>(2 364,9)</b>	<b>182,7</b>
Différence de change	(8,0)	5,2
Effet de périmètre et divers	3,3	(26,4)
Charge totale	(240,0)	(8,8)
Cotisations payées	246,2	12,2
<b>Solde comptabilisé au 31 décembre 2000</b>	<b>(2 363,4)</b>	<b>164,9</b>

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation dans la zone euro en 2000 et 1999 sont les suivantes :

En %	2000	1999
<b>Taux d'inflation</b>	2	2
<b>Taux d'actualisation</b>		
- Échéances inférieures à 10 ans	5,5	4,2
- Échéances entre 20 et 30 ans	6	3
<b>Taux de rentabilité attendue des actifs</b>	entre 5 et 6	entre 5 et 6

Pour les sociétés françaises :

En %	Tables de génération (rentes)	
Tables de mortalité (capitaux)	TV 88,90	TV 88,90
Revalorisation du plafond de la Sécurité sociale	+ 0,5	0
Revalorisation des points Arrco et Agirc	- 0,5	- 1

## Note 20 - Engagements hors-bilan

### 20.1 Engagements réciproques

Certaines sociétés opérationnelles du Groupe ont souscrit des contrats à long terme, ainsi que des contrats dits "take-or-pay", par lesquels elles s'engagent à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des quantités déterminées de gaz et les services associés. Les achats réalisés dans le cadre de ces contrats sur l'exercice 2000 se sont établis à EUR 2 643 millions (EUR 1 376 millions en 1999). Les engagements futurs afférents à ces contrats peuvent être évalués au 31 décembre 2000 à EUR 3 202 pour 2001, EUR 3 228 millions pour 2002, EUR 2 890 millions pour 2003, EUR 2 666 millions pour 2004, EUR 2 664 millions pour 2005, et EUR 24 830 millions au-delà.

Par ailleurs, dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des installations techniques pour un montant d'environ EUR 2 071,8 millions au 31 décembre 2000.

### 20.2 Contrats de crédit-bail et de location simple non résiliables

Le Groupe est engagé par des contrats de crédit-bail, et de location simple non résiliables, portant sur des locaux, des équipements ou des véhicules et expirant à des dates variables sur les prochaines années. Le Groupe estime que, dans le cours normal de ses activités, les contrats venant à expiration seront renouvelés ou remplacés par d'autres.

Les charges de location sont indiquées en note 3.

Les paiements minimums futurs au titre de ces contrats s'échangent comme suit :

En millions d'EUR	Crédit-bail	Location simple non résiliable
2001	141,9	76,6
2002	131,6	63,9
2003	125,7	47,5
2004	115,9	34,9
2005	100,9	25,3
Au-delà	1 022,1	32,3
<b>Total</b>	<b>1 638,1</b>	<b>280,5</b>
Dont intérêt	478,7	
Et capital	1 159,4	

### 20.3 Autres engagements

En millions d'EUR	31 décembre 2000
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	
Garanties données sur marchés et assimilées	1 914,5
Actifs nantis et garanties financières données	5 429,5
Autres engagements donnés	3 095,2
<b>Total</b>	<b>10 439,2</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	
Garanties reçues sur marchés et assimilées	95,9
Facilités de crédit obtenues non utilisées	4 894,2
Autres engagements reçus	1 765,6
<b>Total</b>	<b>6 755,7</b>

Les sociétés du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux sont liées par des clauses de garantie de passif dans le cadre de ces- sions d'activités, qui ont fait l'objet de provisions quand leur exercice apparaissait probable.

Par ailleurs, en septembre 1999, Suez Lyonnaise des Eaux et France Télécom ont signé un accord préliminaire pré- voyant le regroupement de leurs participations dans les sociétés opérant sous la marque Noos, ainsi que dans l'en- tité filiale de France Télécom portant les infrastructures de réseau Plan Câble. La nouvelle structure intégrerait donc, désormais, l'exploitation et la propriété de l'infrastructure de ses réseaux câblés.

Suez Lyonnaise des Eaux et France Télécom ont ensuite annoncé, le 7 août 2000, avoir conclu des accords avec NTL et Morgan Stanley Dean Witter Private Equity, pré- voyant le rachat complet par ceux-ci de la participation de France Télécom dans Noos.

Suez Lyonnaise des Eaux détiendrait la nouvelle structure à 50,1 %, tandis que les participations de NTL et Morgan Stanley Dean Witter Private Equity s'élèveraient respecti- vement à 27 % et 22,9 %. Les conditions suspensives de réalisation de ces accords (et notamment l'obtention de l'accord des collectivités locales concernées) ne sont pas levées à ce jour.

## Note 21 - Litiges et autres faits exceptionnels

Le Groupe est engagé dans divers procès et réclamations avec des clients dans le cours normal de ses activités, et évalue ses risques sur la base de son expérience passée de tels litiges. Le management estime que le montant ultime du décaissement relatif à ces litiges n'affectera pas de manière significative les états financiers consolidés du Groupe, son résultat ou sa marge brute d'autofinancement. Par ailleurs, à l'occasion de ses opérations, le Groupe a pu être amené à vendre certaines participations et à être appelé en garantie par les acheteurs. Les réclamations sont analysées par les services juridiques du Groupe et avec l'aide de conseillers extérieurs. Sur la base de ces analyses, le Groupe évalue le bien-fondé des demandes qui lui sont faites. Alors qu'il n'est pas possible de prédire avec certitude l'issue de ces litiges, le management estime que certaines de ces demandes sont sans fondement et le Groupe utilisera tous les moyens légaux disponibles pour sa défense.

Pour d'autres types de litiges, le Groupe enregistre des pro- visions, sur la base des analyses de ses conseils juridiques, pour couvrir l'estimation de décaissement à terme. Les mon- tants, ainsi provisionnés, apparaissent adéquats et les juge- ments définitifs ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe examine régulièrement ces litiges et particulière- ment, lorsque des faits nouveaux sont portés à son attention. Enfin, le Groupe opère dans des secteurs d'activité et des pays, où les règlements et lois relatifs à la protection de l'environnement se développent. Les coûts futurs, résultant des obligations environnementales prévisibles et pouvant être raisonnablement évalués, ont été provisionnés dans les états financiers et sont inclus dans les provisions pour déman- tèlement des centrales nucléaires, pour retraitement et stoc- kage des déchets nucléaires, pour reconstitution de sites, et pour autres risques et charges décrites en note 15. Lorsque la définition de ces obligations se fera plus précise, il pourra en résulter un changement dans l'estimation des coûts futurs correspondants. Le montant final de ces coûts futurs

ne peut être déterminé, dans la mesure où il sera fonction de l'ampleur d'une contamination éventuelle, du calendrier et de l'étendue des actions correctrices ainsi rendues néces- saires, et du degré de responsabilité du Groupe par rapport à d'autres parties responsables. Bien qu'il ne soit pas pos- sible d'évaluer actuellement le montant final de ces coûts environnementaux, le Groupe estime que les conséquen- ces de cette incertitude n'affecteraient pas significativ- ement ses états financiers.

## Note 22 - Préparation au passage à la monnaie unique

Le Groupe s'est préparé à la monnaie unique dès juin 1996 en mettant en place, dans chaque société, des groupes de travail élaborant leurs plans de passage en concertation avec le Comité Directeur Groupe.

L'ensemble des travaux réalisés, depuis cette date, s'est parfois confondu avec les travaux rendus nécessaires par le passage à l'an 2000.

Les objectifs fixés, dès cette époque, ont permis une pré- paration harmonieuse prenant en compte les divers aspects de ce changement :

- réaliser, dès la publication des comptes 1998, toute l'information financière en euros ;
- donner, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la double information, monnaie locale et euro sur les factures et sur les bulletins de paie ;
- prendre en compte, très en amont, les conséquences sur la relation de chaque société avec les tiers ;
- étaler la migration des systèmes d'information à l'euro sur toute la période intérimaire.

C'est ainsi que, dès à présent, l'essentiel des applications informatiques des sociétés du Groupe a été migré à l'euro. Pour des raisons particulières, entrant dans le cadre de stra- tégies définies, les derniers passages s'étaleront au cours de l'exercice 2001.

Pour faire face aux dépenses qui seront engagées par le Groupe en 2001, une provision de EUR 39 millions demeure inscrite au bilan.

## Note 23 - Informations sectorielles

Le Groupe opère dans quatre métiers (Énergie, Eau, Propreté et Communication). Chacun de ces métiers est géré séparément, car chacun d'entre eux développe, fabrique et vend des produits et services distincts. La nature de l'activité de chacun de ces métiers se présente comme suit :

### ■ Énergie

Les filiales concernées produisent de l'électricité, assurent la transmission et la distribution d'électricité et de gaz, réalisent de la cogénération et de la valorisation de déchets pour des installations énergétiques, et assurent diverses prestations de services à l'énergie pour des clients industriels.

### ■ Eau

Les filiales concernées assurent des prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession, de conception et de construction d'installations et de processus industriels de traitement des eaux.

### ■ Propreté

Les filiales concernées assurent des prestations de collecte et de traitement des déchets, incluant la collecte, le recyclage, le compostage et la mise en décharge, ainsi que le traitement de déchets industriels et spéciaux.

### ■ Communication

Les sociétés opèrent dans les domaines de la télévision, de la diffusion, et de la large bande – multimédia, principalement en France et en Belgique.

Le Groupe opérait également dans deux autres métiers, désormais exercés exclusivement par des filiales mises en équivalence :

### ■ Construction

Vinci est active dans la concession d'infrastructures, construit et entretient des réseaux routiers, autoroutiers et des installations industrielles, et opère dans les travaux publics.

### ■ Services financiers

Le Groupe opère désormais dans ce métier *via* sa filiale mise en équivalence Fortis B. Fortis B est active dans les métiers de l'assurance, de la banque et de la gestion d'actifs. En 1999 et 1998, le Groupe consolidait également le Groupe Sofinco.

### Le détail de la réconciliation entre les informations sectorielles et les comptes consolidés est explicité ci-dessous.

L'**Ebitda** correspond au résultat d'exploitation avant amortissement et provisions, corrigé des éléments du résultat financier hors intérêts reçus ou payés, et du résultat des sociétés mises en équivalence.

Les **capitaux employés** correspondent aux ressources allouées au développement de chacun des métiers du Groupe et comprennent le total des actifs, corrigé des comptes spécifiques des concessions, des provisions pour risques et charges, des dettes d'exploitation diverses, des comptes de régularisation, ainsi que des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Les **effectifs** présentés sont les effectifs à la clôture (personnels de toutes catégories en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ou sous convention de formation) des sociétés consolidées par intégration globale.

Afin d'assurer la comparabilité avec l'exercice 2000, les données par métiers des exercices 1999 et 1998 ont fait l'objet des reclassements suivants :

- les activités de services à l'énergie et à l'industrie rattachées à Groupe GTM ont été reclassées du métier de la Construction, vers celui de l'Énergie ;
- la contribution de Sagem a été reclassée des autres activités vers le métier de la Communication.

## Informations par métiers

En millions d'EUR	Énergie	Eau	Propreté	Communication	Construction	Services financiers	Autres (1)	Total
<b>2000</b>								
Chiffre d'affaires	19 880,1	9 063,4	5 028,1	593,7	–	–	51,7	34 617,0
Résultat des sociétés mises en équivalences	19,7	(2,6)	10,1	(13,2)	105,2	363,8	28,5	511,5
Ebitda	3 966,5	2 124,5	813,6	77,8	74,1	363,8	(5,6)	7 414,7
Capitaux employés	19 229,2	16 971,0	4 630,3	646,6	595,6	1 957,3	2 677,1	46 707,1
Investissements corporels et incorporels	2 033,2	1 610,1	609,3	229,6	–	–	85,2	4 567,4
Effectifs	72 600	43 200	55 750	1 350	–	220	80	173 200
<b>1999</b>								
Chiffre d'affaires	14 366,1	6 293,6	4 206,0	497,9	6 062,9	–	35,4	31 461,9
Résultat des sociétés mises en équivalences	33,3	1,3	6,5	(40,1)	61,1	294,5	28,0	384,6
Ebitda	3 235,7	1 427,2	683,1	83,4	453,8	303,1	(55,3)	6 131,0
Capitaux employés	13 356,2	12 902,0	3 850,7	487,1	1 222,4	1 893,9	1 875,4	35 587,7
Investissements corporels et incorporels	1 514,4	1 132,0	583,6	146,2	256,0	–	74,2	3 706,4
Effectifs	60 260	42 700	55 570	1 300	62 400	70	100	222 400
<b>1998</b>								
Chiffre d'affaires	13 572,2	5 338,7	3 531,3	409,6	5 661,9	2 217,8	629,0	31 360,5
Résultat des sociétés mises en équivalences	43,4	4,8	1,5	(34,1)	44,8	199,3	(4,0)	255,7
Ebitda	3 020,5	1 149,9	569,8	45,5	394,0	1 130,1	(188,4)	6 121,4
Capitaux employés	14 758,3	6 188,4	3 042,4	397,1	1 025,5	2 394,3	1 552,3	29 358,3
Investissements corporels et incorporels	1 353,8	805,1	406,9	122,7	318,8	21,8	125,1	3 154,2
Effectifs	64 500	27 950	48 300	1 350	56 300	500	2 700	201 600

(1) Correspond aux sociétés holdings et aux activités immobilières gérées par celles-ci.

## Informations par zones géographiques

En millions d'EUR	France	Belgique	Royaume-Uni	Autres pays de l'UE	Autres pays européens	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie et Océanie	Afrique et Moyen-Orient	Total
<b>2000</b>										
Chiffre d'affaires	8 688,4	9 131,2	2 597,2	5 180,0	620,5	3 400,8	2 752,4	1 623,1	623,4	34 617,0
Capitaux employés	5 308,0	7 283,7	4 886,8	6 845,4	419,8	11 410,9	7 691,1	2 690,6	170,8	46 707,1
Effectifs	55 920	30 970	13 600	28 500	3 350	10 790	19 220	6 350	4 500	173 200
<b>1999</b>										
Chiffre d'affaires	10 513,0	7 851,9	2 056,3	3 594,1	1 119,4	1 806,0	1 775,5	1 624,9	1 120,8	31 461,9
Capitaux employés	4 624,0	8 129,9	4 479,3	3 621,2	293,1	7 994,7	4 921,6	1 527,9	(4,0)	35 587,7
Effectifs	80 200	36 500	20 100	24 200	16 400	14 500	18 650	6 100	5 750	222 400
<b>1998</b>										
Chiffre d'affaires	11 758,3	8 475,1	2 239,9	2 870,1	943,4	1 391,9	1 290,2	1 491,7	899,9	31 360,5
Capitaux employés	5 382,7	10 271,4	3 432,8	2 567,8	305,5	2 733,6	3 637,0	984,8	42,7	29 358,3
Effectifs	75 600	36 900	14 000	17 150	14 400	5 950	17 300	12 800	7 500	201 600

**Réconciliation de l'Ebitda avec le résultat d'exploitation**

En millions d'EUR	2000	1999	1998
<b>Ebitda</b>	<b>7 414,7</b>	<b>6 131,0</b>	<b>6 121,4</b>
<b>Moins :</b>			
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 025,7)	(2 481,1)	(2 074,5)
Dotations aux provisions techniques du secteur assurances	-	-	(736,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(511,5)	(384,6)	(255,7)
Éléments du résultat financier non liés à l'endettement net	(129,3)	(320,6)	(236,1)
Autres retraitements	29,8	(12,6)	(19,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 778,0</b>	<b>2 932,2</b>	<b>2 799,3</b>

**Réconciliation des capitaux employés avec le total de l'actif**

En millions d'EUR	2000	1999	1998
<b>Capitaux employés</b>	<b>46 707,1</b>	<b>35 587,7</b>	<b>29 358,3</b>
<b>Plus :</b>			
Amortissements des écarts d'acquisition hors exceptionnel	(1 008,3)	(795,4)	(635,0)
Prêts et créances rattachés	1 051,9	1 247,8	1 030,3
Comptes spécifiques de concessions	4 602,7	4 599,7	4 243,3
Provisions pour risques et charges	9 917,7	10 584,7	14 100,5
Dettes d'exploitation et diverses	13 706,5	13 947,1	12 790,0
Dettes du secteur financier	-	-	5 897,5
Comptes de régularisation (hors impôt différé)	3 833,6	3 370,1	1 670,4
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 836,9	6 989,9	4 032,8
Retraitement affectation fair value sur incorporels <sup>(1)</sup>	849,5	1 365,4	-
<b>Total du bilan actif consolidé</b>	<b>85 497,6</b>	<b>76 897,0</b>	<b>72 488,1</b>

(1) Retraitement permettant de retenir, pour les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation affectés à des actifs incorporels, un traitement identique dans le calcul des capitaux employés (prise en compte de leur seule valeur brute, hors effet d'impôts différés).

**Note 24 - Rémunération des dirigeants**

Les chiffres ci-dessous représentent la rémunération totale perçue par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Comité Exécutif.

En millions d'EUR	2000		1999	
	Nombre	Rémunération globale	Nombre	Rémunération globale
Conseil de Surveillance	15	1,3	19	1,5
Membres du Directoire et dirigeants	9	8,1	9	6,6

**Note 25 - Événements postérieurs à la clôture****Émission d'un emprunt obligataire échangeable en actions Union Minière**

Suez Lyonnaise des Eaux, en liaison avec la Société Générale de Belgique, a émis le 12 janvier 2001 un emprunt obligataire échangeable en actions Union Minière d'un montant de EUR 246,6 millions.

Cette émission d'obligations échangeables porte sur 22,2 % du capital d'Union Minière, le solde de la participation du Groupe, soit 3 %, étant cédé par la Société Générale de Belgique à des membres du management d'Union Minière sous forme d'options à terme.

À l'issue de l'ensemble de ces opérations, et dans l'hypothèse où les options seraient exercées intégralement, tant dans le cadre de l'emprunt obligataire échangeable, que dans le cadre du programme destiné au management, le Groupe aura cédé la totalité de sa participation en Union Minière (25,2 %).

Les modalités de l'opération sont les suivantes :

- Prime finale d'émission : 20 % sur le cours de clôture (6 décembre 2000 : 40,5). L'investisseur aura cependant la possibilité d'opter pour une conversion accélérée avec une prime alors réduite : 7 % durant la première année, 11 % durant la deuxième année, 15 % durant la troisième année.
- Durée : quatre ans.
- Coupon et rendement à l'échéance : 2,5 %.
- Amortissement anticipé : après deux ans, au gré de Suez Lyonnaise des Eaux, avec un "trigger" de 120 % sur le prix de conversion du moment.
- Remboursement anticipé : à la fin de la deuxième année, sur décision de l'investisseur. En cas de remboursement anticipé, le rendement actuariel serait de 3,5 %.

Cette opération permet un refinancement à taux avantageux de lignes de crédit existantes et s'inscrit dans la poursuite du recentrage du Groupe sur ses quatre métiers centraux.

**Rachat des intérêts minoritaires de Cogeneration Public Company Limited (Coco)**

Tractebel a annoncé, le 27 février 2001, avoir acquis les 10,8 % et 7,5 % du capital de la Coco détenus respectivement par Banpu Public Company limited et Nordic Power Invest, portant ainsi sa participation à 84,5 %. Cette opération représente un investissement d'environ EUR 94 millions. Conformément aux réglementations boursières en vigueur en Thaïlande, Tractebel a lancé une offre publique d'achat en vue d'acquiescer toutes les actions restant en circulation. Le prix par action proposé est de 17 bahts thaïlandais par action, condition identique à celle offerte à Banpu Public Company limited et Nordic Power Invest. Cette offre reste valable pendant vingt-cinq jours ouvrables.

## Note 26 - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2000

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		2000	1999	2000	1999	2000	1999
<b>MÉTIER CENTRAUX</b>							
<b>ÉNERGIE</b>							
Tractebel <sup>(1)</sup>	Place du Trône 1 B – 1000 Bruxelles – Belgique	98	98	98	98	IG	IG
Electrabel	Boulevard du Regent, 8 – 1000 Bruxelles – Belgique	41	39	42	40	IG	IG
Distrigaz	Avenue des Arts, 31 – 1040 Bruxelles – Belgique	43	41	52	50	IG	IG
Gérasul	Rua Deputado A. Edu Vieira 999 Pantanal, Florianopolis SC – Brésil	71	69	72	71	IG	IG
Dunamenti	Eronu Ut2 2440 Szazhalombatta, PF 28 – Hongrie	74	73	75	75	IG	IG
Litoral Gas	Mitre G21 2000 Rosario – Prov. De Santa Fe – Argentine	62	62	90	90	IG	IG
Rosignano Energia SpA	Via Piave n° 6 Rosignano Maritimo – Italie	98	98	100	100	IG	IG
Tractebel Inc.	Suite 900-1177 West Loop South 77027 2427 Houston, Texas – États-Unis	98	98	100	100	IG	IG
Elyo	235, avenue Georges-Clemenceau – 92000 Nanterre – France	98	100	100	100	IG	IG
CEM (Companhia de Electricidade de Macau)	Estrada D. Maria 11, Edificio CMEE – Macao	12	12	MEE chez SFH	MEE	MEE	MEE
Entrepose	15, rue de Saint-Ouen – 93125 La Courneuve Cedex – France	100	50	100	100	IG	IG
Delattre Levivier <sup>(2)</sup>	Tour Fiat – 92084 Paris-La Défense – France	100	50	100	100	IG	IG
GTM H <sup>(2)</sup>	72, rue Gabriel-Péri – BP 510 – 92542 Montrouge – France	100	50	100	100	IG	IG
Entreprise Industrielle <sup>(2)</sup>	2, allée Jacques-Brel – 92247 Malakoff Cedex – France	100	48	100	97	IG	IG
Epon	Dr. Stoltweg 92, postbus 10087, 8000GB Zwolle – Pays-Bas	41	–	100	–	IG	–
Trigen	One Water Street, White Plains, New York 10601-1009 États-Unis	98	–	44	–	IG	–
Tractebel Thailand	26th Floor, M. Thai Power 87, Wireless Road, Phatum Wan, Bangkok 10330 – Thaïlande	98	–	100	–	IG	–
Cabot	2, Seaport Lane, Boston MA 02210 – États-Unis	98	–	100	–	IG	–
Itasa	986, Bela Cintra, 12 <sup>e</sup> Andar, São Paulo – Brésil	35	–	49	–	IP	–
Polaniec	Elektrownia im. Tadeusza Kosciuski Spolka Akcyjna w Polancu – Pologne	25	–	25	–	MEE	–
<b>EAU</b>							
Eau et Force	72, avenue de la Liberté – 92753 Nanterre Cedex – France	100	100	100	100	IG	IG
Eaux de Marseille	25, rue Édouard-Delangle – 13006 Marseille – France	49	49	50	50	IP	IP
Eaux du Nord	217, boulevard de la Liberté – BP 329 59020 Lille Cedex – France	50	50	50	50	IP	IP
SCM (SDEI)	988, chemin Pierre-Drevet – 69140 Rillieux-la-Pape – France	100	100	100	100	IG	IG
Stéphanoise des Eaux	28, rue Eugène-Beaune – 42043 Saint-Étienne Cedex – France	50	50	50	50	IP	IP
Hisusa	Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelone – Espagne	51	51	50	50	IP	IP
Agbar <sup>(1)</sup>	Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelone – Espagne	26	26	(Consolidé par Hisusa)		IP	IP
Aguas Argentinas	Reconquista 823, 1003 Buenos Aires – Argentine	46	41	40	35	IG	IG
Aguas Provinciales de Sante Fe	Cordoba 844, piso 5 Rosario 2000 – Argentine	56	56	52	52	IG	IG
Aguas Cordobesas	Rivadavia 126 Ciudad de Cordoba 5000 – Cordoba – Argentine	41	41	37	37	IG	IG
Eurawasser	Carl-Hopp-Strasse 1, D-18069 Rostock – Allemagne	50	50	50	50	IP	IP
Lydec	20, boulevard Rachidi – Casablanca – Maroc	60	60	59	59	IG	IG
Northumbrian Water	Regent Centre, Gosforth, Newcastle upon Tyne NE3 3PX Royaume-Uni	78	71	93	73	IG	IG
Sino French Holding (SFH)	New World Tower 29/f – 16-18 Queensroad Central – Hong Kong	30	30	50	50	IP	IP
SAAM (Sociedad de Abastecimiento de Aguas de Macau)	82, avenue do Conselheiro Borja PO BOX – 115 Macao	26	26	(Consolidé par SFH)		IP	IP

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		2000	1999	2000	1999	2000	1999
<b>MÉTIER CENTRAUX</b>							
<b>EAU (suite)</b>							
United Water Resources	200 Old Hook Road, Harrington Park – New Jersey – États-Unis	100	33	100	33	IG	IG
Degrémont	183, avenue du 18-Juin-1940 – 92500 Rueil-Malmaison France	100	100	100	100	IG	IG
Calgon <sup>(3)</sup>	Calgon Corporation 5400 Campbell's Run Road Pittsburgh PA 15205-1084 – États-Unis	–	100	–	100	IG	IG
Nalco	Nalco Chemical Company – One Nalco Center Naperville IL 60563 – 1198 – États-Unis	100	100	100	100	IG	IG
Emos	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso - 4, Santiago – Chili	30	–	52	–	IG	–
<b>PROPRETÉ</b>							
SITA	132, rue des Trois-Fontanots – 92758 Nanterre Cedex – France	100	100	100	100	IG	IG
Fabricom <sup>(4)</sup>	Rue de Gatti-de-Gamond, 254 – 1180 Bruxelles – Belgique	98	98	100	100	IG	IG
Cespa <sup>(5)</sup>	Henao, 20 entreplanta – Bilbao – Espagne	63	63	(consolidé par SITA et Agbar)		IG	IG
<b>COMMUNICATION</b>							
Paris Câble	20, place des Vins-de-France – 75614 Paris Cedex 12 – France	61	60	76	76	IG	IG
Métropole TV	89, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine – France	37	35	34	34	IP	IP
Coditel	Rue des Deux-Églises 26, 1000 Bruxelles – Belgique	78	78	79	79	IG	IG
Lyonnaisse Communications	20, place des Vins-de-France – 75614 Paris Cedex 12 – France	81	80	81	80	IG	IG
Auxipar	20, place des Vins-de-France – 75614 Paris Cedex 12 – France	100	100	100	100	IG	IG
TPS	145, quai de Stalingrad – 92137 Issy-les-Moulineaux – France	34	34	34	34	MEE	MEE
Coficem/Sagem	6, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16 – France	23	20	22	20	MEE	MEE
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>							
<b>CONSTRUCTION</b>							
Groupe GTM	61, avenue Jules-Quentin – 92000 Nanterre – France	–	50	–	65	–	IG
Vinci	1, cours Ferdinand-de-Lesseps – 92851 Rueil-Malmaison Cedex France	17	–	17	–	MEE	–
<b>SERVICES FINANCIERS</b>							
Fortis B	Boulevard E. Jacquain, 53 – 1000 Bruxelles – Belgique	20	21	20	21	MEE	MEE
<b>AUTRES</b>							
Société Générale de Belgique	Rue Royale, 30 – 1000 Bruxelles – Belgique	100	100	100	100	IG	IG
Findim	1, rue d'Astorg – 75008 Paris – France	100	100	100	100	IG	IG
Union Minière	Rue du Marais, 31 – 1000 Bruxelles – Belgique	27	25	27	25	MEE	MEE
Suez Industrie	68, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris – France	100	100	100	100	IG	IG
Réaumur Participations	115, rue Réaumur – 75002 Paris – France	100	100	100	100	IG	IG

(1) Les données relatives à ces groupes multi-activités, sont détaillées par secteur d'activité en note 23 et dans le rapport de gestion. Les principales filiales consolidées par Tractebel et Agbar, et expliquant cette segmentation, sont mentionnées sur cette liste.

(2) Sociétés ex-filiales de Groupe GTM actives dans le secteur des services à l'énergie. Le reste de GTM – Vinci étant classé en construction.

(3) Cette société a fusionné avec Nalco sur l'exercice 2000.

(4) Pour la partie du groupe Fabricom active dans ce secteur, soit principalement Watco et EDS, le reste de ses activités étant classé en Énergie.

(5) Groupe détenu à 50/50 par SITA et Agbar.

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

IP : intégration proportionnelle.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Suez Lyonnaise des Eaux,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Suez Lyonnaise des Eaux établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons

que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 13.6 de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion conformément aux normes de la profession applicables en France. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2001

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres  
Arthur Andersen



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit



Jean-Paul Picard

Mazars & Guérard



Frédéric Allilaire

## INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

108	Renseignements de caractère général
108	Renseignements concernant la Société
110	Renseignements concernant le capital
122	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance
124	Rémunération des dirigeants
125	Rapports des Comités du Conseil de Surveillance
127	Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001
127	Ordre du jour
128	Rapport du Directoire
132	Observations du Conseil de Surveillance
133	Rapport spécial des commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2001
135	Rapport de l'expert indépendant
136	Résolutions
144	Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes
145	Table de correspondance COB
146	Projet de statuts

# Renseignements de caractère général

## Renseignements concernant la Société

### Dénomination (article 2 des statuts)

Suez Lyonnaise des Eaux.

### Siège social (article 5 des statuts)

16, rue de la Ville l'Évêque – 75008 Paris  
(à compter du 26 février 2001).

### Forme juridique de la Société (article 1 des statuts)

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code de commerce et le décret du 23 mars 1967.

### Durée (article 4 des statuts)

Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et les statuts, la durée de la Société prendra fin le 31 décembre 2040.

### Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs en tous pays par tous moyens, et notamment :

- a) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eau potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau ;
- b) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement ;

- c) l'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux ;
  - d) la prise de toutes participations sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer ;
  - e) l'obtention, l'achat, la cession, la concession et l'exploitation de tous brevets d'invention, licences de brevets et tous procédés ;
  - f) et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à favoriser et à développer l'activité de la Société.
- L'objet de la Société peut d'ailleurs toujours être modifié par l'Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de l'article 35 des statuts.

### Registre du commerce – Siret – code APE

RCS : Paris 542 062 559.

Code APE : 410Z.

### Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à Suez Lyonnaise des Eaux peuvent être consultés au siège de la Société, 16, rue de la Ville l'Évêque – 75008 Paris.

### Exercice social (article 37 des statuts)

L'exercice social de Suez Lyonnaise des Eaux commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

## Répartition statutaire des bénéfices (article 39 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement du vingtième affecté à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé :

1) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des exercices suivants.

2) Les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décidera de reporter à nouveau ou d'affecter à la constitution de toutes réserves ou d'un fonds de prévoyance en vue notamment de l'amortissement total ou partiel des actions de la Société.

Le solde du bénéfice distribuable, après les prélèvements ci-dessus, sera réparti également entre tous les actionnaires, au prorata du montant nominal de leurs actions à titre de dividende complémentaire.

## Assemblées Générales

### ■ Mode de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote (articles 26 à 34 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires indistinctement, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions des articles L. 233-7, L. 233-14 et L. 233-31 du Code de commerce. Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Toutefois, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit et n'interrompt pas non plus le délai nécessaire pour l'acquérir.

Les votes des actionnaires présents ou représentés par un mandataire sont exprimés par tous moyens compatibles avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. L'apporteur ou le bénéficiaire d'un avantage particulier n'a voix délibérative ni pour lui-même ni comme mandataire et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

### ■ Franchissement de seuil de participation (article 13 des statuts)

Outre les obligations prévues aux articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, seule ou de concert, un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil. L'obligation porte sur la détention de chaque fraction de 1 % du capital.

En cas de non respect de l'obligation d'information et si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions dont la détention aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### ■ Identification des actionnaires (article 11 des statuts)

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Renseignements concernant le capital

### Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre II des statuts). L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Directoire, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

### Montant du capital souscrit, nombre et catégories d'actions

Au 31 décembre 2000, le capital social entièrement libéré est de EUR 2 042 657 170 divisé en 204 265 717 actions de EUR 10 nominal chacune, toutes de même catégorie. L'exercice 2000 a été marqué par les opérations suivantes :

- souscription d'actions par les salariés des sociétés du Groupe adhérentes à un Plan d'Épargne d'Entreprise (création de 3 129 256 actions) ;
- levée d'options de souscription d'actions (création de 219 520 actions) ;
- conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996 (création de 2 308 499 actions) ;
- exercice de bons de souscription Northumbrian Water Group (création de 179 136 actions).

## Évolution du capital sur 5 ans

### 1. Évolution du capital de la Compagnie de Suez du 31 décembre 1995 au 19 juin 1997

Année	Augmentation de capital	Émission d'actions		Capital (en milliers de FRF)	Nombre d'actions
		Nominal (en FRF)	Primes (en FRF)		
<b>31.12.1995</b>				<b>11 968 697</b>	<b>159 582 622</b>
1996	Création de 4 064 162 actions de FRF 75 nominal au titre du paiement du dividende en actions	304 812	402 352	12 273 508	163 646 784
	Création de 116 598 actions de FRF 75 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	8 745	10 144	12 282 254	163 763 382
<b>31.12.1996</b>				<b>12 282 254</b>	<b>163 763 382</b>
<b>19.06.1997</b>				<b>12 282 254</b>	<b>163 763 382</b>

### 2. Évolution du capital de Lyonnaise des Eaux du 31 décembre 1995 au 19 juin 1997

Année	Augmentation de capital	Émission d'actions		Capital (en milliers de FRF)	Nombre d'actions
		Nominal (en FRF)	Primes <sup>(1)</sup> (en FRF)		
<b>31.12.1995</b>				<b>3 482 742</b>	<b>58 045 706</b>
1996	Création de 1 068 471 actions de FRF 60 nominal au titre du paiement du dividende en actions	64 108 260	417 772 161	3 546 851	59 114 177
	Création de 56 200 actions de FRF 60 nominal au titre de la levée d'options de souscription par les salariés	3 372 000	21 724 900	3 550 223	59 170 377
	Création de 144 763 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	8 685 780	44 442 241	3 558 908	59 315 140
	Création de 99 actions de FRF 60 nominal au titre de la conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	5 940	45 540	3 558 914	59 315 239
<b>31.12.1996</b>				<b>3 558 914</b>	<b>59 315 239</b>
1997	Création de 107 actions de FRF 60 nominal au titre de la conversion d'obligations 4 % janvier-février 1996	6 420	49 220	3 558 921	59 315 346
	Création de 299 925 actions de FRF 60 nominal au titre de la levée d'options de souscription d'actions	17 995 500	119 034 175	3 576 916	59 615 271
<b>19.06.1997</b>				<b>3 576 916</b>	<b>59 615 271</b>

(1) Primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émissions, d'apports ou de fusions liées aux opérations en capital. Ceux-ci ne comprennent pas les prélèvements effectués sur ces comptes au titre des frais, des dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme, à la réserve légale à la provision pour retraite.

## 3. Évolution du capital de Suez Lyonnaise des Eaux du 19 juin 1997 au 31 décembre 2000

Année	Augmentation de capital	Émission d'actions		Capital (en milliers de FRF)	Nombre d'actions
		Nominal (en FRF)	Primes (en FRF)		
<b>19.06.1997</b>	<b>Fusion</b>			<b>7 532 518</b>	<b>125 541 972 <sup>(1)</sup></b>
	<i>(1) Compte non tenu des 300 032 actions Lyonnaise des Eaux créées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1997 et constatées le 5 janvier 1998 par le Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux</i>	-	-	7 550 520 240	125 842 004
	Création de 272 539 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	16 352 340	125 913 018	7 566 872 580	126 114 543
	Création de 121 105 actions de FRF 60 nominal par levées d'options	7 266 300	44 277 038	7 574 138 880	126 235 648
	Création de 3 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50 % juin 1990	180	2 220	7 574 139 060	126 235 651
	Création de 121 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	7 260	55 660	7 574 146 320	126 235 772
<b>31.12.1997</b>				<b>7 574 146 320</b>	<b>126 235 772</b>
	Création de 24 072 058 actions de FRF 60 nominal suite à l'OPE (début juillet 1998) sur la SGB	1 444 323 480	22 964 743 332	9 018 470	150 307 830
	Création de 1 324 300 actions de FRF 60 nominal suite à l'OPE complémentaire (début août 1998) sur la SGB	79 458 000	1 263 382 200	9 097 928	151 632 130
	Annulation de 4 759 580 actions de FRF 60 nominal	-	-	8 812 353	146 872 550
	Création de 260 665 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	15 639 900	192 370 770	8 827 993	147 133 215
	Création de 417 421 actions de FRF 60 nominal par levées d'options	25 045 260	168 926 910,81	8 853 038	147 550 636
	Création de 141 342 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50 % juin 1990	8 480 520	104 593 080	8 861 519	147 691 978
	Création de 75 759 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	4 545 540	34 849 140	8 866 064	147 767 737
<b>31.12.1998</b>				<b>8 866 064</b>	<b>147 767 737</b>

Année	Augmentation de capital	Émission d'actions		Capital (en milliers d'EUR)	Nombre d'actions
		Nominal (en EUR)	Primes (en EUR)		
<b>01.02.1999</b>	<b>Conversion juridique du capital social en euros par incorporation d'une somme de FRF 826 863 926 prélevée sur le poste "Prime d'émission" et élévation corrélative de la valeur nominale de l'action de FRF 60 (équivalente à EUR 9,14694) à EUR 10</b>	-	-	<b>1 477 677</b>	<b>147 767 737</b>
	Annulation de 349 789 actions de EUR 10 nominal	-	-	1 474 179	147 417 948
	Annulation de 1 090 631 actions de EUR 10 nominal	-	-	1 463 273	146 327 317
	Création de 2 780 668 actions de EUR 10 nominal suite au remboursement anticipé des obligations convertibles 6,50 % juin 1990	27 806 680	311 321 364,75	1 491 080	149 107 985
	Création de 1 754 277 actions de EUR 10 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	17 542 770	207 250 284,78	1 508 623	150 862 262
	Création de 4 883 216 actions de EUR 10 nominal suite à l'OPE sur SITA	48 832 160	747 132 048	1 557 455	155 745 478
	Création de 39 416 928 actions de EUR 10 nominal suite à la 1 <sup>re</sup> OPE sur Tractebel	394 169 280	6 030 789 984	1 951 624	195 162 406
	Création de 1 857 543 actions de EUR 10 nominal suite à la 2 <sup>e</sup> OPE sur Tractebel	18 575 430	284 204 079	1 970 199	197 019 949
	Création de 367 240 actions de EUR 10 nominal par levées d'options de souscription d'actions	3 672 400	23 038 590,54	1 973 872	197 387 189
	Création de 1 042 117 actions de EUR 10 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	10 421 170	72 191 080,50	1 984 293	198 429 306
<b>31.12.1999</b>				<b>1 984 293</b>	<b>198 429 306</b>
	Création de 3 129 256 actions de EUR 10 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (opération Spring 2000)	31 292 560	424 891 116,96	2 015 586	201 558 562
	Création de 2 308 499 actions de EUR 10 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	23 084 990	159 917 780	2 038 671	203 867 061
	Création de 219 520 actions de EUR 10 nominal par levées d'options de souscription d'actions	2 195 200	14 245 071,24	2 040 866	204 086 581
	Création de 179 136 actions de EUR 10 nominal par exercice de bons de souscription Northumbrian Water Group	1 791 360	15 971 765,24	2 042 657	204 265 717
<b>31.12.2000</b>				<b>2 042 657</b>	<b>204 265 717</b>

## Autorisation d'augmenter le capital

### Autorisations données par l'AGM du 5 mai 2000

Résol.	Objet de la résolution	Durée	Montant maximum	Montant utilisé
<b>PARTIE ORDINAIRE</b>				
9 <sup>e</sup>	Autorisation d'opérer en Bourse sur ses propres actions	18 mois (à compter du 5 mai 2000)	Prix maximum d'achat : EUR 250 Prix minimum de vente : EUR 160 Détenition maximum : 10 % du capital Montant cumulé des acquisitions : ≤ EUR 4,8 milliards	Achats : 2 293 222 actions sur 198 429 306 actions, soit 1,16 % du capital Ventes : 1 138 365 actions sur 198 429 306 soit 0,57 % du capital
10 <sup>e</sup>	Émission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances + obligations à provenir d'exercice de bons	5 ans (à compter du 5 mai 2000)	EUR 7 milliards  + EUR 3,5 milliards	<b>EUR 975 millions</b> pour l'emprunt obligataire 2,875 % à option d'échange en actions Fortis B <b>EUR 500 millions</b> pour l'emprunt obligataire 6,25 % 2000/2007 <b>EUR 247 millions</b> pour l'emprunt obligataire 2,50 % à option d'échange en actions Union Minière soit une utilisation totale de <b>EUR 1,7 milliard</b>
<b>PARTIE EXTRAORDINAIRE</b>				
13 <sup>e</sup>	Augmentation de capital, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (à compter du 5 mai 2000)	<b>EUR 700 millions</b> pour les actions <sup>(1)</sup> (correspondant à une augmentation de capital de 35 %) <b>+ EUR 5 milliards</b> pour les valeurs mobilières <sup>(1)</sup>	Néant
14 <sup>e</sup>	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE	26 mois (à compter du 5 mai 2000)	<b>EUR 700 millions</b> pour les actions <sup>(1)</sup> (correspondant à une augmentation de capital de 35 %) <b>+ EUR 5 milliards</b> pour les valeurs mobilières <sup>(1)</sup>	Néant
15 <sup>e</sup>	Annulation d'actions	18 mois (à compter du 5 mai 2000)	10 % du capital par période de 24 mois	Néant
16 <sup>e</sup>	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de la société Spring Multiple 2000 SCA	1 an (à compter du 5 mai 2000)	EUR 30 millions, soit 3 millions d'actions	EUR 13,4 millions, pour 1 340 201 actions
17 <sup>e</sup>	Approbation du Plan d'Épargne de Groupe États-Unis (PEG US) octroyé par Suez Lyonnaise des Eaux	1 an (dans le cadre de l'autorisation globale du 11 juin 1998)	nombre d'actions allouées : 100 000 actions Directoire du 28 novembre 2000	24 400 actions en 2000
18 <sup>e</sup>	Options de souscription et d'achat d'actions aux dirigeants et au personnel des sociétés du Groupe	5 ans (à compter du 5 mai 2000)	Nombre d'actions nouvelles ≤ à 2 % du capital (environ 4 millions d'actions)	1 898 700 millions d'actions sur 198 429 306 actions, soit 0,96 %

(1) Ces chiffres ne se cumulent pas. Il s'agit d'un plafond global fixé pour les deux résolutions.

### Autorisations données par l'AGM du 11 juin 1998

Résol.	Objet de la résolution	Durée	Montant maximum	Montant utilisé
<b>Partie extraordinaire</b>				
20 <sup>e</sup>	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	5 ans (à compter du 11 juin 1998)	5 % du capital (au jour de la décision du Directoire)	260 665 actions sur 151 632 130 actions, soit 0,17 % du capital en 1998 1 754 277 actions sur 149 107 985 actions, soit 1,18 % du capital en 1999 3 129 256 actions sur 198 429 306 actions, soit 1,58 % du capital en 2000 soit une utilisation totale de 2,93 %

## Titres non représentatifs du capital

Suez Lyonnaise des Eaux n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

### Obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

En février 1996, Lyonnaise des Eaux a procédé à l'émission d'obligations convertibles pour un montant de FRF 3 450 000 320.

6 634 616 obligations de FRF 520 nominal ont été créées à cet effet, portant intérêt au taux de 4 %. Ces obligations seront amorties en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2006, au prix de FRF 630, soit 121,15 % du prix d'émission. Sur la base du taux de conversion actuellement en vigueur, les obligations sont convertibles à tout moment, à raison d'une obligation pour une action.

En 2000, 2 308 499 obligations ont été converties.

Au 31 décembre 2000, il restait en circulation 3 207 925 obligations, soit 48,4 % des titres émis.

Les cours extrêmes de l'obligation ont été de EUR 180,10 (+ bas) et EUR 201 (+ haut) au cours de l'exercice 2000, le cours au 29 décembre 2000 s'établissant à EUR 190,80 (source Fininfo SA).

### Warrants (bons de souscription)

En juin 1996, la société Northumbrian Water Group Plc, dont Suez Lyonnaise des Eaux contrôle près de 71 % du capital, a procédé à l'émission de 69 937 105 actions. À chacune de ces nouvelles actions est attaché 1 bon de souscription (warrant) Suez Lyonnaise des Eaux et 35 bons de souscription donnant droit de souscrire à une action Suez Lyonnaise des Eaux.

Les bons sont exerçables à tout moment pendant la ou les période(s) suivante(s) :

- pendant une période de cinq jours ouvrés débutant le 21<sup>e</sup> jour calendaire précédant le jour prévu pour la première cotation des actions Northumbrian Water Group Plc à la Bourse de Londres, à la condition que cette première cotation intervienne avant le 31 décembre 1999;
- du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 30 avril 2001, ces deux dates incluses.

Au-delà du 30 avril 2001, les bons de souscription non exercés perdront toute valeur.

Compte tenu de l'annulation :

- de 37 759 150 bons de souscription (appartenant à l'ex-Compagnie de Suez), lors de la fusion de juin 1997;
- et de 16 775 990 bons de souscription Suez Lyonnaise des Eaux (correspondant à 479 314 actions), en août 1999;

le nombre maximum d'actions Suez Lyonnaise des Eaux pouvant être émis par exercice de ces bons de souscription s'élevait à 497 199.

Au cours de l'exercice 2000, 179 136 actions ont été créées suite à l'exercice de 6 269 760 bons de souscription.

Au 31 décembre 2000, le nombre d'actions restant à exercer s'élevait à 318 063, correspondant à 11 132 205 bons de souscription.

Pour chaque période d'exercice, le prix d'exercice des bons de souscription est de EUR 99,16 et résulte de l'application de la formule suivante :

- soit C correspondant à la moyenne des premiers cours de l'action Suez Lyonnaise des Eaux cotés à la Bourse de Paris, pendant dix jours de Bourse consécutifs au cours desquels des négociations d'actions Suez Lyonnaise des Eaux auront été effectuées, précédant la veille du premier jour de la période d'exercice des bons considérée;
- si C est inférieur ou égal à FRF 800, le prix d'exercice des bons sera égal à FRF 540;
- si C est supérieur à FRF 800, le prix d'exercice sera égal à :  $FRF 540 + \frac{C-800}{2}$ .

### Certificats de Valeur Garantie (CVG)

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur le capital de la Société Générale de Belgique qui s'est déroulée en juin et juillet 1998 et, afin de rémunérer l'apport de 25 396 358 actions Société Générale de Belgique, Suez Lyonnaise des Eaux avait émis 25 396 358 actions nouvelles et 25 396 358 certificats de valeur garantie. Ces certificats de valeur garantie donnaient le droit de percevoir, entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001, une somme en francs français égale à la différence, si elle était positive, entre FRF 1 100 (EUR 167,69) et un cours de référence égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours d'ouverture de l'action Suez Lyonnaise des Eaux, à la Bourse de Paris, au cours des trente jours de Bourse précédant le 29 décembre 2000.

La moyenne pondérée par les volumes du 15 novembre 2000 au 28 décembre 2000 s'élevait à EUR 186,10, les CVG n'ont donné lieu à aucun paiement.

En conséquence, la cotation des CVG Suez Lyonnaise des Eaux a été suspendue le 29 décembre 2000. La radiation interviendra à l'issue de la séance de Bourse du 23 mars 2001.

À fin décembre 2000, Suez Lyonnaise des Eaux détenait 19 591 203 CVG représentant 77,1 % du total des CVG existants.

### Émission d'obligations remboursables en actions AXA

Suez Lyonnaise des Eaux a lancé sur le marché obligataire, le 1<sup>er</sup> mars 1999, un emprunt zéro-coupon avec option d'échange en actions AXA d'un montant de EUR 787 millions selon les modalités suivantes :

- prix d'émission : EUR 144 ;
- durée : 4 ans et 9 mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- option d'échange : à tout moment après le 7 juillet 1999 au gré du porteur, à raison d'une action AXA contre une obligation ;
- rendement actuariel : 2 % en cas de non-échange ;
- amortissement anticipé au gré de l'émetteur : jusqu'à 50 % de l'émission à partir du 31 décembre 2001, le solde à partir du 31 décembre 2002, à un prix égal au nominal majoré de la valeur acquise par application du taux de rendement actuariel en cas de non-échange, soit 2 % par an.

Cotation : Bourse de Luxembourg (Sicovam 49226).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, après remboursement des 55 ORA AXA 4,50 % (soit 3 761 141 actions AXA), Suez Lyonnaise des Eaux détenait 5 541 952 actions représentant 1,32 % du capital d'AXA.

### Émission d'obligations 5,875 % octobre 1999

Suez Lyonnaise des Eaux a procédé le 13 octobre 1999 au lancement de son premier emprunt euro-obligataire pour une tranche initiale de EUR 1 250 millions, suivie en décembre 1999 d'une tranche complémentaire de EUR 150 millions. L'emprunt est composé de 1 400 000 obligations au porteur de EUR 1 000 nominal et porte intérêt au taux nominal de 5,875 % l'an payable à terme échu à chaque date anniversaire et ce jusqu'au 13 octobre 2009, date de son amortissement normal au pair.

Les obligations sont cotées au Premier marché de ParisBourse<sup>SBFSA</sup> (Sicovam 49584).

### Émission d'obligations à taux variables Eonia 2000/2002

Suez Lyonnaise des Eaux a émis le 26 avril 2000 un emprunt obligataire à taux variable Eonia + 0,18 % pour un montant de EUR 500 millions réparti en 5 400 000 titres d'une valeur nominale de EUR 1 000.

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 26 avril de chaque année et pour la première fois le 26 avril 2001.

### Émission d'obligations à options d'échange en actions Fortis (B)

Suez Lyonnaise des Eaux a lancé, le 14 juin 2000, en liaison avec la Société Générale de Belgique, un emprunt obligataire avec option d'échange en actions Fortis (B) pour un montant de EUR 850 millions, assorti d'une option d'augmentation d'environ EUR 125 millions selon les modalités suivantes :

- prix d'émission : EUR 34,8 ;
- durée : 3 à 5 ans jusqu'au 12 janvier 2004 ;
- rendement : 2,875 % ;
- cotation : Luxembourg ; nominal : EUR 1 000 ;
- nombre d'obligations : 975 375 ;
- parité d'échange : 28,7059 actions Fortis (B) pour 1 obligation Suez Lyonnaise des Eaux ;
- amortissement anticipé au gré de l'émetteur à partir du 12 juillet 2003 avec un seuil de déclenchement du call à 110 % du prix d'émission.

Le Groupe détient, essentiellement, via la Société Générale de Belgique, 19,8 % du capital dilué de Fortis (B).

### Émission d'obligations 6,25 % 2000/2007

Suez Lyonnaise des Eaux a lancé, début novembre 2000, un emprunt obligataire de EUR 500 millions réparti en 50 000 obligations de EUR 10 000 nominal chacune portant intérêt à 6,25 % l'an, payable annuellement le 2 novembre de chaque année et pour la première fois le 2 novembre 2001.

### Émission d'obligations 2,50 % à option d'échange en actions Union Minière

En janvier 2001, Suez Lyonnaise des Eaux, en liaison avec la Société Générale de Belgique, en vue de préparer son désinvestissement d'Union Minière, a lancé un emprunt obligataire échangeable en actions Union Minière d'un montant de EUR 247 millions.

Cette émission porte sur 22,2 % du capital d'Union Minière, le solde de la participation, soit 3 %, étant cédé par la Société Générale de Belgique à des membres du management d'Union Minière sous forme d'options à terme.

À l'issue de l'ensemble de ces opérations, et dans l'hypothèse où les options seraient exercées intégralement, le Groupe aura cédé la totalité de sa participation dans Union Minière (25,2 %).

Modalités de l'opération :

- prime finale d'émission : 20 % sur le cours de clôture (6 décembre 2000 : EUR 40,5) ; l'investisseur aura cependant la possibilité d'opter pour une conversion accélérée avec une prime alors réduite : 7 % durant la première année, 11 % durant la deuxième année, 15 % durant la troisième année ;
- durée : 4 ans ;
- coupon et rendement : 2,5 % ;
- amortissement anticipé : après 2 ans, au gré de Suez Lyonnaise des Eaux, avec un "trigger" de 120 % sur le prix de conversion du moment ;
- remboursement anticipé : à la fin de la deuxième année, sur décision de l'investisseur. En cas de remboursement anticipé, le rendement actuariel serait de 3,5 %.

### Options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux salariés et dirigeants du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux

Au cours de l'exercice 2000, 240 238 options ont été exercées suite aux levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés du Groupe (219 520 dans le cadre d'options de souscription d'actions, et 20 718 dans le cadre d'options d'achat d'actions).

Le plan annuel d'options d'achat ou de souscription d'actions de Suez Lyonnaise des Eaux a pour objectif d'associer les cadres dirigeants et supérieurs, ainsi que des cadres à haut potentiel au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire.

L'attribution d'option d'achat ou de souscription d'actions est aussi un facteur de fidélisation prenant en compte, outre la contribution aux orientations stratégiques, l'adhésion aux valeurs du Groupe.

Les conditions d'attribution d'options, ainsi que la liste des bénéficiaires, sont arrêtées par le Directoire conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Depuis plusieurs années, la politique d'attribution de Suez Lyonnaise des Eaux évolue vers un élargissement des bénéficiaires aussi bien en France qu'à l'étranger.

Par ailleurs, la décision de ne plus pratiquer de décote lors de la détermination du prix de l'option a été reconduite pour 2000.

Les tableaux ci-après indiquent la nature de chacun des plans et leurs conditions d'exercice, ainsi que le pourcentage de rabais consenti le cas échéant.

## 1 - Options de souscription d'actions

## Plans ex-Lyonnais des Eaux

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en FRF)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction	Nbre de bénéficiaires (Comité de Direction)	Levées en 2000	Solde à lever au 31.12.2000	Date d'expiration
15.07.1994	9.06.94	15.07.96	485	5 %	361	338 750	102 100	15	12 450	32 400	15.07.2002
14.06.1995	9.06.94	14.06.97	493	5 %	422	366 850	112 200	15	160 220	118 880	14.06.2003
24.07.1996	9.06.94	24.07.98	456	5 %	492	454 300	136 000	15	34 450	340 170	24.07.2004
<b>Total</b>						<b>1 159 900</b>	<b>350 300</b>		<b>207 120</b>	<b>491 450</b>	

## Plans Suez Lyonnaise des Eaux

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par les dirigeants du Groupe	Nbre de bénéficiaires (dirigeants du Groupe)	Levées en 2000	Solde à lever au 31.12.2000	Date d'expiration
17.11.1997	19.07.97	17.11.02	FRF 573	5 %	873	999 200	176 000	21	12 400	972 100	17.11.2005
28.11.2000	5.05.00	28.11.05	EUR 182,07	-	1 347	1 298 600	225 500 <sup>(1)</sup>	18	-	1 298 600	28.11.2010
21.12.2000	5.05.00	21.12.05	EUR 189,21	-	510	600 100	29 000	3	-	600 100	20.12.2010
<b>Total</b>						<b>2 897 900</b>	<b>430 000</b>		<b>12 400</b>	<b>2 870 800</b>	

(1) 60 000 options de souscription ont été attribuées par le Conseil de Surveillance à Gérard Mestrallet, Président du Directoire.

## 2 - Options d'achat d'actions

## Plans Compagnie de Suez

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en FRF)	Rabais ou surcote	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction	Nbre de bénéficiaires (Comité de Direction)	Levées en 2000	Solde à lever au 31.12.2000	Date d'expiration
15.10.1996	14.06.95	15.10.98	321,09	20 %	61	87 265	31 279	10	2 018	77 672	15.10.2004

## Plans Suez Lyonnaise des Eaux

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Rabais ou surcote	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par les dirigeants du Groupe	Nbre de bénéficiaires (dirigeants du Groupe)	Levées en 2000	Solde à lever au 31.12.2000	Date d'expiration
16.11.1998	11.06.98	16.11.03	FRF 978	5 %	971	1 040 700	247 700	25	12 200	965 700	16.11.2006
30.06.1999	11.06.98	30.06.04	EUR 161,80	1 %	29	48 900	6 000	1	-	48 900	30.06.2007
15.11.1999	11.06.98	15.11.04	EUR 151,11	-	1 115	1 019 050	223 500	24	6 500	1 007 400	15.11.2007
31.01.2000	11.06.98	31.01.05	EUR 150,67	-	143	173 750	10 000	1	-	173 750	31.01.2008
<b>Total</b>						<b>2 282 400</b>			<b>18 700</b>	<b>2 195 750</b>	

Au-delà des plans d'options d'achat, Suez Lyonnaise des Eaux souhaite associer l'ensemble des salariés au développement du Groupe. Pour cela, une opération d'actionnariat salarié Spring a été mise en place en 1999 et reconduite en 2000, permettant ainsi aux salariés de nombreux pays de devenir actionnaires dans des conditions avantageuses. Plus de 64 000 salariés répartis dans 25 pays différents sont ainsi devenus actionnaires en 2000.

## Souscription d'actions réservées aux salariés du Groupe dans le cadre de Plans d'Épargne d'Entreprise

L'Assemblée Générale Mixte de Suez Lyonnaise des Eaux du 11 juin 1998 (20<sup>e</sup> résolution) a renouvelé son autorisation au Directoire d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions réservées aux salariés du Groupe dans le cadre de Plans d'Épargne d'Entreprise, dans la limite d'un nombre total d'actions n'excédant pas 5 % du capital social au jour de la décision du Directoire.

Le Directoire, lors de la séance du 28 novembre 2000, a fait usage de cette autorisation pour une troisième tranche de souscription, limitée à 4 100 000 titres.

## Prix d'émission

a) Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998, le prix d'émission des actions a été établi à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Suez Lyonnaise des Eaux aux vingt séances de Bourse précédant la décision du Directoire du 28 novembre 2000, soit EUR 145,66 par action.

b) Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 rappelée ci-dessus et à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000 (17<sup>e</sup> résolution) du Plan d'Épargne Groupe US, stipulant que l'offre de souscription d'actions Suez Lyonnaise des Eaux réservée aux salariés des filiales détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par Suez Lyonnaise des Eaux et dont le siège social se situe aux États-Unis doit être fixée à un prix d'émission égal au plus haut de :

– 85 % de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action Suez Lyonnaise des Eaux aux vingt séances de Bourse précédant la décision du Directoire du 28 novembre 2000 ;  
– et de 85 % du premier cours coté le 28 novembre 2000 ;  
le prix d'émission des actions a été établi à EUR 161,08 par action pour lesdits salariés américains.

Le nombre d'actions nouvelles souscrites à la suite de cette opération s'est élevé à 1 789 055 actions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000 (16<sup>e</sup> résolution) a autorisé le Directoire à augmenter le capital en faveur de la société Spring Multiple 2000 SCA.

Le Directoire, dans sa séance du 28 décembre 2000, a fait usage de cette autorisation pour 1 340 201 actions au prix unitaire de EUR 145,66. L'intégralité des actions offertes a été souscrite et totalement libérée le 28 décembre 2000. Au total, 3 129 256 actions Suez Lyonnaise des Eaux ont été émises en faveur des salariés du Groupe en vertu de ces deux autorisations.

Visas COB :

- note d'opération préliminaire : visa n° 00-1459 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000 ;
- note d'opération définitive : visa n° 00-1915 en date du 28 novembre 2000.

## Participation et intéressement du personnel

Suez Lyonnaise des Eaux attribue à ses salariés, chaque année, une participation aux résultats de l'entreprise. Les montants versés sont, conformément à la loi, sans abondement de l'employeur.

Au cours des cinq dernières années l'enveloppe attribuée s'est élevée à :

	Suez Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux	Compagnie de Suez
1996	-	FRF 14 809 000	FRF 5 538 553
1997	FRF 25 655 000	-	-
1998	FRF 23 630 408	-	-
1999	FRF 27 932 280	-	-
2000	FRF 33 132 000	-	-

Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 1997. L'enveloppe attribuée s'est élevée à FRF 4 776 580 pour 1997, à FRF 4 765 049 pour 1998, à FRF 4 317 334 pour 1999, et à FRF 29 623 798 pour 2000, sans abondement de la part de l'employeur.

## Marché des titres de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000 avait autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue de la gestion de ses fonds propres dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires applicables.

Conditions : prix maximum d'achat EUR 250 ;  
prix minimum de vente EUR 160 ;  
quantité : 10 % du capital.

Entre l'Assemblée Générale du 5 mai 2000 et le 28 février 2001, la société a acquis 1 259 500 actions sur le marché pour une valeur globale de EUR 221,17 millions et unitaire de EUR 175,59 et cédé 1 138 365 actions pour une valeur globale de EUR 208,31 millions et unitaire de EUR 182,99.

### Places de cotation

L'action Suez Lyonnaise des Eaux est cotée au Règlement mensuel de la Bourse de Paris et aux Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Zurich.

Depuis le 20 septembre 1999, Suez Lyonnaise des Eaux fait partie de l'Euro Stoxx 50 qui regroupe les valeurs les plus importantes de la zone euro.

Au 31 décembre 2000, le dernier cours coté du titre s'élevait à EUR 194,50.

### Évolution des cours extrêmes (en EUR) et volume moyen des transactions sur l'action Suez Lyonnaise des Eaux

(Source : Fininfo SA)

	Cours le + haut (en EUR)	Cours le + bas (en EUR)	Volume des transactions	Capitaux (en milliers d'EUR)
<b>1999</b>				
Janvier	191,00	170,10	474 666	85 245
Février	196,50	169,00	430 461	77 538
Mars	186,40	159,60	415 857	71 458
Avril	180,50	157,90	596 972	98 859
Mai	165,60	155,10	382 752	61 046
Juin	181,80	151,00	595 920	96 464
Juillet	181,80	161,50	415 088	72 160
Août	152,10	152,10	765 497	120 992
Septembre	160,50	151,00	586 619	92 240
Octobre	157,20	145,50	659 542	99 306
Novembre	159,90	145,90	913 778	139 123
Décembre	164,50	146,00	738 613	114 765
<b>2000</b>				
Janvier	163,30	136,80	987 607	146 822
Février	179,00	147,90	1 052 585	178 397
Mars	195,30	171,20	740 612	137 367
Avril	184,50	164,10	598 089	104 252
Mai	183,50	173,50	595 419	106 365
Juin	195,00	180,90	548 777	103 266
Juillet	188,20	170,50	434 204	77 409
Août	188,50	163,30	541 911	95 069
Septembre	177,90	163,50	563 757	96 834
Octobre	182,80	168,60	759 127	134 909
Novembre	199,90	177,00	746 830	139 102
Décembre	200,30	178,80	892 931	167 730
<b>2001</b>				
Janvier	196,40	170,30	692 384	125 801
Février	181,00	166,10	459 627	82 380

### Options négociables sur actions

Volume (en nombre de contrats) échangé sur les classes d'options Suez Lyonnaise des Eaux 2000 :

Période	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000
Options d'achat	1 238 021
Options de vente	837 938
<b>Total</b>	<b>2 075 959</b>

### Obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

Les titres ont été admis à la cote officielle le 6 février 1996. Le nombre d'actions potentielles lié à la conversion de ces obligations est au 31 décembre 2000 de 3 207 925 actions.

### Évolution des cours extrêmes (en euros) et volume sur obligations convertibles 4 % janvier- février 1996

(Source : Fininfo SA)

	Cours le + haut (en EUR)	Cours le + bas (en EUR)	Volume des transactions	Capitaux (en milliers d'EUR)
<b>1999</b>				
Janvier	190,00	165,00	5 416	962
Février	192,05	164,00	6 666	1 212
Mars	183,90	157,00	13 600	2 352
Avril	178,00	155,00	6 371	1 063
Mai	164,00	158,88	5 579	879
Juin	176,00	153,00	8 671	1 411
Juillet	182,00	161,00	4 065	711
Août	169,89	152,00	3 430	549
Septembre	162,00	150,50	3 234	508
Octobre	168,99	144,65	6 280	944
Novembre	160,00	145,30	8 738	816
Décembre	164,49	146,30	8 738	1 369
<b>2000</b>				
Janvier	161,00	134,10	3 528	520
Février	175,00	143,05	8 076	1 336
Mars	195,00	167,05	5 079	924
Avril	183,00	160,00	2 852	496
Mai	183,00	169,00	7 672	1 357
Juin	195,20	172,00	5 392	1 013
Juillet	188,90	169,20	1 888	334
Août	189,00	164,50	4 021	684
Septembre	177,00	165,00	8 243	1 403
Octobre	188,00	169,40	11 539	2 254
Novembre	199,80	178,90	5 402	1 000
Décembre	201,00	180,10	7 846	1 491
<b>2001</b>				
Janvier	194,70	166,00	3 144	552
Février	181,00	166,10	1 830	325

### Répartition du capital au 31 décembre 2000

Le capital est composé, au 31 décembre 2000, de 204 265 717 actions de EUR 10 nominal chacune représentant 224 041 804 droits de vote.

A fin décembre 2000, Suez Lyonnaise des Eaux a réalisé une enquête sur les titres au porteur identifiables, faisant ressortir environ 460 000 actionnaires.

### Actionnariat

#### Détail des principaux actionnaires à fin décembre 2000

	% du capital <sup>(1)</sup>	% des droits de vote <sup>(2)</sup>
Electrafina	7,2	12,8
Autodétention/autocontrôle	3,9	-
Crédit Agricole	3,5	6,0
Actionnariat salarié	2,8	2,6
CDC	2,5	3,3
Cogema	2,2	4,1
CNP Assurances	1,6	1,5
Caixa	1,5	1,4
AXA	1,2	1,2
Sofina	1,2	1,1
Groupe Fortis	1,1	1,0
Public <sup>(3)</sup>	71,3	65,0
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Calculé sur le nombre d'actions cotées à mi-janvier 2001, soit 203 261 927 actions.

(2) Calculé sur le nombre de droits de vote déclaré (AGM du 5 mai 2000), soit 220 725 591.

(3) À notre connaissance, personne dans cette catégorie ne détient plus de 5 % du capital.

### Variation significative de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

en %	31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000
Electrafina	10,7	8,4	7,2
Crédit Agricole	6,1	5,1	3,5
CDC	3,1	2,0	2,5
Cogema	3,1	2,3	2,2
Groupe Fortis	2,2	1,7	1,1
CNP Assurances	2,1	1,6	1,6
AXA	2,1	1,3	1,2
Sofina	-	1,3	1,2
Caixa	-	1,1	1,5

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

### Actions propres et d'autocontrôle au 28 février 2001

À fin février 2001, Suez Lyonnaise des Eaux détient, directement ou indirectement, 6,7 millions de ses propres actions, représentant 3,3 % du capital.

### Dividendes des cinq derniers exercices

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
<b>EN FRF</b>			
1995	11,50	5,75	17,25
1996	12,00	6,00	18,00
1997	15,00	7,50	22,50
<b>EN EUR</b>			
1998	2,70	1,35	4,05
1999	3,00	1,50	4,50

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

# Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

## Directoire

Gérard Mestrallet	Président du Directoire
Philippe Brongniart	Vice-Président du Directoire
François Jaclot	Vice-Président du Directoire
Jean-Pierre Hansen	Membre du Directoire
Gérard Payen	Membre du Directoire
Yves-Thibault de Silguy	Membre du Directoire

## Président d'Honneur : Jérôme Monod

## Conseil de Surveillance

### Jean Gandois

- Président du Conseil de Surveillance
- Président d'honneur du Medef
- Administrateur du groupe Danone, d'Eurafrance
- Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel (Pays-Bas), de Siemens (Allemagne)

### Gerhard Cromme

- Président du Directoire de Thyssen Krupp AG
- Membre du Conseil de Surveillance de Allianz Versicherungs-AG, de E.ON AG, de Rhurgas AG, de Volkswagen AG, de ABB AG (Allemagne)
- Administrateur de Thales

### Étienne Davignon

- Président de la Société Générale de Belgique
- Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Accor
- Administrateur de Solvay SA (Belgique), de Pechiney, d'Anglo American (Royaume-Uni)
- Membre du Conseil de Surveillance de BASF (Allemagne)

### Paul Desmarais Junior

- Président du Conseil et cochef de la Direction de Power Corporation du Canada
- Vice-Président du Conseil de Surveillance et membre du Conseil d'Administration d'Imérys
- Administrateur et membre du Comité de Direction de Great-West Lifeco Inc. (Canada), d'Investors Inc. (Canada), de Pargesa Holding (Suisse), du groupe Bruxelles Lambert (Belgique)

### Reto Domeniconi

### Lucien Douroux

- Président du Conseil de Surveillance de Crédit Agricole Indosuez et du Fonds de Garantie des Dépôts
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Wafabank (Maroc)
- Président du Conseil d'Administration de la Banque de Gestion Privée Indosuez
- Administrateur de Bouygues, d'Euris

### Pierre Faure (décédé le 6 février 2001)

- Président Directeur Général de la Sagem
- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
- Administrateur de Saint-Gobain, de la Société Générale, de Pernod Ricard

### Albert Frère

- Président du Groupe Bruxelles Lambert, d'Electrafina (Belgique)
- Vice-Président Administrateur Délégué de Pargesa Holding (Suisse)
- Vice-Président et Administrateur de TotalFinaElf
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision (M6)
- Administrateur de LVMH

### Frederick Holliday

- Président de Northumbrian Water Group
- Président de Freshwater Biological Association of the UK
- Chairman de Northern Venture Capital Trust Plc, de the Go-Ahead Transport Group Plc
- Administrateur de Brewin Dolphin Group (stockbrokers) Plc (Royaume-Uni)

### Philippe Jaffré

- Président du Conseil de Surveillance de Zebank
- Administrateur de BNP Paribas

### Jacques Lagarde

- Conseiller du Président de The Gillette Company (États Unis)
- Membre du Conseil de Surveillance de Braun GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Ciraden Inc., de Eukarion Inc. (États-Unis), de Veloland (France)

### Anne Lauvergeon

- Président Directeur Général de Cogema
- Administrateur de TotalFinaElf, de Sagem, de Pechiney
- Représentant permanent aux Conseils de Framatome, de CEA-Industrie, d'Usinor, d'Eramet

### Jean Peyrelevalde

- Président du Crédit Lyonnais
- Administrateur des AGF, d'Air Liquide, de Lagardère Groupe, de LVMH, de Bouygues, de Club Méditerranée, de MK2, de Power Corporation of Canada

### Claude Pierre-Brossolette

- Président de la Caisse de Refinancement de l'Habitat
- Président du Conseil de Surveillance de Câbles Pirelli
- Administrateur de la Compagnie des Signaux

### José Vilarasau

- Président de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona "la Caixa"
- Président de la Fondation "la Caixa"
- Vice-Président de la Confédération espagnole de Caja de Ahorros
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Repsol

## Actions des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux doivent détenir statutairement chacun au moins 400 actions de la Société.

## Rémunération des dirigeants

Le tableau représentant la rémunération totale perçue d'une part, par les membres du Conseil de Surveillance et d'autre part, par les membres du Directoire et dirigeants du Groupe regroupés au sein du Comité Exécutif se trouve dans la note n° 24 de l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le présent rapport page 102.

La rémunération des dirigeants formant le Comité Exécutif (les 9 personnes listées page 9) est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations pour les membres du Directoire et par le Directoire (directement ou par voie de proposition aux organes sociaux compétents) pour les autres.

Il existe, dans les rémunérations, une part fixe et une part variable.

L'évolution de la partie fixe du salaire est limitée à des situations spécifiques : élargissement ou changement significatif des responsabilités, repositionnement rendu nécessaire au regard de l'équité interne ou d'un décalage manifeste par rapport au "marché" externe.

La part variable a pour objet principal de rétribuer la contribution des dirigeants aux résultats de l'entreprise et du Groupe. Pour les membres du Directoire, le montant de la part variable est lié au résultat courant net par action, valeur qui dans la phase présente de la vie du Groupe a paru significative pour mesurer la performance de celui-ci. Pour les membres du Directoire et les autres dirigeants directement impliqués dans des activités opérationnelles, s'ajoutent des variables liées à la performance du secteur dont ils ont la charge (résultats du pôle, retour sur capitaux employés) ainsi que des variables plus qualitatives (performances en terme d'organisation, objectifs commerciaux).

Pour les dirigeants fonctionnels, la part variable évolue à l'intérieur d'une fourchette, sans, pour le moment, comporter d'éléments arithmétiques.

Pour l'équipe de direction générale, le tableau ci-dessous permet de comparer les rémunérations de 2000 à celles de 1999.

Rémunération (en millions d'EUR)	2000	1999	2000/1999 en %
Fixe	5,0	4,5	+ 11
Variable	3,1	2,1	+ 49
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>6,6</b>	<b>+ 23</b>
Nombre de membres du Comité Exécutif	9	9	

La part variable de la rémunération représentait, en 2000, en moyenne 38 % de la rémunération globale des membres du Comité Exécutif, contre 31 % en 1999. Pour certains membres du Comité Exécutif, elle dépasse 40 %.

La rémunération brute fixe versée à M. Jean Gandois, Président du Conseil de Surveillance par Suez Lyonnaise des Eaux s'est élevée à EUR 499 287. La rémunération variable est fonction de l'évolution du résultat courant par action du Groupe. Son montant brut versé en 2000 s'est élevé à EUR 219 162. L'ensemble des rémunérations ainsi versées en 2000 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération effective d'environ EUR 302 000.

La rémunération fixe, versée en 2000, à M. Pierre Faure, en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, s'est élevée à EUR 88 929, correspondant sur une base pro forma à une rémunération effective d'environ EUR 38 000. La rémunération brute fixe, versée en 2000, à M. Gérard Mestrallet, Président du Directoire, par des sociétés du Groupe, s'est élevée à EUR 1 027 963. La rémunération variable est fonction de l'évolution du résultat courant par action du Groupe. Son montant brut versé en 2000 s'est élevé à EUR 993 911. L'ensemble des rémunérations ainsi versées en 2000 correspond sur une base pro forma à une rémunération effective d'environ EUR 849 000.

### Jetons de présence

Le montant annuel des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998 s'élève à EUR 0,53 million (FRF 3,5 millions).

Il a été distribué en 2000 aux 18 personnes, membres du Conseil de Surveillance, présentes durant la totalité ou une partie seulement de l'exercice, la somme de EUR 0,44 million (FRF 2 885 000). Le montant individuel du jeton de présence s'élève à EUR 22 867,35 (FRF 150 000) pour une année pleine, chiffre auquel est susceptible de s'ajouter EUR 7 622,45 (FRF 50 000) au titre de la présidence d'un des Comités du Conseil ou EUR 4 573,47 (FRF 30 000) au titre de la participation à l'un de ces comités.

En 1999, le montant total distribué a été de EUR 0,48 million (FRF 3 130 000), les participations aux Comités du Conseil étant rémunérées sur la même base qu'en 2000.

Les dirigeants formant l'équipe de direction générale ne perçoivent pas les jetons de présence éventuellement afférents aux postes de mandataires sociaux qu'ils détiennent dans les sociétés du Groupe.

## Rapports des Comités du Conseil de Surveillance

### Rapport du Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie du Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois en 2000.

Sa mission est d'éclairer par ses analyses et par ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil de Surveillance.

À ce titre, il a débattu de la situation dans les quatre pôles du Groupe (Énergie, Eau, Propreté, Communication) et a permis d'enrichir la réflexion du Groupe dans ces domaines.

### Rapport du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance comprend trois membres : MM. Claude Pierre-Brossolette (Président), Lucien Douroux et Jean Peyrelevede. Le Comité a tenu quatre séances au cours de l'année 2000 ; M. François Jaclot, Vice-Président du Directoire, et les commissaires aux comptes ont assisté à trois d'entre elles.

Le Comité a examiné les risques de responsabilité civile et leur couverture d'assurance mise en place au niveau du Groupe en auditionnant les responsables de la Direction des risques et des assurances. Le Groupe est couvert, au niveau de sa responsabilité civile générale et environnementale, pour des montants importants dans le cadre d'un programme mondial d'assurance souscrit en plusieurs lignes. Le dispositif est complété par la mise en place d'une responsabilité civile spécifique des mandataires sociaux.

Le Comité a, par ailleurs, entendu des membres de la Direction Générale de Tractebel présenter la problématique du démantèlement des centrales nucléaires et de l'aval du cycle du combustible nucléaire en Belgique. Le Comité a pris connaissance du détail du montant des provisions établies par le Groupe Tractebel pour faire face aux charges futures liées aux activités nucléaires et a estimé, en accord avec les commissaires aux comptes, que celles-ci se situaient à un niveau adéquat par rapport aux règles existant en la matière. Sur la transposition du référentiel IAS dans les normes comptables du Groupe, le Comité a continué à être associé de près à la mise en application progressive de ces nouvelles normes comptables internationales. Après l'adoption en 1999, notamment, de la norme internationale sur les retraites, deux sujets principaux ont été traités au cours de l'année 2000 : les impôts différés et le coût des immobilisations. En 2001, seront plus particulièrement revus les durées d'amortissement des actifs et les gains latents sur les opérations en devises.

Enfin, le Groupe a adopté, au début de l'année 2000, une charte d'audit dont l'objectif est de faire connaître le rôle de l'audit interne et ses modalités d'intervention et de fonctionnement. L'audit interne de Suez Lyonnaise des Eaux est composé d'une Direction de l'audit interne du Groupe, au niveau de la maison mère, et du réseau des Directions de l'audit interne de chacun des métiers mondiaux : Énergie, Eau, Propreté. L'audit des métiers de la Communication est assuré par la Direction de l'audit du Groupe qui anime et coordonne l'ensemble du réseau en harmonisant les méthodes utilisées. Le réseau a été renforcé et est maintenant pleinement opérationnel.

### Rapport du Comité d'Éthique et d'Environnement

Le Comité d'Éthique et d'Environnement du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux est composé de M. Jacques Lagarde (Président), de M<sup>me</sup> Anne Lauvergeon et Sir Frederick Holliday. M. Jean Syrota en a fait également partie jusqu'au 24 mars 2000, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance. Le Comité a tenu deux réunions au cours de cette année. M. Philippe Brongniart, Vice-Président du Directoire a assisté à la seconde réunion.

Le Comité a suivi le développement des dispositifs éthiques dans le Groupe, dans le but de s'assurer que ceux-ci se déploient normalement et contribuent ainsi au maintien de standards élevés et de la réputation du Groupe et des sociétés qui le composent.

Avec la publication de la Charte de l'Environnement en février 2000, le Groupe dispose maintenant d'une définition claire de ses repères : ses valeurs, son éthique, sa démarche sociale, ses règles de conduite ont fait l'objet de brochures dont les premières ont été publiées en 1999. L'ensemble de ces brochures permet maintenant de disposer d'un référentiel susceptible de servir à l'évaluation de la mise en application des démarches éthique, sociale et environnementale du Groupe. Ces documents, regroupés dans un boîtier, ont été largement diffusés au management des sociétés du Groupe, ils sont également disponibles sur le site Internet de Suez Lyonnaise des Eaux.

Les réseaux de "déontologues" ont continué à se développer dans les filiales. De nombreuses actions ont été portées à la connaissance du Comité. Le pôle Eau a, par exemple, actualisé sa déclaration déontologique professionnelle intitulée "Ambition et valeurs partagées", il a aussi organisé pour

tous ses “déontologues” un séminaire de deux jours au mois de juin. Dans le pôle Énergie, Tractebel a publié sa charte d'éthique en sept langues différentes et ses filiales rédigent leurs propres codes de conduite. Le groupe SITA a choisi le thème des responsabilités (financière, sociétale et environnementale) de l'entreprise pour la Convention annuelle de ses cadres. Le Groupe est à l'origine de la création d'une association, “l'Observatoire Social International”, ce qui reflète son souci d'innover dans ce domaine. Il soutient activement l'initiative “Global compact”, il a notamment participé à son lancement officiel par le Secrétaire Général de l'Onu, M. Koffi Annan. Les séminaires d'accueil des jeunes cadres, qui regroupent chaque année plusieurs centaines d'entre eux en divers points du monde, comportent maintenant une session sur le thème de “l'Éthique et les valeurs” du Groupe. Enfin, les magazines professionnels des sociétés abordent ces sujets de plus en plus souvent. Le Comité a pris note de ce dynamisme avec satisfaction, cela témoigne de la diffusion des valeurs de Suez Lyonnaise des Eaux dans le Groupe et dans les filiales.

Pour ce qui concerne l'environnement, le Comité a eu l'occasion de recevoir M. Edward Gallagher, Directeur Général (Chief Executive) de l'Agence Britannique de l'Environnement dont l'action a des retentissements sur nos activités dans l'eau et la propreté au Royaume-Uni. Le Comité a également suivi les travaux préparatoires destinés à la réalisation de rapports environnementaux et à leur agrégation au niveau du Groupe. Le Comité a constaté que le Groupe améliore en permanence sa maîtrise des questions environnementales. Comme il en a la mission, le Comité s'est ainsi employé à

vérifier que les structures et procédures définies dans les documents de référence du Groupe étaient mises en place au sein de la maison mère et qu'elles étaient diffusées de manière adéquate dans l'ensemble de ses filiales et dans tous les pays où le Groupe est présent.

### Rapport du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations était, jusqu'au 31 mai 2000, composé de MM. Jérôme Monod, Président, Jean Gandois, Pierre Faure et Gehrard Cromme. Après le départ de M. Jérôme Monod, il a proposé au Conseil de Surveillance de désigner M. Jacques Lagarde pour faire partie du Comité qui a nommé à sa tête M. Pierre Faure. Il a également proposé au Conseil de Surveillance de désigner Mme Anne Lauvergeon comme membre du Comité d'Éthique et d'Environnement et du Comité de la Stratégie. Le Comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2000.

Il a examiné le projet de modification des statuts de la Société adopté par l'Assemblée Générale, permettant d'augmenter le nombre des membres du Directoire.

Il a proposé au Conseil de Surveillance les montants des rémunérations fixes et variables du Président et des Vice-Présidents du Conseil de Surveillance, ainsi que du Président et des membres du Directoire.

Il a défini le barème d'indexation de la part variable à verser au titre de l'exercice 2000. Il est rappelé que la part variable des rémunérations a été indexée sur le résultat net courant par action du Groupe.

## Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001

### Ordre du jour

- Rapport du Directoire
- Observations du Conseil de Surveillance
- Rapports des commissaires aux comptes
- Rapport d'un Expert indépendant
- Approbation des opérations de l'exercice 2000 ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2000
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende
- Vote sur le rapport spécial des commissaires aux comptes
- Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2000
- Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant
- Ratification du transfert du siège social
- Modification de la dénomination sociale
- Division de la valeur nominale des actions
- Adoption du régime de société anonyme à Conseil d'Administration et refonte des statuts
- Adoption d'une disposition dérogatoire applicable aux administrateurs dont l'élection figure à l'ordre du jour de la présente Assemblée en ce qui concerne la durée de leurs fonctions
- Nomination des administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société
- Autorisation à l'effet d'émettre des obligations et des valeurs mobilières représentatives de créances
- Délégation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions
- Délégation à l'effet de consentir à des dirigeants et des membres du personnel de la Société et de sociétés liées, des options de souscription et d'achat d'actions
- Délégation à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA
- Approbation du Plan d'Épargne de Groupe permettant aux salariés des sociétés américaines de participer aux augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne
- Réitération d'autorisations antérieures en faveur du Conseil d'Administration
- Pouvoirs pour les formalités

## Rapport du Directoire

### Approbation des comptes annuels (1<sup>re</sup> résolution)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2000 tels qu'ils lui auront été présentés.

### Affectation du résultat et fixation du montant du dividende (2<sup>e</sup> résolution)

en euros	
Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent	50 658 329,90
et du bénéfice de l'exercice arrêté à	1 161 439 716,39
le total à répartir s'élève à	1 212 098 046,29
Le Directoire vous propose les affectations suivantes :	
– réserve spéciale des plus-values à long terme	47 037 834,80
– dividende statutaire de 5 % du nominal sur 203 261 927 actions entièrement libérées	101 630 963,50
– dividende complémentaire sur les 204 265 717 actions existantes au 31 décembre 2000	571 944 007,60
– précompte mobilier	270 489 417,29
– report à nouveau	220 995 823,10
	<b>1 212 098 046,29</b>

Si l'Assemblée approuve cette proposition, le dividende net pour l'exercice 2000 sera fixé à EUR 3,30 par action entièrement libérée, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de EUR 1,65, donnant un revenu global par action de EUR 4,95.

Pour les actions entièrement libérées, le dividende net de EUR 3,30 par action comprendra un dividende statutaire de EUR 0,50 et un dividende complémentaire de EUR 2,80. Pour les 1 003 790 actions non libérées, n'ayant droit qu'au dividende complémentaire de EUR 2,80 et à un avoir fiscal de EUR 1,40, le revenu global sera de EUR 4,20.

Ces dividendes seront mis en paiement le 9 mai 2001, date du détachement.

### Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce (3<sup>e</sup> résolution)

Le rapport spécial des commissaires aux comptes concerne les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Ce rapport spécial figure en page 30 des comptes annuels 2000.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2000 ne présentent pas de caractère exceptionnel.

### Comptes consolidés (4<sup>e</sup> résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre connaissance des comptes consolidés au 31 décembre 2000.

### Renouvellement de commissaires aux comptes (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> résolutions)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de :

■ Renouveler le mandat de la société Barbier Frinault & Autres, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Le mandat de la société Barbier Frinault & Autres prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

■ Renouveler le mandat de M. Francis Scheidecker, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

M. Francis Scheidecker sera le suppléant de la société Barbier Frinault & Autres et son mandat expirera en même temps que celui de cette dernière, en 2006.

### Modifications statutaires (7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> résolutions)

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, il vous est demandé de ratifier la décision prise par le Conseil de Surveillance du 10 janvier 2001 de transférer le siège social, avec effet du 26 février 2001, au 16, rue de la Ville l'Évêque à Paris (8<sup>e</sup>), ainsi que la modification statutaire corrélatrice (7<sup>e</sup> résolution).

Il vous est proposé dans la 8<sup>e</sup> résolution de remplacer la dénomination sociale actuelle par la nouvelle dénomination de "Suez". Ce changement correspond à un souci de simplification et s'inscrit également dans le cadre des opérations de regroupement dans une sous-holding de l'ensemble des activités du pôle Eau.

Dans la 9<sup>e</sup> résolution, il vous est demandé d'approuver la division par cinq de la valeur nominale des actions, cette opération devant permettre d'élargir le marché des titres en les rendant accessibles à un plus large public.

Dans la 10<sup>e</sup> résolution, d'adopter la forme de société anonyme à Conseil d'Administration et d'approuver les statuts de la Société sous sa nouvelle forme. Cette refonte des statuts est mise à profit pour vous demander de simplifier ceux-ci et d'y insérer, notamment, les dispositions suivantes :

■ Franchissement de seuils statutaires : désormais toute personne, agissant seule ou de concert, devra déclarer tout franchissement de seuil de 1 % du capital – et ce jusqu'à 34 % – non seulement à la hausse, mais également à la baisse (article 7-4 des statuts – Notifications à faire à la Société).

■ Censeurs : votre Assemblée pourra se voir proposer la nomination de Censeurs qui pourront participer aux séances du Conseil avec voix consultative et non délibérative.

■ Participation des actionnaires aux Assemblées Générales : l'accès à celles-ci sera désormais facilité, le délai de justification des inscriptions nominatives et de dépôt des certificats d'immobilisation étant réduit de cinq jours à un jour.

■ Participation à distance aux Assemblées Générales : celles-ci pourront être mises en œuvre par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission dès que la législation et la réglementation le permettront.

Il vous est proposé d'adopter le régime de Société anonyme à Conseil d'Administration. Pour autant, les règles du gouvernement d'entreprise demeurent pour la Société une préoccupation de premier plan. C'est ainsi qu'au sein du Conseil d'Administration seront recomposés tous les Comités *ad hoc* existant au niveau du Conseil de Surveillance. De plus, le nouveau Conseil d'Administration sera conduit au cours de ses premières séances à élaborer une charte de l'Administrateur qui définira les droits et obligations des nouveaux Administrateurs de votre Société. Par ailleurs, afin de permettre ultérieurement un certain étalement des nominations et renouvellements, il vous est proposé dans la 11<sup>e</sup> résolution de déroger à la durée de quatre ans prévue dans les nouveaux statuts, en décidant que le mandat de certains des Administrateurs élus par la présente Assemblée, prendra fin exceptionnellement pour les uns en 2003 et pour les autres en 2004. Par la suite, le mandat de chaque Administrateur prendrait normalement fin au bout de quatre ans, le renouvellement du Conseil s'effectuant suivant l'ordre d'ancienneté des nominations.

### Nomination des Administrateurs (12<sup>e</sup> à 26<sup>e</sup> résolutions)

Nous vous proposons de nommer 15 administrateurs, pour une durée maximale de 4 ans.

■ 3 choisis parmi les membres actuels du Directoire :

- M. Gérard Mestrallet
- M. Philippe Brongniart
- M. François Jaclot

■ 10 choisis parmi les membres actuels du Conseil de Surveillance :

- M. Gerhard Cromme
- M. Étienne Davignon
- M. Paul Desmarais Jr
- M. Lucien Duroux
- M. Albert Frère
- M. Jean Gandois
- M. Jacques Lagarde
- M<sup>me</sup> Anne Lauvergeon
- M. Jean Peyrelevade
- M. José Vilarasau

■ 2 choisis parmi des personnalités extérieures :

- M. Felix G. Rohatyn
- Lord Simon of Highbury

M. Felix G. Rohatyn, Ambassadeur des États-Unis en France de 1997 à 2000, a été auparavant Directeur chez Lazard Frères à New York et a exercé d'importantes fonctions à la ville de New York et au Conseil des Gouverneurs de la Bourse de New York.

Lord Simon of Highbury, Chief Executive and Chairman de BP de 1995 à 1997, a servi comme Ministre d'État, Ministre du Commerce et de la Compétitivité en Europe dans le Cabinet de M. Tony Blair, de 1997 à 1999.

Le futur Conseil d'Administration comprendra ainsi 15 membres dont 2 Belges, 1 Britannique, 1 Américain, 1 Allemand, 1 Espagnol, 1 Canadien et 1 membre ayant la double nationalité franco-américaine.

### Fixation du montant des jetons de présence (27<sup>e</sup> résolution)

Corrélativement, il vous est proposé de fixer le montant des jetons de présence à EUR 600 000 pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à intervention d'une nouvelle décision.

Il vous est ensuite demandé de procéder au renouvellement d'autorisations données au Directoire qui seraient désormais conférées au Conseil d'Administration si vous décidez d'adopter la forme de société anonyme à Conseil d'Administration.

### Autorisation d'opérer sur les actions de la Société (28<sup>e</sup> résolution)

L'Assemblée Générale du 5 mai 2000 a autorisé la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	EUR 250
Prix minimum de vente	EUR 160
Détention maximum	10 % du capital
Montant cumulé des acquisitions	EUR 4,8 milliards

Entre l'Assemblée Générale du 5 mai 2000 et la fin février 2001, la Société a acquis, sur le marché, 1 259 500 de ses propres actions pour une valeur globale de EUR 221,17 millions et unitaire de EUR 175,59 et cédé 1 138 365 actions pour une valeur globale de EUR 208,31 millions et unitaire de EUR 182,99.

L'autorisation, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 5 mai 2000, d'opérer en Bourse sur les actions de la Société arrive à expiration à la présente Assemblée Générale. Il vous est proposé aujourd'hui de conférer au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la Société dans la perspective élargie d'une gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins de financement.

Les conditions proposées sont les mêmes que celles de l'année dernière, à l'exception du montant cumulé des acquisitions qui est légèrement majoré compte tenu de l'accroissement du nombre d'actions composant le capital social de la Société :

- Prix maximum d'achat EUR 250
- Prix minimum de vente EUR 160

ce prix étant toutefois déterminé, le cas échéant, conformément aux dispositions légales en vigueur en cas de mise en œuvre des facultés offertes par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce.

- Détention maximum 10 % du capital
  - Montant cumulé des acquisitions EUR 5 milliards
- Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

#### **Autorisation d'émission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances (29<sup>e</sup> résolution)**

L'Assemblée Générale du 5 mai 2000 a autorisé le Directoire, pour une période de cinq ans, à émettre des emprunts obligataires et des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pour un montant nominal maximum de EUR 7 milliards ainsi qu'à assortir ces obligations de titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, donnant accès à des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pour un montant nominal maximum de EUR 3,5 milliards.

Utilisant cette autorisation, votre Société a procédé, depuis votre dernière Assemblée Générale, à l'émission de trois emprunts obligataires pour un montant total de EUR 1,72 milliard :

- un emprunt obligataire 2,875 % 2000/2004 à option d'échange en actions Fortis (B) d'un montant de EUR 975 millions ;
- un emprunt obligataire 6,25 % 2000/2007 d'un montant de EUR 500 millions ;
- un emprunt obligataire 2,50 % 2000/2005 à option d'échange en actions Union Minière d'un montant de EUR 247 millions.

L'autorisation, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 5 mai 2000 pour cinq ans, ayant été partiellement utilisée, il vous est proposé de la renouveler, en faveur du Directoire ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, avec les mêmes montants, pour une nouvelle période de cinq ans :

- plafond fixé pour l'émission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances : EUR 7 milliards ;
- plafond pour les titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, liés aux obligations susvisées et donnant accès à des valeurs représentatives de créances sur la Société : EUR 3,5 milliards.

#### **Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions (30<sup>e</sup> résolution)**

Cette résolution vise à autoriser, pour une durée de dix-huit mois, à réduire le capital par annulation des actions propres détenues par la Société elle-même, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce (ancien article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966) ; le Directoire ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration aurait donc la faculté de procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, à la réduction du capital dans la limite de 10 % de son montant.

#### **Autorisation de consentir des stock-options (31<sup>e</sup> résolution)**

Cette résolution permettrait, pendant une durée de trente-huit mois, de consentir des options de souscription et d'achat d'actions aux dirigeants et au personnel de la Société et de certaines des sociétés qui lui sont liées, le nombre d'actions ainsi souscrites étant limité à 3 % du capital social, au jour de la décision du Directoire ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration et le prix de souscription et d'achat des actions étant déterminé conformément aux dispositions légales.

#### **Autorisation d'augmenter le capital en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA (32<sup>e</sup> résolution)**

Cette résolution doit permettre, pendant une durée d'un an et en supprimant le droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles pour un montant nominal maximum de EUR 30 millions, en en réservant la souscription à la société Spring Multiple 2002 SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois. Cette augmentation de capital réservée vise à favoriser le développement de l'épargne salariale en permettant aux salariés étrangers d'accéder à un produit d'épargne adossé à l'action Suez Lyonnaise des Eaux à des conditions économiquement similaires à celles offertes aux salariés français.

Poursuivant les mêmes objectifs qu'en 1999 et 2000, votre Société pourra décider le lancement d'une troisième opération d'actionnariat salarié internationale dans le souci continu :

- de faire des salariés des partenaires à part entière du Groupe ;
- d'apporter une attention particulière à la création de valeur comme l'un des points de convergence entre vos intérêts et les leurs ;
- de permettre aux salariés de s'associer à vous dans le choix des décisions annuelles ;
- d'augmenter l'internationalisation de la notion d'actionnaire salarié.

Les émissions réservées aux salariés seraient décidées, dans le cadre des dispositions de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001 et en vertu de l'autorisation que vous avez conférée dans la vingtième résolution de l'Assemblée du 11 juin 1998, excepté l'offre relative au produit avec effet de levier pour les salariés étrangers, objet de la présente résolution.

En effet, la diversité des contraintes réglementaires locales nous a conduits dès 1999 à structurer ce type de produit salarié à partir d'un véhicule permettant à des salariés étrangers d'investir dans des conditions comparables à celles offertes aux salariés français.

Afin de préserver les avantages auxquels les salariés ont droit, quelle que soit leur nationalité, nous vous demandons d'autoriser le Directoire ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration à émettre des actions au profit de la société Spring Multiple 2002 SCA dont l'actionnariat sera essentiellement composé de salariés étrangers du Groupe, dans les mêmes conditions que celles accordées aux salariés en vertu de ladite vingtième résolution précitée : le prix d'émission des actions sera égal à celui offert aux salariés français et qui sera fixé en vertu de cette même résolution, à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la décision de l'organe compétent. Celui-ci pourra ainsi, pendant une durée d'un an, augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA, d'un montant nominal maximum de EUR 30 millions par l'émission d'actions nouvelles.

L'équité des conditions des émissions d'actions a été soumise à un expert indépendant, M. Jean Borjeix dont le rapport a été mis à votre disposition.

#### **Approbation du plan d'épargne de Groupe États-Unis (33<sup>e</sup> résolution)**

Cette résolution doit permettre au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration, en approuvant le plan d'épargne de Groupe États-Unis, de faire participer les salariés américains du Groupe au plan d'actionnariat salarié qui serait mis en place en vertu de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998.

Pour satisfaire aux contraintes de la réglementation américaine, est soumis à l'approbation de votre Assemblée ce plan d'épargne de Groupe qui, octroyé aux sociétés américaines qui sont ou seront détenues directement ou indirectement par Suez Lyonnaise des Eaux, doit permettre à leurs salariés de bénéficier d'avantages comparables à ceux des autres bénéficiaires.

#### **Réitération d'autorisations antérieures (34<sup>e</sup> résolution)**

Cette résolution autoriserait le Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption, objet de la dixième résolution, de la forme de société anonyme à Conseil d'Administration, à faire usage d'autorisations en cours de validité, antérieurement déléguées par votre Assemblée au Directoire, à savoir :

- autorisation de procéder à l'émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux (vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998) ;
- autorisation à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000) ;
- autorisation à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000),
- étant entendu que ces autorisations restent valables dans les limites fixées initialement et pour les montants non utilisés au jour de la présente Assemblée.

\*  
\* \*

Conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi par le Directoire ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration, lors de l'application des résolutions par lesquelles l'Assemblée aurait autorisé l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ce rapport décrira les conditions définitives de l'opération et indiquera :

- l'incidence sur la situation de l'actionnaire de l'émission proposée, en particulier en ce qui concerne sa quote-part de capitaux propres à la clôture du dernier exercice, étant précisé que si cette clôture est antérieure de plus de six mois à l'opération envisagée, cette incidence sera appréciée au vu d'une situation financière intermédiaire établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel ;
- l'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résultera de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant l'opération.

Ces informations seront données en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital.

## Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2000

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 mars 2001, a examiné le rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale ainsi que les comptes de l'exercice 2000, en présence des commissaires aux comptes et après avoir entendu le Comité d'Audit.

Ces comptes avaient été arrêtés par le Directoire, les commissaires aux comptes ayant indiqué qu'ils les certifieraient sans observation.

Le résultat net part du Groupe s'est élevé à EUR 1,92 milliard en augmentation de 32 % sur 1999, pour un chiffre d'affaires de EUR 34,6 milliards, la part de l'international s'élevant à 48,5 % contre 41,1 % à fin 1999, cette variation étant exprimée par rapport au pro forma 1999 pour lequel le Groupe GTM est consolidé par mise en équivalence. Le résultat net courant part du Groupe, à EUR 1,41 milliard est en hausse de 43 %.

Le résultat net par action est de EUR 10,03, contre EUR 9,46 en 1999, soit une progression de 6 %. La croissance du résultat net courant par action atteint 14,9 % (EUR 7,37 contre EUR 6,41 en 1999).

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 510 millions en part du Groupe. Il intègre notamment l'effet de la cession de la participation résiduelle dans Sofinco, de l'OPE et des cessions consécutives de Vinci sur le Groupe GTM et de la sortie du Kazakhstan.

Les investissements corporels et incorporels (EUR 6 milliards) sont en progression de 33 % par rapport à 1999. Les principaux investissements financiers se rapportent à l'acquisition d'Epon, de Cabot LNG et à l'OPA sur UWR.

Le ratio d'endettement net économique du Groupe est de 111 %, le montant des fonds propres totaux s'établissant à EUR 20,2 milliards et celui de l'endettement net économique à EUR 22,6 milliards. Le résultat brut d'exploitation couvre plus de 6,5 fois les frais financiers nets.

Les comptes sociaux de Suez Lyonnaise des Eaux font apparaître un résultat net positif de EUR 1,2 milliard permettant de proposer un dividende net par action entièrement libérée de EUR 3,30 représentant un revenu global par action de EUR 4,95.

À tout moment, le Conseil de Surveillance a été en mesure d'exercer sa mission de contrôle de la gestion du Groupe par le Directoire. Celui-ci l'a informé en temps utile de toutes les évolutions importantes du Groupe.

## Rapport spécial des commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2001

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Suez Lyonnaise des Eaux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

### 1. Rapport sur les émissions de valeurs mobilières (trente-deuxième résolution)

En exécution de la mission prévue par le Code de Commerce, et notamment par son article L 225-135, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer :

- Augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de EUR 30 millions, en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA, société de droit luxembourgeois (trente-deuxième résolution).

La délégation de pouvoir qui vous est demandée dans cette résolution prévoit la renonciation au droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Votre Directoire vous propose de déléguer à lui-même (ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, à Conseil d'Administration) le soin d'arrêter les modalités de cette opération.

Nous avons examiné le projet d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de réalisation de l'opération proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix de souscription données dans le rapport du Directoire.

Le prix de souscription et les autres modalités n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions défini-

tives dans lesquelles ces opérations seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la trente-deuxième résolution, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation. Conformément à l'article D 155-2 du décret du 27 mars 1967, nous établirons à votre attention un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Directoire (ou votre Conseil d'Administration).

### 2. Rapport sur la réduction de capital par annulations d'actions achetées (trentième résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article L 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction de capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions dans les conditions prévues par l'article L 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (vingt-huitième résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer à lui-même (ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, à Conseil d'Administration), pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

### 3. Rapport sur l'ouverture d'options de souscription et d'achat d'actions (trente-et-unième résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L 225-177 du Code de Commerce et par l'article D 174-16 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscription et d'achats d'actions au bénéfice de certains dirigeants et membres du personnel de votre société ainsi que de certaines sociétés ou groupe-

ments d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L 225-180 du Code de Commerce. Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2001

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres  
Arthur Andersen



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit



Jean-Paul Picard

Mazars & Guérard



Frédéric Allilaire

### Rapport de l'expert indépendant

#### Sur les modalités de l'augmentation de capital réservée à la société Spring Multiple 2002 SCA regroupant des salariés des filiales étrangères.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité d'expert, je vous présente mon rapport sur l'augmentation de capital réservée à la société Spring Multiple 2002 SCA, société de droit luxembourgeois, créée à la demande de votre Directoire pour offrir aux salariés étrangers de votre Groupe une opération d'épargne salariale à des conditions comparables à celles offertes aux salariés français.

Comme présentée par votre Directoire dans son rapport, cette opération a pour but de faire bénéficier les salariés étrangers de votre Groupe, désirant participer à l'opération d'épargne salariale avec effet de levier, de conditions de souscription d'actions nouvelles Suez Lyonnaise des Eaux "SLE" équivalentes à celles qui seront proposées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du plan d'épargne du groupe, par l'intermédiaire de la société Spring Multiple 2002 SCA.

Les salariés français pourront en effet, en vertu des dispositions régissant les plans d'épargne de groupe, souscrire par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions SLE à un prix qui sera inférieur de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions au profit des salariés français, en application de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 juin 1998.

L'augmentation de capital réservée indirectement aux salariés des filiales étrangères de votre Groupe leur permettrait de souscrire à des actions SLE selon les modalités décrites ci-après :

- L'augmentation de capital résultant de cette souscription n'excédera pas un montant maximal de 30 millions d'euros tel que le principe en a été arrêté et sera réalisée, en une ou plusieurs fois, dans un délai d'un an.
- Le prix de souscription sera exactement le même que celui prévu pour les salariés français, soit un prix présentant une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la date de décision de procéder à l'émission d'actions en faveur des salariés français et des salariés étrangers.

Le présent rapport est le résultat de l'examen des conditions de l'augmentation de capital réservée à Spring Multiple 2002 SCA. Il n'a pas porté sur les modalités détaillées selon lesquelles cette société de droit luxembourgeois a été structurée afin de reproduire au bénéfice des salariés des filiales étrangères un profil économique aussi proche que possible de celui dont bénéficient les salariés des sociétés françaises du Groupe, à partir d'un prix de souscription identique. Sur la base des différents documents qui m'ont été remis, l'analyse de l'opération qui est soumise à votre approbation me conduit à confirmer que le prix de souscription dont bénéficient les salariés étrangers de votre Groupe, par l'intermédiaire de Spring Multiple 2002 SCA, est bien identique à celui offert aux salariés français.

Je rappelle que pour préserver cette égalité des conditions de souscription, les augmentations de capital réalisées au bénéfice des salariés des sociétés françaises d'une part et des salariés des filiales étrangères d'autre part, doivent être simultanées.

Il vous appartient, en conséquence, d'apprécier les conditions de souscription ainsi offertes à Spring Multiple 2002 SCA et d'approuver ou non la résolution qui vous est proposée par votre Directoire sur cette opération.

Paris, le 29 mars 2001



Jean BORJEIX  
Groupe Odco Pinatton

## Résolutions

### Première résolution – Approbation des opérations et des comptes de l'exercice 2000

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, approuve les opérations de l'exercice 2000 ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'ils lui sont présentés.

### Deuxième résolution – Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire et constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 1 161 439 716,39 et le report à nouveau à EUR 50 658 329,90, approuve l'affectation de ces sommes, représentant au total EUR 1 212 098 046,29, telle qu'elle est proposée par le Directoire, à savoir :

En EUR	
Réserve spéciale des plus-values à long terme	47 037 834,80
Dividende statutaire de 5 % du nominal sur 203 261 927 actions entièrement libérées	101 630 963,50
Dividende complémentaire sur les 204 265 717 actions existantes	571 944 007,60
Précompte mobilier	270 489 417,29
Report à nouveau	220 995 823,10
	<b>1 212 098 046,29</b>

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende net pour l'exercice 2000 à EUR 3,30 par action entièrement libérée, auquel s'ajoute un avoir fiscal de EUR 1,65, donnant un revenu global par action de EUR 4,95.

Pour les actions entièrement libérées, le dividende net de EUR 3,30 par action comprend un dividende statutaire de EUR 0,50 et un dividende complémentaire de EUR 2,80. Pour les actions non libérées, n'ayant droit qu'au dividende complémentaire de EUR 2,80 et à un avoir fiscal de EUR 1,40, le revenu global est de EUR 4,20.

Ces dividendes seront mis en paiement le 9 mai 2001, date du détachement.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'Assemblée prend acte, conformément à la loi, des sommes réparties au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties (en millions d'EUR)	Dividende net (en EUR)	Avoir fiscal (en EUR)	Revenu global (en EUR)
1997	126 235 772	288,6	2,29	1,14	3,43
1998	145 168 390	392,0	2,70	1,35	4,05
1999	191 347 032	574,0	3,00	1,50	4,50

### Troisième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

### Quatrième résolution – Comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte que les comptes consolidés au 31 décembre 2000 lui ont été présentés et que le rapport du Directoire sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

### Cinquième résolution – Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices, la société Barbier Frinault & Autres, membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles. Le mandat de la société Barbier Frinault & Autres prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

### Sixième résolution – Renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Francis Scheidecker.

M. Francis Scheidecker sera le suppléant de la société Barbier Frinault & Autres et son mandat expirera en même temps que celui de cette dernière.

### Septième résolution – Ratification du transfert du siège social

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire et après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, ratifie le transfert du siège social à Paris (8<sup>e</sup>), 16, rue de la Ville l'Évêque, ainsi que la modification statutaire corrélative, décidés en application de l'article 5 des statuts, par le Conseil de Surveillance du 10 janvier 2001.

### Huitième résolution – Modification de la dénomination sociale

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier la dénomination sociale de Suez Lyonnaise des Eaux en Suez et de remplacer le premier alinéa de l'article 2 (dénomination) des statuts par les mots suivants : "La dénomination de la société est Suez"

### Neuvième résolution – Division de la valeur nominale des actions

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- que toute action ancienne d'une valeur nominale de EUR 10 sera de plein droit échangée contre 5 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2, toutes les actions nouvelles ayant les mêmes droits que les anciennes de même catégorie, compte tenu cependant de la nouvelle valeur nominale ;

- que cet échange sera effectué par la multiplication par cinq des soldes d'actions figurant aux comptes des affiliés pour les actions au porteur ou au nominatif administré et aux comptes individuels pour les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative pure ;

- qu'en conséquence :

- le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites ou achetées dans le cadre des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions sera multiplié par cinq, le prix d'exercice des options étant divisé par cinq,
- le montant maximum d'actions pouvant être émises aux termes des autorisations en cours de validité données par l'Assemblée Générale, sera ajusté par le Directoire ou le Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-après,
- l'article 6 des statuts sera modifié comme suit :

### "Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à EUR 2 042 657 170. Il est divisé en 1 021 328 585 actions de EUR 2 nominal chacune."

– dans le 10<sup>e</sup> alinéa de l'article 19 des statuts ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-après, le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 11 des nouveaux statuts, les mots "quatre cents actions" sont remplacés par les mots "deux mille actions".

- que le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-après, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour en fixer la date d'effet dans un délai maximum d'un an et généralement prendre toutes mesures pour assurer l'exécution de cette décision.

### Dixième résolution – Adoption du régime de Société Anonyme à Conseil d'Administration et refonte des statuts

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire :

- décide que la société aura désormais la forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration ;

- décide de procéder à la refonte des statuts en y insérant entre autres des clauses prévoyant que :

- tout franchissement du seuil de 1 % du capital devra être déclaré non seulement à la hausse, mais aussi à la baisse (article 7-4 des nouveaux statuts),

- l'Assemblée pourra nommer des Censeurs participant aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative (article 20 des nouveaux statuts),

- le délai de justification, pour les actionnaires des inscriptions nominatives et de dépôt des certificats d'immobilisation en vue de participer aux Assemblées est réduit de cinq jours à un jour (article 22 alinéa 2 des nouveaux statuts),

- la participation à distance aux Assemblées Générales pourra être mise en œuvre dès que la législation et la réglementation en vigueur le permettront (article 22 alinéa 3 des nouveaux statuts),

- en conséquence, connaissance prise du texte établi par le Directoire des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, approuve ce texte dans son ensemble et toutes ses parties. L'effet de cette résolution est reporté à l'issue de la présente Assemblée et le texte des nouveaux statuts dûment certifié par les membres du Bureau demeurera annexé au procès-verbal de celle-ci.

**Onzième résolution – Dispositions dérogatoires applicables aux membres du Conseil d'Administration dont l'élection figure à l'ordre du jour de la présente Assemblée en ce qui concerne la durée de leurs fonctions**

Par dérogation aux dispositions de l'article 11 des statuts, modifiés par la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire et connaissance prise du rapport du Directoire, décide que le mandat des membres du Conseil d'Administration dont l'élection figure à l'ordre du jour de la présente Assemblée, prendra fin pour cinq d'entre eux lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2002 et pour cinq d'entre eux lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Le mandat des cinq derniers membres du Conseil d'Administration viendra normalement à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en l'an 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Un Conseil d'Administration, réuni à l'issue de la présente Assemblée, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution et, notamment, pour définir les modalités de détermination de l'ordre de sortie des membres élus par la présente Assemblée.

**Douzième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Philippe Brongniart.

**Treizième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Gerhard Cromme.

**Quatorzième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Étienne Davignon.

**Quinzième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Paul Desmarais Jr.

**Seizième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Lucien Duroux.

**Dix-septième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Albert Frère.

**Dix-huitième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Jean Gandois.

**Dix-neuvième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. François Jaclot.

**Vingtième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Jacques Lagarde.

**Vingt et unième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M<sup>me</sup> Anne Lauvergeon.

**Vingt-deuxième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Gérard Mestrallet.

**Vingt-troisième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Jean Peyrelevade.

**Vingt-quatrième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. Felix G. Rohatyn.

**Vingt-cinquième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, Lord Simon of Highbury.

**Vingt-sixième résolution – Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et en conséquence du changement de mode d'administration de la Société, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée maximale de quatre ans, M. José Vilarasau.

**Vingt-septième résolution – Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, fixe à EUR 600 000 le montant global des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision.

**Vingt-huitième résolution – Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-dessus, le Conseil d'Administration, à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue :

- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
  - de leur conservation et, le cas échéant, leur transfert, leur cession ou leur échange dans le cadre d'opérations financières, ou d'une gestion patrimoniale et financière du capital et des fonds propres ;
  - de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés du Groupe, ou de la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions ;
  - de la régularisation du cours de Bourse de l'action de la Société,
- et selon les modalités suivantes :
- le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision et le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder la somme de EUR 5 milliards ;

■ le prix maximum d'achat ne devra pas excéder EUR 250 et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à EUR 160. Toutefois, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article L. 225-209 précité, les règles relatives au prix de vente seront celles fixées par les dispositions légales en vigueur. L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché boursier ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de tout instrument financier ou par des opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Le Directoire ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra notamment décider d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons négociables permettant à leurs titulaires, en cas d'exercice des bons, à tout moment ou aux époques définies par le Directoire ou le Conseil d'Administration, d'obtenir l'achat par la Société d'un nombre déterminé d'actions pour un prix fixé par le Directoire ou le Conseil d'Administration, conformément à la présente résolution. Ces opérations d'achat, vente, transfert ou émission de bons négociables pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000 dans sa neuvième résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

#### **Vingt-neuvième résolution – Autorisation à donner à l'effet d'émettre des obligations et des valeurs mobilières représentatives de créances**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

■ annule l'autorisation d'émettre des obligations ordinaires et des valeurs mobilières représentatives de créances, donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 5 mai 2000 ;

■ autorise le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée et avec effet à l'issue de celle-ci :

– à émettre, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, sur le marché français et/ou le marché international, un ou plusieurs emprunts obligataires à taux fixe ou variable, subordonnés ou non, à durée déterminée ou indéterminée, en euros, en monnaies étrangères, ou toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, pour un montant nominal maximum de EUR 7 milliards ou la contre-valeur de cette somme en toute autre monnaie et à émettre généralement, dans les mêmes conditions, toutes valeurs mobilières représentatives de droits de créance sur la Société, lesquels droits de créance ne pourront excéder la somme de EUR 7 milliards ou la contre-valeur de cette somme comme indiqué ci-dessus, étant précisé que le montant cumulé des émissions susvisées d'emprunts obligataires et de valeurs mobilières représentatives de droits de créance ne pourra excéder le montant de EUR 7 milliards ou la contre-valeur de cette somme ;

– à assortir les obligations susvisées de tous titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, donnant accès, par souscription ou de toute autre manière, à des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société, pour un montant nominal maximum de EUR 3,5 milliards ou la contre-valeur de cette somme, ce montant s'ajoutant à celui stipulé ci-dessus ;

■ délègue tous pouvoirs au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration pour décider de telles émissions ; en déterminer toutes conditions et modalités d'émission, de remboursement, y compris sous forme d'échange ou de dation en paiement de tous biens et valeurs, ainsi que de

fixation et versement du taux d'intérêt ; le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant de EUR 7 milliards ci-dessus fixé ; passer tous accords pour en assurer le placement et la bonne fin ; procéder à des rachats en Bourse en vue de l'amortissement partiel des emprunts ; et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures utiles et faire le nécessaire.

#### **Trentième résolution – Délégation à donner à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

■ autorise le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois et en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois ;

■ confère tous pouvoirs au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration pour :

– procéder à cette ou ces réductions de capital,

– en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,

– imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,

– procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire,

le tout conformément aux dispositions légales en vigueur, lors de l'utilisation de la présente autorisation.

#### **Trente et unième résolution – Délégation à l'effet de consentir des options de souscription et d'achat d'actions aux dirigeants et au personnel de la Société et de certaines des sociétés qui lui sont liées**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

■ autorise le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, dans le délai de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, au bénéfice

de ceux qu'il désignera parmi les dirigeants et les membres du personnel de la Société ainsi que de certaines des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, émises au titre de l'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société détenues par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires ;

■ constate que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription ;

■ décide :

– que le prix de souscription d'actions nouvelles ainsi que le prix d'achat d'actions existantes seront déterminés conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code précité ;

– que, en cas d'opérations réalisées par la Société et pouvant modifier la valeur des actions composant son capital, il sera procédé à un ajustement du nombre et du prix de souscription ou d'achat des actions sous option, sans que cet ajustement puisse avoir pour effet de ramener le prix de souscription au-dessous du montant nominal de l'action ;

– que, sans préjudice de l'incidence de l'ajustement visé ci-dessus, le montant total des options ultérieurement ouvertes en vertu de la présente autorisation ne pourra pas donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre total d'actions supérieur à 3 % du capital social, au jour de la décision d'attribution ;

■ donne tous pouvoirs au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration pour arrêter, dans le respect des lois et règlements en vigueur, ainsi que des dispositions de la présente résolution, toutes les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et, notamment, pour :

– désigner les bénéficiaires des différentes sortes d'options ;

– fixer les prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions anciennes, la ou les époques d'exercice des options au cours de la durée de validité des options qui ne pourra pas être supérieure à dix ans ;

- stipuler, éventuellement, l'interdiction de revente de tout ou partie des actions acquises par l'exercice des options pendant un délai, qui ne pourra pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;
- le cas échéant, fixer les périodes de suspension temporaire de l'exercice des options, nécessitées par certaines opérations financières ;
- constater les augmentations du capital social résultant de levées d'options : modifier les statuts en conséquence ; accomplir toutes formalités, directement ou par mandataire ;
- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- d'une façon générale, prendre toutes mesures utiles et faire le nécessaire ;

■ charge le Directoire ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'informer, chaque année, l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

■ donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, pour décider, le cas échéant, toutes modifications et adaptations des conditions relatives au bénéfice des options de souscription et d'achat d'actions, qui avaient été attribuées antérieurement à la présente Assemblée.

La présente résolution annule et remplace l'autorisation de consentir les options de souscription et d'achat d'actions conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000.

#### **Trente-deuxième résolution – Autorisation d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial des commissaires aux comptes, ainsi que du rapport de l'Expert indépendant :

■ autorise le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour une durée d'un an à compter de la présente Assemblée, d'un montant nominal maximum de EUR 30 millions ;

■ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre à la société Spring Multiple 2002 SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, au capital de EUR 31 000, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L – 2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation ;

■ décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera identique à celui fixé à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le Premier Marché de la Bourse de Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour de sa décision, par le Directoire ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration qui arrêtera les modalités de la prochaine émission d'actions réservée aux salariés du Groupe au sens de l'article L. 444-3, 2<sup>e</sup> alinéa, du Code du travail, en application de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 et de la trente-quatrième résolution de la présente Assemblée.

■ confère tous pouvoirs au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration, notamment pour :

- arrêter la ou les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ; notamment, fixer le nombre des actions nouvelles à émettre, leur date de jouissance, même rétroactive, le prix d'émission en respectant les règles définies ci-dessus ;
- décider, le cas échéant, que le montant de l'augmentation de capital ou de chaque augmentation de capital sera limité au montant de chaque souscription reçue ;
- conclure tous accords, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation ;
- et, généralement, faire le nécessaire.

#### **Trente-troisième résolution – Approbation du Plan d'Épargne de Groupe États-Unis "PEG US" octroyé par Suez Lyonnaise des Eaux en vue de permettre aux salariés des sociétés américaines de souscrire aux augmentations de capital qui seraient décidées dans le cadre des autorisations conférées par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 et la trente-quatrième résolution de la présente Assemblée**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

- approuve, pour les besoins du respect des conditions visées à l'article 423 du Code général des impôts américains (Rule 423 of the Internal Revenue Code), le PEG US qui a été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions visées à l'article 139 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, permettant aux salariés des sociétés de droit des États-Unis détenues, directement ou indirectement, par Suez Lyonnaise des Eaux et figurant en annexe du PEG US, ou qui seront détenues par Suez Lyonnaise des Eaux avant une date limite qui sera fixée par le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil d'Administration, de participer aux augmentations de capital qui seront décidées, dans le cadre de l'autorisation consentie par les actionnaires aux termes de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 et de la trente-quatrième résolution de la présente Assemblée :
- confère au Directoire ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration, tous pouvoirs pour :
  - arrêter les dates et, en application de la présente résolution et des termes du PEG US, les conditions et modalités de la souscription des salariés des sociétés de droit des États-Unis détenues, directement ou indirectement, par Suez Lyonnaise des Eaux et figurant en annexe du PEG US, ou qui seront détenues par Suez Lyonnaise des Eaux avant une date limite, qui sera fixée par le Directoire ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, notamment fixer le prix d'émission et la date de jouissance des actions nouvelles ;
  - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations ou formalités nécessaires ;
  - et, plus généralement, faire le nécessaire.

#### **Trente-quatrième résolution – Réitération d'autorisations antérieures**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, réitère en tant que de besoin les autorisations données aux termes :

- de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998,
  - des treizième et quatorzième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000,
- au profit du Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-dessus.

#### **Trente-cinquième résolution – Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

## Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes

### Personnes assumant la responsabilité du document de référence

À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Suez Lyonnaise des Eaux ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président du Directoire



Gérard Mestrallet

### Commissaires aux comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres  
Nommé le 14 juin 1995 - AGO  
Date d'expiration du mandat 2001  
AGO statuant sur l'exercice 2000  
Représenté par :  
Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit  
Nommé le 28 mai 1999 - AGO  
Date d'expiration du mandat 2005  
AGO statuant sur l'exercice 2004  
Représenté par :  
Jean-Paul Picard

Mazars & Guérard  
Nommé le 14 juin 1995 - AGO  
Date d'expiration du mandat 2001  
AGO statuant sur l'exercice 2000  
Représenté par :  
Frédéric Allilaire

### Commissaires aux comptes suppléants

Francis Scheidecker  
  
Nommé le 14 juin 1995 - AGO  
Date d'expiration du mandat 2001  
AGO statuant sur l'exercice 2000

Bureau d'Etudes Administratives  
Sociales et Comptables « BEAS »  
Nommé le 28 mai 1999  
Date d'expiration du mandat 2005  
AGO statuant sur l'exercice 2004

José Murette  
  
Nommé le 14 juin 1995 - AGO  
Date d'expiration du mandat 2001  
AGO statuant sur l'exercice 2000

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Suez Lyonnaise des Eaux et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport, à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées dont nous aurions connaissance.

Les comptes annuels des exercices 1998 à 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés des exercices 1998 à 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 1998, en date du 16 avril 1999, comporte une observation rappelant le changement comptable résultant de l'application d'une méthode préférentielle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 1999, en date du 23 mars 2000, comporte une observation rappelant le changement comptable relatif aux indemnités et pensions de retraite intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2000, en date du 23 mars 2001, comporte une observation rappelant les changements comptables résultant de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris, le 30 mars 2001,

Barbier Frinault & Autres  
Arthur Andersen  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex



Christian Chochon

Les commissaires aux comptes  
Deloitte Touche Tohmatsu-Audit  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine



Jean-Paul Picard

**COB**

Mazars & Guérard  
125, rue de Montreuil  
75011 Paris



Frédéric Allilaire

## Table de correspondance COB

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	144
1.2	Attestation des responsables	144
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	144
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	108
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	110 à 120
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	121
3.4	Marché des titres de l'émetteur	119
3.5	Dividendes	121
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	1 à 37
4.3	Faits exceptionnels et litiges	99
4.4	Effectifs (brochure "Comptes annuels")	19
4.5	Politique d'investissement	43
5.1	Comptes de l'émetteur	
	Comptes consolidés	47 à 105
	Comptes sociaux (brochure "Comptes annuels")	1 à 28
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	102 à 104
7.1	Évolution récente	103
7.2	Perspectives d'avenir	2 et 3 - 26 à 32

Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 5 avril 2001 sous le numéro R.01-074.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

# Projet de statuts

## Titre I

### Forme – Dénomination – Objet – Siège – Durée

#### Article 1 - Forme de la Société

La Société est de forme anonyme. Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par les présents statuts.

#### Article 2 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est Suez.

#### Article 3 - Objet social

La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs, en tous pays par tous moyens et, notamment :

- a) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eaux potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau ;
- b) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement ;
- c) l'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux ;
- d) la prise de toutes participations sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer ;
- e) l'obtention, l'achat, la cession, la concession et l'exploitation de tous brevets d'invention, licences de brevets et tous procédés ;

f) et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou de nature à favoriser et à développer l'activité de la Société.

#### Article 4 - Siège social

Le siège social est à Paris 8<sup>e</sup>, 16, rue de la Ville l'Évêque.

#### Article 5 - Durée de la Société

La société finira le 31 décembre 2040, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

## Titre II

### Capital social – Actions – Obligations

#### Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de EUR 2 042 657 170. Il est divisé en 204 265 717 actions de EUR 10 nominal chacune.

#### Article 7 - Forme et inscription des titres – Identification des détenteurs – Notifications à faire à la Société

##### 1 - Forme des titres

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

##### 2 - Inscription des titres

Les actions et tous autres titres émis par la Société sont inscrits aux comptes de leurs propriétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Dans les cas où des titres seraient matériellement créés, le Conseil d'Administration pourra donner pouvoir à toute personne, même étrangère à la Société, de signer ces titres.

##### 3 - Identification des titres

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### 4 - Notifications à faire à la Société

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, jusqu'au seuil de 34 % du capital social, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions qu'elle possède directement ou indirectement ou encore de concert. L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

#### Article 8 - Droits attachés aux actions

Chaque action, de quelque catégorie qu'elle soit, donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une fraction égale à celle du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, ou libéré et non libéré.

Toutes les actions, de quelque catégorie qu'elles soient, qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient en raison du remboursement total ou partiel de la valeur nominale de ces actions devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à sa liquidation, seront réparties entre toutes les actions composant le capital, lors de ce ou ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte, éventuellement, du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Sous réserve des dispositions légales relatives au droit de vote dans les assemblées et au droit de communication conféré aux actionnaires, les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, de sorte que les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique, désigné par justice en cas de désaccord.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs titres d'une certaine nature ou d'une certaine catégorie pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres à l'occasion d'une opération, telle que réduction du capital, augmentation du capital par incorporation de réserves, fusion, ou autrement les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la Société, les titulaires devant faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

#### Article 9 - Libération des actions

Le montant des actions émises à titre d'augmentation de capital et à libérer en espèces est exigible dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et titulaires, deux mois au moins avant la date fixée pour chaque versement, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt par jour de retard, calculé sur la base de l'intérêt légal augmenté de trois points à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre le titulaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

#### Article 10 - Autres valeurs mobilières

L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider l'émission de bons et d'obligations éventuellement assorties de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, à des titres de créances ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières représentatives de droits de créance sur la Société ; elle peut déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires, pour procéder à ces émissions et en arrêter les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut autoriser, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, l'émission de toutes valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution de titres émis en représentation d'une quotité du capital de la société émettrice.

## Titre III

### Conseil d'Administration

#### Article 11 - Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'Administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces Administrateurs sont trois au moins et dix-huit au plus. Toutefois, en cas de fusion, ce nombre maximum de dix-huit pourra être dépassé aux conditions et dans les limites fixées par la législation en vigueur.

Ces Administrateurs sont nommés, renouvelés et révoqués dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. La durée de leurs fonctions est fixée à quatre ans. Toutefois, un Administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque Administrateur, quel qu'il soit, doit être propriétaire d'au moins 400 actions.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut, à aucun moment, dépasser le tiers du nombre total des Administrateurs en fonction. Si le nombre des Administrateurs n'est pas exactement divisible par trois, le tiers est calculé par excès.

Sauf le cas de cessation du contrat de travail, s'il s'agit d'un Administrateur salarié, ou de démission, de révocation ou de décès, les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de cet Administrateur.

#### Article 12 - Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et, s'il le juge bon, un ou plusieurs Vice-Présidents. Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle, le Président atteint l'âge de soixante-cinq ans. Toutefois, le Conseil d'Administration, dans la réunion qui suit cette Assemblée, peut, en une ou plusieurs fois, prolonger cette limite pour une durée totale, qui ne pourra dépasser cinq années.

Le Conseil est présidé par le Président, ou en cas d'absence de ce dernier, par le plus âgé des Vice-Présidents assistant à la séance et, à défaut, par un Administrateur choisi par le Conseil au début de la séance.

#### Article 13 - Délibérations du Conseil d'Administration

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par le Président ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par un Vice-Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen, même verbalement.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil désigne la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, laquelle peut être prise en dehors de ses membres.

Le Comité d'Entreprise est représenté aux séances du Conseil dans les conditions et selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

Des membres de la Direction peuvent assister avec voix consultative aux séances du Conseil à la demande du Président.

#### Article 14 - Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles numérotées, aux conditions fixées par la législation en vigueur. Portant les indications prescrites par la loi, ces procès-verbaux sont signés par le

Président de séance et par un Administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Directeur Général, soit par l'Administrateur Délégué temporairement dans les fonctions de Président, soit par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

#### Article 15 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

#### Article 16 - Comités

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le Conseil d'Administration fixe, le cas échéant, le montant de la rémunération, passée par frais généraux, des membres des Comités.

#### Article 17 - Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle dont le montant demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Il peut également être alloué aux Administrateurs par le Conseil d'Administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et dans les conditions prévus par la loi.

## Titre IV

### Direction Générale

#### Article 18 - Président

Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

Il est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de

la Société, sous la seule réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et de ceux qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration.

Le Président peut conférer à toute personne tels pouvoirs temporaires ou permanents qu'il juge utile avec ou sans faculté de substituer en tout ou en partie.

#### Article 19 - Directeurs généraux

Sur la proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux pris parmi ses membres ou en dehors d'eux; il peut être nommé cinq Directeurs Généraux à condition que trois d'entre eux au moins soient Administrateurs.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général atteint l'âge de soixante-cinq ans. Toutefois, le Conseil pourra, sur la proposition du Président, décider de prolonger lesdites fonctions, en une ou plusieurs fois, pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

En accord avec son Président, le Conseil détermine l'étendue des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux qui à l'égard des tiers disposent toutefois des mêmes pouvoirs que le Président.

Le ou les Directeurs Généraux peuvent conférer à toute personne tels pouvoirs temporaires ou permanents qu'ils jugent utile, avec ou sans faculté de substituer en tout ou en partie.

#### Article 20 - Censeurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer auprès de la Société un ou plusieurs Censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. La durée des fonctions des censeurs est de quatre ans. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du Censeur.

Les Censeurs sont indéfiniment rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Les nominations de Censeurs peuvent être faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

## Titre V

### Contrôle de la Société

#### Article 21 - Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi. Leur rémunération est fixée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

## Titre VI

### Assemblées Générales

#### Article 22 - Catégories, composition

Les Assemblées Générales sont qualifiées d'extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'ordinaires dans tous les autres cas.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire un jour avant la date de réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'Administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée Générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires.

#### Article 23 - Réunions

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du département du siège social.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé présent à la séance; à défaut par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. À défaut encore, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux des Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

#### Article 24 - Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession *ab intestat* ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## Titre VII

### Comptes annuels - Répartition des bénéfices

#### Article 25 - Comptes annuels

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, des sommes à affecter au fonds de réserve légal ainsi que de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

#### Article 26 - Dividendes

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé :

1. la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des exercices suivants ;
2. les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décidera de reporter à nouveau ou d'affecter à la constitution de toutes réserves ou d'un fonds de prévoyance en vue notamment de l'amortissement total ou partiel des actions de la Société.

Le solde du bénéfice distribuable, après les prélèvements ci-dessus, sera réparti également entre tous les actionnaires, au prorata du montant nominal de leurs actions à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, décider en représentation de toutes distributions de bénéfices ou de réserves, la répartition de titres négociables existant dans le portefeuille de la Société, avec obligation pour les actionnaires, le cas échéant, de procéder aux regroupements nécessaires pour obtenir tel ou tel nombre de titres ainsi répartis.

## Titre VIII

### Dissolution et liquidation

#### Article 27

À la dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et à répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après le remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

## Titre IX

### Contestations

#### Article 28

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre la Société et les actionnaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

**SUEZ**

SUEZ LYONNAISE DES EAUX  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 2 042 657 170 euros  
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris  
+33 (0)1 40 06 64 00  
[www.suez.fr](http://www.suez.fr)  
RCS Paris 542 062 559

# SUEZ

## SUEZ

SUEZ LYONNAISE DES EAUX  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 2 042 657 170 euros  
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris  
+33 (0)1 40 06 64 00  
[www.suez.fr](http://www.suez.fr)  
RCS Paris 542 062 559

Conception et réalisation :  OMNIUM

COMPTES ANNUELS 2000

## SOMMAIRE

2	<b>Comptes</b>
2	Compte de résultat
4	Bilan au 31 décembre 2000
6	Tableau des flux de trésorerie
7	<b>Annexes aux comptes annuels</b>
7	Note 1 - Principes et méthodes comptables
10	Note 2 - Résultat d'exploitation
11	Note 3 - Résultat financier
11	Note 4 - Résultat exceptionnel
12	Note 5 - Impôt sur les bénéfices
12	Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles
13	Note 7 - Immobilisations financières
14	Note 8 - État des échéances des créances
14	Note 9 - Valeurs mobilières de placement
14	Note 10 - Comptes de régularisation
14	Note 11 - Capitaux propres
15	Note 12 - Comptes spécifiques des concessions
15	Note 13 - Provisions réglementées et provisions pour risques et charges
16	Note 14 - État des échéances des dettes
16	Note 15 - Réévaluation
17	Note 16 - Éléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan
17	Note 17 - Engagements financiers
18	Note 18 - Évaluation de l'impôt latent à la fin de l'exercice
19	Note 19 - Effectif moyen
19	Note 20 - Plan de passage à l'euro
20	<b>Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (en euros et en francs)</b>
22	<b>Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2000</b>
28	<b>Informations fiscales</b> <b>Informations sociales</b>
29	<b>Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>
30	<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</b>

# Compte de résultat

En millions d'EUR	31 décembre 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1998
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 531,3</b>	<b>1 520,8</b>	<b>1 320,2</b>
Chiffre d'affaires	1 265,9	1 219,2	1 182,8
Production stockée	2,5	(74,8)	4,8
Production immobilisée	98,0	100,9	34,1
Subventions d'exploitation	4,3	3,8	5,2
Reprises de provisions, amortissements et transferts de charges	159,2	269,2	91,1
Autres produits d'exploitation	1,4	2,4	2,2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 652,2</b>	<b>1 628,0</b>	<b>1 352,9</b>
Achats stockés de matières premières et autres approvisionnements	23,0	18,5	20,0
Variation de stocks	(2,5)	(0,9)	(0,5)
Autres achats et charges externes	644,0	649,2	422,4
Comptes de gérance et redevances à reverser	406,2	397,5	394,5
Impôts, taxes et versements assimilés	33,1	31,9	29,0
Charges de personnel	330,1	307,7	293,7
Dotations aux amortissements et aux provisions	205,6	203,1	173,3
– sur immobilisations : dotations aux amortissements	87,0	87,6	87,5
– sur immobilisations : dotations aux provisions	47,0	67,6	42,7
– sur actif circulant : dotations aux provisions	32,6	7,8	6,5
– pour risques et charges : dotations aux provisions	39,0	40,1	36,6
Autres charges d'exploitation	12,7	20,9	20,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(120,9)</b>	<b>(107,3)</b>	<b>(32,7)</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>

En millions d'EUR	31 décembre 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1998
<b>Produits financiers</b>	<b>1 074,0</b>	<b>848,8</b>	<b>618,3</b>
De participations	851,4	595,7	525,1
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	12,3	29,6	16,3
Autres intérêts et produits assimilés	113,6	60,0	42,9
Reprises sur provisions et transferts de charges	24,1	36,2	3,5
Différences positives de change	59,0	121,9	12,7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13,6	5,4	17,7
<b>Charges financières</b>	<b>535,2</b>	<b>252,8</b>	<b>128,6</b>
Dotations aux amortissements et provisions	19,7	29,9	25,0
Intérêts et charges assimilées	450,1	124,5	88,3
Différences négatives de change	58,3	96,9	13,4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7,1	1,4	1,9
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>538,8</b>	<b>596,0</b>	<b>489,7</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>418,2</b>	<b>489,5</b>	<b>457,3</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>9 889,8</b>	<b>5 632,2</b>	<b>1 571,7</b>
Sur opérations de gestion	0,7	32,4	8,1
Sur opérations en capital	9 565,5	2 437,9	1 227,1
Reprises sur provisions et transferts de charges	323,6	3 161,9	336,5
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>9 236,5</b>	<b>4 895,1</b>	<b>1 438,7</b>
Sur opérations de gestion	35,0	38,2	16,9
Sur opérations en capital	8 833,5	4 358,6	869,0
Dotations aux amortissements et aux provisions	368,0	498,2	552,8
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>653,3</b>	<b>737,1</b>	<b>132,9</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(8,0)	(4,3)	(5,4)
Impôt sur les bénéfices	97,9	(68,8)	106,4
<b>Résultat net</b>	<b>1 161,4</b>	<b>1 153,4</b>	<b>691,2</b>

## Bilan actif

En millions d'EUR	31 décembre 2000			31 décembre 1999	31 décembre 1998
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé	146,2	-	146,2	-	-
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles	618,7	349,7	269,0	341,8	422,2
Immobilisations corporelles	4 777,0	1 635,6	3 141,4	3 197,0	2 895,9
Domaine privé	380,9	256,3	124,6	119,0	117,0
Terrains	24,2	-	24,2	24,2	24,3
Constructions	91,6	60,2	31,4	30,7	34,9
Matériel et outillage, agencements, installations	196,6	144,1	52,5	46,9	43,6
Autres immobilisations	68,5	52,0	16,5	17,2	14,2
Domaine concédé	4 294,8	1 379,3	2 915,5	2 981,4	2 701,4
Immobilisations mises en concession par le concessionnaire	749,3	254,3	495,0	471,7	469,6
Immobilisations mises en concession par le concédant	3 545,5	1 125,0	2 420,5	2 509,7	2 231,8
Immobilisations corporelles en cours	99,0	-	99,0	95,8	76,3
Avances et acomptes	2,3	-	2,3	0,8	1,2
Immobilisations financières	28 964,5	561,8	28 402,7	25 910,6	13 786,9
Participations	23 990,2	486,9	23 503,3	22 497,1	13 279,0
Créances rattachées à des participations	3 833,4	59,0	3 774,4	2 552,3	107,7
Autres titres immobilisés	1 089,8	15,6	1 074,2	813,8	340,4
Prêts	46,5	0,3	46,2	45,1	58,2
Autres immobilisations financières	4,6	-	4,6	2,3	1,7
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>34 360,2</b>	<b>2 547,1</b>	<b>31 813,1</b>	<b>29 449,5</b>	<b>17 105,1</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours	24,6	0,7	23,9	19,9	93,8
Avances et acomptes versés sur commandes	3,2	-	3,2	2,0	2,1
Créances d'exploitation	502,6	31,5	471,1	464,4	326,1
Créances clients et comptes rattachés	431,4	31,5	399,9	375,3	245,2
Autres créances	71,2	-	71,2	89,1	80,9
Créances diverses	1 022,0	11,0	1 011,0	412,0	385,3
Valeurs mobilières de placement	577,0	7,4	569,6	1 053,5	330,8
Disponibilités	451,3	-	451,3	454,1	166,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 580,7</b>	<b>50,6</b>	<b>2 530,1</b>	<b>2 405,9</b>	<b>1 304,0</b>
Comptes de régularisation	97,6	-	97,6	146,2	95,5
Écarts de conversion actif	246,5	-	246,5	65,7	2,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>37 431,2</b>	<b>2 597,7</b>	<b>34 833,5</b>	<b>32 067,3</b>	<b>18 506,6</b>

## Bilan passif

En millions d'EUR	31 décembre 2000	31 décembre 1999	31 décembre 1998
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	2 042,7	1 984,3	1 351,6
Primes liées au capital social	15 691,4	15 095,6	7 739,0
Écarts de réévaluation	0,0	17,4	19,5
Réserves	1 661,7	1 268,4	1 107,5
Réserve légale	204,3	198,4	138,7
Réserve spéciale des plus-values à long terme	1 420,0	1 032,7	931,5
Autres réserves	37,4	37,4	37,4
Report à nouveau	50,7	77,8	4,7
Résultat de l'exercice	1 161,4	1 153,4	691,2
Subventions d'investissement	3,6	3,6	3,8
Provisions réglementées	13,8	14,7	15,9
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20 625,3</b>	<b>19 615,4</b>	<b>10 933,2</b>
<b>COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS</b>	<b>2 740,6</b>	<b>2 798,3</b>	<b>2 507,2</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>661,7</b>	<b>1 104,6</b>	<b>2 104,8</b>
<b>DETTES</b>			
Dettes financières	9 778,7	7 664,2	2 319,8
Emprunts obligataires	4 610,8	2 829,5	1 050,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 067,3	3 348,7	85,9
Emprunts et dettes financières divers	2 052,1	996,5	85,3
Comptes courants des filiales	1 048,5	489,5	1 098,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	28,3	24,6	18,8
Dettes d'exploitation	411,0	468,2	355,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131,6	152,9	86,9
Dettes fiscales et sociales	94,6	125,3	88,8
Autres dettes d'exploitation	184,8	190,0	179,5
Dettes diverses	320,4	273,1	254,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	215,0	167,6	204,0
Dettes fiscales (impôt sur les sociétés)	10,4	73,6	-
Autres dettes diverses	95,0	31,9	50,4
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>10 538,4</b>	<b>8 430,1</b>	<b>2 948,2</b>
Comptes de régularisation	19,5	15,5	8,8
Écarts de conversion passif	248,0	103,5	4,4
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>34 833,5</b>	<b>32 067,3</b>	<b>18 506,6</b>

## Tableau des flux de trésorerie

En millions d'EUR	2000	1999	1998
Capacité d'autofinancement	554,0	465,6	602,9
Autres flux d'exploitation	(406,0)	(109,9)	132,0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>148,0</b>	<b>355,7</b>	<b>734,9</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(122,0)	(118,9)	(88,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,6	4,3	1,4
Achats de titres et nouveaux prêts accordés <sup>(1)</sup>	(11 977,0)	(15 289,3)	(5 867,3)
Cessions de titres et anciens prêts remboursés	10 137,5	3 001,6	1 971,3
<b>FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(1 953,9)</b>	<b>(12 402,3)</b>	<b>(3 983,3)</b>
Nouveaux emprunts	3 340,6	6 198,1	100,0
Remboursements d'emprunts	(1 767,9)	(485,9)	(186,9)
Augmentation des capitaux propres	514,3	8 112,9	3 270,2
Dividendes décaissés	(793,2)	(520,0)	(369,2)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 293,8</b>	<b>13 305,1</b>	<b>2 814,1</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(512,1)</b>	<b>1 258,5</b>	<b>(434,3)</b>

(1) Comprend les titres SGB reçus en rémunération des titres Tractebel apportés. Ces derniers sont inscrits dans les cessions.

## Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux de l'exercice 2000 sont établis en francs en respect des conventions générales prescrites par le Plan comptable général et des méthodes d'évaluation décrites ci-après. Ils ont été convertis en euros sur la base du taux officiel (EUR 1 = FRF 6,55957).

### Dérogations aux prescriptions comptables

Afin de donner une image fidèle, deux dérogations aux règles de présentation du plan comptable général sont retenues pour le compte de résultat :

1. Dans les sociétés concessionnaires, la gestion des immobilisations du domaine concédé est une obligation contractuelle étroitement liée à la mission de service public. Aussi, les cessions d'immobilisations qui en résultent sont-elles inscrites dans le résultat d'exploitation et non dans le résultat exceptionnel. Il en est ainsi, également, des amortissements et provisions de toute nature et régularisations diverses pouvant affecter le domaine concédé. Cette dérogation, qui assure une meilleure appréciation du résultat d'exploitation, n'affecte pas les immobilisations du domaine privé.

2. En complément à son activité propre de concessionnaire de service public, la Société gère un important portefeuille de titres de participation.

Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, et permettre des comparaisons aisées d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances (voir note 4 "Résultat exceptionnel" et note 7 "Provisions sur les immobilisations financières").

L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cession de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

### Méthodes d'évaluation

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les sommes versées ou à verser constitutives de droits attachés à la qualité de concessionnaire et amorties sur la durée restant à courir du contrat. Lorsque des changements défavorables significatifs sont identifiés, notamment par rapport aux éléments ayant servi à définir les plans d'amortissement initiaux, des dépréciations exceptionnelles sont comptabilisées pour ramener l'immobilisation à sa valeur d'utilité, déterminée par référence aux profits futurs associés aux actifs concernés ; la fraction non échue de ces engagements figure au passif dans les dettes sur immobilisations ;
- les logiciels bureautiques amortis sur douze mois ;
- les autres logiciels, ainsi que leurs adaptations spécifiques et leurs modifications successives conduisant à des applications pratiques dans les domaines techniques, scientifiques et de gestion, amortis linéairement sur cinq ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale de 1976.

Les immobilisations corporelles, en dehors des terrains, sont toutes amorties selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- 4 à 10 ans pour l'outillage, le matériel de transport, de bureau et informatique
- 5 à 20 ans pour le matériel industriel
- 10 ans pour le mobilier et les agencements
- 15 à 40 ans pour les constructions et les ouvrages de captage et de distribution d'eau

### Immobilisations du domaine concédé mises en concession par le concédant

Suez Lyonnaise des Eaux inscrit à son actif les immobilisations ayant une incidence sur la valeur ajoutée. Ne figurent donc pas celles pour lesquelles la Société n'a pas d'obligation contractuelle de renouvellement. Une contrepartie d'égal montant est inscrite au passif sous la rubrique "Comptes spécifiques des concessions".

### Immobilisations financières

#### Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte sur actif.

#### Autres titres immobilisés

Il s'agit de titres détenus dans une optique long terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

### Stocks et en-cours

Les matières premières et consommables en stock sont comptabilisés au coût d'achat net des rabais, remises et ristournes obtenus, mais hors escompte de règlement. L'évaluation de ce stock s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré calculé à chaque entrée. Une provision pour dépréciation est constatée pour les articles à rotation lente. Les en-cours comprennent des travaux en cours de réalisation, liés à notre activité de distribution d'eau, et comptabilisés suivant la méthode à l'achèvement.

### Créances de l'actif circulant

Ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Pour les créances sur les clients, une provision est constatée après l'envoi d'une lettre de relance recommandée. Le dossier du client est alors transmis au service contentieux.

### Valeurs mobilières de placement

Ces titres, constitués principalement de valeurs cotées, sont dépréciés dès que leur cotation, à la clôture de l'exercice, est inférieure au coût d'entrée en portefeuille.

### Primes de remboursement des obligations

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la Société sous le poste "Immobilisations corporelles" ; l'amortissement industriel sur ces immobilisations, sans impact sur le résultat, est débité à ce compte de passif ;
- les financements extérieurs dont bénéficie le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer de par le contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis (financements extérieurs déduits) par le concessionnaire, dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat ; cet amortissement, prélevé sur le compte de résultat, est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

### Provision pour renouvellement

Parmi les obligations des sociétés concessionnaires, l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement conduit à prendre en charge, chaque année, les provisions nécessaires.

La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année de coefficients d'actualisation.

Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur date de fin de durée de vie est antérieure à la fin du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien.

Pour les réseaux de canalisations, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état.

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en francs français à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les liquidités immédiates, et inscrites au bilan en "Écart de conversion" pour les dettes et créances. Les pertes latentes, non couvertes sur ces dernières, font l'objet d'une provision.

### Ventes d'eau

La comptabilisation des ventes d'eau résulte d'une conception économique du chiffre d'affaires et comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. La contrepartie des sommes ainsi encaissées pour le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation, sous l'intitulé "Comptes de gérance et redevances à reverser". En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée dans les prestations de service.

### Revenus du portefeuille-titres

Les dividendes sont comptabilisés, pour leur montant net, dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

### Instruments financiers

Suez Lyonnaise des Eaux intervient sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des taux d'intérêt et de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Les opérations non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu :

- pour les contrats sur marché organisé, à une évaluation sur la base des cours à cette date ;
- pour les contrats sur marché de gré à gré (essentiellement les échanges de taux d'intérêt), à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits relatifs aux contrats de taux d'intérêt et de devises sont comptabilisés sur la même période que les éléments couverts :

- en ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt et de devises, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou en charge d'intérêt sur la durée de vie de l'élément couvert ;
- concernant les "future rate agreements", les évolutions de la valeur de marché sont comptabilisées comme un produit ou une charge d'intérêt sur la même période que les charges ou produits afférents à l'élément couvert ;
- les pertes et gains de change relatifs aux instruments de devises utilisés pour couvrir en partie l'investissement de la Société dans des filiales étrangères, ainsi que les pertes et gains de change de sens inverse se rapportant à l'investissement couvert sont portés en écarts de conversion, et sont constatés au compte de résultat lors de la sortie de cet investissement.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale. Ils sont détaillés en note 17.5.

**Impôt sur les bénéfices**

La Société, par option en date du 20 décembre 1990 renouvelée le 22 décembre 1995, a déclaré se constituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, mère d'un groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale établie avec les filiales du groupe fiscal retient le principe de neutralité : pour chaque filiale concernée, la charge d'impôt à inscrire à son compte de résultat et versée à Suez Lyonnaise des Eaux est déterminée comme si elle était imposée séparément.

Suez Lyonnaise des Eaux verse au Trésor un impôt correspondant au résultat fiscal de l'ensemble du groupe fiscal, après compensation, notamment, des bénéfices et déficits. Il en résulte un gain ou une charge d'intégration qui est acquis à Suez Lyonnaise des Eaux et inscrit au résultat.

**Note 2 - Résultat d'exploitation****2.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité**

En millions d'EUR	2000	1999
Distribution d'eau	640,4	633,3
Assainissement	391,0	375,6
Travaux	55,6	43,2
Autres activités	178,9	167,1
<b>Total</b>	<b>1 265,9</b>	<b>1 219,2</b>
Dont à l'exportation	75,6	81,1

**2.2 Les autres achats et charges externes**

En millions d'EUR	2000	1999
Sous-traitance liée à l'activité de travaux	87,8	87,1
Achats non stockés	124,1	119,4
Personnel extérieur	30,6	23,5
Charges de location	39,0	33,9
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	133,9	166,2
Entretien	56,0	50,9
Autres services extérieurs	172,6	168,2
<b>Total</b>	<b>644,0</b>	<b>649,2</b>

**2.3 Les charges de personnel**

En millions d'EUR	2000	1999
Salaires et traitements	213,7	196,1
Charges sociales	116,4	111,6
<b>Total</b>	<b>330,1</b>	<b>307,7</b>

**2.4 Immobilisations du domaine concédé**

La valeur comptable des immobilisations du domaine concédé sorties de l'actif pour obsolescence au cours de l'exercice s'élève à EUR 9,3 millions, pour une valeur de mise au rebut inférieure à EUR 0,1 million.

**2.5 Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation**

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation s'analysent de la manière suivante :

En millions d'EUR	Dotations 2000	Reprises 2000	Dotations 1999	Reprises 1999
<b>Amortissements</b>	<b>87,0</b>	<b>8,6</b>	<b>87,6</b>	<b>15,8</b>
Immobilisations incorporelles	28,0	-	30,6	-
Immobilisations corporelles	29,4	0,2	28,9	0,5
Caducité	29,4	8,4	27,0	15,3
Charges à répartir	0,2	-	1,1	-
<b>Provisions</b>	<b>118,6</b>	<b>65,4</b>	<b>115,5</b>	<b>58,8</b>
Renouvellement	47,0	10,0	67,6	39,6
Sur actif circulant	32,6	5,9	7,8	5,5
Pour charges	39,0	49,5	40,1	13,7
<b>Transferts de charges</b>	<b>-</b>	<b>85,2</b>	<b>-</b>	<b>194,6</b>
<b>Total</b>	<b>205,6</b>	<b>159,2</b>	<b>203,1</b>	<b>269,2</b>

Les transferts de charges correspondent, pour l'essentiel :

- aux frais d'émission d'emprunt (EUR 20,4 millions) et à diverses études (EUR 26,4 millions), reclassés en exceptionnel ;
- aux frais d'augmentation de capital réservée aux salariés (EUR 13 millions), imputés sur les capitaux propres.

**Note 3 - Résultat financier**

En millions d'EUR	2000	1999
Dividendes sur titres de participation	615,4	566,5
Produits nets sur opérations de placement	3,5	36,3
Charges nettes sur opérations de financement	(107,5)	67,6
Autres charges et produits	27,4	(74,4)
<b>Total</b>	<b>538,8</b>	<b>596,0</b>

**Note 4 - Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de EUR 653,3 millions se justifie essentiellement par les opérations :

- de cessions, dont : Sofinco (EUR 441,6 millions), les sociétés paritaires de distribution d'eau et Eau et Force (EUR 240,9 millions), d'échange Groupe GTM - Vinci (EUR 48,9 millions), d'apport de Tractebel à SGB (EUR 16,6 millions) ;
- de reprises de provisions sur titres, notamment Dumez (EUR 110,8 millions), auxquelles s'ajoute un retour à meilleure fortune de EUR 46,5 millions ;
- de constitution de provisions sur titres et risques dont Degrémont (EUR 112,1 millions), SMVAK (EUR 19,8 millions), ANTSU (EUR 9 millions) et sur le projet UMTS (EUR 15,2 millions) ;
- de dépréciations complémentaires sur des actifs incorporels et corporels du secteur d'activité Eau France (EUR 72,1 millions) ;
- de frais d'émission d'emprunts (EUR 24,6 millions) et diverses études (EUR 37,4 millions).

## Note 5 - Impôt sur les bénéfiques

En millions d'EUR	Impôt théorique en l'absence d'intégration fiscale	Charge d'impôt résultant de l'intégration fiscale
Impôt sur résultat courant	21,4	-
Impôt sur résultat exceptionnel	(116,5)	-
Produit d'intégration fiscale de l'exercice	-	193,0
<b>Total</b>	<b>(95,1)</b>	<b>193,0</b>
<b>Produit net d'impôt sur les bénéfiques</b>		<b>97,9</b>

## Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

### Valeurs brutes

En millions d'EUR	1999	Variations de l'exercice		2000
		Augmentations	Diminutions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>607,1</b>	<b>49,6</b>	<b>38,0</b>	<b>618,7</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 684,8</b>	<b>326,0</b>	<b>233,8</b>	<b>4 777,0</b>
Domaine privé	354,0	39,3	12,4	380,9
Domaine concédé concessionnaire	714,7	64,8	30,2	749,3
Domaine concédé concédant	3 519,4	103,2	77,1	3 545,5
Immobilisations corporelles en cours	95,8	115,8	112,6	99,0
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0,9	2,9	1,5	2,3
<b>Total</b>	<b>5 291,9</b>	<b>375,6</b>	<b>271,8</b>	<b>5 395,7</b>

### Amortissements

En millions d'EUR	1999	Variations de l'exercice		2000
		Augmentations	Diminutions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>265,3</b>	<b>151,0</b>	<b>66,6</b>	<b>349,7</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 487,8</b>	<b>210,9</b>	<b>63,1</b>	<b>1 635,6</b>
Domaine privé	235,0	32,7	11,4	256,3
Domaine concédé concessionnaire	243,0	31,4	20,1	254,3
Domaine concédé concédant	1 009,8	146,8	31,6	1 125,0
<b>Total</b>	<b>1 753,1</b>	<b>361,9</b>	<b>129,7</b>	<b>1 985,3</b>
Dont : dotations sur résultat d'exploitation		58,5		
Dotations sur compte de contrepartie passif (caducité - financement des tiers - immobilisations du concédant)		167,7		
Dotations aux provisions exceptionnelles/immobilisations incorporelles		122,3		
Transfert de domaine		11,9		
Amortissements charges à étaler transférés en immobilisations		1,5		

## Note 7 - Immobilisations financières

### Valeurs brutes

En millions d'EUR	1999	Variations de l'exercice		2000
		Augmentations	Diminutions	
Titres de participation consolidés	22 361,0	14 157,0	12 816,8	23 701,2
Titres de participation non consolidés	738,8	215,4	665,2	289,0
Créances rattachées à des participations	2 608,3	5 016,0	3 790,9	3 833,4
Autres titres immobilisés	832,2	562,7	305,1	1 089,8
Autres immobilisations financières	47,7	78,2	74,8	51,1
<b>Total</b>	<b>26 588,0</b>	<b>20 029,3</b>	<b>17 652,8</b>	<b>28 964,5</b>

Pour les titres de participation, les variations de l'exercice 2000 se caractérisent par :

- des opérations d'apport ou d'échange significatives :
  - Tractebel (EUR 7 399,9 millions) à Générale de Belgique (EUR 7 415,9 millions).
  - Sociétés de distribution d'eau France et international (EUR 4 423,5 millions) dont principalement Eau et Force, Société de Contrôle et de Management (SCM), Hisusa, Lyonnaise Europe et Northumbrian Group, Inversiones SLDE Chile, Sino French Holdings, LAH, RDSPV (contrat Manaus), SMVAK, les filiales malaisiennes ainsi que Degrémont, Nalco International SAS à SLE Water (filiale française détenue à 100 %) ; les titres SLE Water reçus s'élèvent à EUR 4 053,3 millions compte tenu d'apports d'actifs complémentaires et de passifs.
  - Degrémont American Holdings (EUR 362,5 millions), contre Nalco Dutch Holdings (EUR 362,5 millions).
  - Groupe GTM (EUR 54,1 millions), contre Vinci (EUR 103,2 millions).
- des acquisitions ou des souscriptions au capital dont les principales sont :
  - AXA (EUR 175,6 millions), M6 (EUR 157,1 millions), Coficem (EUR 71,3 millions), Paris Première (EUR 27,4

millions), Lyonnaise Communications (EUR 32,4 millions), Ogelye (EUR 37,8 millions), Suez Net Invest (EUR 200 millions), Suez Finance Corporate (EUR 85,5 millions), les activités de services à l'énergie et à l'industrie de Groupe GTM (EUR 276,7 millions), RDSPV (contrat Manaus : EUR 61,4 millions), Aguas Argentinas (EUR 33,7 millions), Nalco International SAS (EUR 362,6 millions).

■ des cessions : solde de notre participation Sofinco (EUR 52,1 millions), Nalco Dutch Holdings (EUR 362,6 millions), Vinci (EUR 103,2 millions), les sociétés paritaires de distribution d'eau (Sevesc, Eaux du Nord, Eaux de Marseille, Eaux de l'Est et Stéphanoise des Eaux : EUR 31,3 millions).

Les créances rattachées aux participations évoluent à la hausse en raison de nouvelles avances liées à nos investissements américains.

Les autres titres immobilisés comprennent 4 530 372 actions Suez Lyonnaise des Eaux (EUR 728,1 millions). Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement enregistrent 2 610 897 actions propres, pour une valeur nette comptable de EUR 355,1 millions, affectées à l'exercice d'achat d'actions attribuées aux salariés.

### Provisions

En millions d'EUR	1999	Variations de l'exercice		2000
		Augmentations	Diminutions	
Titres de participation consolidés	554,4	149,4	239,7	464,1
Titres de participation non consolidés	48,2	6,8	32,2	22,8
Créances rattachées à des participations	56,1	6,6	3,7	59,0
Autres titres immobilisés	18,3	3,2	5,9	15,6
Autres immobilisations financières	0,3	-	-	0,3
<b>Total</b>	<b>677,3</b>	<b>166,0</b>	<b>281,5</b>	<b>561,8</b>

Dont relatives à des titres apportés au pôle Eau

135,4

## Note 8 - État des échéances des créances

En millions d'EUR	Montant brut au 31 décembre 2000	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 884,5</b>	<b>2 192,5</b>	<b>45,3</b>	<b>1 646,7</b>
Créances rattachées à des participations	3 833,4	2 179,2	36,3	1 617,9
Prêts	46,5	13,0	4,7	28,8
Autres immobilisations financières	4,6	0,3	4,3	-
<b>Actif circulant</b>	<b>1 533,2</b>	<b>1 517,8</b>	<b>15,4</b>	-
Créances clients et comptes rattachés	431,4	418,1	13,3	-
Autres créances	1 093,2	1 091,1	2,1	-
Charges constatées d'avance	8,6	8,6	-	-
<b>Total</b>	<b>5 417,7</b>	<b>3 710,3</b>	<b>60,7</b>	<b>1 646,7</b>

## Note 9 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement qui figurent au bilan pour EUR 577 millions ont une valeur de marché de EUR 589,37 millions au 31 décembre 2000.

## Note 10 - Comptes de régularisation

En millions d'EUR	2000	1999
<b>Actif</b>	<b>97,6</b>	<b>146,2</b>
Charges constatées d'avance	8,6	8,3
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5,2	7,9
Primes de remboursement des obligations restant à amortir	83,8	130,0
<b>Passif</b>	<b>19,5</b>	<b>15,5</b>
Produits constatés d'avance	19,5	15,5

## Note 11 - Capitaux propres

### Variation des capitaux propres

En millions d'EUR	
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice 1999 (hors résultat)</b>	<b>18 462,0</b>
Affectation du résultat 1999 aux capitaux propres	360,2
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 1999</b>	<b>18 822,2</b>
Augmentation de capital suite à exercice bons Northumbrian	17,7
Conversion d'obligations	182,9
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	459,4
Variations des subventions, provisions réglementées et écarts de réévaluation	(18,3)
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2000 (hors résultat)</b>	<b>19 463,9</b>

### Composition du capital social

En millions d'EUR	Nombre	Valeur nominale	Montant
<b>Actions composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>198 429 306</b>	<b>10</b>	<b>1 984,3</b>
<b>Actions émises en cours d'exercice :</b>			
Augmentation de capital suite à exercice bons Northumbrian	179 136	10	1,8
Conversion d'obligations	2 308 499	10	23,1
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	3 348 776	10	33,5
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>204 265 717</b>	<b>10</b>	<b>2 042,7</b>

## Note 12 - Comptes spécifiques des concessions

En millions d'EUR	2000	1999
Immobilisations mises en concession par le concédant <sup>(1)</sup>	2 420,5	2 509,6
Immobilisations financées par les tiers	65,1	64,5
Amortissements de caducité	255,0	224,2
<b>Total</b>	<b>2 740,6</b>	<b>2 798,3</b>

(1) Correspond à la valeur nette comptable des biens remis gratuitement par la collectivité lors de la signature d'un contrat, ou à l'occasion d'un avenant, et dont Suez Lyonnaise des Eaux a la charge de renouvellement.

## Note 13 - Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

En millions d'EUR	1999	Variations de l'exercice		2000
		Augmentations	Diminutions	
<b>Provisions réglementées</b>	<b>14,8</b>	<b>2,1</b>	<b>3,1</b>	<b>13,8</b>
Spéciale de réévaluation	5,2	0,0	0,9	4,3
Autres	9,6	2,1	2,2	9,5
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 104,5</b>	<b>190,2</b>	<b>633,0</b>	<b>661,7</b>
Garantie sur cessions	107,3	13,4	44,4	76,3
Risques sur pays émergents	101,4	0,0	101,4	0,0
Risques sur filiales	272,4	50,3	283,1	39,6
Retraites (voir note 17.1)	120,3	5,9	7,9	118,3
Renouvellement	304,6	47,0	78,7	272,9
Autres risques et charges	198,5	73,6	117,5	154,6
<b>Total</b>	<b>1 119,3</b>	<b>192,3</b>	<b>636,1</b>	<b>675,5</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		86,0	92,1	
- financières		2,3	13,4	
- exceptionnelles		104,0	150,6	
- liées aux apports de notre activité Eau		-	379,1	

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour passage à l'euro, des risques et charges divers liés au personnel et à notre activité de distribution d'eau.

## Note 14 - État des échéances des dettes

En millions d'EUR	Montant brut au 31 décembre 2000	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
<b>Dettes financières</b>	<b>9 778,7</b>	<b>4 018,5</b>	<b>2 564,9</b>	<b>3 195,3</b>
Emprunts obligataires et convertibles	4 610,8	63,0	1 364,4	3 183,4
– échangeable en actions AXA	864,4	–	864,4	–
– obligataire mars 2000	500,0	–	500,0	–
– obligataire 6,25 % novembre 2000	500,0	–	–	500,0
– convertible en actions Fortis 2,875 %	975,4	–	–	975,4
– obligataire 5,875 % 1999	1 399,9	–	–	1 399,9
– convertible 4 % 1996	308,1	–	–	308,1
– intérêts courus	63,0	63,0	–	–
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 067,3	879,8	1 187,5	–
Emprunts et dettes financiers divers	2 052,1	2 027,2	13,0	11,9
Comptes courants des filiales	1 048,5	1 048,5	–	–
<b>Dettes d'exploitation et diverses</b>	<b>750,9</b>	<b>665,3</b>	<b>58,2</b>	<b>27,4</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131,6	131,6	–	0,0
Dettes fiscales et sociales	94,6	94,6	–	–
Autres dettes d'exploitation	184,8	184,8	–	–
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	215,0	129,4	58,2	27,4
Dettes fiscales (impôt sur les sociétés)	10,4	10,4	–	–
Autres dettes diverses	95,0	95,0	–	–
Produits constatés d'avance	19,5	19,5	–	–
<b>Total</b>	<b>10 529,6</b>	<b>4 683,8</b>	<b>2 623,1</b>	<b>3 222,7</b>

La Société a émis en 2000 trois emprunts obligataires :

- émission en mars 2000 de 500 000 obligations de EUR 1000 au taux EONIA + 0,18 % ;
- émission en novembre 2000 de 50 000 obligations de EUR 10 000 au taux de 6,25 % ;
- émission de 975 375 obligations de EUR 1000 au taux de 2,875 %.

## Note 15 - Réévaluation

En millions d'EUR	1999	Utilisations de l'exercice		2000
		Amortissements	Cessions	
<b>Provision</b>				
Terrains	0,2	–	0,0	0,2
Constructions	1,0	0,2	0,2	0,6
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4,4	0,6	0,3	3,5
<b>Total de la provision</b>	<b>5,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>4,3</b>
<b>Réserve</b>				
Titres de participation	17,5	–	17,5	0,0

## Note 16 - Éléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan

En millions d'EUR	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	22 731,4	538,1
Créances rattachées à des participations	3 750,7	10,7
Créances clients et comptes rattachés	4,7	–
Autres créances (y compris comptes courants débiteurs des filiales)	726,4	29,6
Comptes courants créditeurs des filiales	953,6	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	4,9	–
Autres dettes	–	–
Intérêts sur créances rattachées à des participations	231,6	0,2
Intérêts sur dettes rattachées à des participations	68,9	0,0
Intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales	23,3	0,2
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	11,6	3,5

## 17.2 Crédit-bail

### Immobilisations en crédit-bail

En millions d'EUR	Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés
Constructions	48,2	3,7	20,4	2,1	7,3
Autres immobilisations corporelles	58,8	8,1	39,2	7,3	35,2
<b>Total</b>	<b>107,0</b>	<b>11,8</b>	<b>59,6</b>	<b>9,4</b>	<b>42,5</b>

### Engagements de crédit-bail

En millions d'EUR	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total	
Constructions	4,0	15,2	36,3	55,5	0,0
Autres immobilisations corporelles	7,6	22,4	9,1	39,2	0,2
<b>Total</b>	<b>11,6</b>	<b>37,6</b>	<b>45,4</b>	<b>94,7</b>	<b>0,2</b>

## Note 17 - Engagements financiers

### 17.1 Engagements de retraite

Le montant des engagements donnés en matière de pensions et retraites correspond à l'actualisation à fin 2000 :

- de la totalité des droits acquis à la date du 31 décembre 1988, date de fermeture de ce régime, par l'ensemble des salariés en activité ou anciens salariés en retraite ex-Lyonnaise des Eaux ;
  - des engagements pris par l'ex-Compagnie de Suez, au titre de régimes fermés à ce jour ;
  - des engagements pris concernant les indemnités de départ à la retraite et autres indemnités conventionnelles.
- L'évaluation de ces engagements est effectuée à partir des hypothèses actuarielles suivantes :
- taux d'intérêt annuel : 5,5 % ;
  - taux d'augmentation annuel des salaires : 2 % ;
  - tables de mortalité : tables par génération.

Le montant des engagements ainsi calculés s'élève au 31 décembre 2000 à EUR 248,9 millions, couverts par une provision de EUR 118,3 millions et des versements à des fonds d'assurance valorisés au 31 décembre 2000 à EUR 135,7 millions.

### 17.3 Engagements donnés

En millions d'EUR	
Cautions sur contrats internationaux	1 153,9
Cautions sur conventions de cession	904,8
Garanties sur titres de créances négociables émis en France et à l'étranger	2 996,7
Autres	82,8

D'autres engagements ont été donnés pour garantie de bonne exécution :

- aux autorités de Hong Kong, pour les contrats acquis par SITA auprès de Browning-Ferris Industries ;
- au Comté de Surrey pour un contrat de BOT obtenu par SITA.

Ces deux garanties sont contre-garanties par notre filiale SITA.

- au gouvernement de la région de Hong Kong, solidairement avec Swire Pacific limited, pour les obligations de Swire SITA relatives au contrat obtenu pour la construction et la gestion de la North-West Territories Transfer Station ;
- à "Ayr Environmental Services" et "Caledonian Environmental Services", sociétés écossaises, pour les contrats de construction de station d'assainissement d'eaux usées et de traitement des boues obtenus par le groupement de constructeurs Degrémont SA/AMEC Capital Projects Ltd.

Suez Lyonnaise des Eaux s'est engagée par contrats d'option :

- avec AIG - "Asian Infrastructure Fund LP" et "Tropical Excellence Infrastructure Pte Ltd" à racheter les actions Lyonnaise Asia Water Limited souscrites par ces deux sociétés ;
- avec les porteurs de bons de souscription Suez Lyonnaise des Eaux, attachés aux actions Northumbrian Water, à permettre à leur titulaire de céder à Suez Lyonnaise des Eaux l'achat d'une action Northumbrian Water Group Plc au prix de 1,96 GBP à la condition que le titulaire justifie avoir préalablement exercé les trente-cinq bons nécessaires pour souscrire une action Suez Lyonnaise des Eaux.

### 17.4 Engagements reçus

En millions d'EUR	
Retour à meilleure fortune	49,1
Cautions sur contrats internationaux	65,6
Autres	46,6

### 17.5 Engagements réciproques

En millions d'EUR	
Marge non utilisée sur crédit confirmé	1 363,7
Swaps de taux	2 082,9
Contrats à terme de devises	1 276,3
Vente d'options	(14,8)
Achat d'options	15,4

### Note 18 - Évaluation de l'impôt latent à la fin de l'exercice

En millions d'EUR	Impôts latents : actifs (passifs)		
	1999	Variations	2000
Nature des différences temporaires			
Charges non déductibles ou produits non taxables temporairement	336,0	(83,8)	252,2
Provisions pour retraites	45,4	(0,8)	44,7
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	(24,7)	(137,5)	(162,2)
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	39,2	95,0	134,2
Différences entre les valeurs comptables et fiscales des titres	(21,6)	(13,7)	(35,4)
<b>Total</b>	<b>374,3</b>	<b>(140,8)</b>	<b>233,5</b>

### Note 19 - Effectif moyen

	2000	1999
<b>Personnel statutaire</b>	<b>5 663</b>	<b>5 434</b>
Cadres	864	811
Techniciens supérieurs et maîtrise	1 146	1 070
Ouvriers, employés, techniciens	3 653	3 553
<b>Personnel mis à la disposition de l'entreprise</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

### Note 20 - Plan de passage à l'euro

La Société s'est préparée au passage à la monnaie unique en mettant en place, dès juin 1996, des groupes de travail ayant pour mission de :

- recenser et analyser les conséquences pour l'entreprise en interne et dans ses relations avec les tiers ;
- adapter ou remplacer ses systèmes d'information ;
- migrer progressivement chaque application à l'euro.

Cette préparation a permis de respecter les objectifs que nous nous étions assignés :

- publier toutes les informations financières en euros, dès les comptes de 1998 ;
- indiquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, la contre-valeur en euros sur chaque facture émise et sur les bulletins de paie, accepter les paiements et gérer notre trésorerie en euros ;
- basculer tous nos systèmes d'information à l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2001, sauf la paie et les factures d'eau ; une concertation avec les collectivités locales et le Syndicat Professionnel des Distributeurs d'Eau ayant débouché sur le choix d'un passage au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour l'ensemble de la profession.

Au plan financier, les mesures mises en œuvre se sont parfois confondues avec le remplacement programmé de certains matériels ou logiciels et la double contrainte an 2000 et euro qui ont souvent été gérés conjointement. Aussi, il est mal aisé de dissocier les coûts de ces deux événements. Les dépenses engagées pour l'euro en 2000 se sont élevées à EUR 1,5 million, elles viennent en complément des EUR 11,4 millions engagés au cours des exercices précédents, à la fois pour l'euro et l'an 2000.

Pour ce qui concerne la paie et la facturation, dont le passage à l'euro est prévu pour la fin de la période transitoire, une provision de EUR 13,4 millions demeure inscrite au bilan pour faire face aux charges qui seront engagées en 2001.

# Résultat et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

En EUR	2000	1999	1998	1997	1996
<b>I) CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 042 657 170	1 984 293 060	1 351 622 777,1	1 154 671 162,9	542 552 993,6
– capital appelé	2 032 619 270	–	–	–	–
– capital non appelé	10 037 900	–	–	–	–
Nombre d'actions ordinaires existantes	204 265 717	198 429 306	147 767 737	126 235 772	59 315 239
Nombre maximal d'actions futures à créer					
– par conversion d'obligations <sup>(1)</sup>	3 207 925	5 516 424	9 368 899	9 586 000	9 586 231
– par exercice d'options de souscription <sup>(2)</sup>	3 362 250	1 683 070	2 060 658	2 492 585	1 760 600
– par exercice d'ABSA Northumbrian <sup>(3)</sup>	318 063	497 199	976 513	976 513	1 998 203
<b>II) OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en millions)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(4)</sup>	2 341,3	2 070,0	1 803,3	1 799,8	1 336,7
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 242,2	1 315,0	937,7	520,6	319,4
Charge (profit) d'impôt sur les bénéfices	(97,9)	68,8	(106,4)	(197,7)	(4,7)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	8,1	4,3	5,5	5,3	2,3
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 161,4	1 153,4	691,2	338,0	145,9
Résultat distribué	944,1	843,8	527,0	369,2	118,1
<b>III) RÉSULTATS PAR ACTION <sup>(5)</sup></b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,5	6,6	7,0	5,6	5,3
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,7	5,8	4,7	2,7	2,5
Dividende net attribué à chaque action	3,3 <sup>(6)</sup>	3,0	2,7	2,3	1,8
<b>IV) PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 663	5 434	5 494	5 503	5 358
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions)	213,7	196,2	187,7	187,7	170,7
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales...) (en millions)	116,3	111,6	106,1	102,6	96,2

(1) Suite à l'émission en 1996 de 6 634 616 obligations convertibles, sur la base actuelle d'une obligation pour une action, il reste au 31 décembre 2000 3 207 925 obligations correspondant à 3 207 925 actions.

(2) Options de souscription d'actions en faveur des salariés du Groupe.

(3) Suite à l'émission en 1996 par la société Northumbrian de 69 937 105 actions ; à chacune d'elles est attaché un bon de souscription d'action Suez Lyonnaise des Eaux donnant droit de souscrire à une action pour 35 bons (au 31 décembre 2000, il subsiste 11 132 205 bons donnant droit à 318 063 actions).

(4) Le chiffre d'affaires hors taxes comprend l'ensemble des produits financiers.

(5) Sur la base des 204 265 717 actions existantes au 31 décembre 2000.

(6) 1 003 790 actions souscrites, mais non libérées, par les salariés dans le cadre de Spring Multiple n'ont droit qu'au dividende complémentaire, soit EUR 2,80.

En FRF	2000	1999	1998	1997	1996
<b>I) CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	13 398 952 693	13 016 109 228	8 866 064 220	7 574 146 320	3 558 914 340
– capital appelé	13 333 108 385	–	–	–	–
– capital non appelé	65 844 308	–	–	–	–
Nombre d'actions ordinaires existantes	204 265 717	198 429 306	147 767 737	126 235 772	59 315 239
Nombre maximal d'actions futures à créer					
– par conversion d'obligations <sup>(1)</sup>	3 207 925	5 516 424	9 368 899	9 586 000	9 586 231
– par exercice d'options de souscription <sup>(2)</sup>	3 362 250	1 683 070	2 060 658	2 492 585	1 760 600
– par exercice d'ABSA Northumbrian <sup>(3)</sup>	318 063	497 199	976 513	976 513	1 998 203
<b>II) OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en millions)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(4)</sup>	15 358	13 578	11 829	11 806	8 768
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	8 148	8 626	6 151	3 415	2 095
Charge (profit) d'impôt sur les bénéfices	(642)	451	(698)	(1 297)	(31)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	53	28	36	35	15
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	7 618	7 566	4 534	2 217	957
Résultat distribué	6 193	5 535	3 457	2 422	775
<b>III) RÉSULTATS PAR ACTION <sup>(5)</sup></b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	42,78	43,47	46,11	37,05	35,07
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37,30	38,13	30,68	17,56	16,13
Dividende net attribué à chaque action	21,65 <sup>(6)</sup>	19,68	17,71	15,00	12,00
<b>IV) PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 663	5 434	5 494	5 503	5 358
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions)	1 402	1 287	1 231	1 231	1 120
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales...) (en millions)	763	732	696	673	631

(1) Suite à l'émission en 1996 de 6 634 616 obligations convertibles, sur la base actuelle d'une obligation pour une action, il reste au 31 décembre 2000 3 207 925 obligations correspondant à 3 207 925 actions.

(2) Options de souscription d'actions en faveur des salariés du Groupe.

(3) Suite à l'émission en 1996 par la société Northumbrian de 69 937 105 actions ; à chacune d'elles est attaché un bon de souscription d'action Suez Lyonnaise des Eaux donnant droit de souscrire à une action pour 35 bons (au 31 décembre 2000, il subsiste 11 132 205 bons donnant droit à 318 063 actions).

(4) Le chiffre d'affaires hors taxes comprend l'ensemble des produits financiers.

(5) Sur la base des 204 265 717 actions existantes au 31 décembre 2000.

(6) 1 003 790 actions souscrites, mais non libérées, par les salariés dans le cadre de Spring Multiple n'ont droit qu'au dividende complémentaire, soit FRF 18,36.

# Renseignements concernant les filiales et les participations au 31 décembre 2000

En millions d'EUR (sauf indication contraire)	Capital	Réserves et report à nouveau <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés <sup>(2)</sup>	Montant des cautions et avals donnés par la Société <sup>(2)</sup>	Chiffre d'affaires		Bénéfice (perte)		Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	Observations	
				brute <sup>(2)</sup>	nette <sup>(2)</sup>			de l'avant- dernier exercice	du dernier exercice	de l'avant- dernier exercice	du dernier exercice			
<b>A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Suez Lyonnaise des Eaux soit 20 426 572 euros</b>														
<b>I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)</b>														
SITA – 132, rue des Trois-Fontanot – 92758 Nanterre	C	91	1 175	100,00	1 686	1 686	317	–	26	31	31	76	38	
Lyonnaise Communication – 20, place des Vins-de-France – 75012 Paris	C	31	(19)	80,75	96	96	102	–	97	157	(27)	(42)	–	
Auxipar – 72, avenue de la Liberté – 92000 Nanterre	C	57	9	100,00	76	76	–	–	–	–	(3)	3	–	
Paris Première	C	1	–	58,34	27	27	1	–	22	29	0	0	–	
Suez Net Invest	C	160	41	100,00	200	200	–	–	–	–	–	1	–	
SSIMI – 72, avenue de la Liberté – 92000 Nanterre	C	145	(4)	100,00	229	140	–	–	17	18	(4)	(1)	–	
Ogelye – 72, avenue de la Liberté – 92000 Nanterre	C	0,05	(33)	99,77	88	88	27	–	–	–	(38)	(33)	–	
SLE Water	C	3 864	199	100,00	4 064	4 064	3 332	–	–	–	–	–	–	
Suez Finance Corporation	C	80	–	100,00	86	86	–	1 431	–	–	–	–	–	En millions de dollars américains
Fided – 32, avenue Pablo-Picasso – 92000 Nanterre	C	245	554	90,11	371	371	–	–	–	–	8	517	–	
Dumez – 32, avenue Pablo-Picasso – 92000 Nanterre	C	123	71	100,00	347	262	–	–	18	–	15	46	–	
GTMH – 2, allée Jacques-Brel – 92240 Malakoff	C	34	(28)	100,00	79	79	6	–	343	298	(12)	(15)	–	
Delattre-Levivier – 22 à 38, rue Michelet – 92000 Nanterre	C	6	18	95,00	25	25	4	–	139	134	3	2	–	
Entrepose – 15, rue de Saint-Denis – 93210 La Courneuve	C	26	(9)	100,00	32	32	3	–	298	301	(12)	(13)	–	
Entreprise Industrielle – 2, allée Jacques-Brel – 92240 Malakoff	C	20	39	77,40	109	109	–	–	23	37	5	2	–	
Financière Foncière et Forestière – 127, rue de Saussure – 75017 Paris	C	0,3	2	100,00	32	32	–	–	–	–	–	1	–	
Frabepar – rue Blanche 27 – 1050 Bruxelles – Belgique	C	4	421	100,00	456	456	–	–	–	–	25	25	34	
Société Générale de Belgique – rue Royale 30 – 1000 Bruxelles – Belgique	C	2 312	11 883	94,26	14 043	14 043	–	76	2	2	578	515	307	
Sopranor – 4, place des Saussaies – 75008 Paris	C	0,10	153	99,90	290	71	–	–	–	–	3	79	–	
Suez Industrie – 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris	C	120	272	100,00	519	491	18	19	0	1	54	49	69 <sup>(3)</sup>	
Aguas Provinciales de Santa Fe – calle 9 de Julio – Santa Fe – Argentine	C	60	7	51,69	38	38	–	91	93	103	2	6	–	En millions de pesos argentins
Pam Lyonnaise Jaya – sentral Senayan 1 – Office Tower Lantai 7 Jalan Asia Afrika n 8 – Jakarta Pusat 10270 – Indonésie	C	200 630	(31 481)	100,00	35	26	–	69	286 309	363 590	34 914	27 056	–	En millions de rupiahs indonésiennes

C : Sociétés consolidées.

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(2) Ces colonnes sont renseignées en millions d'euros, y compris pour les filiales étrangères.

(3) Dividende à recevoir en 2001.

# Renseignements concernant les filiales et les participations au 31 décembre 2000

En millions d'EUR (sauf indication contraire)	Capital	Réserves et report à nouveau <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés <sup>(2)</sup>	Montant des cautions et avals donnés par la Société <sup>(2)</sup>	Chiffre d'affaires		Bénéfice (perte)		Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	Observations		
				de l'avant-dernier exercice				du dernier exercice		de l'avant-dernier exercice				du dernier exercice	
				brute <sup>(2)</sup>	nette <sup>(2)</sup>										
<b>II. Participations</b> (10 % à 50 % du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)															
Métropole Télévision – 89, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	C	53	351	36,73	289	289	–	–	451	554	136	136	19		
Coficem – 6, avenue d'Iéna – 75016 Paris	C	59	66	22,00	229	229	–	–	–	–	6	25	0,5		
Lydec – 20, boulevard Rachidi – Casablanca – Maroc	C	500	223	35,00	27	25	–	4	3 873	4 077	65	108	–	En millions de dirhams marocains	
Aguas Argentinas – Reconquite 823 CP – 1003 Buenos Aires – Argentine	C	159	177	39,94	144	144	–	359	544	554	62	85	8	En millions de pesos argentins	
Maynilad Water Services – 4 <sup>th</sup> floor, Benpres Building, Meralco ave – Pasig City – Philippines	C	5 247	(1 363)	20,00	27	0	–	59	2 379	2 614	(698)	(1 971)	–	En millions de pesos philippins	
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</b>															
<b>I. Filiales non reprises au paragraphe A</b>															
a) Filiales françaises – ensemble					27	21	48	1 627					1		
b) Filiales étrangères – ensemble					44	25	44	78					0		
<b>II. Participations non reprises au paragraphe A</b>															
a) Dans les sociétés françaises – ensemble					229	218	6	–					1		
b) Dans les sociétés étrangères – ensemble					48	47	10	52					2		

C : Sociétés consolidées.

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(2) Ces colonnes sont renseignées en millions d'euros, y compris pour les filiales étrangères.

## Cessions totales ou partielles impliquant ou non des franchissements de seuil <sup>(1)</sup>

En EUR	% au 31.12.99	% au 31.12.00	Reclassement au sein du Groupe	Cessions à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.00		Secteur d'activité
					brute	nette	
<b>Sociétés</b>							
<b>Filiales (plus de 50 % du capital)</b>							
SPSP	100,00	-	X				Industriel et financier
Lyonnaise des Eaux (ex-Sogelye)	99,76	-	X				Eau
Lyonnaise des Eaux France (ex-Geparlye)	99,76	-	X				Eau
Sté 3G (ex-Nagaroc)	99,76	-	X				Communication
Cie Française d'Entreprise	98,91	-	Liquidation				Industriel et financier
Cegep	100,00	-	Liquidation				Immobilier
Degrémont	100,00	-	X				Eau
Suez Lyonnaise des Eaux University (ex-Imoval)	99,76	50,12	Souscription		8 407 269,65	5 045 509,37	Industriel et financier
Eau et Force	100,00	-	X				Eau
Calédonnienne des Eaux	45,29	-	X				Eau
Eaux de l'Est	64,99	-	X				Eau
Sté de Contrôle et Management	86,19	-	X				Eau
Eau du Sud parisien	99,98	-	X				Eau
Polynésienne des Eaux	96,10	-	X				Eau
Aqualyon	98,40	-		X			Eau
Eurolog	56,54	-	X				Eau
Lysa	49,00	-	X				Eau
<b>Participations (plus d'un tiers du capital)</b>							
Mars Suez France	50,00	-	Liquidation				Industriel et financier
Tractebel	48,76	-	X				Énergie
Eaux du Nord	49,52	-	X				Eau
Sevesc	50,00	-	X				Eau
La Stéphanoise des Eaux	50,00	-	X				Eau
CBSE	50,00	-	X				Eau
Environnement Service Manche	50,00	-	X				Eau
Eaux de Marseille	48,73	-	X				Eau
Eaux de Sénart	49,85	-	X				Eau
Eaux du District de Dinan	49,99	-	X				Eau
Château d'Eau	50,00	-	X				Eau
Novotech	48,20	-	X				Eau
Aquinter	45,00	-		X			Eau
<b>Participations (plus de 20 % du capital)</b>							
Banque Sofinco	29,74	-		X			Industriel et financier
<b>Participations (plus de 10 % du capital)</b>							
Sofiee	20,00	-	X				Industriel et financier
Sadet	14,07	-	X				Eau
Sté des Eaux d'Arles	19,52	-	X				Eau
Sagep	14,00	-	X				Eau

(1) Voir la note 7 de l'annexe des comptes annuels pour les sociétés étrangères sorties et apportées suite à la filialisation de l'activité Eau.

## Filiales et participations nouvelles impliquant ou non des franchissements de seuil

En EUR	% au 31.12.99	% au 31.12.00	Reclassement au sein du Groupe	Acquisitions à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.00		Secteur d'activité
					brute	nette	
<b>Sociétés</b>							
<b>Filiales (plus de 50 % du capital)</b>							
SITA	99,58	100,00		X	1 686 407 340,63	1 686 407 340,63	Propreté
Lyonnaise Communication	79,84	80,75	Souscription		95 879 859,34	95 879 859,34	Communication
Paris Première	-	58,34	X		27 391 213,62	27 391 213,62	Communication
Suez Net Invest (ex-Duvirex)	99,76	100,00	Souscription		200 047 525,98	200 047 525,98	Communication
SLE Water	-	100,00	Souscription		4 063 477 691,21	4 063 477 691,21	Eau
Suez Finance Corporation	-	100,00	Souscription		85 487 658,27	85 487 658,27	Industriel et financier
GTMH	-	100,00	X		78 663 692,89	78 663 692,89	Industriel et financier
Delattre-Levivier	-	95,00	X		25 001 638,83	25 001 638,83	Industriel et financier
Entrepose	-	100,00	X		32 014 293,62	32 014 293,62	Industriel et financier
Entreprise Industrielle	-	77,40	X		108 543 700,27	108 543 700,27	Industriel et financier
Financière Foncière et Forestière	-	100,00	X		32 471 640,67	32 471 640,67	Industriel et financier
Finabel	99,76	99,83	Souscription		74 741,98	54 467,44	Industriel et financier
Générale de Belgique	90,53	94,26	X		14 042 916 065,85	14 042 916 065,85	Industriel et financier
Mascareignes des Eaux	-	80,00	vouscription		34 193,81	34 193,81	Eau
Aguas del Illimani	44,39	59,62		X	7 350 104,99	7 350 104,99	Eau
Lyonnaise Slovenska	-	100,00	Souscription		4 716,20	4 716,20	Eau
<b>Participations (plus d'un tiers du capital)</b>							
Métropole Télévision	34,74	36,73		X	289 485 399,15	289 485 399,15	Communication
Coficem	20,00	22,00		X	228 853 428,20	228 853 428,20	Communication
Aguas Argentinas	34,74	39,94		X	143 560 785,64	143 560 785,65	Eau
Eau de l'Oum Er Rbia	-	51,00	Souscription		504 171,01	504 171,01	Eau
<b>Participations (plus de 20 % du capital)</b>							
<b>Participations (plus de 10 % du capital)</b>							
Firstmark Communication France	-	18,00	Souscription		179 998,00	179 998,00	Communication

## Informations fiscales relatives aux comptes annuels

Comptes au 31 décembre 2000 En EUR	Montant
Montant global des dépenses et charges exclues des charges déductibles (article 39-4 du Code général des impôts)	86 365,9
Montant global des jetons de présence exclus des charges déductibles (article 210 <i>sexies</i> du Code général des impôts)	-
Montant des dépenses figurant sur le relevé spécial des frais généraux (article 223 <i>quinquies</i> du Code général des impôts)	
■ Rémunérations et autres charges afférentes aux personnes les mieux rémunérées	8 096 328,4
■ Cadeaux et frais de réception	7 650 242,8
■ Montant des dépenses susvisées réintégrées dans les bénéfices imposables	-

## Informations sociales

La Société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande, le bilan social prévu par les articles L. 438-1 et suivants du Code du travail.

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Suez Lyonnaise des Eaux,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Suez Lyonnaise des Eaux établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations signifi-

catives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres  
Arthur Andersen

Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Jean-Paul Picard

Mazars & Guérard

Frédéric Allilaire

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions conclues au cours de l'exercice :**

## Avec la société Sagem International

(Personne concernée : Monsieur Pierre Faure, Membre du Conseil de Surveillance)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 15 mars 2000, a autorisé le rachat à la société Sagem International de 1,83 % du capital de la société Coficem pour un prix d'acquisition unitaire de FRF 6 531 et global de FRF 467,4 millions. La participation de votre société dans la société Coficem, holding de contrôle de la Sagem, passe de 20,17 % à 22 % au terme de cette opération.

## Avec la société Electrabel

(Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Hansen, Membre du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 mai 2000, a autorisé la cession de la participation de votre société de 45 % dans le capital de la société Aquinter à la société Electrabel pour un prix de FRF 23,7 millions.

L'opération est assortie d'une clause de garantie de passif plafonnée à FRF 5,90 millions.

## Avec la société SLE Water

(Personne concernée : Monsieur Gérard Payen, Membre du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 juillet 2000, a autorisé la cession d'une créance de USD 2,0 milliards (soit environ FRF 14,0 milliards) sur la société Leo à la société SLE Water dans le cadre de la réorganisation des activités de votre société dans le domaine de l'Eau. La cession s'est faite à la valeur nette comptable.

Au cours de la même séance, votre Conseil de Surveillance a en outre approuvé la mise en place au bénéfice de SLE Water d'un prêt de USD 2,0 milliards (soit environ FRF 14,0 milliards).

## Avec la Société Générale de Belgique

(Personnes concernées : Messieurs Jean Gandois et Etienne Davignon, Membres du Conseil de Surveillance, et Messieurs Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart, François Jaclot, Jean-Pierre Hansen et Yves-Thibault de Silguy, Membres du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 juillet 2000, a autorisé le Directoire à engager votre société à acquérir auprès de la Société Générale de Belgique tout ou partie des 28 millions d'actions Fortis (B) qu'elle détient. La transaction s'effectuera sur la base de la valeur de marché des titres augmentée de 1 %. Cet accord vise à assurer la couverture de l'emprunt obligataire à option d'échange en actions Fortis (B) lancé par votre société en juin 2000.

## Avec la société Tractebel

(Personnes concernées : Messieurs Etienne Davignon et Paul Desmarais Jr, Membres du Conseil de Surveillance et Messieurs Gérard Mestrallet et Jean-Pierre Hansen, Membres du Directoire concernés)

En vertu d'engagements pris lors de l'offre publique d'achat simplifiée menée en janvier 1997, votre société est engagée, envers les bénéficiaires d'option de souscription Elyo, à racheter un nombre maximum de 67 200 actions Elyo pouvant provenir de l'exercice de stock-options Elyo attribuées le 8 juin 1995. Dans ce cadre, Suez Lyonnaise des Eaux a racheté 56 400 actions Elyo à la date du 30 juin 2000.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 juillet 2000, a autorisé la cession à Tractebel de ces actions Elyo au prix unitaire de FRF 346,35 (correspondant au prix de cession par Suez Lyonnaise des Eaux à la Société Générale de Belgique de 99,99 % du capital d'Elyo le 30 avril 1999), majoré d'un intérêt annuel de 3 % capitalisé et calculé pro-rata temporis à compter du 30 avril 1999 et diminué des dividendes payés à compter de l'exercice 1999. Le montant global de la transaction ressort à environ FRF 24 millions.

## Avec la société Groupe GTM

(Personnes concernées : Messieurs Philippe Brongniart, François Jaclot et Yves-Thibault de Silguy, Membres du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 13 juillet 2000, a autorisé le rachat par votre société à Groupe GTM des sociétés exerçant des activités de services à l'énergie et à l'industrie (Entreprise Industrielle, GTMH, Entreprise Delattre-Levivier et Entrepouse) pour un prix global de EUR 280 millions (soit environ FRF 1,8 milliard).

Ce rachat devait intervenir en cas de succès de l'offre publique d'échange lancée par la société Vinci sur les actions Groupe GTM.

## Avec la société Lyonnaise Communications

(Personne concernée : Monsieur François Jaclot, Membre du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 4 octobre 2000, a autorisé l'acquisition par votre société auprès de la société Lyonnaise Communications d'une participation de 53,84 % dans le capital de Paris Première.

Cette transaction s'inscrit dans le cadre de la restructuration de l'activité câble de votre société, telle que prévue par le protocole du 9 septembre 1999 conclu avec France Telecom. Le prix de cession, fixé à FRF 174 millions, a été payé par compensation de la créance d'associé détenue par votre société sur Lyonnaise Communications.

## Avec la société Suez Net Invest

(Personnes concernées : Messieurs François Jaclot et Gérard Payen, Membres du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 4 octobre 2000, a autorisé la cession de 15,1 % du capital de la société Achat Pro (spécialisée dans l'exploitation d'une plate-forme internet d'achats généraux pour les entreprises) à la société Suez Net Invest.

Les modalités retenues pour l'opération prévoient un prix de vente de FRF 19,11 millions, identique au prix payé par votre société lors de l'achat de la participation le 31 juillet 2000.

## Avec la société Lyonnaise des Eaux France

(Personne concernée : Monsieur Gérard Payen, Membre du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 4 octobre 2000, a autorisé la cession à la société Lyonnaise des Eaux France de la totalité des participations de votre société dans la Société des Eaux de Marseille, la Société des Eaux du Nord, la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC), la Société Stéphanoise des Eaux, la Société des Eaux de l'Est ainsi que de 9,5 % du capital de la société Eau et Force.

Les prix de cession ont été déterminés à partir d'une pondération entre l'actualisation des cash-flows futurs et les multiples d'Ebit ou d'Ebitda, à l'exception de la Société Stéphanoise des Eaux qui a été valorisée sur la base d'une actualisation à l'infini des dividendes.

Le montant global de la transaction s'élève à EUR 284,4 millions (soit environ FRF 1,9 milliard).

Au cours de la même séance, votre Conseil de Surveillance a en outre autorisé l'apport à la société Lyonnaise des Eaux France d'autres titres de filiales françaises pour un montant global de FRF 2,24 milliards.

Les éléments apportés ont été retenus pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2000 dans les comptes de votre société.

L'ensemble des opérations ci-dessus s'inscrit dans le cadre de la filialisation et de la réorganisation du pôle Eau, dont le principe a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 15 mars 2000.

## Avec la société Lyonnaise des Eaux

(Personnes concernées : Messieurs Gérard Payen et Yves-Thibault de Silguy, Membres du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 4 octobre 2000, a autorisé l'apport à la société Lyonnaise des Eaux des titres de filiales étrangères, des services communs aux activités Eau en France et à l'international et, notamment les services de recherche et développement, ainsi que des titres Lyonnaise des Eaux France reçus en rémunération au titre de l'opération visée au paragraphe précédent, pour un montant global de FRF 10,70 milliards.

Les éléments apportés ont été retenus pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2000 dans les comptes de votre société.

L'ensemble des opérations ci-dessus s'inscrit dans le cadre de la filialisation et de la réorganisation du pôle Eau, dont le principe a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 15 mars 2000.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Avec la Société Générale de Belgique

Dans le cadre de l'offre publique d'échange réalisée en 1999 par votre société et par la Société Générale de Belgique, portant sur l'ensemble des actions Tractebel non détenues par le Groupe, votre société s'était engagée à apporter la totalité des actions Tractebel qui lui ont été apportées lors de l'offre publique d'échange. Cet apport, réalisé aux conditions de l'offre soit EUR 179 par action, a été effectivement réalisé en mai 2000.

#### Avec la société SITA

Votre société dispose d'une contre-garantie de Sita pour les garanties données par votre société aux autorités de Hong Kong dans le cadre de l'acquisition par Sita des activités internationales de Browning-Ferries Industries. Cet engagement est sans indication de montant et de durée.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2000.

La garantie consentie par votre société et relative à l'appel d'offre de la décharge de Nent est toujours en vigueur.

#### Avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole

La cession de 100 % de la Banque Sofinco au Crédit Agricole, autorisée par votre Conseil de Surveillance dans sa séance du 14 avril 1998, s'est réalisée en deux temps :

- en janvier 1999, le Crédit Agricole a pris 70 % du capital de la Banque Sofinco selon les modalités suivantes :
  - 18 % dans les conditions de l'option d'achat prévue dans les accords intervenus entre les partenaires en août 1993,
  - 52 % par achat direct.
- en janvier 2000 votre société a cédé le solde de ses actions Sofinco – soit 30 % – au Crédit Agricole.

Par ailleurs, la Compagnie de Suez a accordé une garantie de passif à la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans le cadre de la cession du contrôle majoritaire de la Banque Indosuez à cette dernière. Cette garantie, limitée à 24 % du prix de cession, a fait l'objet d'un paiement de FRF 105 millions en février 2000.

#### Avec la société Findim (anciennement Crédisuez)

La caution solidaire de votre société donnée à l'acquéreur d'ISM SA pour le paiement de toutes les sommes dues par la société Findim est toujours en vigueur. Elle concerne la mise en jeu des garanties accordées dans le cadre de la cession d'ISM SA, à savoir une garantie d'actifs et de passifs pour la partie plafonnée à 25 % du prix de cession, soit FRF 265 millions. Cette garantie était valable deux ans à

compter de la date de réalisation de l'opération, soit jusqu'au 30 septembre 2000, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

En outre, la caution solidaire couvrant l'intégralité des engagements de la société Findim dans le cadre de la cession de la Banque La Hénin est toujours en vigueur. Cette garantie reste valable jusqu'à fin 2001, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet au cours de l'exercice 2000.

#### Avec les sociétés Degrémont et Northumbrian Water Group

La garantie et la contre-garantie données dans le cadre de l'offre faite conjointement par les sociétés Northumbrian Water Group et Degrémont pour un contrat d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées sont toujours en vigueur.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2000.

#### Avec la société Degrémont

La clause de retour à meilleure fortune stipulée lors de l'octroi à la société Degrémont de subventions en 1984, 1985 et 1987 a été modifiée par un avenant aux termes duquel la société Degrémont s'engage à rembourser le solde des subventions et abandons de créances qui lui ont été accordés par votre société, au rythme de 10 % de son bénéfice net comptable pendant dix exercices à compter de 1991, à concurrence des sommes dues.

Aucun remboursement n'a été effectué en 2000 au titre de cette clause.

#### Avec la société Dumez

Votre société a perçu en 2000 un remboursement de FRF 304,73 millions au titre de la clause de retour à meilleure fortune consentie lors de l'abandon de créance octroyé par votre société Suez Lyonnaise des Eaux à la société Dumez en 1992.

#### Avec la société Elyo

L'engagement de bonne fin consenti par votre société en faveur de la société Elyo et relatif à la construction et à l'exploitation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères à Rillieux-la Pape, est toujours en vigueur. Cette convention prendra fin le 30 juin 2019.

#### Avec la société Lyonnaise Europe

Votre société garantit les Loan Notes émises par Lyonnaise Europe à hauteur de GBP 3,71 millions au 31 décembre 2000.

#### Avec la société Lyonnaise Deutschland

La créance détenue sur Lyonnaise Deutschland (soit DEM 45 millions au 31 décembre 2000) ainsi que les intérêts échus ou à échoir est considérée comme une créance de dernier rang dont le remboursement par Lyonnaise Deutschland sera subordonné à son retour à meilleure fortune, ou à la constatation d'un boni de liquidation.

#### Avec la Compagnie Foncière Internationale (CFI)

Dans le cadre des engagements pris par la CFI vis à vis de son personnel en juillet 1994, les éléments suivants étaient garantis par la Compagnie de Suez et ont été repris par votre société lors de la fusion :

- les indemnités complémentaires de licenciement pour le personnel ex-CFI faisant l'objet d'une suppression d'emploi jusqu'au 31 décembre 1999,
  - les indemnités de départs en retraite du personnel CFI transféré à Unibail (jusqu'au 30 septembre 2004).
- Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2000.

#### Avec la société Findim et ses filiales, directes et indirectes

Suite aux décisions prises concernant le regroupement de toutes les activités immobilières du groupe Compagnie de Suez au sein du groupe Findim (anciennement Crédisuez), des garanties de valeur ont été accordées par la Compagnie de Suez à Réaumur Participation et trois de ses filiales, Savipar, Financière Astorg Saussaies et SNC Partirel. Les effets de cette garantie sur l'exercice 2000 sont les suivants :

- Votre société a été appelée en garantie pour un montant total de FRF 12,6 millions.

• Le montant garanti résiduel s'élève à FRF 121,5 millions au 31 décembre 2000, entièrement provisionné dans les comptes arrêtés à cette même date.

• La Compagnie de Suez a mis à disposition par anticipation, et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1996, les fonds correspondants aux garanties qui n'avaient pas été appelées à cette date. Les fonds ainsi transférés ne portent pas intérêts.

La Compagnie de Suez a octroyé à trois établissements bancaires des garanties à première demande concernant trois emprunts souscrits par la société Crédisuez pour un montant cumulé de FRF 1,6 milliard. Compte tenu des remboursements anticipés opérés au cours de l'exercice, la garantie résiduelle ressort à FRF 80 millions au 31 décembre 2000. Ces garanties ne sont pas rémunérées.

La Compagnie de Suez a autorisé l'octroi d'une caution solidaire, en faveur du groupe acquéreur de la Société de Crédit à l'Habitation, d'une durée de 10 ans soit jusqu'à avril 2007, et limitée à la garantie portant sur des obligations, faits ou risques éventuels qui auraient pu affecter la gestion de créances, pour l'essentiel éteintes, de fonds de commerce apportés par la Banque La Hénin et la Banque Monod à la société cédée.

#### Avec la société Suez Industrie

La convention de contre-garantie signée en décembre 1995 par la Compagnie de Suez au profit de la société Suez Industrie et portant sur un montant de FRF 125 millions (contre FRF 165 millions au 31 décembre 1999) est toujours en vigueur.

Cette contre garantie n'est pas rémunérée.

Cette convention n'a pas eu d'effet en 2000.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Mazars & Guérard

Barbier Frinault & Autres

Arthur Andersen



Christian Chochon



Jean-Paul Picard



Frédéric Allilaire